

44



ILLUSTRATIONS LITTÉRAIRES

Le Donjon de Vincennes

Par C. LEYNADIER.

I.

Origine du donjon de Vincennes. — Saint Louis à Vincennes. — Pierre de La Brosse. — Puissance d'Enguerrand de Marigny. — Enguerrand et le comte Charles de Valois. — Les dames de Marigny chez le sorcier Jacques Delor. — Procès d'Enguerrand de Marigny. — Condamnation et exécution de Marigny. — Mort de Louis X. — Remords de Charles de Valois.

Le donjon de Vincennes fut en quelque sorte le pendant, ou plutôt la succursale de la Bastille; bâti, comme cette dernière forteresse, en vue de défendre le pays contre les incursions de l'étranger, comme elle aussi il devint un horrible instrument de despotisme, et il ne fut redoutable qu'à ceux qu'il aurait dû protéger.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom de Vincennes: vient-il, comme le pensent quelques historiens, de *viginti stadia*,



Une visite chez le sorcier Delor.

vingt stades, distance qui sépare le bois de Vincennes de Paris; de *vita sana*, vie sainte, par allusion à d'anciens temples et monastères qui y furent élevés à des époques très-reculées, c'est ce que personne ne peut dire d'une manière certaine, et ce qu'il importe peu de savoir. Ce qui paraît incontestable, c'est que avant la fin du douzième siècle il existait déjà dans le bois de Vincennes une maison royale appelée Château-de-Beauté, puisque de ce lieu est daté le testament que fit Philippe - Auguste, en 1190, avant de se mettre à la tête de son armée pour la troisième croisade. Il n'est pas moins constant que les Romains avaient élevé en ce lieu un temple au dieu Sylvain, sur l'emplacement d'un ancien collège de druides, et qu'à ce temple succéda un prieuré bâti par Louis VII et occupé

successivement, jusqu'à Louis XI, par des ermites, des cordeliers et des minimes.

En 1223, Philippe-Auguste ne trouvant plus le château de Beauté suffisant pour y tenir sa cour, fit bâtir le château de Vincennes, au lieu où devait être, plus tard, élevé le donjon qui existe encore aujourd'hui; il fit en même temps enterrer de murs le parc que l'on peupla à grands frais de cerfs, daims et chevreuils, pour que le roi pût s'y livrer aux plaisirs de la chasse.

Plus tard, ce château devint la demeure de prédilection de saint Louis; c'est de là qu'il sortait pour aller, sur la lisière du bois, entendre les plaintes de ses sujets et juger leurs différends. « Louis étant à Vincennes, dit Joinville, après qu'il avoit oui messe en été, il alloit s'esbattre au pied d'un chêne, et nous faisoit asseoir tout auprès de lui; et tous ceux qui avoient affaire à lui, venoient à lui parler, sans ce que aucun huissier ni autre leur donnast empeschement. » Noble exemple que les successeurs de ce pieux monarque dédaignèrent de suivre, et qui fait de saint Louis, au milieu de ses prédécesseurs et de ses successeurs, quelque chose comme une oasis au milieu du désert.

On peut dire de Philippe III, fils de saint Louis, qu'il succéda à ce dernier et ne le remplaça pas: comme son père, il se plut à Vincennes, et embellit ce séjour; mais s'il y fit fleurir le luxe et la magnificence, il y négligea la justice. Faible, crédule, indécis, ce prince, veuf d'Isabelle d'Aragon, et déjà dominé par Pierre de La Brosse, barbier de son père, dont il avait fait son premier ministre, avait épousé Marie de Brabant, princesse ardente, ambitieuse, impatiente de s'emparer du pouvoir, et décidée à renverser tous les obstacles pour y parvenir. De là rivalité entre la reine et le premier ministre. Louis, fils aîné du roi et d'Isabelle d'Aragon, meurt subitement. La Brosse accuse la reine d'avoir empoisonné ce prince; Marie de Brabant renvoie l'accusation au ministre; elle est soutenue par le duc de Brabant, son frère, qui offre de justifier sa sœur par le duel en champ clos.

En 1276, le roi assemble son conseil au château de Vincennes pour vider cette affaire; La Brosse, instruit de ce qui se passe, demande vainement à être entendu; on lui répond en le jetant en prison, et le conseil, composé de gens qui avoient été ses créatures, le condamne, sans l'entendre, à être pendu; sentence qui fut exécutée à la grande joie de la reine, laquelle se trouvait ainsi innocente *quand même*.

Voilà la justice qui, à Vincennes, avait succédé à celle de saint Louis. Cela promettait: hélas! ces promesses, quelles qu'elles fussent, devaient être de beaucoup dépassées par la réalité. Moins de quarante ans après, sous Louis le Hutin, qui avait fait étrangler sa femme, Marguerite de Bourgogne, le château de Vincennes, qui n'était pas encore le donjon, devenait le théâtre d'un de ces drames qui voient la mémoire des rois à l'exécration des peuples.

Le premier ministre était alors un homme de grande capacité, Enguerrand de Marigny, lequel avait fait ses preuves sous Philippe le Bel. C'était un gentilhomme normand qui, contre l'ordinaire, n'avait dû son avancement qu'à son propre mérite. Il avait été la providence de Philippe le Bel, à cause de l'art qu'il avait d'amadouer le peuple et de lui faire payer sans trop de difficulté des impôts excessifs. Louis le Hutin se montra d'abord satisfait de ses services; mais les abus, les prodigalités et les dilapidations allant croissant, il ne tarda pas à exiger de nouveaux impôts.

— Sire, dit Marigny, le peuple est accablé; il ne pourra pas payer.

— Le peuple est le peuple, répondit Louis le Hutin, et moi je suis le roi: à moi de commander et à lui d'obéir.

— Mais s'il refuse de payer?

— Vrai Dieu! cela ne nous déplairait pas trop; car il faudrait l'y contraindre, et c'est chose plaisante de crier: *huro sur les vilains!*

Enguerrand fut effrayé de ces paroles, pourtant il ne répliqua point; car c'était un homme d'élite, et il sentait l'impossibilité de reculer dans la voie où il s'était engagé; et il frappa donc de nouveaux impôts, et tâcha de rester sourd aux cris et aux supplications du peuple en s'efforçant de faire payer aux pauvres gens qui manquaient du nécessaire le superflu des gens de cour.

Le peuple payait; mais dès lors le nom de Marigny, qu'il avait porté aux nues, lui fut en exécration: il perdit ainsi près du peuple sans rien gagner près du roi, qui ne s'inquiétait pas plus du ministre, qui se dévouait à sa volonté, que du dernier de ses chiens de chasse. L'occasion de le perdre était belle pour ses ennemis: et quel est le favori qui n'en a point? Marigny en avait donc, et de très-puissants, au nombre desquels était Charles de Valois, oncle du roi.

Rien de plus futile que la cause de l'inimitié qui existait entre le ministre et le prince: deux gentilshommes, le comte d'Harcourt et le seigneur de Tancarville se disputaient un moulin situé sur la limite de leurs domaines respectifs. De là procès, sollicitations, recours au

roi. Louis X, ennuyé d'entendre sans cesse parler de cette affaire, charge Marigny de l'examiner et l'autorise à prononcer en dernier ressort. Le comte de Valois vient alors trouver le ministre; protecteur du comte d'Harcourt, il affirme que le bon droit est du côté de ce dernier.

— J'ai tout examiné, ajoute-t-il; je parle en parfaite connaissance de cause. Alors, messire, rapportez-vous-en à moi, et ne vous fatiguez l'esprit de si petite chose.

— Encore, monseigneur, répondit Marigny, faut-il que je voie de quoi il s'agit.

— Mais puisque je l'ai vu, moi!

— Ce n'est pas vous, monseigneur, que le roi a fait juge, c'est moi, et je dois agir en fidèle mandataire; sous votre bon plaisir, j'examinerais.

Le prince se retira furieux; pour comble, Marigny, comme s'il eût voulu défier la fortune, donna gain de cause au seigneur de Tancarville, et acheva ainsi de s'attirer la haine de l'homme le plus puissant du royaume, après le roi.

Cependant la levée des impôts devenait de plus en plus difficile; Louis X s'en plaignait amèrement. Un jour qu'il présidait son conseil, il dit que sans doute on lui avait jusque-là rendu bon compte des sommes perçues sous son règne; mais que puisque cette misère du peuple qu'on lui alléguait sans cesse avait pour cause les impôts excessifs levés par le feu roi son père, il était surprenant qu'à son avènement les coffres se fussent trouvés vides.

— Et cela est d'autant plus extraordinaire, se hâta de dire le comte de Valois, que l'on a usé des moyens les plus extrêmes pour raviviller le trésor, et que l'altération des monnaies a dû produire des sommes énormes.

— Vraiment, reprit le roi, je n'y pensais pas: qu'est donc devenu tout cela?

— Messire de Marigny peut le dire mieux que personne, répondit le comte; car c'est par ses mains que tout cela a passé.

Enguerrand sentit le coup qui lui était porté; mais il n'en parut pas ému, et d'une voix calme il dit qu'il rendrait compte de ces sommes dès que le roi l'aurait ordonné.

— Que ce soit donc sur-le-champ! s'écria le comte d'un air triomphant.

Le roi ayant fait un signe d'assentiment, Marigny se tourna vers le comte, et dit, en appuyant sur chacune de ses paroles, comme pour les rendre plus faciles à retenir:

— Puisque vous m'y obligez, monseigneur, il faut bien que je dise que je vous ai donné la plus grande partie des sommes résultant de cette opération, et que le reste seulement a été employé aux charges de l'État.

— Tu mens, traître! s'écria le prince hors de lui.

— Sur mon salut! c'est vous qui mentez par la gorge! répliqua le ministre dont l'exaltation n'était pas moins grande que celle de son adversaire.

Tous deux en même temps mirent l'épée à la main; mais le roi, se plaçant entre eux, dit d'une voix altérée:

— Tout beau! s'il vous plaît!... c'est à moi qu'il appartient de faire justice, et je n'y faudrai point. Retirez-vous donc, et ne passez outre que je ne vous aie fait connaître ma volonté.

Tous deux obéirent, et Enguerrand présentant les suites graves que pouvait avoir cette affaire, gagna en toute hâte la tour du Louvre, dont il était châtelain et où il espérait être en sûreté. Dès qu'il y fut arrivé, il fit baisser le pont, doubler les sentinelles, et prit toutes les précautions qu'il jugea nécessaires pour se mettre à l'abri d'une surprise; mais tandis qu'il prenait tant de soins inutiles, le comte de Valois revenait près du roi, son neveu, et lui demandait vengeance de l'affront qu'il avait reçu.

— Mais s'il est innocent? dit Louis.

— Il est coupable, sire, et plus coupable que vous ne soupçonnez; car ce n'est pas seulement à votre trésor, c'est à votre personne qu'il a attenté; faites-le mettre en jugement, et les témoins ne manqueront pas.

Ces dernières paroles ne pouvaient manquer d'avoir un grand effet sur l'esprit de l'ombrageux monarque. Dès le lendemain, il envoya à Marigny l'ordre de se rendre au conseil, et le ministre pensant que l'orage était apaisé, se hâta d'obéir. Tout se passa comme d'ordinaire: Enguerrand formula nettement son avis sur les diverses questions agitées; le comte de Valois se montra modéré; il semblait que tout ce qui s'était passé la veille fût oublié. Marigny se retirait plus satisfait qu'il ne l'avait été depuis longtemps, et déjà il reprenait le chemin de la tour du Louvre, lorsque tout à coup il se trouva entouré d'hommes d'armes dont le commandant venant droit à lui, déclara qu'il avait ordre de le garder à vue, et pour ce faire de l'accompagner en sa châtellenie du Louvre, dont déjà un nouveau gouverneur avait pris possession.

Le bruit de la disgrâce d'un homme naguère si puissant se répandit promptement; le peuple se porta en masse sous les murs du Louvre et fit entendre des cris de mort.

— Hélas! disait l'ex-ministre, il est vrai qu'envers ces malheureux j'ai quelquefois été impitoyable; mais Dieu m'est témoin qu'alors je n'agissais pas pour moi: ils étaient moutons quand j'étais puissant, maintenant que je suis tombé, les voilà tigres et prêts à me dévorer.

— Peut-être en serait-il ainsi si vous restiez en ce lieu, lui dit le nouveau gouverneur; mais le roi veut vous savoir en sûreté, et avant que la foule soit devenue trop grande, vous serez hors d'ici.

En effet, quelques instants après, Enguerrand sortait du Louvre au milieu d'une escorte formidable, et il était conduit au Temple, sorte de forteresse à l'abri de toute insulte. De là le prisonnier fut transféré au château de Vincennes, où Louis X tenait sa cour, et enfermé dans un cachot.

Cependant, par ordre du roi, on instruisait le procès de l'ex-ministre; un certain nombre de prélats et de seigneurs avaient été réunis à Vincennes à cet effet, et ils s'en occupaient activement.

Marigny néanmoins était tranquille; il ne pouvait croire que le roi auquel il avait sacrifié sa popularité, ne lui eût pas gardé quelque affection, et puis il comptait sur l'éloquence de son ami Raoul de Presles, avocat général au parlement de Paris, qui lui avait promis de le défendre, et sur les bons conseils de l'évêque de Beauvais, son frère, qui sollicitait la permission de l'assister. Hélas! tout cela devait lui manquer: l'avocat général était lui-même arrêté et défense avait été faite à l'évêque de Beauvais de quitter son diocèse; de sorte que lorsque le malheureux accusé comparut devant ses juges assemblés dans la grande salle du château de Vincennes et présidés par le roi, il se trouva réduit à ses propres forces.

Enguerrand n'était pas un homme ordinaire; rien de tout cela ne put l'intimider; ce fut la tête haute et avec le plus grand calme qu'il entendit articuler contre lui quarante et un chefs d'accusation tous plus formidables les uns que les autres.

— Tout cela est bien terrible en apparence, dit-il lorsque la lecture de l'acte d'accusation fut terminée; eh bien! je prends l'engagement devant Dieu et les hommes de mettre tous ces griefs à néant; mais j'ai besoin de mettre un peu d'ordre à mes pensées, et j'espère qu'un délai me sera accordé.

— On n'a pas besoin de délai pour dire la vérité, s'écria alors le comte de Valois, qui était au nombre des juges; donc vous pouvez répondre sur-le-champ.

— Si c'est un défi, je l'accepte, monseigneur!

Alors se dressant de toute sa hauteur, Enguerrand prit les accusations une à une et les pulvérisa. Quand il en fut à l'altération des monnaies, il sembla redoubler d'énergie, et regardant en face le comte de Valois, il s'écria:

— Oui, j'ai commis cette mauvaise action, et à bon droit le peuple s'en plaint; mais quels sont donc mes accusateurs, sinon ceux qui m'ont poussé au mal et ont seuls profité du méfait? Trois personnes seulement ont su l'emploi de cet argent: le feu roi, moi et monseigneur le comte de Valois qui en a dissipé la plus grande partie, et que j'ai la joie de voir aujourd'hui au nombre de mes juges.

Le comte était pâle et tremblant; le roi se sentait mal à l'aise: il leva la séance, et dit en se retirant que, quelque coupable que pût être Marigny, il pensait que le bannissement était la plus forte peine qu'on pût lui infliger.

— Sire, s'écria alors le comte, que Votre Majesté ne se presse pas de se prononcer; le plus fort grief n'a pas été articulé; mais il le sera à la prochaine séance, et vos sujets, dont vous êtes adoré, frémiront de la perversité qui sera dévoilée.

Louis se laissa convaincre, et il suspendit le jugement. Le comte n'était que trop en mesure de profiter de ce délai: grâce à ses espions, il savait que la femme et la sœur de l'ex-ministre, crédules comme on l'était alors, comme beaucoup de gens le sont encore aujourd'hui, faisaient de fréquentes visites à un prétendu magicien nommé Jacques Delor, dans l'espoir d'apprendre de lui les dangers qui menaçaient Enguerrand et l'issue que devait avoir son procès.

On croyait alors qu'il était possible de déjouer les mauvais desseins d'un ennemi au moyen de certaines opérations magiques pratiquées sur une figure de cire représentant le personnage qu'on redoutait, et que l'on pouvait même faire mourir la personne ainsi représentée, en enfonçant dans la figure une épingle à l'endroit du cœur, ou en la faisant fondre lentement devant le feu, ce qui s'appelait *envoûter*.

La femme et la sœur n'avaient jamais voulu *envoûter* le roi; mais Delor avait néanmoins, pour elles, modelé en cire la figure du monarque et celle de son oncle, prétendant que cela était nécessaire pour

qu'il pût, au moyen de sa science occulte, lire dans la pensée de ces personnages, et leur inspirer des sentiments favorables. Cela demandait d'assez longs préparatifs, et les malheureuses femmes, dévorées d'inquiétude, ne venaient fréquemment chez le sorcier que pour le prier de se hâter, l'affaire du ministre ne pouvant tarder à être reprise.

Enfin arriva le jour ou plutôt la nuit assignée par Jacques Delor pour connaître le résultat de ses conjurations. Les deux belles-sœurs arrivèrent vers dix heures du soir chez le prétendu magicien, qui les introduisit dans son cabinet, et auquel elles donnèrent d'abord tout l'or dont elles s'étaient munies. Delor se mit à l'œuvre; il traça autour des figures du roi et du comte de Valois des caractères bizarres, hiéroglyphiques, prononça quelques paroles inintelligibles; puis il se recueillit probablement pour arranger ce qu'il se proposait de dire à ses trop crédules clientes. Tout à coup un grand bruit se fit entendre au rez-de-chaussée de la maison, la porte extérieure retentit sous des coups violents et précipités. Delor se leva, court à l'escalier et demande ce qu'il y a.

— Messire, répond son valet, ce sont des cavaliers qui demandent à entrer au nom du roi.

— Nous sommes perdus! dit le magicien.... Mesdames, suivez-moi, je vous en conjure. La maison a une porte secrète où peut-être nous arriverons à temps.

Mais la frayeur des deux dames avait été telle en entendant les paroles du valet, qu'elles s'étaient évanouies; n'en obtenant point de réponse, Delor s'élançait dans l'escalier pour fuir seul, lorsque la porte, cedant sous la violence des coups, livra passage à une douzaine d'archers qui escortaient un magistrat et qui saisirent le sorcier au moment où il arrivait à la dernière marche. Sans répondre à ses questions, on l'enleva sur un cheval et on l'emmena à Vincennes, où il fut enfermé dans une des caves du château. Peu d'instants après, les dames de Marigny étaient transportées en litière dans le même lieu et emprisonnées séparément.

Pendant ce temps le magistrat dressait un long procès-verbal et saisissait les figures de cire et tous les instruments de sorcellerie dont elles étaient environnées.

Le comte de Valois devint radieux lorsqu'il apprit le succès de cette expédition.

— Je serai donc vengé! s'écria-t-il; l'insolent ne peut plus m'échapper, et la poénce lui fera rentrer ses injures dans la gorge.

Il s'empressa d'aller annoncer au roi ce qui venait d'arriver. Louis n'en pouvait croire ses yeux lorsqu'on lui montra les deux figures, et ce fut avec terreur qu'il remarqua que celle qui le représentait, sceptre à la main et couronne en tête, était percée de deux épingles, l'une à la tête, l'autre au cœur, car lui aussi il croyait à la puissance des sorciers.

— Eh bien! sire, dit le comte, avais-je tort de dire que les plus fortes charges n'avaient pas été articulées? Vous le voyez, Votre Majesté était *envoûtée*, et peut-être ne fallait-il plus qu'une dernière conjuration pour vous enlever à l'amour de vos sujets.

— Bel oncle, répondit Louis, nous vous remercions du zèle que vous avez montré en cette circonstance, et voulons que cette trame soit mise à grand jour si tant que personne n'en ignore. Pourquoi ordonnons que le tribunal s'assemble ici dans trois jours et tienne audience, nous présidant, pour confondre et condamner ce félon tueur de rois.

Cependant le malheureux Jacques Delor était si peu sorcier, qu'à peine sous les verrous il perdit la tête; il fut alors facile de lui faire dire tout ce qu'on voulut, et il déclara que le roi avait été bien et dûment envoûté à la requête des dames de Marigny et de l'ex-ministre lui-même. Au bout de quelques heures, la raison lui revint, et il voulut protester contre ses précédentes déclarations; mais on remit au lendemain pour l'entendre, et quand le lendemain fut venu, on le trouva pendu aux barreaux de sa prison.

Le jour de l'audience arriva. Marigny, ignorant tout ce qui s'était passé, y parut avec le même calme, la même assurance qu'il avait montrés précédemment; mais quand il vit arriver sa femme et sa sœur tout éplorées et amencées par des gardes, il soupçonna quelque nouvelle machination, et il perdit quelque chose de cette tranquillité d'âme qui faisait sa force. Son trouble augmenta encore lorsqu'il entendit l'avocat du roi l'accuser d'avoir attenté à la vie du roi et du comte Charles de Valois.

— Voilà de nouvelles impudentes et infâmes calomnies, dit-il, et je ne sais ce qu'on attend de si abominables accusations à l'appui desquelles on ne saurait fournir la moindre preuve.

— Connaissez-vous ces figures? demanda alors l'avocat en découvrant les statuettes de cire placées sur le bureau, et n'est-ce pas votre main parricide et sacrilège qui a percé au cœur et à la tête celle qui représente le roi notre sire bien-aimé?

— Que signifient ces abominables stupidités ? s'écria l'accusé ; veut-on m'aller chercher des complices en enfer ou dans un hôpital de fous ?

— On n'ira pas si loin pour les trouver, dit le comte de Valois ; on va vous donner lecture de la déclaration de Jacques Delor, lequel a avoué vous avoir servi par magie et sorcellerie...

— Que l'on amène donc ce misérable, afin que je le confonde.

— Il est mort, dit l'avocat du roi ; ses remords l'ont tué ; mais confondez-vous aussi votre femme et votre sœur ici présentes et qui avouent avoir requis les services du sorcier Delor pour la fabrication de ces figures et l'horrible usage qu'elles en voulaient faire ?

Le trouble de Marigny augmenta, et le malheureux parut anéanti lorsqu'il entendit sa femme et sa sœur avouer qu'elles avaient en effet fait fabriquer les figures. Il est vrai qu'elles soutinrent n'avoir eu aucun mauvais dessein, et qu'elles nièrent avec force que la figure du roi eût été percée par elles ou sur leur demande. Elles disaient vrai, et mieux qu'elles le comte de Valois connaissait la main qui avait enfoncé les épingles où on les voyait ; mais le corps du delit était là ; ces deux femmes avaient été arrêtées en compagnie du magicien ; dix archers pouvaient attester les avoir trouvées dans le cabinet de Delor, assises près de la table où se faisaient, selon toute apparence, les conjurations. Tout cela était accablant. Cependant Marigny, lorsqu'on eut fait retirer sa sœur et sa femme, recouvra presque toute son énergie, et sa défense eût été victorieuse devant un autre tribunal ; mais le roi tremblait, et l'oncle du faible monarque avait juré la perte de l'ex-ministre.

— Je crois que l'affaire est suffisamment éclaircie, dit à voix basse Charles de Valois au roi, son neveu. Cet homme se vantait autrefois de pouvoir vous faire faire tout ce qu'il voulait, et il pourrait entrer dans des divagations dangereuses.

Louis X ordonna aussitôt que l'on reconduisit Marigny dans sa prison. Dès qu'il fut sorti, le tribunal délibéra, ce qui n'était que pour la forme, car la frayeur du roi était pour Marigny un arrêt de mort. Cet arrêt fut en effet prononcé ; il condamnait Enguerrand de Marigny à être pendu, nonobstant sa qualité de gentilhomme et les grands emplois qu'il avait occupés, et pour joindre l'insulte à la cruauté, les juges iniques, à l'instigation du comte Charles prononcèrent que le corps du condamné serait attaché au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait élever au temps de sa puissance.

Le peuple de Paris accueillit cet arrêt par des cris de joie : n'osant s'en prendre au roi, ce malheureux peuple reportait toute sa haine sur le ministre, sévère exécuteur des volontés du souverain. Une foule immense se porta à Vincennes pour attendre la sortie de l'infortuné Marigny, insulter à son malheur et lui faire cortège jusqu'à ce gibet élevé par lui pour rappeler le populaire au respect et à l'obéissance aveugle. Mais il souffrait tant, ce malheureux peuple ; les grands l'accablaient à la fois de tant de mépris et d'exactions, qu'il lui était impossible de rester dans les limites du juste et du vrai.

Marigny ignorait encore l'arrêt rendu contre lui lorsque les cris de joie et les immenses clamours du dehors se firent entendre jusque dans sa prison.

— Que se passe-t-il donc autour du château ? demanda-t-il.

Le gardien auquel il adressait cette question hésitait à répondre, lorsque les cris redoublèrent.

— Ah ! je vois maintenant ce que c'est, reprit le condamné ; ce sont les Parisiens qui sont venus pour me servir d'escorte. Pauvres gens ! ils sont toujours les mêmes, agneaux ou tigres. Ils m'égorgeraient aujourd'hui sans pitié, et demain ils se mettront à genoux devant quelque nouvelle puissance... Mais d'où vient qu'on nous fait languir eux et moi ?

En ce moment la porte de son cachot s'ouvrit ; c'était le comte Charles de Valois qui, afin de se repaître de l'agonie du condamné, venait lui annoncer qu'il n'avait plus rien à espérer de la justice des hommes.

— Je le savais, monseigneur, dit-il avec le plus grand sang-froid ; mais maintenant que votre vengeance est assouvie, j'espère que vous vous tiendrez pour satisfait et que vous ne poursuivrez pas davantage deux faibles femmes qui n'ont rien fait pour mériter votre haine et qui ont au contraire contribué à votre triomphe, puisque vous vous êtes servi de leurs mains pour me frapper au cœur. Faites que je les voie encore une fois ; assurez-moi que la liberté leur sera bientôt rendue ; je n'en demande pas davantage pour vous pardonner ma mort.

— Votre pardon ! dit le comte avec emportement, le pardon d'un régicide vendu au diable ; d'un misérable dégradé de noblesse et voué à la potence... Il faut que la mort vous ait rendu fou pour que vous osiez tenir un tel langage. Vos crimes sont avérés ; vos complices sont sous la main de la justice ; le roi en décidera.

— Ce sera donc aux remords de punir votre endurcissement ; ils n'y

manqueront point. Bientôt mon sort vous semblera doux en comparaison des tortures que vous vous préparez.

Il fut interrompu par l'arrivée de Paris chargé de le conduire au Châtelet où il devait entendre la lecture de l'arrêt, et attendre le moment fixé pour l'exécution. On lui lia fortement les mains ; puis on le fit sortir du château au milieu d'une troupe d'archers qui se grossit à mesure que le cortège s'approchait de Paris ; car le peuple, qui avait poussé des cris de joie en apprenant la condamnation de l'accusé, faisait maintenant entendre des cris de mort, et de temps en temps des groupes menaçants se ruaient sur les gardes pour tenter de rompre leurs rangs et de s'emparer du captif.

Au milieu de toutes les clamours de cette foule animée, furieuse, qui semblait vouloir le déchirer de ses ongles et de ses dents, Enguerrand marchait avec le plus grand calme. Partout, sur son passage, les fenêtres étaient ouvertes, garnies de curieux, et des balcons des hôtels, aussi bien que des lucarnes des plus chétives maisons, partaient des salves d'applaudissements.

— Mon Dieu ! dit-il en arrivant sur la place de Grève, je ne savais pas avoir autant d'ennemis ; mais je m'en console en pensant que la plus grande partie de ces gens qui se réjouissent de ma mort ne me connaissent pas.

Arrivé au greffe de la prison du Châtelet, le prévôt l'invita à s'agenouiller pour écouter la lecture de la sentence qui le retranchait du nombre des vivants. Il le fit aussitôt, et il écouta cette lecture avec recueillement. Lorsqu'elle fut terminée, il se releva et dit :

— Il est peu noble et malséant de traiter comme un voleur de grand chemin un homme qui a été honoré de l'estime et de la confiance de plusieurs rois. N'a-t-on pas senti qu'un peu de cette honte dont on veut me couvrir pourrait bien rejallir jusqu'à la couronne de France. Je suis convaincu que malgré les termes de la sentence mon corps ne demeurera pas sans sépulture : la colère du peuple ne ressemble pas à la haine des grands ; elle dure peu, et beaucoup de ces braves gens qui aujourd'hui m'accrocheraient volontiers de leurs mains au gibet seront marris de m'y voir demain.

On n'avait pas voulu qu'Enguerrand fût défendu par son frère, l'évêque de Beauvais ; il avait vainement demandé à voir sa femme et sa sœur, enfermées dans la prison du Temple. Avant son incarcération dans le cachot où il devait passer sa dernière nuit, il demanda pour unique grâce et sans plus de succès qu'il lui fût permis d'embrasser ses fils : sa mort devait être précédée de toutes les tortures morales qui peuvent accabler l'âme.

— Au moins, dit-il, quand on lui eut refusé cette dernière consolation, j'espère que l'on ne prolongera pas inutilement mon agonie. A quelle heure dois-je être exécuté ?

— Cela ne se fera qu'après-demain, veille de l'Ascension, lui fut-il répondu.

Il se contenta de lever les yeux au ciel en murmurant :

— Il faut bien que j'expie mes péchés... Que la volonté de Dieu soit faite !

Enfin arriva l'heure après laquelle soupirait le malheureux patient. Comme le trajet était long, et qu'on craignait que les forces lui manquaient, on lui offrit de lui donner une mule ordinairement employée, à défaut de tombereau, à transporter les condamnés de la prison au lieu de l'exécution ; il la refusa.

— Soyez tranquille, mon ami, dit-il à l'exécuteur qui venait de lui ôter ses fers et de lui lier les mains, jamais je ne me suis senti plus de force ; soyez sûr que je marcherai d'un pas aussi ferme que vous.

Les portes de la prison s'ouvrirent ; le cortège se mit en marche au milieu d'une foule immense ; mais déjà les cris étaient moins nombreux et moins violents : la colère du peuple était déjà presque entièrement apaisée ; l'emportement avait fait place à la compassion. Cet homme qu'on maudissait deux jours auparavant, on allait le voir pendre parce que c'était un spectacle, mais on ne l'injurait plus, et l'on était tout près de le plaindre.

Lorsque le funèbre cortège fut arrivé à Montfaucon, Enguerrand regarda sans pâlir le gibet. Le bourreau s'étant alors approché de lui, lui dit d'un air embarrassé :

— Monseigneur, j'espère que vous me pardonnerez de faire mon office qui m'est si pénible aujourd'hui.

— Je vois bien, mon ami, répondit Marigny en souriant, que tu n'es pas habitué à expédier d'honnêtes gens. Sois tranquille ; non-seulement je te pardonne, mais je veux faire en sorte de te donner le moins de mal possible.

En parlant ainsi, il s'avança vers l'échelle, monta sans aide, tendit le cou à la corde, et expira sans avoir fait entendre une plainte.

Cependant Louis X, qui, après le prononcé de l'arrêt, avait quitté Vincennes, son séjour de prédilection, pour échapper aux tiraillements

qu'il prévoyait entre son cher oncle d'un côté, et les amis et parents du condamné de l'autre, ne tarda pas à y revenir ; mais il était triste, sombre, rien ne semblait pouvoir le distraire ; il passa ainsi près d'une année, et l'on commençait à craindre pour sa raison, lorsque, vers la fin d'un beau jour du mois de mai 1316, comme il se promenait sur la terrasse du château, son oreille fut frappée du son des cloches.

— Quelle fête nous annonce ceci ? dit-il en s'arrêtant.

— Sire, répondit un des seigneurs qui l'accompagnaient, c'est demain l'Ascension.

Le roi s'arrêta, pâlit ; les muscles de son visage se contractèrent.

— Déjà ! fit-il à demi-voix ; il y a déjà un an que Marigny est mort !

Et son visage si sombre s'assombrit encore. Le lendemain, cherchant à se distraire par des exercices violents, à peine eut-il entendu la messe qu'il voulut jouer à la paume. La partie fut longue et animée ; la sueur ruisselait sur le visage du monarque qui n'en devenait que plus ardent. Enfin il s'arrêta.

— C'est assez, dit-il ; qu'on m'apporte du vin frais.

On obéit ; le vin était glacé ; Louis en but avidement une certaine quantité, puis il alla se reposer à l'ombre. Tout à coup il se sentit saisi d'un frisson mortel et tomba en défaillance ; il fallut le porter dans sa chambre.

— Je ne survivrai pas à cela, dit-il ; ce vin m'a tué.

Et comme les médecins ou mieux les physiciens, comme on les appelait alors, entouraient son lit, il ajouta :

— Ce n'est pas de vous que j'ai besoin ; vous ne pouvez rien à mon mal ; c'est un clerc qu'il me faut afin que ne meure intestat, ce qui n'est pas convenable à un roi.

Le clerc fut appelé, et Louis X, en présence de la reine, de son oncle Charles de Valois et de plusieurs prélats, dicta son testament. Après quelques dispositions préliminaires, il dit d'une voix plus élevée, comme s'il eût voulu faire comprendre qu'il s'agissait d'une réparation :

— Pour la grande infortune qui leur advint de la condamnation de leur père, et aussi pour l'amour que portait la reine, mon honorée mère, à la dame de Marigny, je lègue aux enfants du feu sieur Enguerrand de Marigny dix mille livres ; que sur cette somme l'aîné de ses fils, qui est mon filleul, prenne cinq mille livres et que le reste soit réservé aux autres.

Il s'arrêta quelques instants, puis il acheva de dicter avec calme, et quand il eut fini, il déclara qu'il ne voulait plus s'occuper que de Dieu. Peu de temps après il expira.

Neuf ans s'écoulèrent ; à Louis X avait succédé Philippe V, son frère ; puis Charles IV, son second frère. Le comte Charles de Valois était bien vieux, mais sa santé était excellente, lorsqu'il fut tout à coup atteint d'un mal singulier : il ne pouvait remuer les membres sans ressentir des douleurs atroces ; à certaines heures du jour et de la nuit il poussait des hurlements comme une bête féroce ; l'effroi se peignait sur son visage, et il étendait les bras comme pour chasser quelque apparition importune. Le roi Charles IV, son neveu, l'étant venu voir, il le pria d'ordonner que le corps d'Enguerrand de Marigny fût mis à sa disposition, et il le fit transporter et inhumé en grande pompe dans l'église d'Écouis, où Enguerrand avait autrefois établi un chapitre. En même temps il fit distribuer d'abondantes aumônes, et ses serviteurs reçurent l'ordre de dire à chaque pauvre en faisant ces distributions : « Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigny » et pour monseigneur Charles de Valois, » en nommant toujours Enguerrand avant le prince.

Cette réparation tardive n'adoucit que médiocrement ses derniers instants ; les remords lui déchiraient le cœur en même temps que les souffrances physiques l'accablaient.

— Ah ! s'écriait-il au plus fort de ses souffrances, il avait bien raison de dire que son sort me semblerait doux en comparaison des tortures qui m'étaient réservées !.... J'ai été implacable envers lui, et Dieu l'est envers moi !....

Et il continuait ainsi jusqu'à ce que la violence du mal lui arracha des cris affreux qui jetaient l'effroi autour de lui. Ses serviteurs osaient à peine l'approcher, et les médecins ayant épuisé toute leur science sans obtenir la moindre amélioration, l'avaient à peu près abandonné. Ce fut dans l'isolement le plus complet, n'ayant près de lui qu'un prêtre, et en proie au violent désespoir que lui causait la crainte de l'enfer, qu'il expira (1324). Quatre ans après, son fils, Philippe de Valois, monta sur le trône comme successeur de Charles IV, mort sans enfants mâles.

II.

Philippe de Valois fait commencer la construction du donjon de Vincennes. — Le donjon achevé par Charles V. — Charles VI et Isabeau de Bavière à Vincennes. — Amours d'Isabeau et de Boisbourdon. — Arrestation de Boisbourdon. — Laissez passer la justice du roi. — Isabeau est exilée de Vincennes.

Comme ses prédécesseurs, Philippe de Valois fit de Vincennes son séjour de prédilection ; mais le château, bien qu'il eût été bien agrandi depuis sous Louis X, lui parut insuffisant ; il le fit raser pour le remplacer par une construction plus vaste que l'on nomma le donjon, et dont les fondements furent jetés en 1337. Les guerres incessantes, la misère publique, le manque continu d'argent qui signalèrent les dernières années de ce règne ne permirent pas de pousser les travaux avec une grande activité ; les fondations seulement en étaient achevées lorsque Philippe mourut (1350).

Le règne de Jean, fils de Philippe, ne fut pas moins agité que celui de son père ; les travaux, souvent interrompus, n'avancèrent que lentement, et le donjon ne s'élevait que jusqu'au troisième étage, lorsque à Jean succéda son fils Charles V. Ce dernier vit enfin s'achever la royale demeure commencée par son grand-père, et il quitta, pour venir habiter ce nouveau palais, le château de Beauté, qui fut, à cette époque, restauré et couvert en plomb.

Il se passa peu de choses importantes, sous le règne de Charles V, dans le nouveau manoir royal, et nous ne pouvons guère mentionner que le séjour qu'y fit l'empereur Charles IV et son fils Venceslas, roi de Bohême, qui, venus de Prague à Paris, en 1377, à propos du vœu que l'empereur avait fait de visiter les reliques de saint Maur, furent reçus avec une grande magnificence. « Après qu'il eut satisfait sa dévotion, dit un chroniqueur, il fut mené au château de Beauté, où il demeura plusieurs jours ; y amenda sa goutte, disant que ouesques en sa vie il n'avait plus belle et plus délectable place. »

Ce fut seulement en 1392, sous le règne de Charles VI, alors en démeure, que la cour commença à se montrer brillante et bruyante à Vincennes. Là, Isabeau de Bavière, femme de Charles, déploya tout son amour du luxe et du plaisir : ce ne sont que tournois, chasses brillantes, festins splendides, bals et jeux de toutes sortes. « Quelque guerre qu'il y eust, dit Juvenal des Ursins, quelques tempestes et tribulations, les dames et demoiselles y menoient grands et excessifs estats. »

A cette époque, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, après avoir tenté d'enlever le roi, après avoir fait assassiner le duc d'Orléans, favori de la reine, dans le dessein de s'emparer du pouvoir, après avoir divisé la France en *Bourguignons* et *Armagnacs*, et fait couler des torrents de sang ; ce scélérat, couvert de crimes, songeait à se rapprocher de la reine et à s'en faire aimer ; mais Isabeau était alors vivement éprise d'un jeune chevalier nommé Louis de Boisbourdon, qui avait fait des merveilles à la bataille d'Azincourt et dont les aventures galantes avaient puissamment contribué à grandir la réputation. Il s'agissait donc pour le duc de se défaire de ce rival : il le fit épier, obtint les renseignements les plus précis sur les tête-à-tête que les amants se ménageaient, soit dans la profondeur des bois pendant les fréquentes parties de chasse de la reine et de sa cour, soit à la suite des bals, dans les appartements réservés, soit dans la chambre même d'Isabeau, qui, forte de son ascendant sur le roi, ne prenait que de médiocres précautions pour cacher ses désordres.

Tandis que tout cela se passait à Vincennes, Charles VI demeurait presque constamment à Paris, ayant près de lui son ami le connétable d'Armagnac. Ce dernier n'aimait pas la reine ; il savait, sans en connaître les détails, que sa conduite était des plus coupables, et plusieurs fois, lorsque le roi avait quelques instants lucides, il l'avait engagé à faire des remontrances à Isabeau dont la légèreté compromettait son honneur. Mais Charles VI ne pouvait croire que sa femme fût infidèle.

— Elle m'aime trop pour me trahir, disait-il ; il faudrait voir cela pour le croire.

— Eh bien ! vous le verrez, sire, puisqu'il le faut.

Mais bientôt la nuit se faisait de nouveau dans l'intelligence du monarque.

Jean sans Peur, qui savait tout cela, fit épier Boisbourdon de plus près, et un jour ayant appris que dans l'après-midi les deux amants devaient se rencontrer au château de Beauté, il en fit donner avis au connétable. En même temps, pour s'attirer la reconnaissance d'Isabeau, il la faisait prévenir qu'elle courrait un grand danger si elle ne renon-

gait à la partie projetée pour ce jour, et il animait le chevalier de Boisbourdon contre le connétable en lui faisant savoir que ce dernier faisait tous ses efforts près du roi pour le perdre, et que tant que ce d'Armagnac serait près de Charles VI l'épée de Damocles demeurerait suspendue sur l'amant de la reine.

Le perfide duc avait ainsi préparé tout un drame dont le dénouement, quel qu'il fût, ne pouvait manquer de servir ses projets; maintenant il attendait. Il apprit bientôt qu'Isabeau avait reçu avec dédain l'avis qu'il lui avait fait parvenir.

— Que me veut ce tueur? avait-elle dit; un tel avertissement venant de lui ne peut signifier qu'une chose, c'est qu'il lui importe que je demeure séquestrée dans le château... Vous aurez perdu votre temps, beau cousin! la chasse aura lieu.

Dans ce même temps, le connétable, profitant de la lueur de raison qui était revenue au roi, lui représentait la nécessité de faire un exemple sévère, qui pût empêcher qu'aucune atteinte fût désormais portée à son honneur.

— Oui, vous avez raison, connétable, dit Charles en faisant un effort surhumain pour achever de dissiper les nuages qui planaient sur sa raison; il faut un exemple, et je le ferai terrible. Allons à Vincennes, et malheur à qui me trompe!

De son côté Boisbourdon disait :

— N'est-ce pas, sur mon âme! quelque chose de bien redoutable que ce conseiller des fous?... Sire d'Armagnac, je vous voudrais trouver en mon chemin, et il me plairait de voir hors du fourreau cette épée de connétable dont vous faites si grand état. En attendant, ne vous déplaît, j'irai où m'appelle la reine ma mie.

Tout était donc parfaitement disposé pour amener une catastrophe: l'ambition, la haine, l'amour, la vengeance se trouvaient en présence, prêts à se disputer le terrain pied à pied. Isabeau, loin de contremander la partie de chasse, en avait devancé l'heure; partageant cette impatience, Boisbourdon avait donné des ailes à son cheval. La reine et le chevalier arrivèrent tous deux en même temps au château de Beauté, et, dès qu'ils y furent entrés, un cordon d'officieuses sentinelles entourait cet asile de l'amour; mais c'était chose inutile, car bien que d'Armagnac se fût évertué à stimuler la lenteur habituelle du roi, Boisbourdon était déjà de retour à Paris lorsque le roi arriva à Vincennes. Vu la gravité des circonstances, les amants n'avaient passé que peu d'instants ensemble, et ils s'étaient quittés en se donnant rendez-vous pour le soir.

— Qu'on avertisse la reine que nous sommes ici, dit Charles lorsqu'il eut passé le pont-levis et fut descendu de sa litière.

Les gens qui étaient venus au-devant de lui, baissant la tête au lieu de répondre, le connétable comprit d'où venait leur embarras.

— Sire, dit-il, c'est l'heure de la promenade; madame la reine est sans doute allée au château de Beauté; monsieur le roi ne veut-il pas s'y faire mener?

— Vous parlez d'or, beau cousin, répondit le roi; madame la reine ne nous attend pas, et c'est surprise agréable à lui faire.

Mais comme en parlant ainsi il venait de remonter dans sa litière, le son des cors et des trompettes se fit entendre; c'était Isabeau qui rentrait au donjon.

— Sire, dit d'Armagnac voyant que ses ennemis lui échappaient, nous sommes arrivés trop tard; mais n'oubliez pas que c'est l'honneur de la couronne qu'il s'agit de défendre. Je jure sur ma tête que la reine vient du château de Beauté, qu'elle y a rencontré le chevalier de Boisbourdon. En la pressant un peu, en homme à qui l'on a tout révélé, vous lui ferez dire la vérité. Votre prudence et votre justice feront le reste.

On eût dit que la singularité de la situation avait subitement ravivé l'intelligence du pauvre roi. Il sortit de sa litière, s'avança d'un pas assuré vers la reine, et la prenant par la main avec une courtoisie toute chevaleresque, il la conduisit dans sa chambre, après avoir fait signe au connétable de les suivre.

— Madame, lui dit-il alors, ne vous étonnez pas que le connétable soit ici; c'est qu'il n'est pas seulement le meilleur ami du roi; il est en outre le meilleur ami de la couronne.

Isabeau répondit par un sourire de dédain et le roi reprit :

— Ce n'est pas lui qui songera jamais à compromettre notre honneur et notre dignité; il n'a jamais songé, il ne songera jamais à nous trahir, et plutôt à Dieu qu'en cela vous l'eussiez pris pour modèle.

Isabeau, qui s'était néchalamment assise sur un fauteuil, se redressa; la colère commençait à animer son sang et la rougeur qui de ses joues montait à son visage annonça une explosion prochaine. Le roi aussi s'animait en parlant, et ce fut d'une voix plus élevée qu'il continua.

— Vous m'avez fait horriblement souffrir, madame : c'est vous qui

avez jeté le désordre dans mes états; ce sont vos coupables intrigues qui ont coûté la vie au duc d'Orléans, et qui m'auraient ravi l'amour de mon peuple, s'il n'était aussi généreux. N'est-ce donc pas assez de toutes les calamités d'une guerre malheureuse que vous avez provoquée et alimentée, et se peut-il que mes provinces envahies, mon trésor vide, mon peuple accablé, ne vous inspirent d'autres sentiments que ceux que vous manifestez ici par des jeux et des fêtes qui contrastent si fort avec le deuil qui nous entoure?...

— Sire, interrompit la reine frémissant de colère, suis-je ici dans un cloître?

— Pas encore, madame; mais peut-être y devriez-vous être. Philippe le Bel a donné un exemple que j'aurais dû suivre en vous voyant marcher sur les traces de Marguerite de Bourgogne. Mais, sur mon âme! je n'aurai plus cette faiblesse, et pour commencement d'amendement en ce, je traiterai le felon que vous êtes allé voir aujourd'hui au château de Beauté comme ont été traités Philippe et Gauthier d'Anbay dont, après cent ans, on pourrait retrouver les os sous le gibet.

— Vous ne ferez pas cela! s'écria Isabeau en se levant furieuse.

— Je le ferai, madame!

— Prenez garde! je suis d'un sang qui ne supporte pas l'outrage.

— Par le Dieu vivant, je le ferai!

— Sire, dit d'Armagnac qui jusque-là avait été témoin muet de cette scène, souffrez que je me retire : je ne saurais supporter qu'on menace le roi en ma présence.

— Ce n'est pas à vous de quitter la place, s'écria le roi : sortez, madame! allez méditer quelque nouvelle trahison contre votre roi et votre époux, et demeurez certaine que le châtimement ne se fera pas attendre.

Isabeau n'osa résister; elle se retira en versant des larmes de rage. Sa première pensée lorsqu'elle eut repris un peu de calme, fut de donner avis à Boisbourdon de ce qui venait de se passer; mais ayant appris que le roi devait retourner à Paris avant la fin du jour, elle se décida à attendre et à laisser venir le chevalier afin d'aviser avec lui aux moyens de parer le coup dont ils étaient menacés.

Cependant Boisbourdon qui était revenu à Paris en côtoyant la Marne, se félicitait de n'avoir pas attaché plus d'importance à l'avis officieux qui lui avait été donné; et, dans l'après-midi, il monta de nouveau à cheval pour se rendre au donjon, ainsi qu'il l'avait promis à son ardente maîtresse. Déjà il avait fait la moitié du chemin, lorsqu'aux derniers rayons du soleil couchant il vit au loin briller des halberdes au milieu d'un nuage de poussière. C'était Charles VI qui revenait à Paris. Boisbourdon ignorant que le monarque eût été à Vincennes, continua son chemin, et lorsqu'il reconnut le cortège royal, il en était trop près pour pouvoir tourner bride sans faire naître de graves soupçons. Il résolut donc de payer d'audace, et non-seulement il continua son chemin; mais en passant devant le roi, au lieu de mettre pied à terre et de fléchir le genou, comme c'était l'usage alors, il se contenta de saluer en ôtant son bonnet.

— Vous le voyez, sire, dit le connétable qui se tenait près de la litière du roi, nous sommes arrivés trop tard et partis trop tôt; voici le chevalier de Boisbourdon qui retourne à Vincennes.

— Le traître n'y arrivera pas! s'écria Charles. Qu'on l'arrête sur-le-champ, et qu'on le mène au Châtelet.

Le prévôt de Paris, Tameguy du Chatel, vers lequel le roi s'était tourné en donnant cet ordre, partit aussitôt accompagné de quelques cavaliers; il atteignit promptement le chevalier, qui, ayant remarqué le mouvement qui se faisait dans le cortège, avait mis son cheval au pas, comme pour marquer que sa conscience ne lui reprochait rien; il croyait n'avoir rien à craindre. Le prévôt lui ayant demandé son épée, il la donna aussitôt et demanda de quoi on l'accusait.

— Je ne sais, répondit Tameguy; mais j'ai ordre de vous conduire au Châtelet, et comme il fera nuit lorsque nous entrerons dans Paris, je ne puis me dispenser de m'assurer complètement de votre personne.

Boisbourdon ne repliqua point, et il se laissa attacher sur son cheval sans proférer une plainte, car il sentait que, dans la situation où il se trouvait, des récriminations ou une défense inopportune ne pourraient que le compromettre. Pendant qu'on le conduisait en prison, le connétable d'Armagnac craignant toujours que la faible raison du roi ne s'obscurcît avant que ce drame fût arrivé au dénouement qu'il souhaitait, usa de toute son influence sur le faible monarque pour l'obliger à frapper un coup décisif. Charles, que la colère animait, signa tout ce que d'Armagnac voulut, et telle fut la diligence de ce dernier que, le soir même, tandis que l'ordre arrivait au Châtelet de traiter Boisbourdon avec toute la rigueur dont on usait envers les plus grands criminels, la commission qui devait juger ce malheureux jeune homme était nommée et convoquée pour le lendemain.

Le chevalier était donc au cachot, les fers aux mains et aux pieds,

lorsqu'on vint le chercher pour le conduire devant ses juges. On lui dit tout d'abord qu'il était accusé d'avoir entraîné la reine dans d'affreux désordres, et que les preuves de son crime étaient telles qu'il ne pouvait faire que de l'avouer, ce moyen étant le seul qui pût appeler sur lui la clémence du roi.

— J'ai servi le roi et ne l'ai jamais offensé, répondit Boisbourdon; lui et la reine n'ont jamais eu en moi qu'un fidèle sujet; je ne puis donc me reconnaître coupable.

— Il sera donc constaté, dit le président, que vous nous obligez à vous arracher cet aveu par les moyens que la loi met à notre disposition.

Et en parlant ainsi, il montrait les instruments près desquels étaient assis deux questionnaires n'attendant qu'un signe de lui pour se mettre à l'œuvre. Le prisonnier pâlit; mais il demeura inébranlable.

— Faites donc votre office, reprit le président en s'adressant aux tourmenteurs.

Aussitôt Boisbourdon fut saisi par quatre bras vigoureux; on lui attacha aux pieds et aux mains de lourds morceaux de fonte, puis on lui passa sous les aisselles une corde engagée dans une poulie de fer scellée à la voûte de la lugubre salle où ce drame s'accomplissait, et on le suspendit à six pieds au-dessus du sol. Les poids dont on l'avait chargé étaient d'une telle pesanteur, que tout d'abord ses jambes et ses bras se disloquèrent; les muscles s'allongèrent, les veines se rompirent. Les souffrances de l'infortuné étaient horribles, et néanmoins il ne faisait pas entendre une plainte et ne répondait que par un sourire de mépris aux questions qui lui étaient adressées. Au bout de quelques instants, les questionnaires lâchèrent subitement la corde au moyen de laquelle ils tenaient suspendu le patient, qui tomba avec fracas sur les dalles et s'évanouit.

Ce n'était là que la moitié des souffrances qu'il devait endurer : on le releva; il fut dépouillé de ses vêtements, et les questionnaires, après lui avoir versé goutte à goutte de l'huile sur toutes les parties du corps, le portèrent devant un feu ardent dont l'action ne tarda pas à faire crever les chairs tuméfiées. L'excès de la douleur fit sortir le malheureux jeune homme de son évanouissement; il ouvrit les yeux, et ses regards se rencontrèrent avec ceux d'un des juges, qui avait quitté son siège et s'avancé pour l'interroger.

— Arrière! dit-il d'une voix mourante; la reine est innocente et vous êtes d'horribles assassins.

Désespérant d'en obtenir d'autres paroles, le président le fit transporter dans son cachot, puis il formula l'arrêt de mort portant que l'exécution serait fixée et déterminée par la justice souveraine, ce qui signifiait qu'au roi était réservé de choisir le supplice que devait subir le condamné.

Boisbourdon, à peine vêtu, étendu sur un peu de paille et en proie à des douleurs intolérables, appelait la mort de tous ses vœux depuis plusieurs heures, lorsque la porte de son cachot s'ouvrit. Il vit alors s'avancer vers lui deux hommes à visage sinistre; l'un d'eux jeta sur le sol, près du moribond, un grand sac de cuir sur lequel le chevalier put lire cette inscription en gros caractères : *Laissez passer la justice du roi!* Ses regards étaient encore attachés sur cette sorte d'énigme, lorsque le second de ces hommes lui jeta autour du cou une corde à nœud coulant; en même temps il lui mit un pied sur la poitrine.

— Quoi! dit l'infortuné chevalier, pas même un mot d'elle... un seul mot de consolation!

Ce furent ses dernières paroles : l'homme appuyant fortement son pied, tira de toutes ses forces la corde dont un des bouts était enroulé autour de son poignet droit, et au même instant le condamné rendit le dernier soupir.

Pendant ce temps le compagnon de l'étrangleur ouvrait le sac, et tous deux réunissant leurs efforts, ils y firent entrer le cadavre puis le fermèrent à l'aide d'une forte courroie.

— Il fait encore grand jour, dit l'un; attendrons-nous le couvre-feu?

— Et le souper, compère?

— Tu parles d'or, maître Jacques; on ne vit pas avec les morts.

— Voire! J'avise qu'homme entendu ne laisse pas brûler ce qui cuit pour lui.

— Oui-da! tu as trois fois raison. Aide-moi donc à mettre la charge sur mon dos.

Ce fut l'affaire d'une seconde, et peu d'instants après tous deux sortaient du Châtelet, celui qui ne portait rien marchant devant pour écarter les curieux, et l'autre le suivant le dos courbe. Lorsqu'ils furent arrivés au Pont-au-Change, ce dernier posa le sac sur le parapet, puis chacun d'eux le prit à deux mains par une de ses extrémités, et après l'avoir balancé un instant, ils le lancèrent dans la Seine.

Cependant Isabeau avait passé la nuit en proie à la plus mortelle inquiétude. Les menaces du roi, l'absence de Boisbourdon que, elle en

avait la conviction, aucun obstacle n'eût pu empêcher de se rendre près d'elle s'il eût été libre, l'avis que lui avait fait donner le duc de Bourgogne, tout cela réuni lui causait les plus vives alarmes. Au point du jour elle envoya à Paris un de ses confidents, ami de Boisbourdon; il revint au bout de quelques heures : il était pâle, défait; la plus poignante douleur se peignait sur ses traits :

— Madame, dit-il avec l'accent du désespoir, ils l'ont pris, ils l'ont torturé; ils lui ont brisé les membres; ils en ont brûlé les chairs.... Il n'a rien dit, le noble cœur!.... Enfin, ils l'ont condamné à mort, et, selon toute apparence, à l'instant où je parle, il a cessé de vivre.

— Oh! je le vengerai! s'écria la reine.

Elle se leva et se mit à marcher à grands pas; ses yeux, que pas une larme ne mouillait, lançaient des éclairs de fureur....

— Il ignore donc, reprit-elle, il ignore, ce lâche d'Armagnac, que je n'ai qu'un mot à dire pour mettre quarante mille hommes sous les armes.... quarante mille de ses plus implacables ennemis.... que je puis faire mettre son corps en lambeaux et le faire manger par les chiens.... Oh! du sang! du sang! du sang! c'est du sang qu'il faut pour éteindre la flamme qui me brûle.... Étais-je donc née pour être l'esclave, la proie d'un monarque imbécile!... Ah! Bourgogne! tu ne sais pas combien tu es près du triomphe!

Elle s'arrêta; la rage la suffoquait. Tout à coup le son des trompettes se fit entendre; et l'on vint dire à Isabeau que le connétable, à la tête d'une escorte formidable, entra dans le donjon. Presque aussitôt d'Armagnac parut. La reine, par un puissant effort de volonté, parvint à se contenir; elle fit signe à l'ami de Boisbourdon de se retirer, puis se tournant vers le connétable :

— C'est bien osé à vous, messire, lui dit-elle, de venir ainsi vous mettre à ma discrétion.

— Je ne suis et ne puis être qu'à la discrétion du roi, madame, répondit d'Armagnac avec fermeté; c'est par son ordre que je suis ici, et j'y suis venu assez bien accompagné pour n'avoir rien à redouter.

— Je vous y laisserai donc, messire, car votre vue me fait horreur.

— En effet, madame, vous m'y laisserez, car vous allez partir pour Tours, où le roi vous exile. L'escorte qui doit vous y conduire est prête, et l'ordre que j'apporte ne vous accorde qu'une heure de délai. Le voici.

Isabeau parut enfin accablée par tant d'émotions; ses genoux fléchirent; des larmes parurent aux cils de ses yeux flamboyants; elle fut obligée de s'appuyer d'une main sur le bras du fauteuil près duquel elle était, tandis que de l'autre elle prenait l'ordre signé du roi que lui présentait le connétable.

— Je partirai, dit-elle, retirez-vous.

Une heure après, en effet, elle était en chemin au milieu d'une escorte que commandait un officier dévoué à d'Armagnac, tandis que ce dernier achevait de prendre possession du donjon. Mais elle ne s'était si facilement résignée qu'en vue de mieux assurer sa vengeance, et dès qu'elle fut arrivée à Tours, son premier soin fut de faire savoir au duc de Bourgogne qu'elle était disposée à l'entendre s'il avait toujours pour elle les sentiments qu'il avait récemment manifestés.

Jean sans Peur vint à Tours, enleva Isabeau, la conduisit dans ses états, leva des troupes à la hâte et se déclare ouvertement le défenseur de la reine de France persécutée par les Armagnacs qui ont profité de la démeure du roi pour s'emparer du pouvoir. Il met tout en œuvre en même temps pour rallier les partisans qu'il a dans Paris, en augmenter le nombre et leur donner les moyens de le seconder efficacement. De leur côté, les Armagnacs se préparent à la lutte; mais les manifestes publiés par le duc de Bourgogne et distribués à profusion dans la capitale avaient considérablement éclairci les rangs des partisans du connétable; des séditions éclatent; Paris est livré aux Bourguignons qui font un horrible massacre des Armagnacs. Une de leurs premières victimes fut le connétable lui-même, qu'un wagon, chez lequel il s'était réfugié, leur livra lâchement. Avant de le massacrer, ils le corchèrent tout vil et formèrent sur son corps une croix de saint André, afin, disaient ces bourreaux, qu'il fût Bourguignon après sa mort.

Ces horribles expéditions n'étaient que le prélude d'exécutions plus affreuses encore. Les assassins se partagèrent en six troupes différentes, pour aller massacrer dans toutes les prisons où, les jours précédents, ils avaient renfermé des personnes de tout état.

Le sang coula pendant trois jours, les 12, 13 et 14 juin, aux deux Châtelets, au Fort-l'Évêque, à Saint-Martin-des-Champs, à Saint-Magloire et au Temple. On tua tout : vieillards, enfants, même les femmes enceintes. Les Bourguignons ne regardaient pas les Armagnacs comme des créatures humaines. L'un d'eux qui avait massacré une femme dont l'enfant paraissait remuer encore dans son corps, dit à un de ses compagnons : « Vois un peu ce petit chien qui remue... »

Pendant ces trois jours à jamais exécrables, il y eut trois mille personnes égorgées : deux archevêques, six évêques, plusieurs présidents, conseillers et maîtres des requêtes, furent assommés et précipités du haut des tours de la Conciergerie et du grand Châtelet; on les recevait au bas sur des piques et des épées. Plusieurs de ces malheureuses victimes, croyant éviter les coups des assassins, se réfugièrent dans les cachots; mais les barbares y mettent le feu et les font dévorer par les flammes; ou étouffer dans la fumée.

Les massacres recommencèrent avec une nouvelle fureur le 12 du mois d'août parce qu'on avait mis en liberté quelques prisonniers dont l'innocence avait été reconnue. Les Goix, les Saint-Yon, et plusieurs autres personnages, qui ne triomphaient que dans les maux publics, se mirent à la tête des séditeux et les excitèrent à exterminer les restes des Armagnacs. Ils s'associèrent le bourreau Capeluche, et coururent aux prisons, frappant à droite et à gauche tous ceux qu'ils rencontraient dans les rues; ils forcèrent les portes des maisons d'arrêt et y massacrèrent jusqu'à trois cents détenus. Ce nouveau mouvement de rage dura sept jours consécutifs. Ils immolèrent tous les objets de leur haine, ou ceux dont les richesses excitaient leur cupidité. On vit le bourreau dans les rues, vêtu d'une robe de damas doublée de martre, se faire amener les prisonniers et les égorger de sa main, exécutant lui-même les arrêts sanguinaires qu'il prononçait.

Cependant la reine et le duc de Bourgogne avaient fait, le 14 juillet, une entrée triomphale dans Paris, au milieu de ces bandes d'égorgeurs tout couverts de sang. La joie rayonnait sur le visage d'Isabeau; elle se rendit à l'hôtel Saint-Paul où était le roi, le contraignit de monter à cheval et de parcourir les principales rues de la capitale afin de se montrer aux Bourguignons ses bons alliés.

Mais quelle que fût la férocité de cette infâme reine et de son exécutable complice, ils s'effrayèrent bientôt de leur propre audace; ils craignirent que le pied ne leur glissât dans le sang, et pour se débarrasser de ces hordes de tueurs, Isabeau fit publier qu'un certain nombre d'Armagnacs s'étaient réfugiés à Montliéry, tandis que le duc de Bourgogne, de son côté, réunissait sur ce point un corps d'armée formidable. Les bandes d'assassins alléchés par l'espoir d'une victoire facile et d'un butin considérable, se réunissent, sortent de Paris bannières au vent et marchent sur Montliéry; mais là ils sont tout à coup cernés par les Bourguignons, leurs amis, qui les chargent avec fureur et tuent jusqu'au dernier.

Au milieu de tous ces troubles, les deux fils aînés du roi étaient morts empoisonnés; Charles, dernier héritier du trône, élevé dans la haine du Bourguignon, avait été obligé de prendre la fuite, et il s'efforçait de lever des troupes pour défendre ses droits.

Tout cela n'avait pas empêché Isabeau de s'établir de nouveau au

donjon de Vincennes, et d'y recommencer ces orgies causées de tant de crimes et de malheurs. Après la mort de Jean sans Peur, assassiné par Tanneguy du Chatel, elle s'allie, contre le dauphin son fils, avec Henri V, roi d'Angleterre, elle livre Paris à ce dernier, le fait déclarer régent et héritier de la couronne de France. Henri vient s'établir à Vincennes; mais peu accoutumé à la vie de débauche qu'on menait en ce lieu, il y tomba bientôt malade et y mourut au mois d'août 1422. Charles VI ne lui survécut que deux mois, et tandis que Charles VII combattait dans l'Aujou, Henri VI, fils de Henri V et encore au berceau, était presque simultanément proclamé roi d'Angleterre et roi de France. La guerre dura encore treize ans pendant lesquels Isabeau ne quitta point Vincennes où elle continua à se livrer à tous les actes de

débauche qu'enfantait son imagination dépravée. Elle y était encore lorsque, après une de ces orgies qui étaient son passe-temps habituel, elle apprit la conclusion du traité d'Arras (21 septembre 1435), par lequel le duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur, reconnaissait Charles VII. Elle éclate alors en imprécations; mais tout à coup la parole lui manque; elle est suffoquée et elle expire au milieu de cet accès de fureur.

Peu de temps après Charles VII entra dans Paris et s'empara de la Bastille et de Vincennes. Il paraît toutefois que les Anglais reprirent cette forteresse dont ils furent de nouveau chassés quelque temps après, car nous lisons dans une ancienne chronique, à la date de l'année suivante : « Au dit « temps des dissensions entre le roi « de France et le « roi d'Angleterre, « messire Jacques « de Chabannes ré-



Exil de la reine Isabeau.

« duit et mit en l'obéissance du roi la ville et le chateau de Cor-
« beille, et le chateau du bois de Vincennes, lequel il print des
« chielles, à l'aide d'ung François Regnié, qui s'était rendu Anglois; il
« avait nom Ferrières, et fust icelui chateau échiellé par le donjon,
« et le dit donjon print, et y eut gros débat entre les François et les
« Anglois, dont le dit messire Jacques demeura maistre.... Et depuis
« icelle prinse du bois de Vincennes, fut donné le dit chateau par le
« roi Charles, audit messire Jacques, rachetable de vingt mille écus,
« lesquels lui furent payés dix ans après ou environ. »

Redevenu possesseur du donjon de Vincennes, Charles VII en fit son séjour de prédilection, autant à cause des agréments du lieu que du voisinage du château de Beauté, qu'il avait donné à Agnès Sorel, sa maîtresse; mais l'histoire est muette sur les événements qui purent se passer dans cette royale demeure pendant le règne de ce prince.

En 1461, Charles VII s'étant laissé mourir de faim dans la crainte d'être empoisonné par son fils, ce dernier, devenu roi sous le nom de Louis XI, montra également beaucoup de prédilection pour le séjour de Vincennes, et pendant les douze premières années de son règne, il y demeura souvent; mais comme ce prince d'humeur cruelle faisait

infiniment plus de cas des prisons que des châteaux, et que le donjon lui parut parfaitement disposé pour que sous ses épaisses murailles fussent étouffées les plaintes des victimes qu'il pourrait y faire jeter, il l'abandonna, en 1473, pour en faire une prison d'État, destination qu'il conserva jusqu'en 1789, et qui lui fut rendue par Napoléon.

C'est donc l'histoire de la prison que nous allons écrire maintenant; ce sont les épouvantables tortures, les souffrances incroyables des victimes que nous avons à dire; c'est toute une longue série de crimes horribles que nous devons dévoiler. Plus d'une fois sans doute notre cœur bondira d'indignation; plus d'une fois d'effroyables monstruosité feront tomber la plume de notre main; mais soutenus par l'amour de la vérité, nous irons jusqu'au bout : *Fais ce que dois, advienne que pourra!*

III.

Louis XI et Olivier Ledain. — Philippe de Crouy et Françoise d'Amboise. — Amour, captivité, évasion. — Gaspard de Heu. — Le donjon de Vincennes, ses réglemens, son intérieur depuis Henri II jusqu'à Louis XVI.

Le premier gouverneur de Vincennes avait été le comte de Tancarville, brave capitaine dont Charles V faisait grand cas. Plus tard, en 1420, alors qu'Isabeau de Bavière et le roi d'Angleterre, Henri V, habitaient le château et le donjon, le gouvernement en fut donné à un Anglais, le comte de Huntington. Jacques de Chabannes, qui prit ce château d'assaut, en fut nommé gouverneur par Charles VII. Louis XI, qui haïssait les grands et méprisait le peuple, donna pour gouverneur au donjon, lorsqu'il eut décidé d'en faire une prison d'État, Olivier Ledain, qui avait été son barbier et était devenu un des ministres de ses vengeances.

On fit à cette époque d'immenses réparations au donjon; non-seulement on consolida les murs qui avaient de six à huit pieds d'épaisseur, mais on y pratiqua des oubliettes, des cachots souterrains d'une grande étendue, on scella dans les murs de lourds anneaux et forts crochets, et quand tout cela fut terminé, on y transporta, dans des cages de fer, plusieurs prisonniers enfermés précédemment à Montlhéry, où Louis ne les croyait plus en sûreté.

Dès ce moment, Louis XI cessa d'habiter Vincennes, dont Olivier Ledain devint en quelque sorte le maître absolu; il replanta le parc qui avait été dévasté par les Anglais, et vécut en véritable châtelain.

Il est certain que les prisonniers du donjon ont été très-nombreux pendant les dix dernières années du règne de Louis XI : ce n'était pas pour rien qu'on avait fait construire les oubliettes et les cachots souterrains, et que dans une des salles voûtées avaient été apportés toutes sortes d'instruments de torture; mais ces victimes d'une tyrannie

inoüie, d'une cruauté sans exemple, sont demeurées inconnues. Sans doute les captifs que le roi envoyait là n'en devaient plus sortir.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'à partir de 1556, trois ans après la mort de Henri II, que l'on peut parler d'une manière certaine des prisonniers du donjon. Le plus important de ceux qui s'y trouvaient à cette époque était un gentilhomme espagnol, Philippe de Crouy, duc d'Arcos, qui avait été fait prisonnier de guerre. Henri II offrait de l'échanger contre le maréchal de Bouillon et François de Montmorency, pris par les Espagnols; mais Philippe ayant mis à cet échange des conditions que Henri jugeait inacceptables, il ne se fit point, et le duc d'Arcos vit s'aggraver les rigueurs de sa captivité.

Jeune, brave et beau, ce gentilhomme était tendrement aimé d'une

jeune veuve, sa cousine, nommée Françoise d'Amboise. Protégée par les Guise, alors si puissants, elle avait pu précédemment pénétrer assez souvent jusqu'à son cher cousin et adoucir ses ennuis; mais dès que la négociation tendant à l'échange des prisonniers fut rompue, l'entrée du donjon fut interdite à la belle veuve. Heureusement l'amour est ingénieux et ne se décourage pas pour si peu.

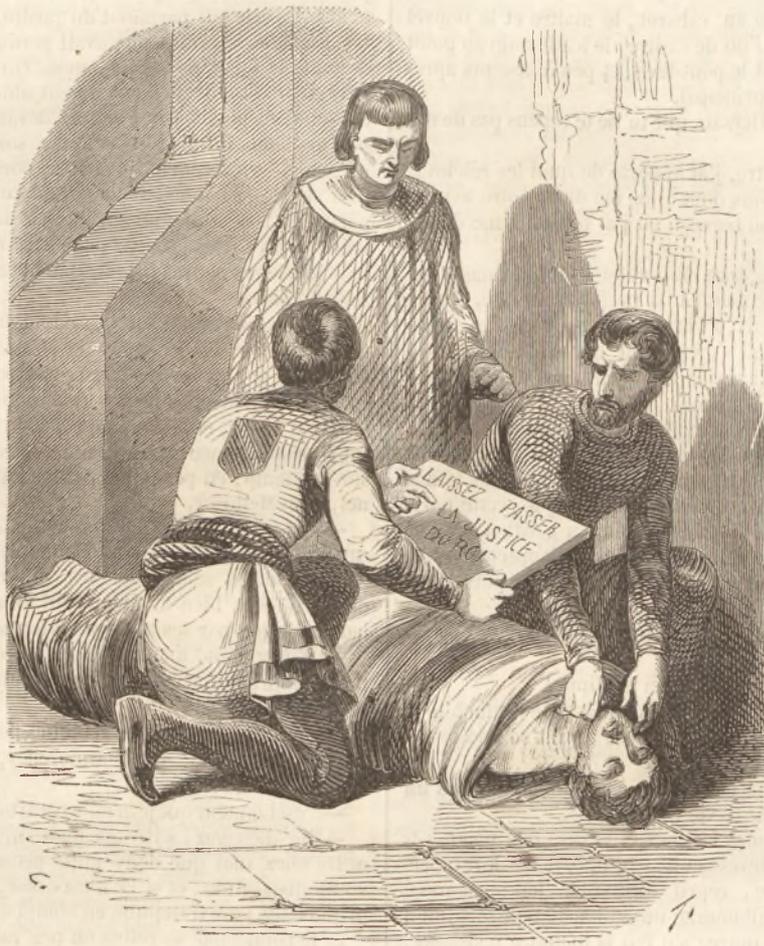
Nous avons vu qu'Olivier Ledain avait fait replanter le parc; ses successeurs créèrent des jardins. Il fallait bien avoir quelque chose qui récréât la vue et la délassât de l'aspect de ces hautes et noires murailles. Il y eut donc un jardin, puis deux, puis trois, puis quatre; mais à l'époque dont nous parlons, 1556, il n'y en avait encore que deux : un pour le gouverneur, donnant sur les fossés, et un autre plus petit, à l'intérieur, où les prisonniers privilégiés pouvaient

se promener pendant une heure ou deux chaque jour. Pour ces deux jardins, il n'y avait qu'un jardinier; c'était trop peu : le brave homme, nommé Jean Hersan, n'y pouvait suffire; il demanda un aide et obtint la permission d'en prendre un à la condition que le personnel ordinaire du château n'en serait pas grossi, c'est-à-dire que cet aide viendrait le matin se mettre à la besogne et s'en retournerait le soir.

Jean Hersan se mit en quête d'un homme qui voulût accepter ces conditions; il en parla à tous les paysans des environs, mais personne n'était tenté d'aller s'enfermer chaque jour pendant douze heures dans ce lugubre séjour, et maître Hersan commençait à désespérer de trouver ce qu'il cherchait, lorsqu'un jour, peu d'instants après le coucher du soleil, comme il venait de franchir le pont-levis pour se rendre dans le village, il fut abordé par un jeune paysan de bonne mine, lequel lui demanda si ce n'était pas lui qui cherchait un garçon pour l'aider dans ses travaux.

— Qui-da, fils! répondit le jardinier; en sauriez-vous un de bon vouloir?

— De bon vouloir, oui, mais de peu de savoir. C'est un garçon qui ne sait rien et voudrait apprendre, et ce garçon c'est moi.



Mort de Louis de Boisbourdon.

— Eh bien ! l'ami, dit maître Jean après avoir toisé du regard son interlocuteur, il n'y a pas de temps de perdu : tu es jeune, bien constitué, quoique de petite taille... je me chargerai volontiers de t'enseigner le métier dans la perfection; mais tu dois savoir qu'on ne paie pas les apprentis ?

— Dieu merci, cela ne saurait m'inquiéter; je suis fils d'un tenancier de Meaux assez riche pour ne me point laisser les poches vides. C'est du savoir que je veux, et je puis le payer.

— Par ma foi, garçon, c'est Notre-Seigneur Dieu qui t'a mis sur mon chemin, et je veux perdre mon âme s'il est plante dont tu ne connais les vertus, le soin et accoutumance avant deux fois douze mois.

— Ainsi c'est marché fait ? dit le jeune homme.

— Et qui prendra racine, enfant; car nous l'allons arroser d'un clairnet comme onques en son sellier n'en a plus réjouissant, voire même monseigneur le roi.

Après une assez longue séance au cabaret, le maître et le nouvel adepte se quittèrent très-contents l'un de l'autre; le lendemain au point du jour ils se retrouvèrent devant le pont-levis, et peu d'instants après tous deux étaient dans le jardin principal.

— J'espère, garçon, dit maître Hersan, que tu ne te repens pas de nos conventions ?

— Loin de m'en repentir, maître, j'ai apporté de quoi les célébrer, et j'ai dans mes poches deux flacons dont vous me direz votre avis.

— Viens donc derrière ce grand berceau où j'ai fait un banc de gazon, nous y serons à l'aise.

Assis à l'ombre du feuillage, les deux amis entamèrent gaiement une première bouteille, puis une seconde. A la première rasade, maître Hersan avait trouvé le vin délicieux, à la troisième ses yeux étaient rapetissés de moitié, et il ne pouvait s'apercevoir que son apprenti vidait sa tasse sur le gazon. Le deuxième flacon n'était encore qu'à moitié que déjà Hersan dormait à poings fermés.

— Bon ! fit l'apprenti, voici faite la moitié de la besogne.

Et il se dirigea en toute hâte vers la porte du jardin, pres de laquelle il se cacha derrière un buisson de rosiers. L'heure à laquelle le duc d'Arcos avait coutume de faire sa promenade étant venue, cette porte s'ouvrit et livra passage au duc d'abord et ensuite au gardien. Tandis que ce dernier se retournait pour refermer la porte, l'apprenti arriva d'un bond devant Philippe, lui mit un poignard à la main, puis se retournant vers le gardien en brandissant un autre poignard :

— Un seul mot, un seul cri, lui dit-il, et tu es mort.

— François ! s'écria le duc.

— Oui, c'est moi qui veux te sauver, mon Philippe !

Le gardien les voyant tous deux armés était demeuré immobile et muet. L'apprenti, ou plutôt François d'Amboise tenant son poignard levé, lui dit :

— Couche-toi contre ce mur, la face tournée contre terre; pas un mouvement de plus; pas un mot, ta vie est à ce prix.

Il fallut bien obéir, car les lames longues et effilées des poignards étincelaient au soleil, et deux bras levés semblaient impatients de frapper.

— Maintenant, mon Philippe, reprit l'entrepreneur jeune femme, prends ces cordes; garrotte et bâillonne ce misérable de telle sorte qu'il soit dans l'impossibilité de nous nuire; s'il fait la moindre résistance, frappe et je le frapperai en même temps que toi.

Le duc prit les cordes et le mouchoir qu'elle lui présentait, et grâce à la terreur dont le gardien était frappé, il le bâillonna et ficela de telle sorte, que le malheureux n'eut plus de libre que les yeux.

Des que cette opération fut terminée, François conduisit le duc derrière le berceau où maître Jean Hersan était endormi.

— Vite, ami, dit-elle; prends les habits de cet homme et laisse-lui les tiens en échange... Ne crains pas qu'il s'éveille; il doit dormir pendant six heures au moins, si la préparation du mire (médecin) est aussi efficace qu'il le prétend.... Hâte-toi; dans quelques minutes, nous serons hors d'ici.

Tout cela se fit avec une rapidité merveilleuse. Revenus à la porte, les deux amants l'ouvrirent sans difficulté avec la clé qui était dans une des poches de maître Jean; ils la refermèrent et baissant leurs chaperons le plus possible comme pour se garantir du soleil, ils traversèrent les cours en marchant lentement et ayant l'air de s'entretenir de leurs travaux de jardinage. Arrivés à la porte extérieure du donjon, ils n'eurent pas besoin de demander qu'on la leur ouvrît; en les voyant venir, le sergent et le porte-clés, chargés de la garde de cette porte, en avaient fait jouer les serrures; car c'était à peu près l'heure à laquelle maître Jean avait coutume d'aller dîner, la maison où il demeurait étant une des plus voisines du château. Ce fut sans plus d'obstacle qu'ils franchirent le pont-levis, et bientôt ils arrivèrent dans le bois à un endroit où les attendaient deux valets avec

des valises bien garnies et d'excellents chevaux. Une heure après ils étaient à Paris. Là, il fallut se séparer : les amis de Philippe de Crouy avaient tout préparé pour qu'il pût gagner la frontière et se rendre à Madrid où François d'Amboise devait le rejoindre plus tard, lorsque cette affaire d'évasion serait apaisée. En attendant, la belle et courageuse jeune femme se réfugia dans un couvent dont une de ses parentes était la supérieure.

Il s'écoula un assez long temps sans que l'on s'aperçût, au donjon, de la disparition du duc d'Arcos. Ce fut seulement vers la fin du jour que le cuisinier surpris de n'avoir pas vu paraître le porte-clés chargé de porter à ce prisonnier son dîner et son souper, en donna avis à un officier de garde, qui jeta aussitôt l'alarme. On courut à la chambre du duc; elle était vide. Aussitôt les postes furent doublés; l'ordre fut donné de fouiller le donjon, le château et ses dépendances avec le plus grand soin, et déjà des patrouilles se formaient, lorsque l'on entendit des cris qui partaient du jardin. C'était maître Jean, qui s'étant réveillé et se trouvant nu, avait perdu la tête et appelait au secours de toute la force de ses poumons. On accourut, on l'interroge; mais sa frayeur est telle qu'on n'en peut obtenir que des paroles sans suite, et l'on se disposait à le conduire devant le gouverneur, lorsqu'un des soldats donna du pied contre une sorte de masse inerte, d'où sortit un sourd gémissement; c'était le porte-clés qui, des qu'on l'eut débarrassé de ses liens, raconta tout ce qui s'était passé. Jardinier et porte-clés furent mis au cachot; en même temps des cavaliers furent lancés dans toutes les directions à la recherche des fugitifs; mais depuis plusieurs heures déjà ils étaient en sûreté, et toutes les recherches furent vaines.

Cette évasion causa une grande douleur au comte de Montmorency, dont le fils François de Montmorency était, comme nous l'avons dit, prisonnier des Espagnols; car déjà il était parvenu à faire entamer de nouvelles négociations pour l'échange de ce dernier contre le duc d'Arcos, et la fuite de cet Espagnol lui enlevait tout espoir. Il fut si profondément affligé par la nouvelle de cet événement qu'il alla sur-le-champ, en personne, requérir l'assistance du lieutenant criminel, Jean Memrier.

— Cet Espagnol enragé et sa complice sont sûrement à Paris, dit-il; car on n'a trouvé leurs traces nulle part, si ce n'est à la porte Saint-Antoine où les soldats de garde ont vu passer vers le milieu du jour deux cavaliers bien montés, dont l'un tout jeune et sans barbe attira leur attention par ses mignonnes formes et allures féminines.

— S'ils y sont, monseigneur, repoudit Memrier, nous les aurons. Bon nombre de mes gens sont en campagne pour ce faire, et je vais redoubler de zèle.

— Merci, messire, merci ! faites comme vous dites, et aurez pour récompense l'amitié des Montmorency, chose qui peut avoir son prix en paix comme en guerre.

— C'est honneur que je m'efforcerai toujours de mériter, monseigneur.

— Ne mentez, s'il vous plaît, ni gens ni argent; je vais donner ordre chez moi que deux mille pistoles soient incontinent mises à votre disposition, et si ce n'est assez, nous doublerons. Je vais être maintenant plus tranquille en comptant sur vous.

Et le comte se retira un peu rassuré en effet; car il ne doutait pas que son dernier argument eût été pris en grande considération; avec deux mille pistoles, un lieutenant criminel eût alors mis Paris sens dessus dessous; il l'eût même fait à moins; mais déjà, ainsi que nous l'avons dit, Philippe de Crouy chevauchait vers la frontière qu'il devait atteindre promptement, tant ses amis avaient bien pris leurs mesures.

Quatre jours après, messire Jean Memrier se présentait au comte.

— Le tenons-nous ? demanda tout d'abord ce dernier.

— Non, monseigneur; il faut que cet ouvrage, comme vous disiez bien, se soit réfugié dans les entrailles de la terre, ou que Satan l'ait transporté par-dessus les murailles, car il est certainement entré en ville avec la dame d'Amboise, laquelle nous faisons garder à vue.

— Eh ! messire, si vous tenez cette sirene, que ne la faites-vous parler ?

— C'est que pour cela, monseigneur, il faudrait la faire sortir des Carmélites de la rue Saint-Jacques où elle s'est réfugiée; or, elle est là sous la protection de monseigneur le cardinal de Guise, et à moins d'un ordre exprès du roi...

— Cet ordre sera signé aujourd'hui même, messire, et ne le fût-il pas que la dame d'Amboise ne nous échapperait point, eût-elle pour protecteurs tous les cardinaux du sacré collège. Messieurs de Guise, ce nous semble, se montrent un peu trop oublieux du respect qu'ils doivent à notre maison, et nous sommes disposés à le leur rappeler, dussions-nous enlever de vive force cette aventurière dont ils se font mal à propos les patrons.

Le cométable tint parole : ce jour-là même, par ordre du roi (Henri II), Françoise d'Amboise sortit bien escortée du couvent des Carmélites, et fut conduite à Vincennes où on l'enferma dans la chambre qu'avait occupée son cher cousin. Là on lui déclara qu'elle ne recouvrerait la liberté que lorsque le duc d'Arcos viendrait reprendre ses fers, et dès ce moment on lui fit endurer toutes les tortures morales et physiques qu'on peut imaginer. Comme on la savait fervente catholique, on mit dans sa chambre les deux calvinistes les plus exaltés de toutes celles dont on commençait alors à emplir les prisons; on lui refusa la promenade, puis on la mit au pain et à l'eau, et comme elle invoquait souvent le nom des Guise ses protecteurs, le gouverneur lui dit un jour qu'en servant le roi d'Espagne comme elle l'avait fait elle s'était rendue indigne de toute protection.

— C'est par votre faute, ajouta-t-il, que monseigneur le cardinal a été réprimandé par le roi, et il se montre fort disposé à croire qu'en tout ceci vous avez intrigué plutôt contre lui que contre le cométable, et nous allons vous montrer tout à l'heure comment nosseigneurs de Guise traitent les gens qui les trahissent.

Il se tut, et sur un signe qu'il fit, on conduisit la prisonnière dans une sombre salle voûtée où siégeaient devant un bureau, sur une sorte d'estrade, trois personnages en robes de juges; un greffier était placé au-dessous d'eux, et à quelques pas de là étaient d'horribles instruments de torture. La pauvre femme crut qu'on allait la soumettre à la question, et, tombant à genoux, elle demanda à Dieu la force nécessaire pour subir cette terrible épreuve. En ce moment une porte s'ouvrit, un homme, les mains liées derrière le dos, fut amené jusqu'à quelques pas du greffier; on le fit asscoir sur une sellette, puis un des juges lui demanda qui il était.

— Je suis Gaspard de Heu, sieur de Buy, gentilhomme lorrain, répondit le prisonnier avec assurance.

— Oui, dit le juge, et cette qualité de gentilhomme ne vous a pas empêché d'intriguer contre le roi au profit des religionnaires.

— Qui ose dire cela? celui-là, quel qu'il soit, en a menti par la gorge.

— Prenez garde qu'on vous fasse tout à l'heure repentir de cette outrecuidance.

— Je n'ai d'autre tort, reprit le gentilhomme sans baisser le ton, que de m'être fait l'ennemi des Guise qui sont les ennemis du roi, et qui, sous prétexte de religion, ourdissent de criminelles trames.

— Ainsi vous ne voulez avouer avoir travaillé à livrer l'État aux calvinistes?

— Si je convenais de cela, je ne ferais pas un aveu, mais un mensonge.

— Donc, reprit le juge, vous nous faites contraints d'user de rigueur pour obtenir de vous la vérité..... Holà! Carillot et Marichu, c'est l'heure de faire votre office.

Françoise d'Amboise vit alors sortir de derrière une tapisserie deux hommes d'aspect sinistre qui, après avoir choisi parmi les instruments de torture rangés dans une partie de la salle ceux dont ils voulaient faire usage, vinrent au gentilhomme lorrain, lui emprisonnèrent les jambes dans des ais de bois de chêne, les lièrent fortement, puis, à coups de marteau, enfoncèrent un premier coin entre ces ais.

C'était là ce qui constituait la question ordinaire par les brodequins.

Les traits du gentilhomme se contractèrent tout d'abord; mais il ne fit pas entendre une plainte.

— Voulez-vous avouer votre crime, dit le juge, et nommer vos complices?

— Vous pouvez vaincre mon corps, répondit Gaspard de Heu; mais vous ne vaincrez pas ni mon ame; je suis innocent du crime dont on m'accuse, et vous le savez bien.

Sur un signe du juge, un second coin fut enfoncé entre les ais, puis un troisième, un quatrième : le sang jaillit, les os craquèrent; sur le visage du gentilhomme se lisait l'expression des plus horribles souffrances; mais pas une plainte ne sortait de sa bouche. Au cinquième coin il poussa un cri terrible. Françoise d'Amboise qui, depuis quel ques instants se sentait défaillir, tomba sur les dalles et s'évanouit.

Lorsqu'elle reprit connaissance, elle était dans sa chambre; un bruit étrange se faisant entendre dans la cour, la jeune femme se traîna jusqu'à sa fenêtre où un affreux spectacle frappa ses regards : deux hommes se hissaient sur une échelle; c'était Gaspard de Heu que le bourreau portait sur ses épaules pour l'attacher à une potence.

— Compère, disait le gentilhomme, les jambes me manquent; mais tu vois que je m'aide de mes poignets qui en valent bien d'autres. Encore un coup de collier, et nous y voilà.

A peine avait-il cessé de parler que déjà l'exécuteur lui passait la corde autour du cou. Cela fait, il le poussa rudement hors de l'échelle, puis il lui monta sur les épaules, et l'on entendit le craquement de la colonne vertébrale; Gaspard de Heu avait vécu. Peu d'instants après

la jeune femme reçut la visite de l'aumônier du donjon, qui sans autre préambule lui dit.

— Vous venez de voir comment messeigneurs de Gaise traitent leurs ennemis; sachez maintenant que monseigneur le cométable en use de même sorte, et soyez assez sage pour lui donner satisfaction en faisant connaître la retraite du duc d'Arcos.

— Puisqu'on ne l'a pas pris à l'heure qu'il est, répondit-elle, je puis affirmer qu'il est maintenant à Madrid où monseigneur de Montmorency peut essayer de l'aller prendre, s'il lui plaît.

On sut bientôt en effet que le comte d'Arcos était près de Philippe II, et comme la détention de la belle et courageuse captive n'avait plus d'objet, on lui rendit la liberté. Les prisons d'État commençaient d'ailleurs à être encombrées de calvinistes qu'y faisait jeter le cardinal de Lorraine; il fallait faire place aux arrivants.

C'est ici le lieu, pensons-nous, de donner, pour servir à l'intelligence des événements ultérieurs, une description exacte de cette prison d'État dont la plus grande partie existe encore, bien qu'elle ait quelque peu changé de destination, puisqu'on n'y met plus que des prévenus politiques du sort desquels la justice du pays doit décider.

On entrait dans le donjon de Vincennes par deux ponts-levis rarement abaissés, un très-petit pour les gens de pied, l'autre pour les voitures. Arrivé à une enceinte de murailles extrêmement hautes et fort épaisses, vous ne trouviez qu'une seule entrée que défendaient deux sentinelles, et trois portes : celle qui communiquait au donjon ne pouvait s'ouvrir ni du dehors ni du dedans, qu'au moyen du porte-clés et du sergent de garde : il fallait qu'ils y concourussent tous deux; de là on arrivait aux tours : trois portes en fermaient encore l'unique entrée. Toutes les salles qui séparent les quatre tours où sont les chambres qui renfermaient les prisonniers, en ont une presque de la même épaisseur. Trois autres portes enfin introduisaient chez les détenus. Celle qu'ils pouvaient toucher est doublée de fer. Chacune est armée de deux serrures, de trois verrous, d'énormes valets pour les empêcher de couler, et s'ouvre en travers de celle qui la suit, de sorte que la seconde barre la première, et la troisième la seconde. Telle était la fermeture de ces prisons, dont les murs ont seize pieds d'épaisseur, et les voûtes plus de trente pieds d'élévation. Ces chambres sont moins grandes que ne l'étaient celles de la Bastille, et ont quelque chose de moins lugubre.

Cependant ces sombres demeures auraient été enveloppées d'une nuit éternelle, sans les vitres obscures qui laissaient passer quelques faibles rayons de lumière. Des barreaux de fer en dedans éloignaient de ces lucarnes étroites; des barreaux croisés qui se traversent, et qu'il est impossible d'atteindre, interceptent le jour et l'air en dehors. Souvent, entre ces deux grillages, il régnait un autre rang de barreaux.

Le dernier commandant, M. de Rougemont, fit relever les fenêtres, afin que le prisonnier ne pût voir ni au-dessus, ni au niveau; et pour achever cette clôture, on avait construit partout des treillis qui saillaient en dehors et montaient à mi-fenêtre, selon la situation; ce qui n'empêchait pas que dans la plupart des chambres il n'y eût un treillis de fil d'archal tissé aux barreaux. Les lucarnes se trouvaient, par tous ces moyens, retrécies et presque bouchées.

Toutes ces espèces de fenêtres donnaient sur les cours ou les jardins du donjon, excepté trois chambres qui étaient dans l'enceinte élevée sur la crête des fossés, et au-dessous desquelles se promenaient les sentinelles. La nuit, les soldats du corps-de-garde rentraient; les ponts étaient levés; les portes des tours fermées et verrouillées (les chambres des prisonniers l'étaient à toute heure du jour et de la nuit), et leurs clés déposées, avec toutes les autres, dans les mains d'un officier qui entraînait et sortait avec la garde, et n'avait aucune juridiction dans le donjon. Deux sentinelles étaient posées de manière à pouvoir veiller sur toutes les faces du carré que flanquaient les tours. Une ronde passait toutes les demi-heures sous les fenêtres, et faisait, matin et soir avant l'ouverture ou la fermeture des portes, le tour des fossés, où les porte-clés même ne pouvaient jamais pénétrer sans un ordre exprès.

Toutes ces précautions n'empêchaient pas que les sentinelles du dehors n'eussent la consigne d'ordonner aux passants de détourner les yeux de dessus le donjon; en sorte que depuis la pointe du jour, ils ne cessaient de répéter : *Passez votre chemin.*

Les chambres des prisonniers étaient séparées par une vaste salle, ou pièce du milieu, servant de passage pour aller aux quatre tours qui flanquaient le corps-de-garde principal, et où les prisonniers se promenaient alternativement quand ils ne pouvaient descendre au jardin. Une de ces vastes pièces servait autrefois de cuisine : celle du premier étage s'appelait *salle de la question*. On y voit encore des sièges de pierre destinés à placer les malheureux qui devaient être livrés à la torture. Les anneaux de fer, scellés dans le mur, et qui servaient à

assojettir leurs membres au moment du supplice, entouraient ces sièges de douleur. Dans ces cachots privés d'air et de lumière, il y avait encore des lits de charpente sur lesquels on enchaînait ceux à qui l'on permettait de se livrer à quelques moments de sommeil.

De la cuisine on passe dans une espèce de cachot à rez-de-chaussée. A la lueur du jour qui y pénètre faiblement, on découvre contre la muraille un lit creusé dans la pierre, où l'on jetait un peu de paille, sur laquelle couchait la malheureuse victime qu'il renfermait; des anneaux de fer correspondant en dessus et en dessous indiquent que leur usage devait être de l'enchaîner. Au pied de ce lit de douleur se voit l'ouverture étroite d'une fosse d'aisances, le seul endroit de ce cachot où les liens du prisonnier lui permettent d'atteindre.

Le sommet du donjon, espèce de lanterne fort petite au haut de la principale tour, est remarquable par la chaleur brûlante et le froid rigoureux qu'y devait éprouver tour à tour l'infortuné qui l'habitait.

Une chapelle était essentielle dans cette rigoureuse prison; on y pénètre par trois cellules, toutes fermées d'une double porte; dans chacune de ces cellules on plaçait un prisonnier. La chambre de l'aumônier inspire la tristesse; on lit au-dessus : *carcer sacerdotis* (prison du prêtre), ce qui, contre toute vraisemblance, paraîtrait indiquer que tant qu'il exerçait cette fonction, il ne pouvait communiquer au dehors.

L'escalier à noyau, fort étroit, composé de marches hautes, et à chaque pas obstrué par des portes que l'on tenait rigoureusement fermées, a deux cent soixante-cinq marches; il conduit à une plate-forme d'un travail superbe par sa propreté et par sa solidité, où l'on jouit d'une vue immense et d'une variété délicieuse.

En voyant les fossés, les tours, les doubles et triples portes garnies de fer, on ne conçoit pas que l'industrie humaine ait jamais pu rien inventer de plus rigoureux pour augmenter les obstacles qui s'opposaient à la liberté de ceux qui étaient détenus dans cette prison.

Voici quel était le régime qui s'observait au donjon de Vincennes, et la manière dont on y traitait les prisonniers, ordinairement au nombre de douze, et quelquefois jusqu'à vingt ou trente.

Comme le secret était un des objets qu'on avait le plus en vue dans les prisons d'État, on avait cru devoir y intéresser fortement ceux qui en avaient la garde, en rendant leurs places très-lucratives : on les avait chargés de la nourriture des détenus, sans doute parce qu'ils surent persuader que c'était une chose nécessaire. Le roi passait au commandant de Vincennes six francs par jour pour la nourriture d'un prisonnier, son blanchissage et sa lumière; on donnait aussi par mois à chaque prisonnier, une demi-livre de tabac en poudre.

A la Bastille, un tarif réglait la dépense journalière des détenus, selon leur état et leur naissance. Il en était de même à Vincennes, dans les cas extraordinaires. Un prince du sang était à cinquante livres par jour; un maréchal de France, à trente-six livres par jour; un lieutenant général, à vingt-quatre livres; un conseiller au parlement, à quinze livres; un juge ordinaire, un prêtre, un financier, à dix livres; un bon bourgeois, un avocat, à cinq livres; un petit bourgeois, à trois livres, et les membres des moindres classes étaient à deux livres dix sous : c'était le taux des gardes et des domestiques.

Il est à présumer que cette taxe modique était encore diminuée en certaines occasions.

Le chauffage était payé à part au donjon de Vincennes, et sur le pied de trois cordes par chaque chambre, dont le commandant en retenait une, ou du moins le prix, sous le prétexte de l'entretien des corps-de-garde. Les deux cordes de bois destinées à chaque cheminée étaient payées six louis au commandant, et ne lui en coûtaient que trois. Il faut encore joindre cet excédant aux revenus attachés à sa place.

Les porte-clés avaient ordre de ne faire aux prisonniers que deux feux par jour, c'est-à-dire de ne mettre du bois dans leurs poêles ou cheminées que le matin en entrant chez eux et une autre fois au diner ou au souper, en sorte que la consommation de chaque jour ne devait monter qu'à six bûches ou huit au plus si elles étaient petites.

Les prisonniers de Vincennes étaient maîtres de dépenser plus de six francs par jour. Le roi passait de plus au commandant deux places mortes. Tout cela était indépendant des appointements et des émoluments attachés à son poste. Il n'avait que trois mille livres de fixe; mais les grands profits attachés à sa place lui assuraient un revenu considérable. Il a joui longtemps de quatre jardins, l'un desquels contenait cinquante-deux arpents, et qu'on avait plusieurs fois proposé d'affermir six mille livres. En 1779, on ôta à M. de Rougemont une grande partie de ce jardin pour y transplanter les pépinières du Roule, et on ne lui laissa que vingt arpents. Un beau et vaste logement était encore attaché à cette place, qui rapportait un revenu fixe au moins de dix-huit mille francs.

Depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, on donnait aux

prisonniers un bouilli et une entrée, à dîner, cette entrée était de pâtisseries, tous les jeudis; un rôti et une entrée à souper; une livre de pain et une bouteille de vin par jour; deux pommes à l'un des repas du jeudi et du dimanche. On pouvait changer ce dessert pour un biscuit de deux sous. On ne servait pas au donjon de Vincennes, six fois dans l'année, autre chose que de la viande de boucherie. La nourriture en maigre n'était guère plus variée : on servait alors des plats composés de légumes, de deux ou trois harengs, et d'un morceau de raie.

Les détenus qui se nourrissaient à leurs frais payaient trois livres par repas et n'étaient pas mieux traités. On donnait à un prisonnier quatre serviettes et deux torchons par semaine, une paire de draps par mois; six chandelles par semaine en été, et huit en hiver. On ne donnait point de couteau aux prisonniers; ils étaient obligés de dépecer la viande avec leurs doigts et à l'aide d'une fourchette d'étain. Ils dinaient à onze heures du matin, et soupaient à cinq heures du soir. Cet usage ridicule et pernicieux laissait les prisonniers dix-huit heures sans nourriture, et ne laissait que six heures seulement entre les deux repas. Les détenus d'un rang élevé n'étaient point assujettis à cette règle monastique.

Le lieutenant général de police venait ordinairement une fois dans l'année pour faire une inspection. Il trouvait chez le commandant un somptueux et splendide repas, où l'on avait réuni tout ce que la délicatesse la plus recherchée peut inventer. On avait soin d'insinuer à ce magistrat que le cuisinier, dont il venait de faire l'éloge, était celui du donjon. Le lieutenant de police en concluait que les mets qu'on y servait étaient du moins très-bien accommodés. Dans cette opinion il montait aux tours. Il y restait à peine une heure, et n'y voyait qu'un certain nombre de prisonniers, qui, loin de se plaindre du traitement qu'ils éprouvaient, avaient à peine le temps de lui dire quelques mots sur la liberté qu'ils attendaient de sa justice.

Personne au monde qu'un confesseur ne pouvait voir les prisonniers sans témoins. Le sergent de garde devait noter avec soin l'instant où le chirurgien-major entra et celui de sa sortie. Il ne pénétrait jamais dans aucune chambre sans un porte-clés qui avait droit et ordre de ne pas souffrir qu'il parlât d'autre chose que de l'état actuel de la santé du prisonnier. Il y avait un médecin, un chirurgien-major, un dentiste, un oculiste, un confesseur, un aumônier, et toutes sortes d'ouvriers attachés au donjon, outre trois porte-clés et les domestiques que le roi entretenait à des prisonniers d'une certaine classe. Le service des porte-clés du donjon se bornait à servir et à enfermer les prisonniers. Les détenus qui avaient un domestique payaient pour lui neuf cents livres de pension.

C'était ordinairement la nuit qu'on introduisait un prisonnier dans cette forteresse. La faible lueur d'une lampe vraiment sépulcrale éclairait ses pas. Deux conducteurs guidaient sa marche. Des verrous sans nombre frappaient son oreille et ses regards; des portes de fer tournaient sur leurs gonds énormes, et les voûtes retentissaient de ce bruit effrayant. Un escalier tortueux, étroit, escarpé, allongait le chemin et multipliait les détours; on parcourait de vastes salles; la lumière tremblante qui perçait dans cet océan de ténèbres laissait apercevoir partout des cadenas, des verrous et des barres de fer, et augmentait l'horreur d'un tel spectacle et l'effroi qu'il inspirait. Le malheureux arrivait enfin dans son repaire; il y trouvait un grabat, deux chaises de paille, et souvent de bois, un pot presque toujours ébréché, une table sale et dégoûtante. Le commandant ordonnait alors aux porte-clés de fouiller le nouveau venu, et leur en donnait l'exemple en commençant lui-même, afin qu'ils le fissent avec plus de zèle et d'exactitude. Le malheureux patient était dépouillé de tous ses effets; argent, montre, bijoux, dentelles, portefeuille, couteau, ciseaux, tout lui était enlevé : ensuite il recevait une injonction laconique et hautaine de ne point se permettre le bruit le plus léger : *C'est ici, lui disait-on, la maison du silence.*

Après que vous aviez été fouillé avec le plus grand soin, on décidait de votre sort, c'est-à-dire de la manière d'être qui vous était destinée. Si le papier et les livres vous étaient interdits, rien ne venait vous détourner de vos douloureuses réflexions, ni distraire l'ennui affreux qui vous consumait. Si la permission de lire et d'écrire vous était accordée, il fallait passer par de nouvelles épreuves. Il n'y avait point de bibliothèque attachée spécialement au donjon; le commandant avait quelques livres, qu'il prêtait aux prisonniers favorisés, mais qu'il fallait que le porte-clés lui demandât vingt fois avant d'obtenir un seul volume, ainsi qu'un cahier de papier soigneusement numéroté; et aucune lettre ne sortait du donjon sans avoir été lue par le commandant.

Le porte-clés venait trois fois par jour, et semblait, le plus souvent, un messager d'infortune; une physionomie austère, un silence imper-

turbable, un cœur inaccessible à la pitié, étaient les vertus de cet état. En vain, le prisonnier interrogeait-il; une négation simple était l'unique réponse qu'il recevait : *Je n'en sais rien*, composait l'éternelle formule du porte-clés.

Les plus favorisés des prisonniers (et c'était le plus petit nombre) se promenaient une heure par jour dans un jardin qui avait trente pas de long, en tête-à-tête avec leur porte-clés, qui ne devait ni les quitter un instant, ni leur adresser une parole. Dès que l'heure sonnait, on regagnait le donjon.

Ceux qu'un destin propice rendait à la société, à leur famille, à leurs amis, recevaient, en sortant de leur prison, un traitement pareil à celui qu'ils avaient éprouvé en entrant; ils étaient fouillés d'une manière outrageante, et le commandant exigeait du captif, sur lequel il exerçait cette dernière indignité, qu'il fit serment de ne jamais révéler ce qui se passait dans cette prison.

On prenait à Vincennes les plus scrupuleuses précautions pour qu'un détenu ne mourût point sans confession, ni sans recevoir les derniers sacrements. Il était toutefois bien difficile d'obtenir la permission de se confesser à un prêtre du dehors; et avant le dernier siècle, une permission du roi était même nécessaire pour qu'un prisonnier fût administré.

Tel fut, depuis la fin du règne de Henri II jusque sous Louis XVI, le donjon de Vincennes, son personnel, ses règlements, son intérieur. N'ayant donc plus désormais à nous occuper de ces détails, nous allons reprendre notre narration, à partir de l'avènement de François II, sous le règne duquel s'envenimèrent si rapidement les querelles religieuses qui, pendant un siècle et demi, devaient ensanglanter la France.

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, s'étaient facilement emparés du pouvoir lors de l'avènement de François II qui, à peine âgé de seize ans, était déjà perdu de débauche et n'avait aucune aptitude aux affaires. Sous le titre de ministre, le cardinal était réellement roi; mais il avait à vaincre, pour consolider sa puissance, une opposition formidable à la tête de laquelle étaient le prince de Condé et le roi de Navarre, que les calvinistes, appelés par dérision *huguenots*, avaient choisis pour chefs, tandis que les Guise s'imposaient en quelque sorte au parti catholique.

La guerre commença par la publication d'une foule de pamphlets; la France en fut inondée. Voyant que sur ce terrain il ne pouvait pas avoir l'avantage, le cardinal eut recours à la violence, et aux satires lancées contre lui, il répondit par l'emprisonnement et les plus monstrueuses violences. Au nombre des personnages arrêtés comme auteurs de libelles, chansons, épigrammes, furent de Soucelles, que le cardinal eut l'audace de faire arrêter dans les appartements du roi de Navarre, près duquel il se croyait en sûreté; un fils du comte de Haram et le bailli de Saint-Agnan, qui tous trois furent enfermés au donjon de Vincennes.

Ces rigueurs, loin de décourager les calvinistes, les exaltèrent; jusque-là ils n'avaient songé qu'à se défendre; bientôt ils se disposèrent à attaquer. C'est alors que se forma la fameuse conjuration d'Amboise dont le chevalier de La Renaudie était le chef apparent, et qui était en réalité dirigée par le prince de Condé. Un des conjurés les plus redoutables était un jeune seigneur d'origine anglaise, Robert Stuart, parent de la reine de ce nom, lequel, dans une réunion des chefs du parti avait proposé de mettre le feu aux quatre coins de Paris, de s'emparer des Guise à la faveur du tumulte et de les pendre.

— Il n'y a pas d'autre moyen d'en finir, disait-il, et plus nous retarderons d'en user plus nous serons affaiblis : les prisons sont pleines de nos frères; nos plus intrépides compagnons sont à Vincennes, et le même sort nous est réservé si nous ne nous hâtons de frapper un coup décisif.

L'avis ne fut pas adopté; mais il donna naissance à la conjuration. La cour et les Guise étant alors à Blois, les calvinistes décidèrent qu'ils se rendraient là au nombre de deux mille en suivant des chemins différents, qu'on s'emparerait des Guise, et qu'on supplierait le roi *très-humblement et l'épée au poing* de se montrer plus doux aux réformés.

Robert Stuart se réjouissait à la pensée du rôle actif qu'il devait jouer dans cette circonstance, lorsqu'un soir, au sortir d'un des conciliabules où l'on réglait toutes choses en vue du succès qui paraissait infaillible, il fut saisi par des cavaliers qui le bâillonnèrent, le lièrent sur un cheval et l'emmenèrent au donjon de Vincennes, où il arriva sans avoir obtenu une seule réponse aux mille questions qu'il avait faites.

— Je l'avais bien dit, s'écria-t-il en entrant dans le lugubre asile qui lui était destiné; nous y passerons tous s'ils ne se hâtent... mais qu'ils se hâtent ou non maintenant, je n'assisterai pas à la fête... Mais du diable

si je reste ici de mon plein gré. Voyons, j'ai compté soixante-six marches à partir du moment où l'on m'a fait mettre pied à terre; je dois donc être au troisième étage, et comme on doit être classé ici par catégorie, je ne dois pas être bien éloigné de mes amis Saint-Agnan, Haram, Soucelles et autres.

Il passa le reste de la nuit à sonder les murailles. Jugeant au son sec et plein rendu par les pierres qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté, il recourut à d'autres moyens, et tenta de gagner l'amitié de son gardien. D'abord ce dernier se montra inaccessible; il ne répondit que par le silence aux avances du prisonnier; mais, au bout de quelque temps, ce dernier parut si résigné, il se montrait si reconnaissant de la plus insignifiante complaisance, que le porte-clés s'y laissa prendre et finit par lui avouer que deux de ses amis étaient logés l'un au-dessus de lui, l'autre au-dessous.

— Ce pauvre Saint-Agnan, dit Robert, c'est donc lui que j'entends marcher la nuit?... Il faut que la captivité lui semble bien horrible, puisqu'elle l'empêche de prendre le moindre repos.

— Ah! dit le gardien, ce n'est pas qu'il s'ennuie, c'est qu'il compose des vers...

— Ah! je le reconnais là! Il veut, jusque sous les verrous, chanter notre seigneur roi pour confondre ceux qui nous accusent d'être ses ennemis. Ne pourriez-vous lui faire savoir, mon ami, que je le loue fort de persévérer dans ces bons sentiments.

— Ah! c'est que...

— Oui, je sais, la consigne ne le permet pas; mais songez combien cela est innocent! c'est un bonjour que des amis s'envoient à travers les murailles, et qui ne saurait blesser personne. Et puis, mon ami, vous devez comprendre que messieurs de Guise ne seront pas toujours les maîtres, et que l'impuissance des gens de sang royal, comme je suis, ne peut être que momentanée.

— Je sais bien, monseigneur, que vous êtes de haute et noble race.

— Eh! vrai Dieu! ayez donc foi en ma fortune!... Tenez, mon ami, au moment où l'on me fouillait, je suis parvenu à glisser cette bourse dans une de mes manches; la voici; je vous la donne sans condition, et si après l'avoir acceptée vous jugez convenable de ne répondre à aucune de mes questions, je ne m'en plaindrai point... vous voyez que je suis de bonne composition; mais si au contraire, après avoir accepté ce faible présent, vous me témoignez quelque attachement, ma reconnaissance trouvera le moyen de se manifester par quelques autres bagatelles de ce genre.

— Mais, au moins, il faudrait me promettre de ne pas chercher à vous évader.

— Eh! mon garçon, est-ce que nous avons des ailes aux épaules et aux talons, mes amis et moi?... Tout ce que je demande, c'est que vous nous laissiez passer chaque jour quelques heures ensemble; c'est un simple acte d'humanité, pas autre chose.

Ne voyant en cela rien à perdre et quelque chose à gagner, le gardien se laissa persuader, et le soir même les trois amis eurent la joie de souper ensemble. La première question qu'agita Robert, malgré la promesse qu'il avait faite au gardien fut celle de sortir au plus vite de la forteresse par tous les moyens possibles, même à force ouverte; mais Soucelles prétendit qu'une tentative de ce genre ne pouvait avoir d'autre résultat pour eux que de se faire tuer, ce qui serait un fort mauvais moyen de servir la cause qu'ils avaient embrassée.

— Le roi de Navarre sait où nous sommes, dit-il; je sais que tout va bien et que l'on frappera le grand coup très-prochainement, aujourd'hui peut-être, et d'ici à trois jours au plus tard.

— Et comment sais-tu cela? demanda Saint-Agnan; tu as donc des intelligences au dehors?

— Eh! vraiment, quand on se mêle de conspirer, ne faut-il pas prévoir où cela peut mener, et prendre ses mesures en conséquence?

— Et tu reçois des nouvelles ici?

— Tous les jours, depuis que j'y suis.

— Raison de plus pour ne pas repousser ma proposition, dit Robert Stuart. Avec les secours du dehors et les gens que tu as dû nécessairement gagner au dedans, il est impossible que nous ne parvenions pas à prendre notre volée.

— C'est aussi mon avis, dit Saint-Agnan. Songeons donc à nous mettre à l'œuvre.

— Je vous reconnais bien là, cerveaux brûlés, reprit Soucelles; toujours prêts à vous en remettre à un coup de dé. Encore s'il ne s'agissait que de jouer sa vie! mais c'est le succès d'une affaire décisive que nous compromettrions. Soyez tranquilles, quand il en sera temps, nos amis ne manqueront pas de nous faire visite à la tête d'assez bon nombre de hallebardes et de mousquets pour mettre à la raison ceux qui voudraient les empêcher de pénétrer dans notre logis.

— Mais au moins, demanda Stuart, tu nous diras quels sont tes moyens de correspondance ?

— Tu le sauras dans un instant, mon ami, car voici l'heure à laquelle le message m'arrive d'ordinaire. Faites silence, je vous prie.

Tous se turent, et quelques minutes après le son d'un cor se fit entendre au loin du côté du bois. Ce fut d'abord une note grave et prolongée, qui après un court intervalle fut suivie d'une autre plus aiguë et également prolongée; puis silence complet.

— Tout va bien, dit Soucelles, et dans deux jours les Guise feront certainement laide grimace.

— Comment! fit Robert, ce cor a dit tout cela en deux notes ?

— Il m'a dit plus encore : comme le son grave a précédé l'aigu, cela veut dire que l'on est sûr de battre l'ennemi et qu'aussitôt cela fait on s'occupera des amis, et comme la note aiguë a été très-prolongée, cela dit que l'on sait que nous sommes tous entre les mêmes murailles. Enfin celui qui me fait dire ces choses est le roi de Navarre qui a été mon collaborateur dans l'invention de cette langue musicale. Vous voyez bien que nous n'avons rien de mieux à faire que de prendre patience.

En ce moment le porte-clés vint les inviter à se séparer : une ronde avait aperçu de la lumière à travers les meurtrières de la chambre de Robert; l'officier avait même cru entendre un bruit de voix, et peu s'en était fallu qu'il eût jeté l'alarme dans la place. Heureusement le gardien, qui était resté en sentinelle à la porte du bas, avait dit à cet officier que ce qu'il entendait était la voix d'un de ces enragés hérétiques qui chantaient leurs psaumes de damnés nuit et jour; mais qu'il allait le faire taire en le menaçant du cachot.

Quoique la captivité des trois amis fût bien adoucie par les quelques heures qu'ils passaient ensemble chaque soir, ils attendaient avec impatience le signal de leur délivrance. Pendant cinq jours le cor fit entendre les notes dont Soucelles avait donné l'explication; mais le sixième, il commença par des notes aiguës et précipitées que suivirent des sons graves et brefs.

— Enfer! s'écria Soucelles; l'affaire est manquée, et nos meilleurs amis sont aux mains des Guise.

Il disait vrai. Bien que les conjurés fussent au nombre de plus de deux mille, le secret avait été bien gardé; mais quelques jours seulement avant celui fixé pour l'exécution, un avocat nommé des Avenelles, ami de La Renaudie, sentit le cœur lui manquer, et peut-être aussi, poussé par l'espoir d'une récompense, il alla tout dévoiler aux Guise. Le cardinal, effrayé, veut revenir à Paris; mais le duc, son frère, le retient; il dit que ce n'est pas assez d'échapper aux conjurés qui s'avancent par petits détachements et par des chemins différents, qu'il faut les prendre, et anéantir par une victoire complète le parti calviniste. Seulement, comme la ville de Blois ne lui paraît pas assez sûre, il engage le roi à se rendre au château d'Amboise avec toute la cour. En même temps il se hâte de réunir des troupes; par son conseil, le roi envoie l'ordre au prince de Condé et à l'amiral Coligny de se rendre près de lui.

Pendant que cela se passait, La Renaudie déployait une activité prodigieuse pour changer l'itinéraire des nombreux détachements qui étaient en route, et les diriger sur Amboise. Sachant le prince de Condé à la cour, il était tranquille, pensant que ce prince ne manquerait pas de lui donner avis de ce qui s'y passerait dans le cas où les choses tourneraient mal; mais Condé était gardé à vue et réduit à la plus complète impuissance. Enfin, une grande partie des conjurés arrivent sous les murs d'Amboise, là, ils s'arrêtent pour attendre ceux des leurs qui doivent se suivre de près. Tout à coup le duc de Nemours sort du château à la tête des troupes, tombe sur les calvinistes qui se reposaient en parfaite sécurité et en fait un carnage épouvantable. Las de tuer enfin les soldats fuit des prisonniers; mais le sort de ces derniers n'en est pas meilleur; arrivés au château, on les pend aux créneaux sans même les interroger; un grand nombre sont noyés dans la Loire; d'autres, qui étaient parvenus à retourner chez eux ou qui s'étaient réfugiés chez des amis, sont arrêtés et impitoyablement massacrés. La reine-mère, les trois princes ses fils, placés aux fenêtres du château, assistèrent à ces sanglantes exécutions. Douze cents Français furent mis à mort sous leurs yeux. La Loire resta couverte de cadavres pendant plusieurs jours.

La Renaudie apprend ce désastre, mais il ne peut le croire aussi complet, et comme il se trouve à la tête de vingt hommes d'élite, il espère parvenir à rallier les détachements dispersés et à reprendre l'offensive; il continue donc à marcher sur Amboise, quand tout à coup il est attaqué par deux cents hommes que commande son cousin le baron de Pardaillan; bientôt il tombe frappé de plusieurs balles, et son cadavre porté à Amboise est pendu au milieu de ceux de ses compagnons d'infortune.

Voilà ce qui était arrivé, et ce que les sons du cor venaient d'annoncer aux trois amis enfermés à Vincennes.

— Eh bien! fit Robert Stuart, si le cor dit vrai, ne trouvez-vous pas qu'il soit temps de chercher une issue pour sortir d'ici ?

Il avait à peine achevé de parler, qu'un bruit d'armes et de chevaux se fit entendre dans la cour; presque en même temps, la porte de la chambre s'ouvre; vingt hommes, soldats et gardiens se précipitent sur les trois prisonniers; on les charge de fers; on les emporte, ils sont jetés dans un chariot qui les attend; des archers se placent entre eux, et le chariot, entouré de cavaliers, part au grand trot de vigoureux chevaux. Quarante-huit heures après, il arrivait au château d'Amboise où les trois amis furent emprisonnés dans trois chambres différentes de la même tour. Dès le lendemain, tous furent mis à la question; mais ce fut inutilement qu'on leur fit subir des tortures horribles pour les obliger à dire ce qu'ils savaient de la conspiration: ils n'avouèrent rien, et sauvèrent ainsi la vie au prince de Condé et peut-être même au roi de Navarre, si gravement compromis, qu'un seul mot pouvait les perdre.

Robert était celui des trois que les questionnaires avaient fait le plus souffrir; mais l'intrepide jeune homme logeait une âme fortement trempée dans un corps de fer: il se remit promptement. Toutefois il dissimula habilement ce rapide retour à la santé; il feignit une faiblesse extrême, une impossibilité absolue de faire le moindre usage de ses jambes; enfin, il parvint à inspirer tant de compassion au gardien, que ce dernier aurait volontiers laissé la porte de sa chambre ouverte, convaincu qu'il était que le pauvre captif ne recouvrerait jamais l'usage de ses jambes. Cette compassion lui fut fatale: un jour qu'il venait de prendre Stuart dans ses bras pour le placer sur un siège, afin de pouvoir arranger son lit, Robert qui avait tout préparé, le saisit à la gorge, le renverse, lui arrache ses lourdes clés, et les tenant levées sur sa tête, il menace de l'assommer s'il pousse un cri, et il promet de le récompenser magnifiquement s'il ne s'oppose point à sa fuite. Le porte-clés se laisse garrotter, bâillonner. Robert court ouvrir les portes des chambres où sont enfermés Soucelles et Saint-Agnan. Tous trois se mettent à l'œuvre pour fabriquer une corde avec les pailles de leurs lits. Ils arrachent un barreau d'une des fenêtres extérieures et se laissent glisser dans le fossé du château. Ils sont libres! Le lendemain, le cardinal de Lorraine recevait une lettre signée des trois amis et ainsi conçue :

« La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur, par le chagrin que nous savions qu'elle occasionnerait à Votre Éminence. « Nous nous sommes mis aussitôt à la suite des fuyards, et dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les renvoyer « bien accompagnés. »

Cependant le mauvais succès de la conjuration d'Amboise n'avait pas découragé les calvinistes: le prince de Condé, mis en jugement et condamné à mort, avait été sauvé par la mort de François II, en 1560; il se mit de nouveau à la tête des religieux que favorisait en ce moment Catherine de Médicis justement alarmée de la puissance des Guise. Battus à Dreux, les calvinistes acceptent la paix qui leur est offerte; mais bientôt effrayés par quelques mesures exceptionnelles, ils reprennent les armes. Les deux partis se rencontrent dans la plaine de Saint-Denis. Au plus fort de la mêlée, Robert Stuart aperçoit le connétable de Montmorency, principal auteur des souffrances qu'il avait endurées à Vincennes et à Amboise; il court à lui et l'ajuste avec un de ses pistolets.

— Ne me reconnais-tu pas? crie le connétable qui avait déjà été blessé cinq fois dans cette journée.

— C'est justement parce que je te reconnais, bourreau! que je ne veux pas te manquer.

Et il fit feu. Le connétable, atteint en plein corps, riposta pourtant à son adversaire et le blessa au visage; mais presque aussitôt il tomba, et il expira quelques instants après.

L'année suivante, Robert Stuart, Saint-Agnan et Soucelles ayant été faits prisonniers à la bataille de Jarnac, un soldat de Montmorency reconnut le premier des trois pour celui qui avait tué le connétable; il le dit tout haut. Aussitôt vingt poignards se levèrent sur l'intrepide Stuart qui est impitoyablement massacré.

Comme la guerre, la captivité avait alors ses hasards, et il n'était pas rare que des malheureux fussent sauvés de la mort qui leur était réservée par quelque événement sans importance et tout à fait imprévu. Ce fut ce qui arriva alors à un officier calviniste nommé Saint-Léger, fait prisonnier à cette bataille de Jarnac dont nous venons de parler. Cet officier avait un chien qui lui était très-attaché. Tant qu'avait duré le combat cet animal était demeuré près de son maître; il le suivit également quand il fut pris; mais Saint-Léger ayant été conduit à Vin-

cennes, on refusa d'y recevoir le chien qui, sur l'invitation de son maître, se retira tristement.

Cette séparation n'avait pas moins affligé le maître que le chien. Saint-Léger, enfermé dans une chambre dont la fenêtre donnait sur le bois, s'était tout d'abord jeté sur le lit où il donnait un libre cours à ses tristes pensées, lorsqu'il crut entendre les aboiements de son chien; il court à la fenêtre et aperçoit en effet le brave animal qui s'était arrêté précisément en face de cette fenêtre et qui, en apercevant son maître, se mit à faire de joyeuses gambades. Saint-Léger, auquel on venait d'apporter son dîner, jeta du pain à son fidèle compagnon, et il passa le reste de la journée à cette fenêtre.

Le soir venu, le chien s'en alla; mais le lendemain au point du jour il était revenu à la même place; il partagea, comme la veille, la nourriture apportée à son maître, et le soir il partit pour revenir encore le lendemain.

Cela durait depuis huit jours, au bout desquels l'intelligent animal commença à donner tous les signes du plus vif mécontentement; il n'aboyait plus, il gémissait, hurlait, regardait dédaigneusement le pain qu'on lui jetait, et ne daignait pas même le flairer.

— Allons, Médor, lui criait son maître, il faut être raisonnable; que diable, tu devrais bien comprendre que je ne suis pas ici pour mon plaisir.

Peut-être Médor comprenait-il cela en effet; mais il n'en paraissait pas plus satisfait. Saint-Léger craignait qu'il fût malade et cela l'affligeait. Qu'on juge donc de la surprise et de la joie du pauvre prisonnier, lorsqu'un soir, au moment où il allait se coucher, il vit sortir de dessous son lit Médor qui, après avoir regardé d'un air craintif autour de lui, vint sauter autour de son maître et lui faire toutes sortes de caresses. Comment l'intelligent animal était-il arrivé là? e'est ce que l'on ne sut jamais d'une manière certaine. On pensa que pour arriver dans la cour du donjon, il s'était probablement caché sous une voiture qui apportait fréquemment dans la prison du bois, du charbon et d'autres provisions; que là il s'était caché dans quelque coin et qu'il avait pénétré dans la tour en se glissant adroitement entre les jambes du porte-clés. Il faut bien qu'il en ait été ainsi, car il fut avéré ensuite qu'il n'était arrivé sous le lit qu'en échappant à tous les regards.

On comprend aisément le plaisir qu'éprouva Saint-Léger en se voyant un si fidèle compagnon, et les précautions qu'il prit pour le dérober aux regards du porte-clés; mais le bon et intelligent animal n'avait pas besoin des leçons de son maître pour savoir ce qu'il devait faire: dès qu'il entendait des pas dans l'escalier, le moindre bruit de serrures et de verrous, vite il se réfugiait sous le lit et ne quittait cette retraite que lorsque le prisonnier l'appelait.

Trois ans s'écoulèrent ainsi. La guerre civile était toujours imminente, et malgré la paix conclue en 1570, on restait armé de part et d'autre et l'on ne rendait que le moins possible de prisonniers. Enfin arriva la terrible nuit du 24 août 1572, pendant laquelle commencèrent les massacres de la Saint-Barthélemy. On pense bien que les huguenots enfermés dans les prisons ne devaient pas être épargnés. Le jour commençait à paraître lorsque Saint-Léger, réveillé en sursaut par le cliquetis des armes, des cris d'effroi, de rage, de douleur, se leva à la hâte. Bientôt un grand bruit se fit dans l'escalier qui conduisait à sa chambre. Cette fois, contre l'ordinaire, Médor ne se cacha point; en vain son maître le poussa-t-il vers sa retraite habituelle; l'animal résista obstinément et demeura serré contre son maître; il était facile de voir, à ses yeux étincelants, à la mobilité de ses narines, qu'il pressentait l'approche d'un danger et se tenait sur ses gardes. Bientôt la serrure résonna, la porte s'ouvrit, et les cris de *mort aux huguenots!* se firent entendre. Presque aussitôt deux hommes armés, couverts de sang, entrent dans la chambre et se précipitent vers le prisonnier; mais au même instant Médor saute à la gorge de l'un d'eux, lui enfonce ses défenses dans une des artères carotides et l'étend mourant sur le carreau. Saint-Léger, qui s'était retranché derrière sa table, s'élance sur le blessé et lui arrache ses armes, tandis que son chien attaque le second de ces égorgeurs, puis il fait face à ce dernier et lui fend la tête d'un coup de bache porté avec tant de force que le sang jaillit sur les habits de Saint-Léger, sur ses mains et même sur son visage. En cet état il s'élance dans l'escalier; on cria autour de lui *mort aux huguenots!* il répète ce cri, gagne la porte extérieure au milieu des égorgeurs, et bientôt il se trouve dans la campagne, suivi de son chien qui vient à la fois de lui sauver la vie et de lui faire recouvrer la liberté.

Un historien rapporte que Saint-Léger étant mort six mois après, son chien croyant probablement qu'il était retourné au donjon, vint hurler sous les fenêtres comme il avait fait autrefois et fut recueilli par un porte-clés, qui se fit son protecteur et le traita bien.

Cependant le roi de Navarre, qui n'avait échappé au massacre de la Saint-Barthélemy qu'en abjurant la religion réformée, songeait à prendre sa revanche; afin de faire une diversion puissante en faveur des réformés, il tenta de mettre à la tête des catholiques mécontents le duc d'Alençon, prince faible, irrésolu, mais ambitieux et facile à entraîner. Le duc entra chaleureusement dans les vues de Henri. Charles IX était mourant, le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, trônait à Varsovie; il n'y avait donc, pour le dernier des fils de Catherine de Médicis, que peu d'obstacles à vaincre pour arriver au trône de France que la mort allait rendre vacant.

Henri avait fait toutes les dispositions convenables; bon nombre de seigneurs étaient prêts à le seconder; ils n'attendaient que l'arrivée du duc dans sa ville d'Alençon pour se ranger sous son drapeau; mais au moment de partir, le cœur manqua à cet homme sans énergie, et il alla tout raconter à sa mère, espérant, par cette lâcheté, obtenir son pardon (4).

La conjuration parut tellement formidable à la reine-mère que, ne se croyant pas en sûreté à Saint-Germain, elle donna sur-le-champ des ordres afin que la cour quittât immédiatement cette résidence pour se rendre à Vincennes. Le roi y fut transporté; quant au duc, fils de Catherine, et au roi de Navarre, son gendre, elle les invita à prendre place dans son coche. Henri se rendit à l'invitation sans hésiter, car il ignorait la trahison de son beau-frère; aussi fut-ce pour lui une grande surprise, quand il mit pied à terre, de se trouver dans la cour du donjon, entouré d'officiers qui semblaient n'attendre qu'un mot de la reine pour s'emparer de sa personne.

— Que me veut-on, madame? demanda-t-il en se tournant résolument vers Catherine; ai-je donné dans un piège?

— Beau fils, répondit-elle, le roi et moi ne voulons que votre bien, comme aussi celui de mon fils d'Alençon, et n'avons pris quelques mesures devers vous que pour vous garder près de nous.

— Ce qui veut dire que nous sommes prisonniers, reprit Henri en s'adressant au duc.

D'Alençon baissa la tête et ne répondit point; mais la reine répliqua:

— Ce vous sera prison douce, beau fils, car vous aurez ici toute liberté et n'y verrez que plaisants visages en même temps qu'on vous y fera bonne justice.

Mais ces doucereuses paroles ne pouvaient déguiser complètement la vérité; les princes étaient réellement prisonniers, et le duc d'Alençon commença à se repentir de sa lâcheté, lorsqu'il apprit que le roi avait nommé une commission composée de Christophe de Thou, premier président du parlement, et de plusieurs autres magistrats pour instruire cette affaire et décider du sort des deux captifs. Ce fut en tremblant qu'il comparut devant ses juges; on lui fit entendre que sa qualité de frère du roi le mettait à l'abri de toute violence et dès lors il s'avoua coupable sans être arrêté par la crainte de livrer au bourreau ses amis dont il avait fait ses complices. Henri tint un tout autre langage: s'adressant à la reine qui était présente, il lui reprocha sa duplicité et dit qu'il était prêt à se faire tuer mille fois plutôt que de supporter de nouveaux outrages de cette femme qui l'avait tant outragé, et qui déjà une fois avait voulu le livrer aux égorgeurs.

— Beau fils, dit Catherine, vous oubliez que c'est vous que l'on accuse.

— Je n'oublie rien, Madame, et ce que je viens de dire prouve que je garde mémoire de tout. Je sais où tend toute cette intrigue; mais, sur mon âme, vous n'aurez pas aussi bon marché de moi que vous l'avez espéré.

La reine ne répliqua point, et l'interrogatoire cessa; mais dès ce moment les deux princes commencèrent à ressentir quelque peu les rigueurs de la captivité.

Catherine n'ignorait pas que le roi de Navarre avait des amis puissants et les menaces que Henri lui avait faites un peu trop imprudemment avaient augmenté ses craintes. Les plus redoutables de ses amis, sur lesquels Henri comptait, étaient les maréchaux de Montmorency et de Cossé, Catherine apprit qu'ils avaient convoqué une assemblée des principaux du parti dans laquelle on avait décidé que, aussitôt Charles IX mort, on ferait reconnaître roi le duc d'Alençon. C'était là précisément ce que redoutait la reine-mère qui n'avait d'affection réelle que pour son fils Henri, duc d'Anjou, et maintenant roi de Pologne. Il y avait donc pour elle de nouveaux coups à frapper; mais cela demandait beaucoup d'adresse et de circonspection. Catherine fit si bien que le roi, chaque jour plus malade, témoigna le désir de

(4) Les historiens ne sont pas d'accord sur ce point, et plusieurs prétendent que le complot fut révélé à Catherine par Marguerite, reine de Navarre, sa fille, et ils appuient leur opinion sur un passage des Mémoires de cette dernière; peut-être la trahison vint-elle de ces côtés en même temps.

voir ces maréchaux près de lui ; ils vinrent sans défiance à Vincennes ; on les logea au donjon, où ils furent gardés à vue, et lorsque, s'apercevant qu'ils n'étaient plus libres, ils firent mine de vouloir se retirer, on leur déclara qu'ils étaient prisonniers, et on les conduisit à la Bastille (1).

Les preuves manquaient contre les maréchaux qui, d'ailleurs, n'avaient rien entrepris contre le roi et ne s'étaient occupés que d'éventualités. Charles IX, de plus en plus souffrant, était fatigué de tant d'intrigues.

— Ne voyez-vous pas, madame ma mère, disait-il un jour à Catherine, qu'en voulant me si bien garder, vous m'enlevez tous mes amis ? Le maréchal de Montmorency ne peut être mon ennemi, et je ne vois dans toute affaire que vous faites si grosse, que d'imprudentes paroles. Ne dois-je donc plus avoir un moment de repos ? C'est ma volonté que cela finisse promptement.

La reine-mère ne pouvait avouer à Charles qu'en tout cela elle ne travaillait qu'à sauvegarder les intérêts de son fils Henri ; il fallait donc qu'il crût à une conspiration contre sa personne, afin qu'elle pût déjouer les projets des amis du duc d'Alençon ; cette conspiration n'existait pas ; elle l'inventa. Au nombre des personnages qui avaient assisté à l'assemblée des partisans du duc d'Alençon étaient deux gentilshommes piémontais, La Mole, amant de la reine de Navarre, et Coconas, qui avait pour maîtresse la duchesse de Nevers. Catherine les fit arrêter, et à l'accusation de conspiration, elle joignit contre eux celle d'avoir attenté par magie à la vie du roi ; elle fit arrêter en même temps Cosne de Ruggieri, son médecin ou *physicien*, comme on disait alors. Tous trois furent d'abord emprisonnés à la Conciergerie et ensuite conduits à Vincennes pour y être jugés.

La Mole et Coconas n'étaient certes pas des hommes recommandables : Coconas s'était fait remarquer par sa férocité lors du massacre de la Saint-Barthélemy, et il se vantait d'avoir égorgé en un seul jour

treinte huguenots ; La Mole, favori du duc d'Alençon, ne valait guère mieux, mais ils étaient complètement innocents de ce dont on les accusait, et la reine le savait bien. Quant à Ruggieri, il n'avait été mis dans cette affaire que pour servir de compère à Catherine de Médicis, sa protectrice ; aussi son premier soin, quand on l'arrêta, fut-il de demander des nouvelles de la santé du roi, de s'enquérir si Sa Majesté n'avait pas vomé les jours précédents, et si elle n'avait pas perdu plus

de sang que de coutume. En même temps il parlait de La Mole comme d'un homme de résolution dont il faisait le plus grand cas, et dès son premier interrogatoire, il avouait avoir fait pour La Mole une figure de cire que ce dernier lui avait dit vouloir percer à la tête et au cœur.

On croyait encore fermement à la magie à cette époque, et à la possibilité de faire mourir les gens en les poignant en effigie, après certaines pratiques et conjurations. Les médecins ou physiciens étaient réputés magiciens, et s'ils n'avaient pas qu'ils le fussent dans la crainte d'être brûlés comme tels, ils ne négligeaient rien pour faire croire à leur puissance occulte.

Enfermés séparément dans le donjon, La Mole et Coconas comparurent bientôt devant leurs juges : condamnés à mort, ils se retrouvèrent dans la salle de la question. Le premier ne pouvait croire qu'on osât le mettre aux mains des tourmenteurs : tendrement aimé de la reine de Navarre qui avait une grande influence sur l'esprit de Catherine sa mère, il comptait sur ce puissant appui ; aussi parut-il ferme et résolu ; il nia tous les faits qui lui étaient imputés ; attaché sur

une chaise de fer, il se récria violemment, prétendit qu'en le traitant ainsi on contrevenait certainement à la volonté de Catherine de Médicis. Il se laissa briser les jambes sans rien avouer de ce qui s'était passé dans la réunion des amis du duc d'Alençon, et quant à la figure de cire dont Ruggieri avait parlé, il répéta ce qu'il avait dit d'abord, que cette figure était celle d'une femme qu'il aimait, et dont il avait voulu se faire aimer par ce moyen.

— Eh quoi ! dit-il pendant qu'on ôtait les liens qui le retenaient sur le siège fatal, ne me ferez-vous pas la grâce de m'achever de tuer ?

Et comme on lui répondit que le jugement qui le condamnait à la



Enguerrand de Marigny conduit au supplice.

(1) Voir l'HISTOIRE DE LA BASTILLE. — Paris, chez l'éditeur du *Donjon de Vincennes*.

peine de mort devait être exécuté selon sa forme et teneur, il s'écria :

— Femmes sans cœur, soyez maudites!

Il faisait certainement allusion à la reine de Navarre, sa maîtresse, et à la duchesse de Nevers, dont son ami Coconas était l'amant.

— Pauvre La Mole! dit ce dernier, tu espérais donc de ce côté?

Puis s'adressant aux juges :

— J'espère que l'on m'épargnera d'inutiles tourments, puisque j'ai

fait tout d'abord les aveux les plus complets. Veut-on que je répète ce que j'ai dit? je le vais faire, et derechef dire les noms de tous ces grands personnages qui se tiennent à l'abri après nous avoir poussés vers l'échafaud.

Et Coconas répéta en effet les aveux qu'il avait faits dans son premier interrogatoire; mais cela ne put l'affranchir des tourments de la question.

— Est-il possible, disait-il au milieu des plus cruelles souffrances, que le roi, contre lequel je n'ai jamais rien entrepris, ne me tienne aucun compte de mes bons services au jour de la Saint-Barthélemy! Où désormais trouvera-t-il un bras plus dévoué pour exterminer ses ennemis?

De la salle de la question les deux condamnés furent transportés dans la chapelle où les attendaient deux confesseurs qui devaient les accompagner jusque sur la place de Grève, lieu de l'exécution. Quand ils eurent achevé de se confesser, on les fit monter dans un tombeau qui prit aussitôt la route de Paris où il arriva vers le milieu du jour, au milieu d'une foule immense, avide d'émotions, et peu disposée à plaindre les gens de cour, quelle que fût la cause qui

les mit aux mains du bourreau. Il fallut porter sur l'échafaud La Mole, dont les jambes avaient été brisées. Lui qui s'était montré si résolu au milieu des plus affreux tourments, il sembla avoir perdu à ce moment suprême toute sa force d'âme; sa tête était penchée sur sa poitrine, son regard était éteint et un tremblement convulsif agitait ses membres. Déjà, dans la foule, on l'accusait de lâcheté, lorsque, par un effort surhumain, il releva fièrement la tête, promena autour de lui un regard assuré, et d'une voix ferme, il dit :

— Marguerite de Navarre, je vous pardonne!..... Honneur aux dames!

Puis il baisa le crucifix que lui présenta son confesseur, et appuyant sa tête sur le billot, il s'écria :

— Frappe!

Au même instant sa tête fut séparée du tronc et rebondit sur l'échafaud.

Coconas, qui avait été témoin de tout cela sans en paraître ému, s'avança aussitôt sans qu'il fût besoin de le soutenir, ayant été moins maltraité que son ami par les

questionnaires.

— Ça, l'ami, dit-il au bourreau, ne me traite pas comme j'ai traité ces chiens d'hérétiques que je tuais à petits coups: je suis bon catholique et donne mon âme à Dieu.

Cela dit, il s'agenouilla et fut, selon son désir, décapité d'un seul coup.

Ce jour-là même, la reine de Navarre et la duchesse de Nevers avaient quitté Vincennes pour venir à Paris, où elles étaient arrivées plusieurs heures avant le funèbre cortège, non pour tenter de sauver les condamnés, elles n'y avaient pas songé un seul instant, mais pour satisfaire un incroyablement caprice qui leur était venu à toutes deux en même temps: elles avaient possédé ces deux hommes vivants, elles voulaient les posséder morts, afin probablement que ces malheureux, qui avaient été complices de leurs désordres pendant leur vie, en fussent les témoins après leur mort.

Le soir venu elles se firent conduire par des serviteurs bien armés à la maison du bourreau, dans laquelle elles entrèrent résolument en ordonnant à leurs gens de faire bonne garde au dehors. Une vieille femme qui, de l'intérieur, leur avait

ouvert la porte, les conduisit dans une salle basse où l'exécuteur, assis devant une table en face d'un pot de vin et d'un gobelet, se délassait des travaux de la journée.

— Messire, lui dit la reine de Navarre, on m'a affirmé qu'en votre garde restent d'ordinaire, pendant un jour ou deux, les corps des gens mis à mort par votre office.

— Vraiment, répondit le bourreau; à moins que ce ne soit gibier de Montfaucon, force m'est bien d'attendre que le prévôt de Paris en ordonne.

— Ainsi faisant, comme est votre devoir, les deux gentilshommes qui aujourd'hui...



Évasion du duc de Beaufort

- Sont où ils doivent être en attendant autre gîte.
- C'est pour les voir que nous sommes séant.
- Avec permission de...
- Sans permission aucune, notre vouloir valant toute chose. Prenez donc ceci et nous menez à l'instant où ils sont.

A ces mots elle jeta sur la table une bourse bien garnie que l'exécuteur saisit avidement; puis il se leva, alluma une torche de résine à la chandelle qui brûlait sur la table, et levant une trappe située au fond de la salle :

— C'est chose mal plaisante à voir, dit-il; mais vous êtes dames à qui on ne fait refus de rien. Suivez-moi donc et fasse notre élément Seigneur Jésus que le cœur ne vous manque point.

En prononçant ces dernières paroles, il commença à descendre un escalier étroit et humide. Marguerite le suivit résolument, et derrière elle s'avança la duchesse de Nevers, pâle comme un spectre et près de s'évanouir. Après avoir descendu une vingtaine de marches, elles entrèrent, toujours précédées de leur guide, dans un caveau sur le sol duquel étaient étendus les deux cadavres. Le bourreau écarta la paille qui les couvrait, et il fit remarquer qu'il avait rapproché chaque tête de son tronc, afin de pouvoir livrer chaque cadavre entier si l'ordre lui en était donné.

— Oh! oui! oui! je le reconnais, s'écria la reine dont le visage animé, le regard étincelant annonçait un sentiment tout autre que la douleur; La Mole! le bien-aimé de mon cœur! Oh! si mon amour pouvait te rappeler à la vie!...

Elle mit un genou en terre, et se baissant sur la tête ensanglantée du jeune homme, elle appuya ses lèvres brûlantes sur celles que la mort avait glacées. La duchesse de Nevers voulut l'imiter, mais les forces lui manquèrent et elle laissa promptement une des mains de Coconas qu'elle avait essayé de porter à ses lèvres.

— Il nous faut ces deux têtes, messire, dit Marguerite d'une voix vibrante.

Le bourreau fit un geste de surprise et presque d'effroi; mais la reine lui tendit une seconde bourse mieux garnie encore que la première, puis tirant de dessous ses vêtements un sac de velours enrichi de broderies d'or, elle l'ouvrit et montra du doigt la tête de La Mole que le bourreau prit et mit dans le sac. Même opération fut faite pour la duchesse de Nevers, qui tremblait et se soutenait à peine en recevant dans un sac pareil à celui de sa compagne la tête de Coconas. Toutes deux se hâtèrent ensuite de rejoindre leurs gens sous l'escorte desquels elles regagnèrent leur coche qui les attendait à quelque distance de cette sinistre demeure.

Plusieurs historiens affirment que ces deux femmes se complaisant dans cette sorte d'adultère posthume, firent embaumer les têtes qu'elles avaient ainsi obtenues à prix d'or, et en firent l'objet d'une sorte de culte jusqu'à la fin de leur vie; mais cela est difficile à croire de la part de la reine de Navarre surtout, femme ardente et débauchée qui n'avait que des sens et point de cœur.

IV.

De Charles IX à Louis XIII. — Gaston et Ornano. — Le duc et le chevalier de Vendôme. — La princesse de Gonzague et la duchesse de Longueville. — Sigismond, roi de Pologne. — Le duc de Puyfleurant. — Du Fargis. — La marquise de Beausoleil.

Depuis la mort de Charles IX, arrivée à Vincennes en 1574, jusqu'à la majorité de Louis XIII (1616), l'histoire du donjon, comme prison d'État, offre peu d'intérêt. Henri III, qui s'était hâté de quitter la Pologne pour venir prendre possession du trône de France, avait tout d'abord pardonné à son frère d'Alençon et au roi de Navarre; puis les querelles religieuses s'étant de plus en plus envenimées, et la guerre civile étant en quelque sorte devenue permanente, le donjon de Vincennes n'avait plus été considéré que comme une forteresse que les parties belligérantes s'étaient disputée. Prise par les ligueurs en 1590, reprise par Henri IV en 1594, elle redevint, sous le règne de ce dernier, résidence royale; et ce fut là que la belle Gabrielle d'Estrees, maîtresse de ce roi, donna le jour à un fils qui fut plus tard grand prieur de France, sous le nom de César de Vendôme, et qui devait mourir dans ces murs qui l'avaient vu naître. La prison demeura vide sous le règne du Béarnais, mais à peine ce prince fut-il tombé sous le poignard de Ravaillac, que les anciens gardiens et porte-clés reprurent leur emploi.

Le premier prisonnier jeté dans le donjon par Marie de Médicis,

mère de Louis XIII et régente du royaume, fut le prince de Condé qui, avec Vendôme, Mayenne et Bouillon, s'était mis à la tête d'un parti puissant. Condé se croyait tellement sûr de renverser le jeune roi et de s'emparer de la couronne, qu'il avait pris ouvertement pour devise ces mots : *Barre à bas*, par allusion à ses armes qui ne différaient de celles du roi de France qu'en ce qu'elles portaient une barre entre les fleurs de lis. *Barre à bas* voulait donc dire clairement *à moi la couronne*.

Avertie par le vieux Sully, ancien ministre de Henri IV, des dangers que courait la couronne de son fils, la régente, Marie de Médicis, résolut de renvoyer en Italie son favori, Concini, qu'elle avait fait maréchal d'Ancre, devenu par trop impopulaire, et en même temps elle prit des mesures pour faire arrêter les princes conspirateurs; mais ces derniers étant sur leurs gardes, on ne put prendre que le prince de Condé qui, après avoir passé un an à la Bastille, fut transféré au donjon de Vincennes dont le comte de Bournouville était gouverneur, et le baron de Persan commandant.

Toutefois c'était là une captivité pour rire : Condé, dans sa prison, vivait en prince; sa femme était près de lui, sortait quand elle le voulait, et lui-même chassait dans le parc quand cela lui plaisait; bien mieux, comme il s'était plaint un jour du peu de respect que lui témoignait le gouverneur Bournouville et le commandant Persan, ces derniers furent eux-mêmes emprisonnés dans le donjon pendant plusieurs mois.

Mais le temps approchait où la grande figure de Richelieu allait apparaître pour dominer les hommes et les choses, et il était temps, vraiment, car Louis XIII, affranchi par de Luynes de la tutelle de sa mère et du maréchal d'Ancre, allait succomber sous les intrigues des mécontents qui s'étaient ralliés autour de son frère Gaston, duc d'Orléans. Un de ceux qui avaient le plus d'influence sur l'esprit de ce prince était un Corse nommé d'Ornano, que l'on appelait *le colonel*, bien que ce grade ne lui eût jamais été conféré, et qui, en 1621, avait succédé au comte de Ludes comme gouverneur du frère du roi. Gaston avait reçu une éducation pitoyable; son ignorance égalait son orgueil; il était à la fois lâche et présomptueux. Ornano, fort peu capable de remédier au défaut d'intelligence de son royal élève, et sentant qu'il n'arriverait lui-même aux affaires qu'autant que ce prince lui en préparerait les voies, ne trouva rien de mieux que de pousser Gaston à demander son entrée au conseil. Le prince fit en effet cette demande, et il eut la sottise de l'appuyer des mêmes arguments dont Ornano s'était servi pour le déterminer à cette démarche; ainsi il dit, entre autres choses tout aussi mal sonnantes pour les oreilles de ceux à qui elles s'adressaient, que son initiation aux affaires était d'autant plus indispensable, que l'on devait prévoir son avènement au trône, le roi n'ayant pas d'enfants et étant d'une mauvaise santé. Il est aisé de deviner le bel effet que produisit sur Louis XIII la prévision de ces éventualités.

— Mon frère, dit-il à Gaston, vous avez mal appris votre leçon; d'Ornano serait fondé à vous en faire reproche, et c'est une déplaisance que nous vous voulons éviter.

Ce jour-là même, Ornano fut invité de la part du roi à solliciter la permission de s'éloigner de Son Altesse Royale. Mais le colonel était un homme de vigoureuse trempe, peu facile à intimider; il répondit que s'il avait eu le malheur de déplaire au roi, il voulait qu'au moins il fût bien établi que cela s'était fait involontairement, sans aucune intention coupable; qu'en conséquence il suppliait Sa Majesté de vouloir ordonner qu'on le mit à la Bastille et qu'on lui donnât des juges.

Il ne fut fait droit qu'à la première partie de cette requête; c'est-à-dire que le colonel fut mis à la Bastille, et qu'on ne lui donna pas de juges. Heureusement pour lui, Richelieu, qui était alors évêque de Luçon, succéda bientôt au ministre Lavieville, et comme il lui importait d'être bien d'accord avec tout le monde, et que Gaston ne cessait de se plaindre et de menacer, il fit mettre Ornano en liberté, le rétablit dans toutes ses charges, et le fit nommer chef de la maison du prince dont il avait été le gouverneur. Cela ne servit qu'à rendre Gaston plus impérieux, et il continua à demander à cor et à cri son admission au conseil. Richelieu voulant à tout prix faire cesser ces érialleries, fit donner à Ornano le bâton de maréchal de France.

— S'il s'en tient là, disait-il au père Joseph, son confident, je n'ai plus à le craindre; s'il ose persister dans ses projets, ce ne sera plus qu'un ingrat et un traître facile à écraser.

Mais il ne dépendait pas d'Ornano d'en rester là; il était dès lors débordé par les bronillons et les intrigants qui entouraient Gaston, et forcé en quelque sorte de se tenir sur la brèche. Les choses allaient se compliquant et s'aggravant de plus en plus : Gaston, entêté comme tous les ignorants et les sots, persistait dans sa prétention d'être admis au conseil, et en même temps, sans autre raison que l'esprit d'opposition

qui l'animait, il refusait d'épouser mademoiselle de Montpensier, la plus riche héritière et la plus belle personne qu'il y eût à la cour. Le roi voulait que ce mariage se fit; Richelieu le jugeait nécessaire. Gaston résistait, et bientôt il passa de la résistance passive à la sédition.

— Monseigneur, lui dit un jour Ornano, il est temps de jouer avec vos amis cartes sur table : nous avons des intelligences en Angleterre, en Espagne, en Hollande; mais on voit mal quand on voit de loin : il ne faut pas aller là.

— Où irons-nous, maréchal?

— Votre Altesse a-t-elle donc oublié que le duc et le chevalier de Vendôme nous attendent sur la Loire?

— C'est pardieu vrai! Eh bien! allons trouver messieurs de Vendôme.

— Est-ce chose arrêtée, monseigneur?

— Irrévocablement. Il est temps, je crois, de rabaisser l'orgueil du cardinal.

Mais pendant que Gaston traitait si légèrement Richelieu, ce dernier, instruit des moindres démarches de ses adversaires, disait au père Joseph:

— Tu es bien sûr qu'Ornano est en correspondance avec messieurs de Vendôme?

— Leur messenger est à moi, monseigneur, et deux lettres m'ont été communiquées. Ornano écrivait qu'il faisait les préparatifs de départ de concert avec M. de Chaudebonne, maréchal-des-logis du prince, et sans que ce dernier en sût rien, bien sûr qu'il était de l'entraîner au dernier moment. Je me suis assuré que ces préparatifs se faisaient en effet au Luxembourg, où il se trouve des chariots remplis de vivres, de munitions et d'armes. Enfin M. de Chalais, l'ami du prince, qui se repent d'être entré dans cette affaire, m'a dit qu'il était prêt à tout dévoiler, ne se sentant coupable que de légèreté, parce qu'il n'avait pas su d'abord les intentions du maréchal.

— Et quand doivent-ils partir?

— Dans deux jours : le maréchal l'a annoncé à sa femme.

— Ah! tu as aussi des intelligences de ce côté?

— Quand il s'agit de votre service, monseigneur.....

— Bien, bien..... Demain je tiendrai tous ces étourneaux; je les enverrai à Vincennes où d'Hécourt les gardera soigneusement. Quant à M. de Chalais, s'il a témoigné le désir de se rapprocher de moi, c'est qu'il travaille pour son propre compte; il ne veut pas que le prince quitte si tôt Paris; mais il prépare tout pour le jeter dans les bras des Espagnols. Il faut le laisser faire; on le prendra quand il en sera temps, c'est-à-dire lorsque les preuves de son crime seront entre mes mains.

Cependant Ornano se félicitait d'avoir si bien et si secrètement fait ses préparatifs; le jour fixé par lui pour le départ, il se rend pres de Gaston, tout botté et éperonné.

— Monseigneur, dit-il, il n'y a plus à reculer : tout est prêt; les chevaux sont commandés sur la route, et votre carrosse vous attend.

— Mais, maréchal, vous ne m'avez pas dit que ce fût pour aujourd'hui.

— Qu'avais-je besoin d'importuner Votre Altesse de ces détails? j'avais votre parole, monseigneur, et j'étais bien sûr que vous n'y manqueriez pas.

— Sûrement; mais..... savez-vous que le cardinal ne m'est plus aussi contraire et qu'il a témoigné le désir de se réconcilier complètement avec moi.

— Pour vous mieux trahir, sans doute, dit Ornano, qui commença à craindre un échec.

— Pas du tout, répliqua le prince, je sais qu'il travaille à me mettre au mieux dans l'esprit du roi.

— Cela est impossible : je sais qu'il y a des gens intéressés à faire croire cela à Votre Altesse; mais j'affirme que le cardinal ne songe pas à vous servir. N'a-t-il pas fait tout ce qu'il fallait pour que vous ne fussiez pas du voyage à Fontainebleau?

— C'est vrai, dit le faible Gaston.

— Croyez-moi, monseigneur, ce que le cardinal redoute le plus, c'est que vous ayez l'oreille du roi : il veut gouverner seul, et votre influence lui serait trop redoutable. C'est par d'autres moyens que nous arriverons aux affaires. Messieurs de Vendôme nous attendent; la Bretagne est à eux, et eux sont à vous, monseigneur. Le roi, soyez-en sûr, nous pardonnera de l'avoir arraché à la domination de ce prêtre.

Il avait à peine achevé de parler, que Chaudebonne vint annoncer au prince l'arrivée du capitaine des gardes du roi, du Hallier, chargé d'un message par Sa Majesté.

Le maréchal soupçonna qu'il avait été découvert.

— Ne le recevez pas, monseigneur, dit-il, ou tout est perdu.

— Mais non, mais non; il n'y a rien de perdu, maréchal : nous partirons aussi bien ce soir que ce matin. Voyons ce que nous veut le roi.

Et il donna ordre d'introduire du Hallier qui, sans paraître remarquer la tenue de campagne du maréchal, dit à Gaston :

— Monseigneur, le roi devant demeurer à Fontainebleau plus de temps qu'il ne l'avait projeté, Sa Majesté m'a chargé de vous témoigner le désir qu'elle éprouve de vous voir prendre part aux belles chasses qui doivent commencer demain. Monseigneur le cardinal a fort approuvé le sentiment de Sa Majesté qui, sur un mot de Son Éminence a ajouté : « Vous direz aussi au maréchal d'Ornano que nous serons aise de le voir accompagner monsieur mon frère. »

— Eh bien! maréchal, s'écria étourdiment Gaston, qui de nous deux avait raison tout à l'heure?

Ornano devina qu'on l'avait trahi, et il eut un instant la pensée de prendre la fuite; mais il se dit presque aussitôt que ce serait s'avouer coupable et abandonner la partie alors que peut-être il pouvait encore la gagner.

— Monseigneur, répondit-il, à Dieu ne plaise que j'aie jamais douté de l'affection de Sa Majesté pour Votre Altesse Royale, et je me tiens pour très-honoré de la bienveillance de M. le cardinal.

— Nous pouvons donc partir sur-le-champ, reprit du Hallier; car M. le maréchal est tout botté; voici M. de Chaudebonne en habit de voyage, et j'ai vu en arrivant le carrosse de Son Altesse Royale tout attelé.

Chaudebonne rougit; Ornano se mordit les lèvres; quant au prince qui avait l'habitude de parler avant de penser, il dit qu'il était sur le point d'aller faire une promenade lors de l'arrivée du capitaine, sans songer que ce dernier avait dû voir également les chariots et les bagages préparés comme pour une entrée en campagne.

— Allons, messieurs, reprit le prince, nous ne saurions trop nous presser de répondre aux bienveillants desirs du roi.

A ces mots il sortit et monta en voiture. Ornano, en montant à cheval, remarqua que cent mousquetaires attendaient dans la cour, et il trouva l'escorte bien nombreuse pour un si court voyage; mais il n'en dit rien, se proposant de prendre conseil des circonstances.

On se mit en route; le maréchal et le capitaine des gardes chevauchaient l'un à la gauche, l'autre à la droite du carrosse du prince, et se surveillant mutuellement. On arriva à Fontainebleau à la fin du jour; des lors, Ornano s'aperçut qu'il était gardé à vue, et il sentit qu'il n'avait plus qu'un moyen de se tirer de ce mauvais pas : c'était de se mettre à la discrétion du cardinal, de lui tout dévoiler en assurant qu'il n'avait fait qu'obéir au prince, et de lui offrir de le seconder pour amener Gaston à épouser mademoiselle de Montpensier, alliance à laquelle Richelieu attachait la plus grande importance. Mais le cardinal avait prévu ce retour, et maintenant qu'il tenait son ennemi, il voulait le mettre pour toujours hors d'état de lui nuire. Il fit donc répondre à la demande d'audience faite par le maréchal le lendemain matin que des affaires de la plus haute importance ne lui permettraient pas de le recevoir ce jour-là.

C'était le 4 mai 1626. Gaston avait passé la journée à la chasse; Ornano qui s'était beaucoup agité pour voir le roi, à défaut de Richelieu, sans pouvoir arriver ni à l'un ni à l'autre, achevait de souper tristement chez lui, lorsque, à onze heures, un garçon de la chambre, nommé Larivière, vint lui dire que le roi le demandait.

— Enfin! dit le maréchal en se levant.

Et il se dirigea aussitôt vers les appartements du roi, mais en y arrivant, il fut abordé par le capitaine des gardes qui, de la part du roi, lui demanda son épée.

— La voici, dit le maréchal en la remettant sans paraître surpris; mais je vous en conjure, allez dire à M. le cardinal qu'il est de la plus haute importance que je lui parle à l'instant même.

— Son Éminence est chez le roi, répondit du Hallier, et il faut attendre qu'elle en sorte.

— Eh bien! attendons.

— Non pas ici. J'ai ordre de vous conduire en autre lieu.

Ornano ne répliqua point; il suivit le capitaine jusqu'à la porte d'une chambre devant laquelle se trouvaient quatre mousquetaires. En entrant dans cette chambre, il remarqua que les fenêtres étaient garnies de barreaux.

— Voilà une bien laide prison, dit-il; ne devrait-on pas avoir plus d'égards pour un maréchal de France?

— M. de Biron était aussi maréchal, répondit du Hallier, et c'est ici qu'on l'enferma avant de le conduire à la Bastille, où il fut décapité.

— Est-ce une menace que vous me faites, monsieur?

— Monsieur, ce n'est qu'un avertissement.

Du Hallier se retira aussitôt, et la porte fut fermée par un des mousquetaires placés en dehors.

Pendant que cela se passait, Chaudebonne était arrêté chez le duc de Rohan, par le lieutenant des gardes; on arrêtait à Paris les deux frères du maréchal, et sa femme était exilée à trente lieues de Paris.

Le lendemain Ornano et Chaudebonne furent conduits à Vincennes sous l'escorte des cheval-légers et des mousquetaires du roi, et de cent soixante soldats du régiment des gardes, qui devaient rester au donjon. Les prisonniers et l'escorte s'embarquèrent sur un bateau préparé à cet effet, et ils arrivèrent vers le soir à Vincennes où le gouverneur d'Hécourt avait tout préparé pour les recevoir. Pendant le voyage, Ornano et Chaudebonne ne cessaient de s'entretenir de leur prétendue innocence.

— Je sais bien que vous n'avez rien fait qui pût offenser le roi, disait le maréchal à son compagnon d'infortune; quant à moi, je n'ai rien à me reprocher, et je ne serais pas ici si j'avais voulu servir les coupables entreprises de gens qui tentent aujourd'hui de se sauver en me perdant.

Ornano fut d'abord traité, au donjon, avec tous les égards dus à son rang; il était servi avec beaucoup de luxe par des officiers de la bouche du roi; mais comme son procès, que l'on avait commencé aussitôt après son arrestation, ne prenait pas la tournure qu'aurait voulu Richelieu, d'Hécourt reçut l'ordre de ne rien négliger pour irriter son prisonnier et le pousser à quelque extrémité. Il commença par congédier les officiers du roi, remplaça la vaisselle d'argent par de l'étain, et fit servir Ornano par les gardiens. Le maréchal, vivement irrité, se plaignit.

— C'est une ignoble tyrannie, dit-il au gouverneur; je dois être servi par les gens du roi, et je le veux être.

— Monsieur, lui répondit d'Hécourt, après l'autorité du roi, il n'y en a d'autre ici que la mienne; il ne s'agit donc pas de ce que vous voulez.

— Je comprends à votre langage que vous avez reçu des ordres, répliqua le maréchal, et je devine ce que l'on veut faire de moi. Eh bien! je vous déclare que jusqu'à ce qu'on m'ait rendu les officiers qui doivent me servir, je ne mangerai ni ne boirai.

— Et vous aurez grand tort d'en agir ainsi. Craindriez-vous d'être empoisonné? mais pourquoi aurait-on recours à ce moyen peu sûr, quand on n'aurait qu'un ordre à m'envoyer pour que je vous poignarde aussitôt?

— Je me trompais donc en me croyant ici sous la garde d'un gentilhomme; c'est à un bourreau qu'on m'a livré.

— D'où vous vient donc ce mépris des gens qui ont le bras sûr et que la vue du sang ne fait point pâlir? N'est-ce pas, monsieur le maréchal, votre père qui poignarda, à table, un de ses neveux qui avait légèrement manqué à la discipline militaire, et continua son repas après s'être tranquillement lavé les mains? n'est-ce point votre aïeul, San Pietro dit *Busilca*, qui étrangla sa femme Vannina, fille du vice-roi de Corse, et qui se présentant ensuite devant le roi Charles IX, malgré la défense que lui en avait faite ce dernier, lui dit : « Qu'importe au roi de France les querelles de ménage de San Pietro? N'ai-je pas assez bien servi la France pour avoir le droit de faire justice chez moi?... » Monsieur, quand on descend de tels hommes, on ne jette pas le mépris aux serviteurs énergiques de la volonté royale.

Ornano ne répliqua point; car c'était des faits historiques que venait de rappeler d'Hécourt. Seulement, après quelques instants de silence, il dit :

— Je veux croire à votre parole, et je ne craindrai plus le poison.

— Et vous ferez bien, monsieur le maréchal. Tenez, je veux vous prouver que je suis plus de vos amis que vous ne croyez : vous comptez, pour recouvrer votre liberté, sur l'amitié de votre élève, Monsieur, frère du roi; il est vrai qu'il a d'abord plaidé assez chaleureusement votre cause, mais cela n'a duré que quelques jours : à l'heure où je vous parle, le roi, la reine-mère, monseigneur Gaston et le cardinal sont réconciliés, et mademoiselle de Montpensier est devenue duchesse d'Orléans.

Ornano fut atterré par cette nouvelle.

— Je n'ai donc plus d'espoir qu'en messieurs de Vendôme, dit-il tristement.

— Supprimez encore cela : messieurs de Vendôme sont ici, prisonniers comme vous, et il y a apparence que vous y resterez longtemps tous trois.

— Il faudra pourtant bien que l'on nous juge, s'écria le maréchal.

Le gouverneur sourit tristement et se retira.

Cependant, ainsi que nous l'avons dit, le procès du maréchal ne tournait pas selon les vœux du cardinal, et à la suite des interrogatoires qu'il avait subis, le prisonnier avait recouvré un peu d'espoir, lorsque, un jour, en quittant la table, il fut atteint de douleurs d'entrailles si violentes qu'il tomba et perdit connaissance. Des médecins furent appelés et ordonnèrent divers remèdes; mais le mal empira rapidement.

— Je vois bien, dit Ornano quand il eut repris connaissance, que M. le cardinal ne veut pas que je gagne mon procès.

Et il expira peu d'instant après.

C'était une accusation d'empoisonnement nettement formulée, et Richelieu, en voulant la combattre dans ses Mémoires, n'a fait que la justifier. Voici en quels termes il raconte la mort d'Ornano.

« La tristesse qu'il eut de sa prison, augmentée par l'accomplissement du mariage de Monsieur, fut cause de sa mort. Le vertige dont il était travaillé tourna en haut mal, et sa gravelle lui apporta une rétention d'urine. Il fut assisté avec un grand soin par le sieur Carré, médecin de Paris, Letellier, médecin du roi, et Brayer, médecin du comte de Soissons. Le père Gibieu, prêtre de l'Oratoire, docteur de Sorbonne, fut toujours auprès de lui pour le consoler jusqu'au dernier soupir. Le roi fut fâché que la justice de Dieu ait prévenu la peine, et qu'il fût mort avant le jugement de son procès. »

N'est-ce pas quelque chose de bien singulier que ce *vertige qui tourne en haut mal*? Il est possible que le roi ait été fâché de cette mort si prompte; mais il est permis de croire aussi que le cardinal ait très-efficacement coopéré à l'application de cette *justice de Dieu*, qui le débarrassait si à propos d'un ennemi redoutable.

Lorsque le maréchal Ornano mourut au donjon de Vincennes, le 2 septembre 1626, il y avait déjà trois mois que le chevalier de Vendôme, grand prieur de France, et son frère le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, tous deux fils naturels et légitimés de Henri IV, étaient prisonniers dans cette forteresse. Voici ce qui était arrivé : en apprenant l'arrestation du maréchal, le duc de Vendôme avait prévu qu'Ornano, pour se sauver, n'hésiterait pas à les perdre, lui et son frère, et sur son conseil le grand prieur s'était rendu à la cour sous le prétexte de solliciter l'amirauté qui lui avait été promise, mais en réalité pour surveiller le cardinal; c'était là une tâche au-dessus des forces de celui qui l'entreprenait : le grand prieur croyait enserrer Richelieu par d'habiles manœuvres, et c'était lui qui tombait dans le piège tendu par le ministre.

De Fontainebleau, la cour s'était rendue à Blois pour y passer l'été; le grand prieur l'y avait suivie. Le roi, qui s'étudiait à lui faire bon visage, lui ayant dit un jour qu'il serait aise de voir près de lui le duc son frère, le chevalier crut le moment favorable pour s'assurer des dispositions du monarque, et il dit, en feignant beaucoup d'embarras et de peine à faire cet aveu, que le duc n'était pas tranquille, ayant appris que ce méchant maréchal d'Ornano l'avait calomnié en l'accusant d'avoir voulu faire soulever la Bretagne pour soutenir les prétentions de Monsieur, duc d'Orléans.

— N'est-ce que cela? dit le roi, stylé par le cardinal; dites-lui donc qu'il vienne, car je vous donne ma parole royale qu'il n'aura non plus de mal que vous.

Là-dessus le grand prieur se rend en toute hâte vers son frère et le détermine à venir à Blois. Ils y arrivèrent le 11 juin 1626; le 12 ils étaient arrêtés tous deux. Le chevalier jette feu et flamme; il accuse tout haut le roi de trahison, et ses paroles sont rapportées à Louis XIII qui dit en souriant :

— De quoi se plaint-il? ne lui ai-je pas promis que son frère n'aurait non plus de mal que lui?

Voilà ce que c'était que la conscience d'un roi; cela était parfaitement digne d'un descendant de Louis XI, ce prince qui jurait sur le saint ciboire après avoir eu soin d'en faire enlever secrètement les hosties, croyant ainsi pouvoir impunément violer le serment qu'il avait fait.

Quoi qu'il en soit, les deux frères furent conduits à Vincennes et enfermés dans le donjon. Le duc conserva beaucoup de calme; mais le chevalier ne pouvait oublier l'infâme guet-apens qu'on lui avait tendu; il ne tarissait pas en imprécations contre le cardinal, et ne ménageant guère plus le roi qui s'était avili, disait-il, jusqu'à servir de compère à ce mauvais prêtre sans cœur et sans foi. Lorsqu'il apprit que d'Ornano était mort, il dit en secouant la tête :

— Cela est de mauvais augure pour nous; j'ai bien compris qu'on redoutait mon témoignage, à raison de la parole que le roi m'avait donnée; j'ai grand-peur qu'on ne nous juge pas plus qu'on n'a jugé le maréchal.

Cette crainte ne fut que trop justifiée par l'événement : le parlement, docile à la volonté de Richelieu, cessa de s'occuper de cette affaire, malgré les pressantes sollicitations de la duchesse de Vendôme, et la *justice de Dieu*, qui avait si merveilleusement servi le cardinal en faisant tourner le *vertige* d'Ornano en haut mal, lui vint encore en aide envers le grand prieur qui, atteint d'une maladie de langueur, mourut dans sa prison le 8 février 1629.

« Il se regardait si peu comme coupable, dit un historien, qu'il ne fit jamais l'aveu d'aucun des faits qu'on lui imputait à crime, et qu'en mourant il protesta devant le saint sacrement qu'il n'avait rien à se reprocher, à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. »

Richelieu qui s'est donné tant de peine pour montrer dans ses Mémoires que la mort du maréchal Ornano était toute naturelle, tente également de présenter celle du grand prieur sous le même jour, sans sembler s'apercevoir que ces plaidoyers hors de propos constituent la plus terrible des accusations.

« Le grand prieur, dit-il, avait le cœur si grand qu'il ne voulait « recevoir en sa prison aucune consolation, de sorte que le médecin Riololet déclara, par un écrit qu'il donna signé de sa main, le « 46 août 1628, que dès le 10 septembre 1626, il fut saisi d'une fièvre « double tierce, qui se convertit en tierce jusqu'au mois de janvier 1627, « ayant la rate grosse et le foie enflé, et étant ladite rate demeurée tout- « jours dure, quelque remède apéritif qu'il eût pu lui donner, ce qui « lui causait souvent la fièvre; que de cette mauvaise disposition de « rate provinrent depuis de fâcheux accidents; que ses poumons furent « travaillés de toux et de fluxions, et souvent la fièvre revenait avec « violence et continue quatre et cinq jours, pour l'extinction de laquelle il fallait souvent le saigner, ce qui n'empêcha pas qu'à la « longue elle ne se rendit plus fréquente, revenant presque tous les « quinze jours; puis survinrent des battements de cœur et des vertiges fort grands jusqu'à le faire tomber s'il n'eût été retenu, qu'enfin la pesanteur de la rate rendit son corps si débile qu'il ne pouvait « plus faire d'exercice.

« Puis il fut attaqué d'une grande colique, partie d'humeurs, partie « de nerfs, pour laquelle on lui fit boire des eaux, et le roi, afin « qu'elles fussent plus utiles, lui permit de se promener dans les jardins; ce dont madame de Vendôme rendit de grands remerciements « au cardinal, par le moyen duquel elle croyait avoir reçu cette grâce « de Sa Majesté.

« Mais, nonobstant cela, les eaux ne lui servirent de rien, et la « rate étant devenue plus douloureuse au bas des fausses côtes, s'allongea jusqu'au rein gauche, de sorte qu'on n'y pouvait toucher « sans douleur, s'élargissant jusqu'au cartilage xiphoïde, ce qui fit « douter qu'elle ne fût squirreuse et que par voisinage, touchant « au foie comme elle faisait, ou par un reflux d'humeurs, elle l'offensa et lui produisit une hydropisie, de laquelle il avait été tourmenté dès l'âge de quatre ans; que depuis le mois d'août de ladite « année, son mal accrût toujours à raison de l'extrême mélancolie « de son esprit; que le 7 février 1629 il fut à l'extrémité et reçut les « sacrements; l'évêque de Nantes y fut envoyé de la part de la reine-mère, pour le consoler comme lui étant très-agréable. Il dit à Castelnau, en mourant, qu'il le pria de dire au roi de lui pardonner, « et qu'il le suppliait de n'y pas faillir; que ni de fait, ni de pensée, « il n'avait eu l'intention d'offenser sa personne, ayant soin en cette « extrémité de faire savoir au roi qu'au moins s'il l'avait desservi en « son état, par ses cabales, il n'avait jamais été de ceux qui eussent « entrepris rien contre sa personne. Il mourut le 8 février, entre deux « et trois heures après midi, fort repentant et fort heureux, puisque « le bonheur de cette vie ne dépend que du dernier moment.

« Le garde des sceaux écrivit au cardinal que l'évêque de Nantes, « après avoir vu le lieu de sa demeure et l'ordre de la garde et du service, fut très-étonné, et dit tout haut qu'il rejeterait bien loin les calomnies que l'on disait que ces deux frères étaient en vilain lieu et « mal assistés. M. de Vendôme désira que ledit sieur évêque l'allât voir pour le consoler, ce que la reine-mère trouva bon, sachant que « le roi aurait agréable qu'on ne leur refusât rien. Le garde des sceaux « permit que le corps du grand prieur fût ouvert, selon que monsieur « et madame de Vendôme le désiraient, pour être embaumé et transporté au lieu où ils voulaient l'envoyer. Le procès-verbal en fut fait. « On trouva son foie ample, occupant l'hypocondre, et que le flanc « gauche s'était fort étendu et comme devenu squirreux et tout blanc « châtre dedans et dehors sans aucune marque rouge, etc. »

Que d'adresse, quelle subtilité de langage! Voyez! cet honnête ministre, ce saint cardinal se fait presque médecin; il explore les entrailles du grand prieur; il les palpe, les examine à la loupe, et à chaque endroit il a l'air de s'arrêter pour dire : *Vous voyez bien qu'il n'y a là nulle trace de poison. C'est la justice de Dieu qui a frappé, voilà tout...* Ah! saint homme, quel dommage qu'il se trouve tant de taches de sang sur cette robe d'innocence que vous prenez tant de peine à ajuster à votre taille!... Mais, ministre tant élément, puisque ce donjon de Vincennes était si fatal aux gens que vous y faisiez mettre, que ne rendiez-vous la liberté au duc de Vendôme après la mort de son frère?

Le cardinal a prévu l'objection, et il déclare dans ses Mémoires que si le duc n'a pas été immédiatement élargi c'est la faute du parlement qui semblait prendre plaisir à prolonger les maux du prisonnier et temporisait pour entériner les lettres de grâce accordées par le roi...

Oui, mais à qui les gens du parlement obéissaient-ils alors que la volonté du ministre était plus puissante que celle du roi lui-même? Richelieu, si vous avez été un grand homme, cela ne prouve qu'une chose à jamais déplorable, c'est que dans la société telle qu'elle était alors, on pouvait être un homme très-éminent, très-puissant et un infâme et profond scélérat. Peut-être en est-il autrement de nos jours; nous ne nions pas que cela soit, mais, en conscience, nous n'oserions l'affirmer.

Le duc de Vendôme ne sortit de prison qu'à la fin de décembre 1630, après trois ans et demi de captivité; mais avant qu'il fût sorti du donjon, le lâche Gaston avait fait de nouvelles prouesses que d'autres que lui devaient expier. Ce n'était pas assez qu'il eût jeté sous les verrous ses amis, et qu'il les y eût abandonnés, il lui manquait d'y faire mettre et d'y abandonner des femmes dont tout le tort était d'avoir cru qu'un cœur d'homme battait dans la poitrine de ce misérable. Nous avons dit que tandis que le maréchal Ornano mourait au donjon, Gaston d'Orléans, pour lequel il s'était sacrifié, se réconciliait avec sa mère, son frère, le cardinal, et qu'il épousait mademoiselle de Montpensier, accablée d'abord de ses dédains. Il semblait que l'harmonie dût régner désormais entre ces personnages, lorsqu'un événement vint tout remettre en question : mademoiselle de Montpensier, comme si elle n'eût pu supporter la honte d'être unie à ce prince vain, égoïste et lâche, mourut presque subitement. Gaston devenu veuf, et enhardi d'ailleurs par l'impunité, recommença à faire de l'opposition; il s'éprit des charmes de la princesse Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Nevers et fille du duc de Mantoue, et amonça l'intention où il était de l'épouser sans paraître s'inquiéter le moins du monde que le roi son frère et le cardinal eussent cette alliance pour agréable. La reine-mère, Marie de Médicis, fut la première qui s'indigna de cet acte d'indépendance; elle ordonna à Gaston de renoncer à ce projet.

— Madame ma mère, répondit le prince qui cette fois avait la raison pour lui, on m'a marié une première fois contre mon gré, c'est bien le moins que, pour la seconde, je me marie à ma fantaisie.

— Je vous dis, répondit l'altière princesse, que ce mariage ne se fera pas.

— Et vous avez tort de dire cela, madame ma mère, car j'ai résolu de me passer des permissions qu'on pourra me refuser.

— C'est de la révolte!

— C'est de l'indépendance. Le cardinal est un tyran qui vous tient sous le joug; mais il ne m'y tient pas, moi!

— Prenez garde, Gaston!

— C'est à lui de prendre garde. Croyez-vous donc que la noblesse de France ne soit pas lasse de plier le genou devant ce prêtre?

La reine était furieuse; Gaston, en véritable étourneau, ne s'inquiéta pas le moins du monde de la colère de sa mère, et il continua à faire de fréquentes visites à la princesse qu'il aimait et dont il était parvenu à se faire aimer. Le roi intervint alors et fit défense à son frère de continuer des assiduités qui ne pouvaient avoir aucun résultat. Alors Gaston eut recours à la ruse, et, comme à défaut d'esprit il avait à son service celui des jeunes seigneurs qui l'entouraient, il continua à voir la princesse de Gonzague au moyen de mille stratagèmes plus ou moins ingénieux : on les réunissait dans des fêtes publiques, dans des parties de chasse, dans des assemblées, aux sermons des prédicateurs les plus renommés, de telle sorte que leur rencontre semblait tout à fait fortuite.

Afin de mettre un terme à ces amours romanesques, Louis XIII, qui préparait une expédition contre le duc de Savoie et les Espagnols, voulut emmener son frère à l'armée; mais Gaston refusa de le suivre. Ce jour-là même il rencontra la princesse à la chasse.

— On veut nous séparer, lui dit-il, mais on n'y parviendra pas.

— C'est ce que nous verrons, dit tout bas un capucin caché derrière des broussailles et qui depuis le commencement de la chasse n'avait pas perdu de vue les deux amants.

Ce capucin était le père Joseph qui, quelques heures après, racontait à son maître, Richelieu, tout ce qu'il avait entendu.

— Et tu es sûr, dit le ministre, qu'ils doivent se retrouver ce soir au sermon?

— Je suis sûr au moins qu'ils en ont le projet : la princesse sera accompagnée de la duchesse de Longueville; toutes deux seront déguisées en femmes du peuple. Le prince sera en habit bourgeois, sans épée.

— Oh! ce n'est pas son épée qui est à redouter, dit le cardinal en riant. Nous n'avons à craindre que ses criaileries d'enfant gâté, et cela ne doit pas nous arrêter.

L'intention de Richelieu en ce moment était de faire arrêter la princesse et la duchesse de Longueville avec leur déguisement, afin que cette affaire fit le plus de bruit possible, et que l'honneur de la princesse fût tellement compromis, que le mariage que voulait conclure

Gaston devint impossible; mais les choses tournèrent autrement. Les deux dames et le prince se trouvèrent en effet au sermon dans la même chapelle, et déguisés comme il avait été convenu. Le sermon fini, le prince sortit le premier de l'église; Marie de Gonzague et madame de Longueville le suivirent de près, et déjà elles avaient franchi le seuil de la porte où les attendaient plusieurs exempts de la maison du roi, lorsqu'elles furent tout à coup entourées par plusieurs jeunes seigneurs favoris de Gaston, parmi lesquels était le duc de Puy-laurens qui dit assez haut, en mettant la main sur la garde de son épée :

— Malheur à qui osera vous faire insulte, mesdames.

Les deux dames s'arrêtèrent tremblantes.

— Marchez le plus vite possible, leur dit Puy-laurens plus bas, et soyez sans crainte; mes amis et moi veillons sur vous.

Puy-laurens avait été instruit du projet du cardinal par du Fargis, gentilhomme dont la femme, attachée à Anne d'Autriche, en avait surpris le secret chez la reine-mère, où elle s'était trouvée par hasard en même temps que Richelieu. Les deux dames et leur escorte arrivèrent à l'hôtel de Longueville sans que les exempts eussent osé braver la menace de Puy-laurens; mais dès que les deux amies furent rentrées et que leur escorte eut disparu, celui des exempts qui était porteur de la lettre de cachet fit garder les issues de l'hôtel par ses compagnons, puis il entra résolument et se dit chargé d'un message de la part du duc d'Orléans pour la princesse Marie et la duchesse, son amie. On l'annonce comme tel; il est introduit sans difficulté.

— Mesdames, dit-il, on s'est trompé en m'annonçant comme envoyé de monseigneur le duc d'Orléans, c'est du roi que j'ai reçu mission de me rendre près de vous, et de m'assurer de vos personnes.

— M'arrêter chez moi! oser arrêter la princesse! s'écria madame de Longueville en faisant mine de se diriger vers la porte pour appeler ses gens, je ne le souffrirai pas!

— Prenez garde, madame, voici la lettre de cachet; votre hôtel est investi; n'aggravez pas cette affaire par un éclat inutile. Une voiture vous attend à votre porte, et je vous somme, avec tout le respect que je vous dois, d'obéir aux ordres de Sa Majesté.

Il fallut se résigner; heureusement les deux amies avaient eu le temps de quitter leur déguisement, et elles échappaient ainsi au scandale sur lequel le cardinal avait compté.

— Où nous menez-vous? demanda Marie de Gonzague en montant en voiture.

— Au bois de Vincennes, madame.

Et la voiture roula. Il était tard lorsqu'elle arriva au donjon. Là, les prisonnières demandèrent à parler au gouverneur, comptant bien qu'il ne les traiterait pas comme des captives ordinaires, et leur donnerait un appartement convenable; mais on leur dit qu'on ne pouvait déranger M. le gouverneur à cette heure, et qu'elles devaient être traitées d'après le règlement. Puis un guichetier armé d'un flambeau et précédé d'un porte-clés, leur ordonna de le suivre. Les deux amies obéirent en tremblant, et s'engagèrent d'un pas mal assuré dans un escalier de pierre qu'éclairait d'une lumière sinistre le flambeau que portait leur conducteur. Le porte-clés ouvrit successivement plusieurs portes, plusieurs grilles, et le bruit des serrures, le grincement des verrous augmentaient encore la terreur des captives. Enfin, une dernière porte s'ouvrit.

— Entrez, dit l'homme au flambeau. Et il s'avança dans la chambre dont la porte venait d'être ouverte. Qu'on juge du désespoir de la duchesse et de Marie de Gonzague, lorsqu'elles se virent au milieu d'un galetas sans meubles, n'ayant pour fenêtres que des meurtrières sans vitres, à travers les barreaux desquels soufflait un vent glacé.

— Oh! c'est impossible, s'écria madame de Longueville, vous n'allez pas nous laisser ici.

— C'est le dépôt provisoire de ceux qui arrivent la nuit, dit le gardien. Il fera jour demain.

— Mais je ne vois pas de lit, pas un siège.

Pour toute réponse, l'homme au flambeau indigna du doigt un peu de paille étendue dans un coin, puis faisant signe au porte-clés, il se dirigea vers la porte, et tous deux sortirent laissant les prisonnières en proie au désespoir.

Gaston entra dans une grande colère quand il apprit l'arrestation de Marie de Gonzague; il s'emporta en menaces contre le cardinal, contre la reine-mère; mais il ne fit pas une démarche, pas une tentative pour délivrer la femme qu'il aimait, et un mois ne s'était pas écoulé qu'il avait tout oublié. Heureusement quelques personnages influents se mêlèrent de cette affaire. Le cardinal de Beru le qui avait quelque empire sur l'esprit de la reine-mère en usa pour lui faire sentir que la secretité inouïe dont on usait envers deux personnes d'un rang si élevé, pouvait avoir les conséquences les plus graves et lui susciter à elle,

mère du roi, des ennemis puissants. En même temps les ducs de Puy-laurens, de Bellegarde, le président de Coigneux et le père Gondren, confesseur de Gaston, affirmèrent sur l'honneur que Monsieur n'avait jamais eu l'intention d'enlever la princesse Marie pour l'épouser dans quelque ville de son apanage, comme le bruit en avait été répandu. Enfin, Louis XIII, lui-même, se montra indigné de la manière dont on avait traité une princesse fille d'un souverain, et la liberté fut rendue aux deux amies après trente-sept jours de captivité. Cette affaire n'eut pas d'autres suites: l'amour de Marie pour Gaston s'était changé en un mépris bien mérité, et elle ne voulut plus le revoir.

Quinze ans après, en 1645, Marie de Gonzague, qui avait été sur le point d'épouser Cinq-Mars, devint la femme du roi de Pologne Sigismond-Ladislas IV, vieux, infirme, bargeux, qui lui fit endurer toutes sortes d'humiliations. Ce souverain étant mort en 1648, Jean-Casimir II son frère, qui lui succéda, demanda et obtint des dispenses pour épouser sa belle-sœur dont il était épris depuis longtemps, et qui des lors jouit du sort le plus heureux.

L'amour de ce prince pour Marie-Louise de Gonzague était dû à une circonstance des plus singulières: en 1639, Jean-Casimir qui passait pour être un des plus grands capitaines de cette époque, avait été appelé en Espagne pour y commander l'armée prête à marcher contre Louis XIII. Il traversait la France incognito lorsqu'il fut découvert, arrêté et mis au donjon de Vincennes. Là, sur les murs de la chambre où on l'avait enfermé, il trouva écrits quelques vers, des pensées, des devises annonçant chez leur auteur les plus nobles sentiments joints à l'esprit le plus distingué. Il demanda quel était le prisonnier qui avait écrit ces choses, et il apprit qu'elles étaient dues à Marie de Gonzague. Depuis cette époque il avait conçu pour cette charmante femme les plus tendres sentiments. Le mariage de la princesse avec Sigismond-Ladislas l'avait profondément affligé, et devenu roi à son tour, il s'était empressé d'offrir son cœur et sa main à la seule femme qu'il eût jamais aimée.

Cependant le duc de Puy-laurens continuait à lutter contre Richelieu; après avoir entraîné Gaston à Bruxelles, il avait négocié le mariage de ce prince avec la princesse Marguerite, sœur du duc de Lorraine, et ce mariage avait été conclu sans l'assentiment du roi. Pour venger cette offense, Louis XIII envahit la Lorraine, et fit casser par arrêt du parlement le mariage de son frère; mais cela n'empêchait pas que la retraite de ce dernier dans les Pays-Bas ne donnât à Richelieu de vives inquiétudes; il résolut donc de négocier avec Puy-laurens, sauf à le sacrifier plus tard, et il lui fit offrir la main de mademoiselle de Pontchâteau, une de ses nièces, avec un duché, la pairie et trois cent mille livres de rentes, s'il voulait déterminer le prince à rentrer en France et à faire sa soumission.

L'offre était séduisante; Puy-laurens hésita pourtant à l'accepter, car il savait de quoi le cardinal était capable; mais il finit par se persuader qu'en devenant le neveu de Richelieu et cessant d'intriguer contre lui, il n'aurait rien à craindre, et il accepta. L'affaire fut donc conclue; Gaston, à la sollicitation de son favori, alla habiter son château de Blois, et Puy-laurens, duc et pair, riche et neveu du cardinal, demeura l'ami intime de ce prince sans cœur, toujours prêt à sacrifier ceux qui lui étaient le plus dévoués.

Il s'en fallait pourtant que Richelieu fût satisfait. Gaston menait à Blois une vie très-retirée; rien de ce qui se passait dans cette retraite ne transpirait. C'en était assez pour donner de nouvelles inquiétudes au cardinal qui offrit à son neveu Puy-laurens le bâton de maréchal s'il voulait l'instruire secrètement de toutes les actions du prince.

Le duc ne laissa rien paraître de l'indignation que lui causa cette proposition; il crut que l'important dans cette circonstance était de gagner du temps, et il eluda tant qu'il put de répondre catégoriquement. Sur ces entretentes des officiers espagnols que le prince avait connus dans les Pays-Bas, passant à Blois, furent brillamment reçus par Gaston, ses favoris et surtout Puy-laurens. Richelieu en fut instruit, et ne doutant plus qu'il ne se tramât quelque nouvelle conspiration, il représenta au roi qu'il n'y aurait rien à espérer de son frère tant qu'il serait entouré par ces esprits remuants qui tant de fois déjà l'avaient poussé à la révolte, et à la tête desquels était le duc de Puy-laurens, dont, malgré les liens de famille qui les unissaient, il n'hésitait point à dénoncer les coupables manœuvres, les intérêts du roi devant l'emporter sur toute autre considération.

Louis XIII parut touché de ce dévouement qui portait le ministre à tout sacrifier pour le servir, et comme toujours, il laissa Richelieu maître d'agir comme il l'entendrait. Il s'agissait de faire venir à Paris Gaston et ses amis: le moyen d'y parvenir fut bientôt trouvé. On était alors à la fin de janvier 1635; le carnaval approchait: Louis XIII, sur le conseil de Richelieu, fit faire au Louvre de grands préparatifs de

fêtes, et le bruit se répandit que jamais on n'aurait vu à la cour de France rien de si merveilleux. En même temps le roi fit savoir à son frère qu'il serait désolé de ne pas le voir à ces fêtes dont lui Gaston et ses amis ne pouvaient manquer d'augmenter l'éclat.

— Allons, messieurs, dit Gaston enchanté, le roi vous convie aux grandes joies qui se préparent; je n'aime guère à obéir aux ordres, mais la prière me touche; nous partirons demain.

Deux jours après, le prince et sa suite arrivaient au Louvre. Les apprêts des fêtes étaient tels que le duc de Puylaurens lui-même sentit s'éteindre ses soupçons, et comme il était homme de plaisir, beau danseur surtout, il ne songea bientôt qu'à faire valoir ses avantages personnels. Le 14 février, vers deux heures d'après-midi, se trouvant dans les appartements du roi, il repétait le ballet dans lequel il devait figurer le soir même, lorsque le cardinal vint à passer.

— C'est joli, beau neveu, dit-il, mais c'est bien froid; quand donc fondrons-nous cette glace?

— Bientôt, monseigneur, maintenant que la voilà si près du soleil (4).

Le cardinal ne répliqua point, et Puylaurens continuait ses exercices chorégraphiques, lorsque le capitaine des gardes vint lui dire qu'il avait ordre de s'assurer de sa personne.

— Ah! mon cher oncle, dit Puylaurens, que je vous reconnais bien là! Et il remit son épée sans difficulté.

Dans le même temps on arrêtait du Fargis, Ducoudrais, Montpensier, Charnière et Basari, secrétaire de Puylaurens.

Le lendemain, vers huit heures du matin, Puylaurens, du Fargis et Basari furent conduits à Vincennes par Bailouet, enseigne des gardes, homme dur, impitoyable, qui avait mission de garder, avec huit gardes du corps le duc dans le donjon; les autres furent enfermés à la Bastille. Gaston, toujours lâche et sans cœur, se borna à dire au roi son frère qu'il ne pensait pas que Puylaurens fût coupable; mais que s'il l'était, il ne se croyait pas permis d'intercéder en sa faveur.

Le duc de Puylaurens ne devait pas languir longtemps dans sa prison: vers le milieu de juin, cinq mois après son arrestation, il fut atteint d'une maladie qui, comme il arrivait toujours en pareille circonstance, dérouta la science des médecins: les uns l'attribuèrent au chagrin; d'autres dirent que c'était une fièvre pourprée; les plus clairvoyants affirmèrent que c'était une *fièvre cardinale* semblable à celle qui avait emporté le maréchal d'Ornano et le chevalier de Vendôme, grand prieur de France. Quant au cardinal, en apprenant la mort de Puylaurens, son neveu, arrivée le 30 juin 1635, il dit:

— Voilà un air bien merveilleux que celui du bois de Vincennes, qui fait mourir les gens de la même façon!

Trois jours après la mort de Puylaurens, du Fargis et Basari furent transférés à la Bastille, d'où ils ne sortirent que longtemps après; mais le donjon ne cessa pas néanmoins d'être bien garni: il y avait un grand nombre de prisonniers de guerre, dont les principaux étaient Colorado, jeune officier de grande espérance, fait prisonnier en Lorraine par le marquis de La Force: plusieurs officiers généraux espagnols et allemands: le comte de Lamboy, Mercy, Laudron; le baron d'Eghenfort, et le fameux Jean de Werth, partisan allemand, pris par Turcotte après s'être avancé avec ses bandes presque jusqu'aux murs de Paris. Il y avait aussi des sorciers, entre autres un nommé Dubois, ancien capucin, qui s'était marié après avoir jeté le froc aux orties, et qui prétendait avoir trouvé le secret de laire de l'or. Richelieu, qui lui avait fait subir d'abord toutes sortes de tortures, lui fit promettre ensuite sa mise en liberté et de brillantes récompenses, à la condition qu'il opérerait devant lui la transmutation des métaux. Dubois répondit que la captivité était un obstacle au succès de ses opérations, et pour vaincre l'obstacle, Richelieu le fit pendre.

Il y avait aussi la baronne de Beausoleil et sa fille, accusées de se livrer à la recherche des trésors au moyen d'une baguette magique et qui, selon les apparences, n'avaient pas fait un usage très-fructueux de cette magique baguette, car elles manquaient, dans leur prison, de vêtements et des choses les plus nécessaires à la vie, et elles y seraient mortes de misère, si elles n'eussent été secourues, ainsi que le baron de Beausoleil, enfermé à la Bastille par l'illustre abbé de Saint-Cyran.

L'abbé de Saint-Cyran, Jean Duvergier de Hauranne, né à Bayonne en 1584, avait été enfermé en 1638 au donjon de Vincennes d'où il ne sortit qu'après la mort de Richelieu, en 1643. Les jésuites l'accusaient de jansénisme, et c'était là un crime capital. Étant encore fort jeune, cet abbé avait fait preuve de grande capacité par la publication d'un petit traité intitulé *Question royale* dans lequel il examinait en quelle extrémité le sujet pouvait être obligé de sauver la vie de son prince aux dépens de la sienne.

Le cardinal de Richelieu avait vainement tenté de se l'attacher, l'abbé avait successivement refusé les évêchés de Clermont, de Bayonne et de Dôle, pour se consacrer exclusivement à la direction de conscience des religieux de Port-Royal. Il n'en fallait pas davantage pour lui attirer la haine des jésuites; on l'accusa de toutes sortes de méfaits, et Richelieu, qui ne cherchait qu'un prétexte pour se venger de ses dédains, le fit arrêter et conduire au donjon de Vincennes, le 14 mai 1638.

L'abbé de Saint-Cyran était si généralement aimé, que chaque jour une foule de personnes de toutes conditions venaient demander de ses nouvelles: on ne lui parlait point; il fallait s'en rapporter à la parole des géôliers; mais ces derniers eux-mêmes ne faisaient pas difficulté de convenir que cet abbé était un saint. Les chanoines de la Sainte-Chapelle, les soldats, les pauvres, les grands seigneurs avaient pour lui la même vénération. Voici à ce sujet le témoignage d'un homme qui ne peut paraître suspect. Le 14 janvier 1644, le cardinal de Richelieu faisant représenter au palais Cardinal un magnifique ballet, voulut que les généraux étrangers prisonniers au donjon assistassent à cette représentation, afin que, plus tard, ils pussent vanter chez eux sa magnificence. Au nombre de ces généraux était le fameux Jean de Werth dont nous avons déjà parlé. Comme, après le spectacle, il témoignait son admiration, le cardinal lui fit demander ce qui l'avait le plus surpris dans tout ce qu'il venait de voir.

— Ce qui me surprend le plus, répondit-il, c'est de voir que dans un pays dont le roi se qualifie de *très-chrétien*, les évêques soient à la comédie, pendant que les saints sont en prison.

Le 3 décembre 1639, dit un historien, l'illustre abbé obtint la permission de changer de chambre et d'être mis dans une autre où l'air fût moins vif. Bouthilier, marquis de Chavigny, alors gouverneur de Vincennes, n'était pas un méchant homme; mais il était imbu des vieux errements, et ne croyait pas qu'il lui fût permis de traiter les prisonniers d'un certain ordre comme il eût fait de gens libres. En vain plusieurs grands personnages, et le prince de Condé lui-même parlèrent au cardinal en faveur de ce digne abbé.

— Savez-vous bien, répondit Richelieu au prince, pour quel homme vous me sollicitez? Il est plus dangereux que six armées. Voyez mon catechisme, il a été imprimé vingt-deux fois! j'y dis que l'attrition suffit avec la confession; et lui prétend que la contrition est nécessaire.

Mais si le corps de l'abbé de Saint-Cyran était captif, son esprit ne l'était point. On avait inutilement eu recours à toutes sortes de précautions pour l'empêcher d'écrire; muni d'une lame de plomb qu'il savait dérober à tous les regards et de fragments de papier qu'il se procurait on ne sait comment, il écrivait sans cesse, et c'est du donjon de Vincennes que sont sortis ses principaux ouvrages *sur le sacerdoce*, *sur la pauvreté*, sur la mort, etc.

Jamais homme ne fit l'aumône d'une manière plus ingénieuse: sachant que la baronne de Beausoleil et sa fille, dont nous avons parlé plus haut, et qui étaient sous les mêmes verrous que lui, manquaient du nécessaire, il leur fit remettre des vêtements et de l'argent en exigeant d'elles qu'elles ne cherchaient jamais à découvrir de quelle part cela leur venait. Il en usa de même envers le baron de Beausoleil, détenu à la Bastille, lequel fut très-surpris de recevoir un jour la visite d'un ecclésiastique qui lui dit:

— Monsieur, j'ai ordre de vous faire prendre la mesure d'un habit, et de vous prier de dire de quelle étoffe vous le souhaitez, sans que vous vous informiez de quelle part il vous vient.

Tel était l'homme que l'inflexible, le féroce cardinal tenait sous les verrous et auquel il refusa jusqu'à sa dernière heure de rendre la liberté... Ah! si c'eût été quelque habile empoisonneur!...

Nous arrivons à la fin de l'histoire de ce prêtre-ministre, ou plutôt de ce prêtre-roi, immuable et implacable comme le destin. Sa dernière victime fut le comte de Montresor, coupable d'avoir reçu en dépôt l'or et les bijoux de la duchesse de Chevreuse, obligée de prendre la fuite pour échapper à la persécution que lui avait méritée sa froideur pour Richelieu épris de ses charmes.

De même que l'abbé de Saint-Cyran le comte de Montresor ne sortit du donjon de Vincennes qu'après la mort de son persécuteur; mais pour un tyran qui s'éteignait, sous cette monarchie si vantée, la tyrannie n'en était ni moins vivace, ni moins hideuse: les hommes passaient; mais les principes demeuraient; c'était toujours le faible écrasé sous la domination du fort; le bon droit succombant sous la violence. Et pourtant il est des gens qui encore aujourd'hui vantent ce régime... que Dieu leur pardonne!

(4) *Mémoires de Montresor*, témoin oculaire des faits qu'il raconte.

V.

Captivité et évasion du duc de Beaufort. — Chavigny devenu de gouverneur prisonnier. — Les princes de Condé et de Conti. — Fouquet, Talon, Lauzun, etc. — Sorciers et sorcières. — Les clés d'étain. — Tristes jours et douces nuits. — Trahison. — Le prince de Riccia.

Louis XIII était mort; mais Louis XIV ou plutôt la reine-mère, Anne d'Autriche, lui succédait. Richelieu était mort; mais ce prêtre audacieux, profond, impitoyable, succédait un prêtre astucieux, lâche et cruel: Mazarin succédant à Richelieu, c'était le serpent remplaçant le tigre. Tous deux, disent les historiens à l'eau rose se proposaient le même but, but louable: l'abaissement des grands!

Beaux penseurs qui trouvez cela si louable, nous vous demanderons s'il n'eût pas été plus louable de vouloir l'élévation des petits et de travailler en conséquence. Où avez-vous donc vu, messieurs, que l'amoindrissement des droits, des facultés fût un progrès?... mais notre mission, ici, est de narrer les faits.

Un de ces grands qu'il importait à Mazarin d'abaisser, était le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV et fils de César de Vendôme dont nous avons parlé plus haut. C'était un homme singulier auquel il avait été impossible de rien faire apprendre dans sa jeunesse: il savait à peine lire et signer son nom; ses excentricités de langage étaient quelquefois prodigieuses. Pourtant il ne manquait point d'esprit, et il était doué en outre d'une grande valeur. Cet homme était adoré du peuple, tant à cause de sa bonne humeur, de l'incorrection de son langage que de la baine qu'il portait à Mazarin. On l'appelait le *roi des Halles*; il l'était en effet, et cette royauté le rendait redoutable au ministre.

Il n'était pas difficile, mais il était dangereux de faire trembler l'astucieux cardinal: la perte de Beaufort fut résolue. Suivant en cela l'exemple de Richelieu qui s'était défait de ses plus redoutables ennemis en les accusant de conspirer contre sa vie, Mazarin prétendit avoir découvert un complot ayant pour chef le duc de Beaufort, et pour but de l'assassiner, lui cardinal, un jour qu'il devait se rendre au village de Maisons.

Anne d'Autriche n'avait consenti que difficilement à se prêter à cette intrigue: elle aimait Beaufort à qui, dans les premiers jours des troubles de la minorité, elle avait confié la garde du jeune roi; mais dominée par Mazarin, elle s'était rendue et avait signé l'ordre d'arrestation.

Le 14 juillet 1645, vers le soir, le duc de Beaufort revenant de la chasse rentrait au Louvre lorsqu'il rencontra madame de Vendôme, sa mère et la duchesse sa belle-sœur. Elles lui dirent qu'il n'était bruit de-

puis le matin que du complot dont on le croyait chef, et l'engagèrent à se cacher pendant quelques jours, de peur qu'on ne s'emparât de sa personne avant que l'affaire fût éclaircie.

— Moi! répondit le duc, je me cacherais parce que ce faquin s'avise de trembler dans ses chausses!... Ah! *maestro faquino*, ce serait te faire trop beau jeu!

Et sur-le-champ il se rendit chez la reine qu'il trouva dans son cabinet et qui lui fit un si gracieux accueil que déjà Beaufort avait oublié ce que lui avaient dit sa mère et sa belle-sœur, lorsque le cardinal entra. La mémoire revint alors à Beaufort qui s'avança vivement vers le ministre; mais la reine, qui avait vu ce mouvement, se leva aussitôt et ordonna à Mazarin de se rendre dans sa chambre où devait se tenir

le conseil. Le duc alors voulut sortir; mais arrivé au petit cabinet il fut abordé par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui, l'ayant salué respectueusement, lui demanda son épée, ajoutant qu'il avait ordre de l'arrêter.

— C'est là une faide comédie, dit le duc, et l'auteur mériterait bien qu'on lui coupât les oreilles. Toutefois je me veux rendre à l'ordre du roi et respecter la volonté de la reine que j'ai toujours bien servie... Où me menez-vous, monsieur?...

— Chez moi pour y rester jusqu'à demain, monseigneur.

— Allons-y donc tout de suite et faites-moi donner à souper, car j'ai une terrible faim.

Il mangea en effet de très-bon appétit, se coucha ensuite et dormit d'un sommeil tranquille et profond.

Cependant le bruit de cette arrestation s'était promptement répandu; la mère, la sœur, la belle-sœur du duc étaient

accourues pour se jeter aux pieds de la reine; mais Anne d'Autriche avait déclaré qu'elle ne recevrait personne, et cette démarche fut inutile.

Le lendemain le comte de Beaufort fut conduit au donjon de Vincennes, dont le gouverneur était alors Chavigny.

— Voici un bien triste lieu, dit-il; j'espère qu'on ne m'y laissera pas seul?

— Monseigneur, répondit Chavigny, vous aurez un valet de chambre et un cuisinier du roi, et de plus vous aurez sans cesse près de vous le brave La Ramée, qui ne dort jamais que d'un œil et sera toujours prêt à vous servir.

Ce La Ramée était un exempt des gardes du corps qui avait fait ses preuves, et qui avait sous ses ordres sept ou huit gardes choisis avec lesquels il se croyait à l'abri de toute surprise.

Le duc passa cinq ans sous les verrous; il y avait un peu plus de quatre ans qu'il y était lorsqu'un gentilhomme se présenta à La Ramée, muni d'une lettre d'un ami intime de ce dernier, qui le pria de garder près de lui ce gentilhomme nommé Vaugrimal, afin de le soustraire aux suites terribles d'un duel dans lequel il avait tué son adversaire. La Ramée fit admettre le nouveau venu au nombre des gardes, en se proposant



Un sorcier sous les verrous.

de l'observer; bientôt il crut devoir modérer un peu l'ardeur du zèle que ce gentilhomme apportait dans l'accomplissement de ses devoirs : en effet Vaugrimaut renchérisait sur tous ses collègues par un luxe de précautions, de tracasseries, de petites persécutions qui lui attirèrent promptement la haine du duc.

— Maraud ! lui dit Beaufort un jour qu'ils se trouvaient seuls, est-ce qu'on ne me débarrassera pas bientôt de ta sotte personne ?

— Non, monseigneur, c'est moi qui vous débarrasserai de la vue de mes collègues.

— Quoi !...

— Assez, monseigneur. Détestez-moi toujours; traitez-moi le plus mal possible, votre liberté est à ce prix.

— Ah ! mon ami...

— Si vous faites du sentiment, tout est perdu.

Le duc comprit que Vaugrimaut avait été envoyé là par ses amis; il admira le dévouement de cet homme. Dès lors ils s'entendirent parfaitement. Un jour Vaugrimaut dit au duc, à la dérobée :

— Ne manquez pas, après votre dîner, d'aller vous promener sur la galerie extérieure.

— Mais La Ramée m'y accompagnera comme toujours.

— Ne vous inquiétez pas de lui, et faites comme d'habitude.

Le duc suivit ponctuellement ces instructions : aussitôt qu'il eut dîné, il témoigna le désir de faire sa promenade habituelle. La Ramée le conduisit sur la galerie extérieure. Pendant ce temps Vaugrimaut alla, selon son usage, se mettre à table avec les autres gardes; mais à peine eut-il mangé quelques morceaux qu'il feignit une subite indisposition et dit qu'il allait retrouver

La Ramée pour prendre l'air. En sortant, il eut soin de fermer deux ou trois portes qui se trouvaient entre la salle où les gardes dinaient et la galerie extérieure. Arrivé sur cette galerie, il s'approcha nonchalamment de La Ramée; puis tout à coup, au moment où celui-ci lui tournait le dos, il le saisit à la gorge d'une main, tandis que de l'autre il lui enfonçait dans la bouche une *poire d'angoisse*, instrument de fer en forme de poire et garni de ressorts qui se détendant en entrant dans la bouche, la tenaient ouverte et l'emplissaient de telle sorte que le patient ne pouvait crier.

— A moi ! maintenant, monseigneur, dit-il à demi-voix.

Beaufort se retourna; voyant de quoi il s'agissait, il saisit les cordes que Vaugrimaut avait tirées de ses poches, et à l'aide desquelles La Ramée fut en un clin d'œil garrotté de manière à ce qu'ils n'eussent rien à redouter de lui. Vaugrimaut alla prendre aussitôt un long câble qu'il avait caché la veille dans cette galerie, et l'ayant attaché aux créneaux, il dit :

— Monseigneur, souffrez que je passe le premier; car si je suis pris, on me pendra, tandis que si l'on vous prend, vous n'en serez guère plus mal traité qu'auparavant.

Aussitôt il se laisse glisser dans l'espace, et arrivé à quelques pieds du sol, il s'élance vers l'autre bord, où cinq hommes apostés le hissent promptement jusqu'à eux. Le duc, moins heureux que Vaugrimaut, ne s'aperçut point que le câble n'était pas assez long, de sorte que, arrivé à l'extrémité, il se laissa tomber lourdement dans le fossé où il demeura quelques instants sans connaissance. Ses amis le crurent mort.

Mais bientôt l'amour de la liberté lui rendit assez de forces pour qu'il pût, en se traînant, traverser le fossé et se passer autour du corps les cordes qu'on lui tendait. Quelques minutes après il était à cheval, au milieu de cinquante cavaliers armés jusqu'aux dents, à la tête desquels il se rendit dans l'Anjou, où il attendit le moment favorable pour se montrer à Paris.

Cette évasion fit une vive sensation à la cour; le cardinal Mazarin était furieux contre Chavigny, qu'il accusait de négligence; de son côté Chavigny, qui détestait Mazarin, se disposait à se jeter dans les bras du grand Condé, qui venait de se couvrir de gloire à la bataille de Lens, gagnée par lui sur les Espagnols. Malheureusement le gouverneur avait mal choisi ses confidents; un jour, comme il se disposait à dîner joyeusement avec plusieurs amis, un gentilhomme ordinaire du roi lui apporta l'ordre de se rendre dans sa terre de Chavigny.

— Messieurs, dit-il alors à ses invités, le roi ne permet pas que nous dinions ensemble aujourd'hui.

Et montrant l'ordre d'exil, il ajouta :

— Souffrez, je vous prie, que j'obéisse sans délai à Sa Majesté.

En même temps il demanda son car-

rosse; mais comme il allait y monter, un capitaine des gardes, nommé Drouet, l'aborda et lui signifia l'ordre qu'il avait de prendre possession du château et du donjon, et de l'y retenir, lui Chavigny, dans l'appartement qu'avait occupé le duc de Beaufort. Cela était significatif; on voulait lui faire expier l'évasion du duc; mais les choses changèrent promptement : Chavigny fut transféré à la citadelle du Havre, d'où il sortit deux mois après.

Cependant les troubles et les intrigues continuaient : le prince de Condé, entouré du prince de Conti, du duc de Longueville, et de plusieurs autres grands personnages, était tout-puissant. Mazarin sentant quelque sorte la terre manquer sous ses pas, ne laisse point à ses ennemis le temps de prendre l'offensive : il effraie Anne d'Autriche en lui montrant son fils près d'être détrôné; il lui arrache l'ordre d'arrêter les princes de Condé et de Conti, le duc de Longueville, et il les fait jeter tous trois au donjon de Vincennes, qui avait pour gouverneur le baron de Drouet.

Dans cette prison le duc de Longueville se montre triste et abattu; le prince de Conti se croit à sa dernière heure; il fond en larmes et demande une *imitation de Jésus-Christ*. Condé seul conserve toute sa



La princesse de Gonzague et la duchesse de Longueville.

bonne humeur, et dit qu'au lieu d'une *Imitation de Jésus-Christ*, on l'obligerait beaucoup de lui donner une *Imitation de M. de Beaufort*. Puis il s'éprend tout à coup d'une belle passion pour l'horticulture, et le voilà cultivant, dans le fossé où il lui était permis de se promener accompagné de gardes, roses, jasmins, œillets, circonstance qui fit naître ces vers de la plume de mademoiselle Scudéri :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Tandis que Condé cultivait des fleurs, la princesse sa femme soulevait la Guienne; la duchesse de Longueville soulevait la Normandie, et le vicomte de Turenne, qui s'était retiré à Stenay, prenait le titre significatif de *lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes*.

Malgré la surveillance dont ils étaient l'objet, les princes entretenaient une correspondance des plus suivies avec leurs amis, grâce à l'imagination active de Montreuil, qui avait fait fabriquer des bouteilles à double fond et qui faisait passer les lettres tantôt par ce moyen, tantôt à l'aide d'écus creux, se fermant à vis, que l'on envoyait aux prisonniers pour jouer, et puis encore à l'aide de fruits, de pâtisseries, d'objets d'habillement de toutes sortes.

Dans le même temps, Gourville, ancien valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, était parvenu à gagner le régiment des gardes françaises, qui occupait Vincennes. Tout était préparé pour favoriser l'évasion des princes, quand un des gardes françaises s'avisa d'aller à confesse et de tout dévoiler. Le prêtre à qui cette confidence est faite, court en faire part au coadjuteur, cardinal de Retz. Des mesures sont prises aussitôt, et les prisonniers sont transférés de Vincennes au château de Marcoussis, puis de là à la citadelle du Havre, sous l'escorte du comte de Harcourt, un des plus grands capitaines de son temps, ce qui inspira à Condé, pendant le voyage, ces vers que l'histoire a recueillis :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal, et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

Les princes ne demeurèrent que peu de temps prisonniers au Havre, et ce fut Mazarin qui vint en personne leur annoncer que la liberté leur était rendue.

Mais en tentant de se faire des amis de ce côté, Mazarin perdait ceux qu'il avait eu tant de peine à conquérir d'un autre; ainsi le coadjuteur Gondi, cardinal de Retz, qui s'était réconcilié avec la cour, se remit des lors à faire de l'opposition, opposition que ses talents et son audace rendaient formidable. Le ministre fut donc obligé de faire face à ce danger; mais il lui manquait, pour imposer silence aux plus hardis, cette audace de Richelieu sur les traces duquel il avait la prétention de marcher: Richelieu emprisonnait et tuait; Mazarin n'avait que tout juste assez d'énergie pour faire mettre les gens sous les verrous; il n'y avait en quelque sorte dans son individu que la moitié d'un tueur; c'était trop ou trop peu, acception faite des circonstances dans lesquelles il se trouvait.

Mazarin donc, recourant à son procédé ordinaire, fait signer à Anne d'Autriche l'ordre d'arrêter Gondi, coadjuteur et cardinal de Retz. L'exécution de cet ordre n'était pas chose facile, car le coadjuteur ne sortait jamais qu'armé et bien accompagné; mais il arriva que le 18 décembre 1652, croyant ne pouvoir se dispenser d'aller présenter ses respects au roi, qui venait de rentrer dans sa capitale; il eut l'imprudence de se rendre seul au Louvre. A peine était-il entré dans les appartements, qu'il rencontra le jeune roi qui se rendait chez la reine. Louis XIV lui fit un accueil très-gracieux et l'invita à le suivre; puis, se tournant vers Villequier, son capitaine des gardes, il lui dit à voix basse :

— Gardez les issues, et arrêtez-le au sortir de chez la reine.

On voit que déjà le roi avait profité des leçons de sa mère et de son digne ministre, et qu'il faisait volontiers patte de velours pour déchirer plus cruellement.

L'ordre du jeune roi fut exécuté, et l'on conduisit le prélat au donjon de Vincennes, où il arriva à onze heures du soir et fut logé dans une grande chambre où il n'y avait qu'un mauvais lit et point de feu.

« Le cardinal, dit un historien, fut obligé de se lever le lendemain

« sans feu, parce qu'il n'y avait point de bois pour en faire. Les trois « exempts aux gardes, que l'on avait d'abord mis auprès de sa per- « sonne, l'assurèrent qu'il n'en manquerait pas le lendemain: mais « celui qui demeura seul pour garder le prisonnier, prit tout le bois « pour lui; en sorte que le cardinal fut quinze jours, dans le temps « le plus rigoureux de l'hiver, dans une chambre grande comme une « église, sans pouvoir se chauffer. Cet exempt s'appelait Ducroisat; « il volait au coadjuteur son linge, ses habits, ses souliers, si bien « que le prisonnier était parfois obligé de demeurer huit ou dix jours « au lit, faute d'avoir de quoi s'habiller. Ce même exempt, pour « mettre à l'épreuve la patience de son illustre prisonnier, fit tra- « vailler à un petit jardin de deux ou trois toises qui était dans la cour « du donjon; et comme le cardinal lui demanda ce qu'il en préten- « dait faire, il lui répondit que son dessein était d'y planter des as- « perges, afin d'en régaler Son Éminence au bout de trois ans. »

Comme les princes qui l'avaient précédé dans cette prison, le cardinal de Retz parvint à entretenir d'actives correspondances avec ses amis au dehors; il y eut plusieurs tentatives d'évasion: mais elles échouèrent, et le coadjuteur ne quitta Vincennes que pour être transféré au château de Nantes, d'où il parvint enfin à s'évader, bien qu'en escaladant les remparts de sa prison il se fût démis une épaule.

Mazarin étant mort en 1661, Louis XIV qui, jusqu'alors, avait été tenu en tutelle, commença enfin à user de son autorité. Un de ses premiers actes fut l'arrestation du surintendant Fouquet qui, pendant trois ans que dura son procès, fut traîné de prison en prison, et passa en dernier lieu de Vincennes, où il ne fit qu'un court séjour, à la Bastille où il fut jugé (4).

Péguilin, depuis duc de Lauzun, fut aussi un des personnages importants de cette époque que l'on enferma au donjon. Lauzun était, dit Saint-Simon, un petit homme blondasse, bien fait dans sa taille, la physionomie haute et spirituelle, mais sans agrément dans le visage; plein d'ambition, de caprices et de fantaisies; envieux de tout, jamais content de rien; voulant toujours passer le but; sans instruction, sans aucun ornement dans l'esprit; naturellement chagrin, solitaire, sauvage; fort noble dans toutes ses manières; méchant par nature, encore plus par jalousie, toutefois bon ami quand il voulait l'être, ce qui était rare; habile à saisir les défauts, à trouver et à donner des ridicules; moqueur impitoyable, heureux courtisan, fier jusqu'à l'insolence, et bas jusqu'au valetage; en un mot le plus hardi, le plus adroit et le plus malin de tous les hommes.

Cadet de Gascogne, très-noble et fort pauvre, Lauzun avait été introduit à la cour par le maréchal de Grammont, cousin germain de son père; son chemin avait été des plus rapides; il était devenu en peu de temps capitaine des gardes du corps, et il prétendait bien ne s'en pas tenir là. Ayant appris que le duc de Mazarin voulait se défaire de sa charge de grand maître de l'artillerie, Lauzun la demanda au roi qui la lui promit en lui recommandant le secret; mais trop fier de cette nouvelle faveur, le cadet de Gascogne ne peut se taire: le ministre Louvois fait des représentations à Louis XIV, qui se rétracte.

Lauzun désolé, mais toujours audacieux, se rend près du roi et le somme de tenir sa parole.

— Je vous avais commandé de garder le secret, dit Louis; vous ne l'avez pas fait: je suis dégoûté.

— Je le suis aussi, répliqua Lauzun, car je ne saurais servir plus longtemps un prince qui manque si vilainement à sa parole.

A ces mots il tire son épée et il en casse la lame sous son pied. Le roi, indigné, lève sa canne; mais se ravisant, il la jette par la fenêtre en disant qu'il ne veut point se donner le regret d'en avoir frappé un gentilhomme.

Le lendemain Lauzun était à la Bastille; mais le roi l'aimait trop pour l'y laisser longtemps, et pour le calmer il lui fait offrir la charge de gentilhomme de la chambre. Lauzun, voyant ce retour subit de fortune, a l'audace de refuser afin d'obtenir davantage. Le roi insiste, et le hautain Gascon finit par accepter, afin, dit-il, de ne pas affliger plus longtemps Sa Majesté.

Là ne devait pas se borner la fortune de ce singulier personnage: bien que doué de peu d'agrémens personnels, il entreprend de se faire aimer de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, et immensément riche, et il y réussit si bien que Mademoiselle, éprise jusqu'à la folie, demande et obtient du roi la permission de l'épouser. Par le contrat qui fut dressé, Mademoiselle donna à son futur mari trois duchés et le comté d'Eu, qui était la première pairie de France, estimés ensemble vingt-deux millions.

Tout semblait terminé; mais Lauzun eut le malheur d'employer huit

(4) Voir l'histoire de la Bastille. — Paris, chez Boisgarné, 1851.

jours à faire ses préparatifs afin de paraître à la cérémonie avec l'éclat d'un prince, et pendant ce temps ses ennemis parvinrent à faire changer le roi de sentiment.

Lauzun, désespéré, s'adresse à madame de Montespan, maîtresse du roi, qui promet de le servir et fait tout le contraire. L'audacieux Gascon soupçonnant la trahison, parvient à se cacher sous le lit de cette dame un jour qu'elle devait recevoir le roi, et il acquiert la certitude qu'il est joué. A peine le roi est-il sorti, que Lauzun quitte sa cachette et éclate en reproches. Madame de Montespan court se plaindre au roi. Lauzun est arrêté, conduit à la Bastille, puis transféré au donjon de Vincennes, et, de là, à la citadelle de Pignerol où était depuis plusieurs années l'ex-surintendant Fouquet, lequel crut que Lauzun était fou quand ce dernier, qu'il avait vu si pauvre chez le maréchal de Grammont, lui raconta qu'il avait été général des dragons, capitaine des gardes, général d'armée, et fiancé de Mademoiselle qui avait alors un peu plus de quarante-cinq ans.

Enfin Lauzun sortit de prison, revint à Paris, et le mariage fut conclu; mais cette union ne fut pas heureuse: Lauzun avait des maîtresses et Mademoiselle était horriblement jalouse; plus d'une fois elle s'emporta jusqu'à laisser les marques de ses ongles sur le visage de l'infidèle. Lauzun se laissa battre d'abord; mais bientôt il parla en maître, puis en tyran: un jour qu'il revenait de la chasse, il dit à sa trop jalouse moitié qui le gourmandait comme de coutume: « Allons, petite-fille de Henri IV, taisez-vous et tirez-moi mes bottes. » Des lors la vie commune devint insupportable, et les époux se séparèrent.

L'affaire dite *des poisons* fit envoyer un assez grand nombre de prisonniers au donjon de Vincennes; mais presque tous ayant été mis d'abord à la Bastille ou y ayant été transférés ensuite, nous renvoyons le lecteur, pour ce qui les concerne, à notre *histoire de la Bastille* dont cette histoire du donjon de Vincennes n'est en quelque sorte que le complément.

Il y eut un peu plus tard dans les prisons de Vincennes plusieurs prétendus sorciers et sorcières dont nous parlerons tout à l'heure; mais un des plus singuliers personnages qui y furent enfermés à cette époque était un nommé Dupuis, surnommé la *Plume-d'Or*, à cause de sa belle écriture. Employé dans les bureaux du ministre Chamillard, il avait fait la connaissance d'un abbé joyeux viveur et qui menait un train de grand seigneur bien qu'on ne lui connût point de fortune. On finit par découvrir que cet honnête abbé était tout simplement un habile faussaire qui tirait du trésor royal tout l'argent qu'il voulait en contrefaisant les ordonnances du roi, sa signature, les signatures des ministres. L'abbé ayant été averti que ses menées étaient découvertes, prit la fuite et ne put être arrêté. On se rabattit alors sur Dupuis, qu'on accusa de complicité précisément à cause de son talent calligraphique qui lui permettait d'imiter à la plume l'impression, la gravure, etc., et il fut mis au donjon de Vincennes.

C'était un garçon de bonne humeur et de grande intelligence; une seule chose l'affligeait sous les verrous, c'était d'être seul. Sentant bien qu'il se plaindrait inutilement de cette solitude, il chercha les moyens de la faire cesser sans le secours de personne. D'abord il eut le bon esprit de se faire aimer des gardiens; il leur apprenait des chansons, leur faisait partager son vin, leur racontait des anecdotes et des histoires à faire pouffer de rire. Comme aux autres prisonniers on lui donnait de la chandelle; il demanda de la bougie, prétendant que l'odeur de la chandelle le faisait tousser; et comme il pouvait la payer, on lui en donna. Alors il chercha à rendre la cire malléable, et quand il y fut parvenu, il eut l'adresse, en jouant avec les gardiens, de prendre l'empreinte de presque toutes les clés qui pendaient à leur ceinture.

De là à la fabrication de fausses clés qui pussent lui permettre de visiter ses compagnons d'infortune, il y avait encore loin: Dupuis ne se rebuta point. On servait à manger aux prisonniers dans de la vaisselle d'étain; les couverts étaient de même métal, le règlement ne permettant pas qu'un prisonnier touchât ni fer ni argent, de peur qu'il ne s'en fit une arme. Dupuis parvint un jour à dérober une cuillère, puis une fourchette; une autre fois il fit disparaître une assiette, et à quelque temps de là, il s'empara d'un plat. Alors il tamisa les cendres de sa cheminée en les passant au travers d'un papier percé de coups d'épingle; de cette cendre il fit un moule d'après une des empreintes qu'il avait prises, il fondit ensuite de l'étain, le coula dans ce moule, et obtint ainsi une clé dont il enleva les aspérités en la frottant sur le carreau.

Ce fut avec une bien vive émotion que l'ingénieur captif alla essayer cette clé faite d'après l'empreinte de celle de sa chambre, et il serait difficile de dire la joie qu'il éprouva quand il vit qu'elle entra parfaitement dans la serrure; mais, hélas! cette joie fut courte: en tournant la clé il sentit qu'elle fléchissait, et il se hâta de la retirer, de peur qu'en se cassant elle ne laissât des preuves irrécusables de sa tentative.

Il s'agissait donc de trouver le moyen de durcir l'étain, et Dupuis le trouva. Quel était ce moyen, c'est ce qu'on ne sut jamais; mais ce qui est hors de doute, constaté par plusieurs procès-verbaux, c'est que les clés que fabriqua notre prisonnier, à partir de ce moment, avaient la dureté du fer.

Voilà donc Dupuis libre de parcourir tout le donjon, car une fois la nuit venue, portes et grilles fermées, il n'y avait de sentinelles qu'en dehors, et les porte-clés de garde se tenaient dans les guichets. Ses clés d'une main, un flambeau de l'autre, le cœur lui battant à lui rompre la poitrine, il ouvre sa porte: la clé est parfaite. Il en a deux autres encore, sa provision d'étain ne lui ayant pas permis d'en faire davantage; mais quelles portes ouvrent-elles? Dupuis les essaie sans succès à plusieurs serrures. Enfin il en trouve une dans laquelle entre une des clés; il tourne avec précaution; la porte s'ouvre.

— Que me veut-on à cette heure? dit une voix d'homme dont l'accent annonce la frayeur.

— Ne craignez rien, répond Dupuis; je ne vous veux point de mal, et il ne tiendra qu'à vous que nos maux soient adoucis.

— Qui êtes-vous donc?

— Un de vos compagnons d'infortune. J'ai trouvé le moyen d'ouvrir ma porte, la vôtre; j'espère bientôt pouvoir les ouvrir toutes, mais il me faut un compagnon, un ami qui me seconde...

— Quelque trahison, peut-être...

— Vous êtes défiant, tant mieux. Écoutez, voici mon histoire.

Dupuis raconta alors à l'inconnu la cause de son emprisonnement, et comment il était parvenu à fabriquer des clés.

— Maintenant, dit-il ensuite, si l'un de nous devait redouter la trahison ce serait moi; car vous pouvez anéantir tout le fruit de mes travaux; mais vous ne le ferez pas, qui que vous soyez, attendu que vous n'auriez rien à y gagner et beaucoup à y perdre.

— Vous êtes donc sorcier, pour avoir pu fabriquer de tels instruments sous les verrous?

— Sorcier, répliqua Dupuis en riant.

— Il faut bien que j'y croie, puisqu'on m'accuse de l'être, et que l'on me tient en prison comme tel. Mais si je ne suis pas sorcier, il n'en est pas moins vrai que ce sont des sortilèges qui m'ont perdu..... Vous riez, mais vous ne ririez pas si pareille chose vous était arrivée. Vous m'avez dit votre histoire; écoutez, voici la mienne.

Je suis Hollandais; je me nomme le comte de Bréderode. Je voyageais depuis deux ans pour mon plaisir; il y avait six mois que j'étais à Paris, et je traversais un jour la place de Grève, lorsqu'un moine, possesseur d'un bon prieuré, que je connaissais depuis quelque temps, m'appela d'un cabaret où il se régala tête-à-tête avec un autre homme. Après m'avoir engagé à boire avec eux, il me dit qu'il voulait faire ma fortune, et me demanda si j'aurais peur du diable. Il ajouta qu'il devait enlever un trésor caché dans une caverne, à Arcueil; que tout était préparé pour faire réussir la chose; que dès le soir même je n'en douterais pas, si j'osais en être le témoin; et que je partagerais avec eux les sommes immenses qui composaient ce trésor. Je voulus tourner la chose en plaisanterie.

— Il y a longtemps, lui répondis-je, que j'ai entendu assurer qu'il existe un trésor dans la caverne d'Arcueil; mais je ne puis comprendre comment et pourquoi le diable s'en mettrait en possession; et encore moins comment, après s'en être rendu maître, il serait assez sot pour le livrer au commandement d'un prêtre ou d'un magicien. J'ajoute si peu de foi à tous ces contes populaires, que je vous verrais faire tous vos exorcismes sans la moindre émotion.

— Mon cher comte, reprit le prieur, venez avec nous seulement, soyez ferme et résolu, et vous ne douterez plus de l'existence de ces choses surnaturelles.

— Quel est le prêtre et le magicien, repris-je, qui doivent faire les évocations?

— C'est moi, dit le prieur; et quant au magicien il vous surprendra certainement quand vous le connaîtrez: il doit se rendre ici dans une heure.

En effet, avant que l'heure fût écoulée, je vis entrer plusieurs personnes, accompagnées d'une jeune fille. Le bon prieur répondit de moi à l'assemblée, et, me présentant la jeune fille, il me dit que je voyais en elle le terrible necromancien. Je m'écriai qu'elle m'inspirerait plutôt de l'amour que de l'effroi.

— Elle fait pourtant trembler le diable, reprit-il, ainsi que vous le verrez de vos propres yeux.

Je priai la belle enchantresse de vouloir bien m'apprendre qui l'avait instruite dans l'art magique.

— Cette science, me dit-elle, nous vient de père en fils; mon père était le plus habile magicien des Landes, auprès de Bordeaux; quoique

ce ne fût qu'un simple berger, cent fois il a fait descendre la lune et danser le soleil.

Je ne pus m'empêcher de rire de cette extravagance. On soupa gaiement ; à l'issue du repas, on fit venir des carrosses de place et nous partîmes tous pour voler à la fortune.

Arrivés à Arcueil, un jardinier nous ouvrit l'asile mystérieux, et nous conduisit dans l'ancre de la sibylle : c'était une caverne obscure ; je la parcourus tout entière, dans ses recoins et détours, une bougie allumée dans une main, et mon épée nue dans l'autre, tandis que la jeune sorcière se déshabillait. Elle y pénétra, tenant un flambeau de poix résine, enduit d'une couleur noire, et dans l'autre main le grimoire tout ouvert. Un homme de la troupe et moi restâmes à l'entrée de la grotte, et le reste de notre compagnie eut ordre de se tenir à une certaine distance. Un moment après, j'entendis la jeune sorcière parler à quelqu'un d'un ton impératif :

— Voilà bien des fois que tu fausses ta promesse, disait-elle ; je veux, j'entends, j'ordonne que tu me livres à l'instant ce trésor.

— Tu ne sauras vaincre ma résistance cette nuit, répondit le diable prétendu ; ne m'importe pas davantage : il y a trop de monde avec toi ; et si le prêtre ton compagnon, ou tout autre, s'avise d'enfreindre la loi que j'impose, je jure de lui tordre le cou en ta présence.

— Je saurai t'en empêcher, lui répliqua-t-elle.

— Eh bien ! tremble pour toi-même, dit le mystérieux inconnu.

A ces mots, nous entendîmes qu'il la maltraitait. Je voulus courir à son secours ; l'homme qui était avec moi m'en empêcha, en me disant que j'étais perdu si je faisais un seul pas. Dans ce moment, la magicienne arriva auprès de nous, les yeux hagards, meurtris et ensanglantés, mais sans pousser un soupir, un gémissement, et bien résolue à être plus heureuse dans une autre tentative. Nous remontâmes en carrosse et nous nous donnâmes rendez-vous pour le troisième jour.

Au moment précis marqué pour notre départ, au clair de la pleine lune, nous nous rendîmes dans un parc appartenant à l'une des personnes de la compagnie. Après que notre jeune et jolie sorcière eût fait jurer au propriétaire qu'il n'y avait que nous dans ce parc, elle nous posta à diverses distances les uns des autres, en décrivant des cercles magiques autour de nous, et nous intimant la défense expresse de quitter notre place. Il était minuit quelques minutes. Elle se mit au milieu de nous sur un tertre élevé, se décoiffa laissant pendre ses longs cheveux, et finit par se mettre entièrement nue. Alors elle ouvrit son grimoire, et prononça des mots barbares en s'agitant d'une manière effroyable. Non contente de ces enchantements, elle s'ouvrit une veine du bras gauche, écrivit avec son sang quelques lignes sur une feuille de chêne, et la jeta en l'air en poussant trois hurlements.

Soudain, nous vîmes paraître dans les nues six cavaliers vêtus de rouge, de vert, de bleu et de noir, qui vinrent voltiger au-dessus de sa tête ; et, s'élevant alors jusqu'à eux, elle disparut bientôt à nos regards étonnés. Nous commençâmes à nous impatienter de sa longue absence, lorsque le prieur nous cria d'une voix forte que, sous peine de la vie, nous restassions à nos places.

Enfin nous aperçûmes encore les mêmes cavaliers planant au haut des airs, et un tourbillon rapporta en même temps la jeune sorcière, qui tomba à l'endroit d'où elle était partie en nous appelant fortement à son secours. Nous y courûmes, et nous la trouvâmes dans un état affreux ; le corps noir, déchiré, les yeux presque hors de la tête ; il fallut l'emporter dans une petite maison du parc où elle resta plusieurs jours entre la vie et la mort.

Cet accident extraordinaire n'empêcha pas que le prieur ne m'assurât, en confidence, que le diable avait donné sa parole qu'à la prochaine nouvelle lune il livrerait le trésor ; mais le bruit de nos recherches nocturnes et magiques se répandit je ne sais comment, et je fus arrêté par ordre du roi, lorsque je commençais à croire que les esprits souterrains me gardaient des monceaux d'or et de diamants.

— Et maintenant que dites-vous de cela ?

— Je dis, mon cher comte, répondit Dupuis qui croyait avoir affaire à un fou, que le moment serait mal choisi pour discuter sur le mérite ou le plus ou moins de réalité de ces choses. Tel que vous me voyez, je crois beaucoup à la puissance des hommes, et fort peu à celle du diable.

— Et des sorciers, qu'en pensez-vous ?

— Ni bien, ni mal.

— Il faut pourtant que vous sachiez un peu à quoi vous en tenir sur leur compte, car, à moins d'être sorcier, comment seriez-vous entré ici ?

— Au moyen d'un procédé très-simple dont je vous ferai part dans quelques jours.

— Ainsi vous n'êtes pas sorcier ?

— Pas plus que vous.

— Eh ! eh ! je ne suis pas bien sûr de ne le pas être quelque peu ;

mais, sans me compter, il y en a quelques-uns ici de premier ordre, et avec lesquels il serait bien à vous de faire connaissance.

— Ah ! il y a des sorciers au donjon !

— Certainement : il y a d'abord cette jolie fille, Marianne, que j'ai vue de mes yeux lutter contre le diable, puis le marquis et la marquise de La Baldonnière, que l'on a surpris en flagrant délit d'alchimie dans leur château.

— Ah ! ah ! ils faisaient de l'or peut-être ?

— Au contraire, ils se ruinaient en expériences de toutes sortes... Nous avons encore madame Guyon, qui affirme avoir épousé Jésus-Christ, et qui passe son temps à rimer et à chanter... Tenez, écoutez, la voilà qui commence... ou qui finit.

Dupuis écouta et entendit distinctement cette strophe que chantait d'une voix sonore cette folle déifiée par les quietistes :

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense ;

On ne sait pas, lorsqu'il commence,

Tout ce qu'il doit coûter un jour :

Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance

S'il n'eût connu le pur amour.

— Ma foi, mon cher comte, dit Dupuis, lorsque la voix eut cessé de se faire entendre, voilà, je vous l'avoue, qui me donnerait envie de croire aux sorciers, car si vous ne l'étiez pas un peu, comme vous dites, comment sauriez-vous quels sont les gens logés au-dessus et au-dessous de nous, malgré les précautions prises pour que personne ici ne puisse se voir ni s'écrire ?

— Cela, mon cher monsieur, vient de mon organisation toute particulière ; vous avez l'ouïe d'une finesse extraordinaire, je viens de m'en apercevoir ; eh bien ! moi, j'ai des yeux de lynx, de sorte que, lors de mon arrivée ici, pendant que l'on feuilletait le registre du greffe pour m'y inscrire, j'ai pu en lire et en retenir une bonne partie. En outre j'ai eu le bonheur d'avoir tout d'abord pour gardien un honnête homme, un bon père de famille, qui avait accepté cet emploi pour nourrir ses enfants ; il m'avait pris en amitié, le brave homme, et il me disait volontiers ce que je voulais savoir. Mais un jour, il y a deux mois de cela, le major le surprit ici causant avec moi, et il lui ordonna de le suivre. Peu d'instant après, j'entendis des cris affreux, et depuis je n'ai pas revu cet infortuné ; ils l'auront tué, les infâmes !

— Oh ! c'est affreux ! dit Dupuis ; décidément nous ne pouvons pas rester ici.

— Auriez-vous donc trouvé le moyen d'en sortir ?

— Peut-être. Écoutez-moi, monsieur le comte : prisonnier comme vous, j'ai trouvé le moyen de pénétrer dans votre chambre ; c'est un commencement.

— C'est un prodige, monsieur !

— Eh bien ! je vous promets d'autres prodiges bien supérieurs à celui-là, si vous voulez m'aider.

— Comme sorcier ?

— Non, comme homme intelligent.

— Que faut-il faire ? Je suis prêt ; dans ma position présente, le moindre changement ne peut être qu'un bien.

— Mon Dieu ! c'est bien simple : il s'agirait de voler un peu M. le gouverneur...

— Voler !... Après cela, au fait, nous sommes en pays ennemi, et dans ce cas tout emprunt forcé est légitime. Voyons, comment volez-vous ?

— On vous sert probablement à manger, comme à moi, dans de la vaisselle d'étain ?

— Tout étain : plats, assiettes, fourchettes, etc.

— Eh bien ! il s'agirait de détourner adroitement de temps en temps un plat, un couvert, comme je l'ai déjà fait, comme je le ferai encore de mon côté, de manière à avoir assez d'étain pour fabriquer toutes les clés du donjon comme j'en ai déjà fabriqué quelques-unes que voici. Alors nous pourrions nous réunir pendant la nuit, nous concerter, dresser un plan et partir.

— Oui, je comprends : je suis à vous corps et âme... Mais vous me permettez de revenir?... Ah ! il est si bon de voir et d'entendre une créature humaine !... Si je ne devais plus vous voir, je crois que j'en mourrais !...

— Comptez sur moi pour la nuit prochaine. J'ai remarqué que, pendant la nuit, nous sommes absolument seuls à l'intérieur.

— Tout à fait seuls ; il n'y a de sentinelles qu'à l'extérieur, et les porte-clés, dès qu'ils ont apporté à souper aux détenus, se retirent dans le second guichet. Enfin les rondes ne se font également qu'à l'extérieur.

— Très-bien; nous mettrons cela à profit.... Mais je vous recommande l'étain du gouverneur.

Ils causèrent ainsi jusqu'au point du jour; car Dupuis, lui aussi, trouvait qu'il était doux de voir et d'entendre une créature humaine; enfin ils se séparèrent pleins d'espérance et de joie.

Ce jour-là même Dupuis déroba une assiette et une fourchette; le comte de Bréderode s'empara d'un plat et d'une cuillère; le soir les nouveaux amis se réunirent et travaillèrent ensemble à la fabrication des clés, et en huit jours ils furent en état d'ouvrir toutes les portes intérieures du donjon.

— Maintenant, dit Dupuis, nous allons commencer nos visites. J'ai remarqué, au rez-de-chaussée, et en retour sous l'escalier, une petite porte basse; l'empreinte de la serrure dont elle est garnie est une des premières que j'aie prises; voyons d'abord où cela mène.

Ils descendirent. La porte dont avait parlé l'industriel prisonnier ne s'ouvrit pas sans peine; la serrure en était rouillée, et la clé ne la fit jouer qu'avec difficulté; enfin elle roula sur ses gonds et les deux amis virent un escalier tournant qui semblait s'enfoncer dans les entrailles de la terre.

— Cela mène sûrement aux cachots, dit Dupuis; nous aurons là encore des empreintes à prendre : plus nous serons nombreux et plus nous pourrons oser. Descendons.

Tous deux s'enfoncèrent résolument sous le sol; arrivés aux dernières marches, ils se trouvèrent dans une vaste pièce souterraine, où Dupuis ne vit rien d'abord, la lumière qu'il portait ne pouvant éclairer qu'une très-faible partie de ce lieu; mais le comte de Bréderode qui, ainsi qu'il le disait, avait réellement des yeux de lynx, dit aussitôt :

— Nous sommes dans la cave du gouverneur... Peste! elle est richement meublée!... Ce n'est sûrement pas ce pleutre de Bernaville, aujourd'hui gouverneur par intérim, qui l'a aussi bien garnie.

— Oui, dit Dupuis qui avait fait quelques pas, voici un riche mobilier : pas un tonneau vide.

— Et ces piles de bouteilles!... Bordeaux... Mâcon... Champagne... Malaga... il y en a de tous les pays. Il paraît que le dernier gouverneur, monsieur de Bellefonds, était un amateur; mais cette cave doit avoir une autre issue.

— Cela est certain; car j'ai remarqué que la porte en s'ouvrant avait déchiré de larges toiles d'araignées. Il ne faut donc pas nous aventurer plus avant pour aujourd'hui.

— Sans doute; mais c'est le cas de nous souvenir que nous sommes en pays ennemi, et de faire un emprunt forcé qui pourra adoucir quelque peu les ennuis de la captivité.

Dupuis n'était pas homme à reculer devant cette proposition; voilà donc les deux amis faisant main basse sur les bouteilles pleines; ils en prirent autant qu'ils en purent porter et se retirèrent avec ce précieux butin, se promettant de ne pas s'en tenir à cette première expédition souterraine. Après avoir déposé les bouteilles chez Dupuis, les deux amis commencèrent leurs visites. Il faut renoncer à peindre la surprise des malheureux captifs lorsqu'ils virent entrer chez eux des hommes de bonne mine, à l'air ouvert et riant; c'était des questions à n'en plus finir, des transports de joie, des protestations de reconnaissance que les visiteurs étaient obligés d'interrompre afin de pouvoir réunir tout le monde. Le premier personnage chez lequel ils pénétrèrent fut le marquis de La Baldoynière, homme de haute intelligence dont le crime était de s'être livré avec ardeur à l'étude de la chimie; il avait été dénoncé par son intendant comme s'occupant de magie de complicité avec la marquise sa femme, et il y avait deux ans qu'ils étaient sous les verrous; ils étaient au même étage du donjon, et se croyaient bien loin l'un de l'autre; que l'on juge de leurs transports quand ils se revirent!

Les deux libérateurs pénétrèrent ensuite chez le comte de Thunn, accusé d'avoir entretenu une correspondance avec plusieurs seigneurs allemands, ses parents; puis chez le prince de La Riccia, parent et ami du pape, seigneur extrêmement riche, arrêté à la suite d'une intrigue diplomatique.

— Messieurs, dit ce personnage aux deux amis lorsqu'ils lui eurent appris comment ils avaient pu pénétrer chez lui, c'est bien à vous d'avoir songé à soulager les maux de vos compagnons d'infortune; mais il y a ici des prisonniers qu'il faut laisser où ils sont : il y a, au quatrième étage des empoisonneurs tels que Lesage, Guibourg, tous deux prêtres, et dignes de la potence. J'ai, pendant quelque temps, joui d'une assez grande liberté ici, et je puis vous indiquer les portes que vous ne devez pas ouvrir.

Conduits par ce guide les visiteurs entrèrent successivement chez Marianne, la jolie sorcière, chez le comte de Walstein, ancien ambassadeur d'Autriche en Portugal, et chez Delfino, son secrétaire, chez

madame Guyon, l'illuminée, et chez plusieurs autres parmi lesquels nous devons mentionner un chanoine de Beauvais, nommé Raoul Foi, qui, pour se venger de quelque peine disciplinaire que lui avait attirée ses débauches, avait dénoncé tout le chapitre dont il faisait partie d'avoir formé un complot contre la vie du roi. Tous ces personnages se réunirent chez Dupuis où chacun apporta son verre et sa chaise, et l'on passa gaiement la nuit à vider les bouteilles du gouverneur et à faire des projets pour l'avenir. Au point du jour on se sépara, et chacun rentra tranquillement chez soi, à l'exception du chanoine qui était tellement ivre, qu'il fallut le porter jusqu'à son lit.

— Monsieur, dit le prince de La Riccia à Dupuis, je regrette fort que cet homme-là soit des nôtres; c'est un misérable capable de tout, et j'ai grand' peur qu'il nous trahisse.

— Soyez tranquille, dit Dupuis; il ne sortira plus de chez lui, et j'achèterai son silence en lui donnant du vin.

En effet la nuit suivante il alla chez le chanoine, muni de plusieurs bouteilles.

— Monsieur, lui dit-il, notre réunion a fait trop de bruit; les sentinelles nous ont entendus; il faut absolument que chacun reste chez soi pendant quelque temps. Voici du vin; je vous en apporterai deux bouteilles chaque jour. Vous comprenez qu'en me trahissant vous perdriez cette douceur, et je dois vous dire qu'en outre ja trouverais toujours le moyen d'arriver jusqu'à vous et de vous étrangler comme un chien. Maintenant, bonne nuit, et à demain.

Le chanoine ne parut pas s'offenser de cette allocution un peu excentrique; il promit de garder religieusement le secret, et Dupuis rassuré alla ouvrir à tous les autres qui, comme la veille, se réunirent chez lui.

Ces réunions étaient charmantes; le prince de La Riccia, qui avait la permission de se faire apporter des vivres du dehors, et dont, comme nous l'avons dit, la fortune était immense, faisait la plus grande partie des frais de la table; Dupuis continuait à visiter la cave du gouverneur, et tout allait pour le mieux. Malheureusement cela ne devait pas durer longtemps. Une nuit qu'après leur joyeux souper ordinaire les convives discutaient un projet d'évasion proposé par le comte de Bréderode, le marquis de La Baldoynière, qui venait de prendre la parole, fut interrompu par un certain bruit venant de l'escalier.

— Nous sommes perdus! s'écria Dupuis; il y a deux jours que je ne suis allé chez le chanoine.

Il avait à peine prononcé ces mots qu'on entendit résonner des crosses de fusil sur le palier. Presque au même instant la porte s'ouvrit, et l'on vit entrer le gouverneur Bernaville entouré de porte-clés et suivi de soldats.

— Que personne ne bouge! s'écria-t-il d'une voix altérée par la fureur. Vous avez de fausses clés; qu'on me les livre à l'instant.

Personne ne répondit. Les clés étaient en sûreté; car au premier bruit, Dupuis les avait mises dans une cachette pratiquée dans sa cheminée où, à moins d'un miracle, personne n'eût pu les trouver.

— Ah! vous refusez, reprit Bernaville de plus en plus furieux; vous voulez me pousser à bout!... Eh bien! je vais vous faire tous ferrer et jeter au cachot dont quelques-uns ne sortiront sûrement que pour aller à la potence.

— Monsieur, dit le comte de Bréderode, comment vous obéirait-on alors que vous demandez l'impossible? Vous voulez que nous vous donnions des clés, et nous n'en avons point.

— Prétendez-vous me faire accroire que les portes de vos chambres se sont ouvertes toutes seules?

— Et pourquoi ne le croiriez-vous point? Ne sommes-nous pas ici plusieurs sorciers et sorcières? Je vous préviens que vous ne voyez qu'un échantillon de notre savoir-faire, et que si vous êtes assez mal avisé pour user de rigueur envers nous, nous sommes en mesure de vous en faire repentir amèrement.

— Ah! c'en est trop! que l'on commence par ce mutin qui ose me menacer.

Deux porte-clés s'élançaient vers le comte, lorsqu'ils furent arrêtés par le prince de La Riccia qui se jeta au-devant d'eux en disant à Bernaville :

— Retenez vos dogues, ou bien ce sera moi qui vous ferai repentir de vos violences. Vous savez bien, misérable, que quelques-uns de vos crimes me sont particulièrement connus et que je n'aurais qu'à faire passer un mot en haut lieu pour que l'on vous traite comme vous le méritez, et cela m'est facile; car vous n'oserez pas me mettre au cachot, moi, prince de La Riccia, neveu du pape et ami de la reine Anne d'Angleterre.

Bernaville étouffait de fureur, car il ne pouvait en effet séquestrer le prince qui recevait fréquemment les visites de plusieurs grands personnages en faveur à la cour.

— Ce que vous avez de mieux à faire, reprit M. de La Riccia, c'est

de nous permettre de rentrer tranquillement dans nos chambres et de nous y laisser en paix.

— Je le ferai par égard pour Votre Altesse, répondit Bernaville, qui pouvait à peine parler, suffoqué qu'il était par la fureur qu'il ne pouvait satisfaire.

— Et vous promettez de ne maltraiter aucune des personnes présentes ?

— Je le promets à cause de vous.

— Allons, messieurs, dit gaiement le prince à ses compagnons d'infortune, la main aux dames.

Tout le monde se leva, et quelques minutes après chacun était chez soi. Dès le lendemain Bernaville fit changer toutes les serrures; de son côté Dupuis se disposait à refondre ses clés; mais il n'en eut pas le temps: Bernaville ayant été nommé lieutenant de la Bastille, et craignant les révélations du prince et de ceux qu'il protégeait, sollicita et obtint d'emmener tous ces prisonniers à la forteresse de la rue Saint-Antoine. Peu de temps après, le prince de La Riccia fut mis en liberté à la sollicitation de la reine d'Angleterre. Le comte de Thunn mort à était Vincennes, peu de jours après qu'on y avait emprisonné son fils, qu'il n'eut pas la consolation d'embrasser; le comte de Broderode passa douze ans à la Bastille; étant tombé malade au bout de ce temps, on le transporta à l'hôpital de la Charité, où il mourut.

Quant à Dupuis, en arrivant dans sa nouvelle prison, il recommença à prendre des empreintes et à convertir en clés la vaisselle d'étain. Il avait pour voisin un coureur du nonce du pape, emprisonné pour avoir dit dans un cabaret qu'il était homme à se défendre contre quiconque l'attaquerait, fût-ce un prince et même un roi. Dupuis, après avoir pénétré chez cet homme, lui avait confié son secret, afin qu'il l'aidât à correspondre avec les autres prisonniers de la tour du Puits, où ils étaient :

— Cela ne nous mènera à rien, lui dit le coureur; faisons plutôt les clés nécessaires pour pénétrer dans les cuisines: de là, en descellant un barreau, il nous sera facile de descendre dans le fossé; nous le traverserons, et bien que la galerie de l'autre côté soit à plus de quinze pieds au-dessus de l'eau, je vous garantis qu'il ne me faudra pas cinq minutes pour l'escalader; de là je vous jetterai une corde que nous aurons faite avec nos chemises, et je vous laisserai jusqu'à moi.

La proposition fut acceptée; tout se passa comme l'avait dit le coureur qui, dès qu'il fut libre, s'empressa de gagner l'Italie, son pays. Dupuis, moins prudent, s'arrêta à Lyon et s'y cacha; puis, au bout de quelque temps, persuadé qu'on l'avait oublié, il ne prit plus de précautions et vécut comme s'il n'avait absolument rien à craindre. Il paya cher cette imprudence: reconnu par un exempt de Paris, un jour qu'il jouait à la paume, il fut arrêté, ramené à la Bastille, où Bernaville le fit mettre au cachot avec les fers aux pieds et aux mains. L'infortuné ne recouvra la liberté qu'après avoir subi pendant dix ans cet affreux supplice.

Telles étaient les prisons d'État sous le règne du prince qu'on appelle le *grand roi*, et qui ne fut en réalité qu'un tyran cruel. De grands hommes, il est vrai, illustrèrent la France dans ce siècle dit de *Louis XIV*, bien qu'on puisse à bien plus juste titre l'appeler le siècle de Racine, de Molière, de Boileau, de La Fontaine, etc; mais cela n'empêcha point que la justice se vendit et que le peuple fût soumis au plus odieux arbitraire. *L'État c'est moi*, disait ce roi; et qu'était-il, lui, sinon le despotisme incarné, l'homme sans entrailles pour lequel le peuple n'avait pas assez de sueurs, de larmes et de sang, le bigot imbécile et furieux qui, par la révocation de l'édit de Nantes, obligeait trois cent mille de ses sujets à s'expatrier, et qui en faisait exterminer autant par ses soldats. Ceux-là pourtant n'étaient pas les plus à plaindre, et les malheureux qui, au donjon de Vincennes, se toraient dans les angoisses du desespoir, auraient pu envier le sort de ceux que l'on sabrait dans les Cévennes: des dragons ivres ne les poursuivaient pas le sabre à la main, mais ils étaient là à la discrétion d'un gouverneur, d'un lieutenant, de géôliers, tous plus féroces les uns que les autres; ils n'avaient pas à attendre de juges, et cependant il arrivait souvent qu'on les soumettait à la torture pour en obtenir des aveux qui n'étaient presque toujours que des mensonges dus à d'horribles souffrances. Là, comme à la Bastille, et comme à l'enfer de Dante, on laissait en entrant l'espérance à la porte.

Il est pénible, sans doute, mais il est utile de rappeler ce passé, d'en montrer la hideur, d'en dire tous les effroyables détails, non pour en empêcher le retour, — il est impossible, — mais pour rendre hommage au présent, en jetant sur ces ténèbres du despotisme un rayon du soleil de la liberté.

VI.

Le donjon de Vincennes sous la régence. — Apparition et disparition de quatre prisonniers inconnus. — Le ministre Claude Leblanc, et madame de Prie. — L'abbé Pucelle. — Le curé de Vincennes au donjon. — Louis-Joseph de Vendôme et les trois Marie. — Larocbe-Guillaud. — Le chevalier de Langonla. — Latude au donjon. — Les barons de Venac et de Vissec. — L'abbé Prieur. — Le chevalier Pompignan de Mirabelle. — Les gouverneurs Guyonnet et Rougemont.

Si le duc d'Orléans, régent de Louis XV, n'abolit pas l'usage des lettres de cachet, au moins faut-il lui rendre cette justice qu'il n'eut que rarement recours à ce moyen odieux pour contenir ses ennemis, et que, sous son gouvernement, la captivité des prisonniers d'État fut supportable et de courte durée. Aussitôt après la mort de Louis XIV, il avait fait mettre en liberté la plupart des prisonniers enfermés dans le donjon, et les autres avaient été transférés à la Bastille; le prince ne voulait pas que le jeune roi, qui, pour obéir à un article du testament de Louis XIV, devait habiter Vincennes pendant sa minorité, eût une prison dans son château. Mais lorsque, après dix-huit mois de séjour à Vincennes, Louis XV se rendit aux Tuileries pour en faire sa résidence habituelle, le donjon redevint prison comme devant. MM. de Polignac et de Clermont furent les premiers qu'on y enferma après le départ du jeune roi: ils étaient au nombre de trente-neuf membres de la noblesse qui avaient fait signifier au parlement une protestation contre tout jugement qui pourrait intervenir dans la querelle du duc du Maine et du comte de Toulouse, enfants légitimés de Louis XIV, et des princes du sang. Leur captivité fut douce et de courte durée; à peine passerent-ils un mois sous ces hautes murailles où rien de ce qu'ils désiraient ne leur était refusé.

Il n'en fut pas de même de quatre autres prisonniers amenés au donjon par ordre du régent, le 7 janvier 1749; ils y arrivèrent le visage couvert d'un voile; leurs noms ne furent point inscrits sur les registres d'écrou. On suppose que ces personnages étaient compromis dans la conspiration de Cellamare; mais ce n'est qu'une conjecture. Ce qu'ils devinrent est également ignoré, et comme on le saurait probablement s'ils avaient recouvré la liberté, il est permis de croire qu'ils sont morts sous les verrous.

Le régent mourut en 1723, et dès lors on put pressentir quel serait le règne de Louis XV par les intrigues qui signalèrent les premiers jours de sa majorité. Le jeune monarque prit d'abord pour premier ministre le duc de Bourbon-Condé, homme débauché, sans énergie, et se laissant dominer par la première courtisane venue assez habile pour éveiller ses desirs. *Monsieur le duc* comme on l'appelait alors, avait pour maîtresse, en arrivant au ministère, madame de Prie, esclave de Messaline qui avait figuré dans toutes les orgies du régent, et qui, depuis la mort de ce dernier, s'était emparée de l'esprit de son successeur, au point de lui faire faire toutes ses volontés. Dans le même temps le ministre de la guerre Leblanc s'était violemment épris d'une autre femme également perdue de débauche; madame de Planeuf, mère de madame de Prie. On avait vu ces deux femmes, la mère et la fille, se disputer le même homme, se reprocher publiquement les actes les plus monstrueux. Ennemies mortelles, irréconciliables, elles saisissaient réciproquement avec ardeur les occasions de se nuire; madame de Planeuf était la plus habile, mais sa fille était plus ardente, plus résolue.

Ces deux infâmes faisaient asaut de luxe; madame de Prie avait saisi cette occasion pour insinuer au régent, peu de temps avant sa mort, que les dépenses de Leblanc dépassant de beaucoup ses revenus, il était évident que madame de Planeuf le poussait à dilapider les deniers de l'État. Le régent s'était borné à exiler Leblanc; mais lorsque le duc de Bourbon eut succédé au régent, cette femme implacable voulut une vengeance plus complète, et l'ex-ministre de la guerre, formellement accusé de malversation, fut arrêté, mis à la Bastille, et transféré ensuite au donjon de Vincennes, en même temps que la chambre de l' Arsenal recevait l'ordre d'instruire son procès.

Mais Leblanc ne se laissa pas abattre; il demanda à être jugé par le parlement, comme c'était son droit, et, soutenu par la famille d'Orléans, il fit un tel bruit, que le duc de Bourbon céda, et madame de Prie eut la douleur de voir son ennemi acquitté et déchargé de la taxe de huit millions qui lui avait été imposée tout d'abord à titre de restitution.

Il semblait que, après le prononcé de l'arrêt, la liberté dût être rendue au prisonnier; il n'en fut pas ainsi: la marquise fit comprendre au duc son amant, qu'il y avait deux personnages dans cet homme dont

elle avait juré la perte : le prisonnier prévenu de crime et le prisonnier d'État. Le duc de Bourbon eut encore la lâcheté de céder à cette représentation, et non-seulement Leblanc acquitté demeura à Vincennes, mais il y fut traité avec la plus grande rigueur : on le mit au cachot ; il ne reçut pour nourriture qu'une sorte de soupe à l'eau de vaisselle dont l'odeur et l'aspect faisaient bondir le cœur, du pain noir et de l'eau que l'on ne renouvelait que lorsqu'elle était entièrement corrompue.

Ce supplice durait depuis plusieurs mois, lorsque le duc de Bourbon fut renversé par le cardinal Fleury, qui ne valait guère mieux ; mais qui, se posant en redresseur des torts de son prédécesseur, fit mettre Leblanc en liberté ; lui rendit le ministère de la guerre et y joignit ensuite celui de la marine.

Voilà comment se faisaient alors les affaires de cette grande nation qu'on nomme la France ; voilà en quelles mains étaient remises ses destinées.

Ce fut à cette époque que commença la persécution contre les jansénistes, adversaires redoutables des jésuites que soutenait le cardinal-ministre. Ce dernier, voulant frapper un coup décisif, tenta d'enlever de sa propre autorité la connaissance des affaires ecclésiastiques au parlement, qui favorisait ouvertement le jansénisme et défendait en toute occasion les libertés de l'Église gallicane. Aussitôt une protestation est formulée contre cette tentative ; le parlement en corps se rend près du roi ; mais, gouverné par son premier ministre et tout entier à ses plaisirs, le monarque refuse de recevoir ce grand pouvoir de l'État ; la querelle s'envenime, et Fleury s'inspirant de la fureur des énergumènes qui l'entouraient, commença à frapper à tort et à travers à coups de lettres de cachet. L'un des premiers atteints fut l'abbé Pucelle, conseiller au parlement, qui s'était fait remarquer entre tous par son énergie ; on le conduisit au donjon de Vincennes où il fut étroitement gardé, car on ne doutait pas que la compagnie entière ne se tint pour frappée dans la personne d'un de ses membres, et ne fit toutes les tentatives possibles pour le délivrer. Ce fut ce qui arriva : le parlement tout entier déclara que dans l'état d'oppression où il était, il ne pouvait rendre bonne justice ; il ne tint plus d'audience ; la justice fut suspendue. Le roi manda le parlement à Compiègne où la cour se trouvait ; le parlement déclare qu'il n'obéira pas à cet ordre tant que l'abbé Pucelle n'aura pas été mis en liberté.

Nous ne saurions raconter ici cette longue querelle qui ne peut entrer dans notre cadre ; nous nous bornerons donc à dire que le ministre et la cour furent vaincus : l'abbé fut mis en liberté, ramené en triomphe au palais, et solennellement complimenté par le premier président.

Mais ce n'était pas là une victoire pour le peuple ; jaloux de ses prérogatives, le parlement n'en usait jamais que dans son intérêt particulier ; jamais il ne songeait à s'élever contre le despotisme et ses iniquités, à moins que quelqu'un des siens en fût froissé. On pouvait impunément emplir les prisons d'infortunés auxquels on refusait des juges sans qu'il s'en émut le moins du monde, et hors le cas où ses intérêts pouvaient être compromis, l'honorable compagnie était toujours prête à écraser le faible au profit du fort, et à faire de la justice métier et marchandise.

Cette espèce de victoire du parlement ne ralentit pas la persécution contre les jansénistes, et bientôt se montrèrent les convulsionnaires qui fournirent un nouvel aliment à la fureur des persécuteurs ; on arrêta en masse tout ce qui fut soupçonné de jansénisme, et de même que la Bastille, le donjon regorgea. Au milieu de cette fureur se produisit pourtant un fait remarquable ; ce fut l'emprisonnement dans ce même donjon du curé de Vincennes lui-même et d'un personnage nommé Bonnelle, maître des requêtes, accusés tous deux, disent les registres d'écrou, d'avoir donné des avis outrés contre les jansénistes. On crut un moment à une réaction ; mais il n'en était rien : c'était tout simplement une vengeance particulière du lieutenant de police Héran, que le maître des requêtes Bonnelle, aidé du curé, l'abbé Morvant, avait tenté de supplanter en montrant un zèle assez ardent pour que celui de Héran parût tiède.

Nous passerons rapidement ici sur les intrigues et les bigotes fureurs de cette époque que nous avons racontées dans notre *Histoire de la Bastille* (4). Nous avons à peindre d'autres fureurs, à raconter d'autres souffrances que celles de ces illuminés, moitié dupes, moitié fripons, desquels on peut dire, à propos de la persécution qu'ils subirent,

Qu'ils n'avaient mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Nous voici arrivés à l'époque où la France allait être livrée pieds et

(4) Voir l'*Histoire de la Bastille*, chez le même éditeur.

poings liés aux caprices de quelques femmes perdues que leurs infâmes complaisances devaient rendre toutes-puissantes.

Louis XV était marié ; il n'avait point d'amour pour sa femme, et pourtant il lui était fidèle. C'était, pour les courtisans, un état de chose intolérable, dont il fallait sortir à tout prix. A force d'observer le monarque, les habiles crurent avoir découvert que si le roi était sage, ce n'était pas que la volonté de ne point l'être lui manquait ; mais que cela venait tout simplement d'un excès de timidité qu'il ne pouvait vaincre. Cette découverte faite, on organisa vite un complot pour vaincre cette malencontreuse timidité qui allanguissait si déplaisamment les intrigues de toutes sortes et mettait un frein aux saturnales de la régence.

Il fallait, pour le succès de l'entreprise, le concours actif d'une jolie femme, adroite, expérimentée, capable en un mot de compléter l'éducation de ce jeune monarque dont la sagesse involontaire désolait tant de gens. On en trouva une qui se dévoua. On en eût trouvé mille à la cour ; mais aucune peut-être n'eût réuni comme celle-là les qualités désirables à un degré aussi élevé. C'était mademoiselle Marie de Mailly, fille aînée du marquis de Nesle, beauté piquante, spirituelle, ambitieuse et hardie. Cette jolie personne était tendrement aimée de Louis-Joseph de Vendôme, fils naturel du dernier duc de ce nom, et elle semblait le payer de retour ; mais ce jeune homme était pauvre, défaut capital aux yeux de son ardente maîtresse qui revait les grandeurs ; elle se décida à le sacrifier, et elle accepta toutes les conditions des chefs du complot.

Bientôt il ne fut plus question autour du roi que de mademoiselle de Mailly ; les courtisans le plus en faveur chanterent ses louanges : c'était une perle, une beauté sans pareille, un esprit comme il n'y en avait point, et d'une grande sagesse, disait-on, bien que le feu de ses regards annonçât beaucoup de penchant au plaisir.

Louis XV, à force d'entendre chanter les louanges de cette jolie personne, eût la trouver partout sur son passage, avait fini par s'y prendre de ces beaux yeux qui semblaient promettre tant de joies ; bientôt ses regards rencontrèrent ceux de l'enchanteuse et soutinrent le choc de manière à donner les plus grandes espérances ; enfin, un matin, la sage Marie entra dans la chambre du jeune roi pour lui demander une grâce ; presque aussitôt les portes de cette chambre se trouverent fermées comme par enchantement, et lorsqu'elles se rouvrirent, deux heures après, on vit le roi tout rayonnant reconduire la belle sollicituse et lui baiser la main.

Ce jour-là même toute la cour sut que Louis XV avait une maîtresse ; les détails de la scène que nous venons de raconter se répandirent avec une rapidité prodigieuse ; Louis-Joseph les apprit comme tout le monde, et sa douleur fut si grande qu'elle inspira une tendre compassion à madame de Vintimille, sœur cadette de mademoiselle de Mailly, laquelle entreprit de consoler le jeune affligé. Elle y réussit au delà de ses espérances : Louis-Joseph s'éprit de la consolatrice plus encore qu'il ne l'avait été de l'infidèle ; il allait être heureux, lorsque Louis XV s'avisait de trouver la cadette plus jolie que l'aînée, et, malheureusement pour l'infortuné Vendôme, il ne la trouva pas plus cruelle. Second désespoir du jeune homme, qui lui attire de nouvelles consolations de la troisième des sœurs, Marie de Châteauroux. Cette dernière était à la fois la plus jeune et la plus jolie des trois. Louis-Joseph ne tarda pas à trouver qu'il y aurait dans l'amour de cette troisième Marie une compensation bien douce aux chagrins que lui avaient causés les deux autres, et le voilà plus amoureux que jamais.

Mais, de son côté, Louis XV n'était pas disposé à s'arrêter en chemin : la possession de la première et de la seconde des sœurs lui avait fait désirer celle de la troisième, et cette conquête ne lui fut pas plus difficile que les deux autres. Jamais on n'avait débuté avec plus d'éclat dans la carrière du vice.

Cette dernière trahison accabla l'honnête gentilhomme ; il tomba malade, et ses amis sachant la cause de son mal s'efforcèrent de le distraire ; à peine fut-il convalescent qu'ils l'entraînèrent dans des parties de plaisir, et ils ne trouverent d'autre moyen, pour achever de le guérir, que de le railler sur sa tendance à prendre l'amour au sérieux. Ils ne l'appelaient que l'*amoureux des trois Marie*, par allusion aux trois sœurs de Mailly qui s'appelaient Marie toutes trois.

— A ta place, lui dit un des plus étourdis, je me vengerais.

— Comment ?

— J'écrirais l'*histoire des trois Marie* ; cela aurait un succès fou, et les rieurs seraient bien vite de ton côté.

Cette dernière raison était déterminante : on avait beaucoup ri en effet de ce pauvre amoureux qui, de trois, n'en avait pu garder une, et Louis-Joseph avait peut-être plus souffert du ridicule que de la trahison. La vengeance lui sourit : il écrivit l'*histoire des trois Marie* avec

toute la verve d'un homme d'esprit surexcitée par l'indignation et la soif de la vengeance. L'œuvre eut tout le succès qu'on lui avait prédit; mais en même temps elle mit le roi dans une si grande fureur que, dans le premier moment, il jura d'en faire pendre l'auteur quel qu'il fût. Cette colère pourtant s'était beaucoup apaisée, lorsque mademoiselle de Châteauroux, devenue duchesse, vint tout en pleurs se jeter aux pieds de son royal amant, en jurant qu'elle allait s'enfermer dans un couvent, si l'auteur de cet infâme pamphlet n'était pas puni d'une manière exemplaire. Cet auteur, tout le monde l'avait deviné; la duchesse elle-même eut la cruauté de le désigner au roi, et quelques heures après, Louis-Joseph de Vendôme, lié, garrotté, jeté dans une voiture, était conduit au donjon de Vincennes, où l'attendaient d'interminables souffrances. Sans répondre à aucune de ses questions, on le mit au cachot, au pain et à l'eau pour toute nourriture.

Cet infortuné n'avait alors que vingt-deux ans. Il supporta d'abord avec courage sa mauvaise fortune; mais au bout d'un certain temps, l'humidité, le défaut de vêtements et d'une nourriture suffisante altérèrent sa santé au point de faire craindre pour sa vie. On le mit alors dans une chambre; on lui donna du linge et des habits pour remplacer ceux qu'il perdait et qui tombaient par lambeaux. Sentant le besoin de donner de l'aliment à son esprit, il demanda comme unique faveur la permission de faire apporter dans sa prison plusieurs malles que lui avait léguées son père, lesquelles étaient remplies de documents précieux sur les sièges et batailles où le duc avait commandé, et dont lui, Louis-Joseph, avait déjà précédemment mis en ordre et publié une partie. Cette satisfaction lui fut refusée: les malles avaient été saisies, transportées à la Bastille, d'où elles furent, en 1787, transférées au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque du roi, par ordre du baron de Breteuil.

Les mois s'écoulerent, puis les années; vaincu par les souffrances morales bien plus que par les tortures physiques qu'on lui faisait endurer, le pauvre captif se décida à écrire à son ennemie, madame de Châteauroux; il ne pouvait croire que cette femme, qu'il avait tant aimée et qui avait partagé son amour, fût inaccessible à la pitié; il

avait si cruellement expié l'offense qu'il lui avait faite!... Ses lettres demeurèrent sans réponse. Le malheureux ne pouvait croire à tant de cruauté; il écrivit au roi pour le supplier de lui pardonner, et il n'obtint pas de meilleur résultat.

Plusieurs années s'étaient écoulées lorsque, par un hasard tout particulier, il apprit que madame de Châteauroux venait de mourir.

— Enfin, se dit-il, mes maux vont donc finir!

Mais il n'en fut rien: on l'avait mis là pour y être oublié, comme on disait en langage de police, et il l'était réellement: ses lettres ne sortaient du donjon que pour aller à la Bastille; là peut-être étaient-elles ouvertes, mais elles ne sortaient plus de ce lieu.

Il se passa ainsi VINGT-HUIT ANS sans que cet infortuné reçût un mot de consolation du dehors: ses cheveux avaient blanchi, puis ils étaient tombés; privé d'exercice, ses muscles avaient perdu leur ressort, sa vue s'était éteinte: à cinquante ans, il avait l'air d'un centenaire, et ce n'était qu'en s'appuyant sur la muraille qu'il parvenait à se traîner de son grabat à la fenêtre de sa chambre. Enfin il mourut dans cette affreuse prison, sans secours, sans consolation. La moitié de sa vie n'avait été qu'une longue agonie. Sans l'espoir d'une autre vie, il y aurait de quoi faire douter de la justice de Dieu!

A la duchesse de Châteauroux et à quelques autres succéda madame de Pompadour, cette pourvoyeuse émérite des prisons d'État. Ses premières victimes furent un nommé Laroche-Guérault, accusé d'être l'auteur d'une



La Mole et Coronas.

brochure intitulée *la Voix des Persécutés*, et le chevalier de Langoula, coupable d'avoir écrit à la favorite quelques lettres anonymes dans lesquelles il l'avertissait charitablement de ce qu'elle avait à craindre de ses ennemis. Laroche-Guérault, prévenu qu'on le cherchait, se réfugia en Hollande; mais cela ne le sauva point: est-ce que tous les ambassadeurs du roi très-chrétien n'étaient pas les très-humbles valets de cette Messaline éhontée? Celui qui représentait Louis XV en Hollande s'empressa, dans cette circonstance, de faire preuve de dévouement; il fit de l'extradition du pauvre écrivain une affaire d'État, une sorte de *casus belli*, et on lui livra le coupable,

qui fut enchaîné, jeté dans une chaise de poste et amené à Vincennes, où il mourut après vingt-cinq ans de captivité. Le malheureux ne connaissait seulement pas la brochure qu'on l'accusait d'avoir faite. Le sort du chevalier de Langoula fut le même : en vain protesta-t-il qu'il n'avait voulu donner que d'utiles avis, la favorite avait pris ces avis pour des injures ; elle n'en voulut rien rabattre, et le chevalier alla pourrir dans le donjon. Tel fut aussi le sort de Latude, dont nous avons raconté les malheurs dans notre *Histoire de la Bastille*, et dont nous compléterons l'histoire ici en racontant les souffrances qu'il endura au donjon de Vincennes pendant les dix dernières années qu'il y passa.

Après sa seconde évasion de cette prison, en 1765 (1), Latude avait écrit au duc de Choiseul, alors ministre, lequel était avec la cour à Fontainebleau, pour lui annoncer qu'il allait se rendre près de lui afin qu'il fût son juge, le suppliant, pour toute faveur, de ne prononcer sur son sort qu'après l'avoir entendu. Il arriva en effet à Fontainebleau le 18 décembre et se présenta à l'audience du ministre ; mais au lieu de l'entendre, Choiseul le fit arrêter et reconduire à Vincennes, où il eut à souffrir de longues et cruelles tortures qu'il raconte en ces termes dans ses Mémoires.

« On me plaça dans un cachot affreux, dont l'aspect seul faisait trembler : c'est celui numéroté A. Il n'a pas sept pieds et demi de longueur, sur moins de six de largeur ; quatre portes à un pied de distance de l'une à l'autre, les unes garnies de fer, toutes avec trois énormes verrous, en défendent l'entrée. C'est dans ce tombeau qu'on me précipita.

« J'ignore combien de temps je restai dans ce cachot ; je ne pouvais y distinguer les jours des nuits, et je n'avais plus pour y calculer les heures que mon imagination. Sans doute il eût été mon tombeau, et je n'aurais pas tardé à y être totalement oublié sans l'humanité de mon porte-clés. Je sentais la mort s'approcher ; je la redoutais peu sans doute ; mais ses lentes horreurs m'accablaient. Un jour que cet homme m'apportait le pain desséché qui depuis tant de mois était mon unique nourriture, je

ranimai mes sens pour me traîner vers lui ; je saisis ses deux mains, et avec les restes d'une voix étouffée je lui dis : « Mon ami, tu es homme, tu parais sensible ; j'ai surpris quelquefois des larmes prêtes à s'échapper de tes yeux à la vue de mes affreux tourments ; il dépend de toi de les faire cesser : choisis entre du poison et ton couteau ; donne, il me restera encore assez de force pour me déchirer moi-même les entrailles ; par pitié, donne ! mais plains-moi et n'accuse que mes bourreaux. »

« Cet homme ne me répondit que par des pleurs. Il sortit de mon cachot, et peu d'heures après j'y vis entrer le chirurgien du château. Il me trouva dans l'état le plus affreux : j'étais prodigieusement enflé ; il remarqua que toutes les parties de mon corps retenaient l'empreinte du doigt quand on l'y appliquait : il jugea qu'à moins d'un très-prompt secours j'allais périr ; mais comment me donner ses soins, me faire prendre du repos et des remèdes dans ce lieu infect, où je n'aspirais que du poison, où l'air n'entraît que par le guichet au moment où le porte-clés venait me servir ; dans ce lieu si humide que ma paille, qui en était le seul aménagement, était toujours pourrie ; dans lequel il était impossible que j'éprouvasse la plus légère transpiration, et qu'on ranimât mes sens en gardis par le froid ; dans ce lieu si petit enfin, que je ne pouvais me mouvoir, et garder d'autre posture que celle de rester couché sur la terre ou dans mon fumier ! Ce chirurgien, nommé Fontellian, effrayé de ce spectacle, prononça qu'il fallait à l'instant me transférer dans une chambre. »

Cette décision effraya le gouverneur :

les porte-clés vinrent prendre le moribond, et le transportèrent dans la première chambre à gauche, à l'entrée du donjon. Là, grâce à la bonne constitution dont il était doué et aux soins qui lui furent donnés, Latude se rétablit promptement.

Avec la santé le malheureux prisonnier avait recouvré son infatigable activité. Il ne tarda pas à trouver le moyen, à l'aide d'un petit morceau de fer, de percer un mur de six pieds d'épaisseur, et de s'entretenir, par cette ouverture, avec les prisonniers qui avaient la permission de se promener dans le jardin de la forteresse. L'un d'eux lui apprit qu'il se nommait le baron de Venac, capitaine au régiment de Picardie, fils.



Le général Daumesnil après la révolution de 1830.

(1) Voyez l'*Histoire de la Bastille*, chez le même éditeur.

du comte de Beluse. Depuis dix-neuf ans il expiait le tort d'avoir donné à la marquise de Pompadour un avis qui, en intéressant son existence, pouvait aussi humilier son orgueil. Le second prisonnier avec lequel Latude fit connaissance de cette manière fut le baron de Vissec, autre victime que madame de Pompadour avait fait arrêter sur le simple soupçon qu'il avait mal parlé d'elle. Il y avait dix-sept ans qu'il était dans le donjon, et la captivité l'avait tellement affaibli qu'il ne marchait qu'avec la plus grande peine. Il mourut dans sa prison peu de temps après.

Un autre des prisonniers qui correspondirent encore avec Latude par son trou était l'abbé Prieur. Cet ecclésiastique avait inventé une nouvelle orthographe tendant à écrire un grand nombre de mots avec le moins de lettres possible. Sachant combien le roi de Prusse était amateur de nouvelles découvertes, il s'était avisé de lui faire hommage de son invention, et il lui avait écrit en partie d'après ce système, de sorte que sa lettre était un composé bizarre de phrases intelligibles et d'autres qui ne pouvaient l'être qu'au moyen d'un assez long examen. Cette lettre ayant été ouverte à la poste et envoyée aux ministres, ces derniers n'y comprenant rien, étaient demeurés convaincus qu'il s'agissait de quelque grand complot contre l'Etat, et l'ordre avait été donné d'arrêter l'abbé Prieur et de l'enfermer au donjon de Vincennes, où il mourut dans le cours de la cinquième année de sa captivité.

Latude put encore s'entretenir avec le chevalier Pompignan de Mirabelle, lequel, courbé sous le poids des années, lui raconta qu'ayant entendu réciter quatre vers satiriques contre M. de Sartine et madame de Pompadour, il avait eu le malheur de les répéter dans une compagnie nombreuse. «Averti, disait le chevalier à Latude, que M. de Sartine allait lancer contre moi une lettre de cachet, je me présentai chez ce magistrat, en le priant de me dire dans quelle prison il voulait que je me rendisse. — A Vincennes, me répondit-il. — Je montai dans mon carrosse, et sans retourner chez moi, je vins me constituer prisonnier au donjon. A peine y fus-je séquestré, que l'ordre de ma détention arriva. Je crus dans le premier moment que ce n'était qu'un jeu : il dure depuis onze ans. J'ai vu diverses fois M. de Sartine, dans les visites qu'il a coutume de nous faire une fois par an, et je n'ai jamais pu en tirer que ces mots : «— Ou vous êtes l'auteur des vers en question, ou vous connaissez celui qui les a faits ; dans le second cas, votre silence opiniâtre vous rend aussi coupable : nommez-le et vous redevenez libre. » Il m'aurait été bien difficile de révéler ce nom, si j'avais été capable de cette indignité, puisqu'il m'était absolument inconnu. »

Ce vieillard vénérable mourut aussi dans sa prison.

Enfin Latude correspondit avec le comte de La Roche du Maine, père de mademoiselle Tiercelin, dont nous avons parlé dans l'*Histoire de la Bastille*, et avec plusieurs autres prisonniers moins importants.

Tout cela se passait sous le gouvernement de M. Guyonnet, homme de mœurs douces, inflexible dans l'accomplissement des devoirs de sa charge ; mais n'allant jamais au delà, et incapable de se livrer à cette lâche tyrannie si fort du goût de ses prédécesseurs et à laquelle devaient se livrer sans réserve son successeur, M. de Rougemont, homme avide, cruel, jaloux de son autorité et se repaissant avec une sorte de volupté des souffrances des malheureux confiés à sa garde. Voici le portrait que Mirabeau fait de ce misérable, nommé gouverneur en 1767.

« Cet homme a toute la bouffissure de la plus orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudrait l'insufiser à tous les autres, et se faire regarder comme un homme essentiel et nécessaire à l'Etat ; il le dit ; il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont pas subordonnés, et ses prétertions toujours repoussées, renaissent toujours du sein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il ? en faisant courber sous le poids de ses fantaisies tout ce qui est dans sa dépendance. Incapable de tout, et réduit à se faire valoir par des riens, sa stupide cervelle, agitée sans cesse par l'amour-propre, s'évertue continuellement à trouver quelque moyen d'étendre son empire, de multiplier les précautions, de faire, de défaire, en un mot de jouer un rôle. Il va traînant partout son énorme corpulence : les sarcasmes pleuvent sur lui ; n'importe, il continue en bourdonnant son assoupissante allure : le railler, c'est fouetter un sabot ; plus on le fouette, mieux il dort. Mais au donjon c'est un despote absolu qui jouit lors qu'il peut ouvrir des cachots, river des chaînes, appesantir un sceptre de fer. »

Telle était la cruauté de cet homme, que Latude affirme avoir vu, dans l'espace de trois mois, quatre prisonniers s'étrangler de leurs propres mains pour se soustraire à sa rage.

Nous avons raconté, dans l'*Histoire de la Bastille*, comment Latude, après d'incroyables souffrances, recouvra enfin la liberté après avoir été transféré de Vincennes à Charenton et de Charenton à Bicêtre ; nous y renvoyons le lecteur, et faisant quelques pas en arrière nous allons revenir à l'histoire de plusieurs prisonniers importants que nous avons passés sous silence, afin de ne pas interrompre le récit de faits à l'intelligence desquels devait servir leur enchaînement.

VII.

Crébillon fils et son compagnon de captivité. — Charles-Édouard Stuart. — Diderot. — L'abbé Morellet. — Le marquis de Mirabeau. — Le Prévost de Beaumont à Vincennes. — Assauts et combats dans un cachot. — Les joies du couvent. — Le comte de Sade. — Goupil et autres.

On croit assez généralement qu'après la régence du duc d'Orléans, qui ne fut qu'une longue orgie, les mœurs de la cour et des grands en général s'améliorèrent ; c'est une erreur, et rien ne le prouve mieux que la publication du roman de Crébillon fils, intitulé *Tanz et Néodané*, dans lequel, d'après l'opinion des contemporains de l'auteur, les mœurs corrompues de cette époque sont peintes avec la plus grande fidélité. Mais c'était alors surtout qu'il y avait danger à dire la vérité, et Crébillon le reconnut lorsqu'un soir on vint l'arracher de son domicile pour le conduire au donjon de Vincennes. Sa captivité fut, il est vrai, de courte durée, et cela ne pouvait être autrement, quelques-uns des romans de cet écrivain faisant alors les délices des plus grandes dames ; elle ne fut d'ailleurs signalée par aucun événement, si ce n'est l'apparition d'un rat apprivoisé par le prédécesseur de Crébillon, et auquel ce dernier, arrivé le soir au donjon, permit de partager son lit, le prenant pour un chat. Surpris, en s'éveillant le lendemain, de la disparition de son camarade de lit, Crébillon l'appela : il aimait les chats et il se promettait quelque distraction de l'éducation qu'il voulait donner à celui qu'il avait si bien accueilli ; mais il a beau appeler, chercher, point de chat. L'heure du dîner arrive ; le prisonnier se met tristement à table ; à peine a-t-il commencé à manger qu'un léger bruit se fait entendre, et qu'un animal se montre au milieu de la chambre où, gravement assis, il semble attendre qu'on lui fasse sa part du festin.

Crébillon pensant que c'est son chat de la veille, se hâte de lui jeter quelques morceaux de viande et de pain, que ce singulier convive saisit et mange de manière à faire croire qu'il est accoutumé à pareil traitement. Alors le prisonnier, voulant faire plus ample connaissance avec cet hôte, étend le bras pour le caresser ; mais aussitôt l'animal se lève effrayé, et Crébillon reconnaît qu'il a affaire à un énorme rat, lequel gague son trou avec la rapidité de l'éclair. La répulsion que lui inspire cet animal et la surprise qu'il éprouve arrache un cri au prisonnier. Le gardien arrive, et apprend de quoi il s'agit.

— Ah ! c'est ce pauvre Raton, dit-il ; votre prédécesseur l'a si bien apprivoisé, qu'il en a fait un vrai prodige. Vous allez voir.

Là-dessus, le porte-clés appelle Raton, qui bientôt se montre à l'orifice de son trou, puis de là, voyant qu'il est en pays de connaissance, il saute sur l'épaule du gardien, et se met à ronger le pain que ce dernier lui présente.

Guéri de son antipathie par ce singulier spectacle, Crébillon, à partir de ce moment, traita le rat comme l'avait traité son prédécesseur, et ils devinrent si bons amis, que l'heure de la liberté ayant sonné, l'écrivain voulut emporter son compagnon. Mais ce dernier avait d'autres amis au donjon, entre autres le porte-clés dont nous venons de parler et à la prière duquel Crébillon se désista de ses prétentions sur l'honnête et reconnaissant Raton.

Un peu après Crébillon fils (1734), on vit arriver au donjon le prince Charles-Édouard Stuart, fils du prétendant à la couronne d'Écosse, lequel, à la tête de quelques partisans, avait fait des prodiges de valeur pour reconquérir ce qu'il appelait son royaume, et s'était même emparé d'Édimbourg, la capitale. Moins heureux après ces actions d'éclat qu'il ne l'avait été au début, il était parvenu, au milieu des plus grands dangers, à regagner la terre de France, d'où il était parti pour son expédition avec des secours en hommes et en argent que lui avait accordés Louis XV ; mais bientôt Louis fit la paix avec ses ennemis, et dans le traité signé à Aix-la-Chapelle, il fut stipulé que Charles-Édouard recevrait ordre de quitter la France. Le prince reçut cet ordre si honteux pour le gouvernement d'une grande nation, et il refusa d'y obéir, déclarant que s'il quittait la France, il voulait qu'il fut bien constaté qu'on l'en chassait après l'y avoir traité en allié, après que Louis XV l'avait solennellement reconnu comme roi d'Écosse.

Ce n'était en résumé qu'une esclandre, une honte à ajouter à tant d'autres; le roi et son ministère, dirigé par Maupeou, ne pouvaient être arrêtés pour si peu. Des ordres furent donnés, et le 10 décembre 1778, le prince Charles-Edouard fut arrêté au moment où il se rendait à l'Opéra et conduit au donjon de Vincennes, d'où il partit six jours après pour aller rejoindre son père à Rome.

Vint ensuite l'emprisonnement de Diderot, conduit au donjon le 24 juillet 1749. L'illustre écrivain avait eu le malheur de déplaire à une dame Dupré de Saint-Maur, qui était la maîtresse de M. d'Argenson. Le reste se devine : madame Dupré se plaignit amèrement de quelques propos attribués à Diderot; elle exigea que cet homme de rien reçût une leçon de savoir-vivre, et d'Argenson trouva la chose juste et naturelle. Les griefs ou les prétextes ne manquaient pas, car Diderot avait déjà publié les *Peusées philosophiques*, l'*Interprétation de la nature*, les *Bi oux indiscrets*, plusieurs volumes de l'*Encyclopédie* et ses *Lettres sur les aveugles*, à l'usage de ceux qui voient. Ce fut sur ce dernier ouvrage que le ministre s'appuya pour lancer une lettre de cachet contre Diderot et le faire enfermer à Vincennes.

Mais la secte des philosophes était des lors trop puissante pour qu'on osât traiter un de ses membres les plus renommés comme on eût fait d'un prisonnier vulgaire : on lui donna le château et le parc pour prison, et il était si peu gardé que, soupçonnant madame de Puisieux, sa maîtresse, de trahison, il put, un jour, escalader les murs du parc, se rendre à une fête à laquelle assistait cette dame, se convaincre qu'elle le trompait, et rentrer dans le château sans que personne se fût aperçu de cette escapade. Cette captivité pour rire dura trois mois et demi, après lesquels Diderot fut rendu à sa famille.

Par malheur c'était là une exception, et tous les autres prisonniers du donjon gémissaient sous la plus ignoble tyrannie : tels furent le baron de Winsfeld, arrêté en 1743, lequel était encore quinze ans après sous les verrous où il mourut selon toute apparence; l'abbé de Monerif, une dame Saint-Sauveur, une demoiselle Huguenin, et une foule d'autres emprisonnés dans le même temps sous les prétextes les plus futiles, et qui pour la plupart moururent dans les cachots sans avoir jamais su pourquoi on les y avait mis.

L'abbé Morellet, membre de l'Académie française, fut aussi arrêté à cette époque, à propos d'une brochure intitulée la *Vision*, qu'il avait écrite contre Palissot et relative à la comédie des *Philosophes*, dont ce dernier était l'auteur. Celui-là encore appartenait à une secte redoutable; on le traita comme Diderot, et son semblant de captivité ne dura que quinze jours.

En 1761, arriva au donjon de Vincennes le marquis de Mirabeau, père de l'illustre tribun. Cet homme était la nature la plus corrompue, l'hypocrite le plus consommé que l'on puisse imaginer : il avait tous les vices et ne possédait pas une seule qualité. Assez mal partagé de la fortune, il avait épousé mademoiselle de Vassan, riche héritière qui l'avait fait tout d'abord millionnaire; dès lors il eut à Paris maison montée, et se jeta à corps perdu dans la secte des *économistes*, qui était en grand honneur. Afin de se placer au premier rang de ces réformateurs, il publia plusieurs brochures dont une, intitulée l'*Ami des hommes*, eut un immense succès, bien plus à cause de son titre qu'à raison de son contenu, qui n'est composé que de déclamations ridicules et sans portée.

Malheureusement, la multitude, qui s'attache bien plus à l'apparence qu'à la réalité, se laissa prendre à l'étiquette du sac; elle donna au marquis le titre de son livre, et bientôt on ne l'appela plus que l'*Ami des Hommes*. Ce fut alors que tout gonflé de son immense renommée, le marquis publia sa *Théorie de l'impôt*, qui lui valut les honneurs de la persécution : on l'arrêta, et on le mit à Vincennes. C'était le despotisme de l'arbitraire, de la tyrannie, oui! nous le reconnaissons; nous le proclamons; mais nous ajoutons que c'était surtout un acte déplorable, en ce qu'il donnait de la popularité à un misérable indigne de la moindre considération. Qu'était-ce en effet que cet *Ami des Hommes*; qu'avait-il fait? Après avoir accablé d'humiliations et de mauvais traitements de toutes sortes la femme qui l'avait rendu riche; après l'avoir forcée à vivre avec ses concubines, après l'avoir rendue victime de monstruosité que la plume se refuse à tracer, il l'avait fait séquestrer dans un couvent; il avait fait interdire sa belle-mère mourante; enfin cet ami des hommes avait obtenu et fait exécuter, contre les membres de sa famille, cinquante-quatre lettres de cachet!... Voilà l'infame qu'on appelait l'*Ami des Hommes*, et dont le nom serait aujourd'hui en exécution s'il n'eût été réhabilité par son fils, l'illustre Mirabeau qui, en 1789, guida les premiers pas de la démocratie marchant à la conquête de la liberté. Ce personnage ne demeura que peu de temps au donjon, et ce fut aux sollicitations de sa femme qu'il dut la liberté.

Au nombre des prisonniers de cette époque, furent encore un nommé de Mercourt dont nous avons raconté les aventures dans l'*Histoire de la Bastille*; puis le trop infortuné Le Prévost de Beaumont dont nous avons parlé dans cette même histoire, et sur les infortunes duquel nous devons revenir en ce qui concerne son long séjour au donjon de Vincennes.

Ainsi que nous l'avons dit dans l'histoire que nous rappelons, Le Prévost fut transféré à Vincennes, mais ce que nous n'avons pu raconter alors, parce que cela était en dehors de notre cadre, ce sont les souffrances que cet infortuné eût à subir dans le donjon, depuis 1769 jusqu'en 1784. Cela est indescriptible pour qui ne l'a pas vu; mais Le Prévost a publié lui-même ces détails (1) qui ont été, depuis, reproduits par plusieurs historiens. C'est à ces sources que nous avons puisé ce qui suit :

« Il n'est pas dans le *Martyrologe de la vie des Saints*, dit Le Prévost, de tourments si longs, de tribulations si insupportables à la nature que celles que l'on m'a fait endurer douze fois dans l'espace de quinze ans au donjon de Vincennes, savoir : durant huit mois la première, onze mois la seconde, dix-huit mois la troisième, qui est la plus dure de toutes, neuf mois la quatrième, sept mois et quelques jours la cinquième, cinq mois la sixième, trois mois et deux jours la septième, treize mois la huitième, quatorze mois sept jours la neuvième, huit mois treize jours la dixième, quatre mois et demi la onzième; et six semaines la douzième, ce qui fait sept ans huit mois dans les cachots, les chaînes aux pieds et aux mains le plus souvent, mais toujours nu, toujours réduit à la famine, privé de toutes choses, quoique ma pension fût de trois mille six cents livres à Vincennes, prise au trésor royal tous les ans par Rougemontagne (2)

« C'est en 1771 et 1772 que me retint pendant dix-huit mois au cachot numéro 2, le cruel Sartine, mon ravisseur. Sa haine et sa rage croissaient toujours, tant qu'il me savait braver en silence toute sa férocité; et loin de les diminuer, Rougemontagne s'appliquait sans cesse à les augmenter en surpassant les ordres qu'il recevait et qu'il provoquait par de faux rapports. Tous deux étaient convenus ensemble de me faire périr d'une manière ou d'une autre, comme on va le voir; mais l'avarice du démon Rougemontagne, sans qu'il s'en doutât, combattait pour moi, dans le temps qu'il me savait pres d'expirer de faiblesse, d'inanition, d'altération et d'épuisement, par la privation de nourriture et de boisson. On ne croirait pas ce que je vais dire; mais Rougemontagne dont j'ai sous les yeux la lettre que d'honnêtes gens m'ont fait tenir avec une foule d'autres pièces trouvées à la Bastille après la prise de cette forteresse, est de nature à convaincre les plus incrédules.

« Que l'on sache donc que pendant dix-huit mois, couché nu, les chaînes aux pieds, sur un grabat en forme d'échafaud, sous la figure d'un tympanon large de deux pieds, couvert d'un peu de paille réduite en fumier puant, la barbe longue de plus d'un demi-pied, je n'ai reçu, pendant ces dix-huit mois, que deux onces de pain par jour et un verre d'eau pour tout aliment. J'accusais Sartine d'être le procureur général des famines de 1767, 1768, 1769, et ce démon voulait me faire périr de faim et d'inanition, quoiqu'il ne pût me nier son crime, non plus que L'Averdy. Comment aurais-je pu subsister avec si peu pendant dix-huit mois, si Dieu ne m'eût soutenu visiblement? car une personne en santé n'existerait pas longtemps avec la moitié plus de nourriture. Joignez à cela la privation de toutes les autres choses nécessaires à la vie, comme l'air, le feu, l'eau, la lumière, l'inaction, le défaut de respiration dans les temps chauds, la froideur des membres dans le cœur de l'hiver, sans couverture, ni vêtement, la puanteur d'un cachot humide sur son plancher et ses murailles végétales, quand l'air ne se renouvelle pas; l'anxiété, les soucis, les chagrins, les perplexités, les ennuis qui rongent, minent, absorbent et dévorent l'existence; le désespoir de l'adoucissement : car jamais on ne vous dit le terme qu'on doit mettre à votre tribulation, et le porte-clés, qui me délivrait cette chétive nourriture par un trou au milieu de ma porte, ainsi qu'il se pratique envers les féroces animaux de la ménagerie, ne savait pas lui-même quand ce traitement barbare devait finir.

« Un jour je dis à ce porte-clés qu'il ne me servirait pas ainsi encore bien des jours, et qu'il me trouverait mort de faim quelque matin, puisque je n'avais pas la force de me traîner jusqu'au guichet pour recevoir ma pitance. Ce que je disais était vrai. Le porte-clés rapporta à

(1) Ces détails, publiés par Le Prévost, dans une brochure intitulée *Le Prisonnier d'État*, in-8° de 484 pages, qui parut en 1791, et dont il n'existe peut-être plus un exemplaire, ont été reproduits dans un ouvrage en trois volumes in-8°, publié en 1814, et que nous avons sous les yeux.

(2) C'est le nom que, dans sa colère, Le Prévost donne au gouverneur Rougemont.

Rougemontagne sur-le-champ mes paroles. Celui-ci répondit : « — Que voulez-vous que j'y fasse? j'exécute les ordres qui me sont donnés. Cependant allez tout à l'heure chez Fontellian, chirurgien, pour qu'il visite de ma part et examine la situation de ce prisonnier. Si je le perdais, on m'ôterait bien vite ceux qui sont venus avec lui et après lui. Il n'est pas le seul qui se plaint. »

« Fontellian arrive dans mon cachot, me tâte le pouls, et n'en trouve pas; il me tâte le corps qu'il trouve presque froid, débile, décharné comme un squelette; mes yeux ne pouvaient soutenir la lumière de la chandelle : mon sang était si appauvri et si raréfié, que je ne paraissais au chirurgien qu'une image de la mort. Deux jours après, me voilà rapporté dans ma chambre. On me baigne dans de l'eau chaude, on me donne des bouillons restaurants, on me fait prendre l'air dans la cour, soutenu sous les bras; et peu à peu je reprends graduellement de la nourriture légère avec un coup de vin vieux qui me ranime : cela dura quinze jours.

« Et voilà comment l'avarice du démon Rougemontagne, qui profitait en entier de ma pension, de mon bois, de ma chandelle, toutes les fois qu'il me mettait dans les cachots, m'a sauvé de la mort en considérant que si je mourais entre ses mains, il perdrait non-seulement ma pension, mais aussi celle de mes compagnons et autres qui pouvaient lui être ôtés. »

Cependant Le Prévost, lorsqu'il n'était pas au cachot, parvenait toujours à se procurer du papier, des plumes et de l'encre. Il travaillait sans relâche, et il composa ainsi plusieurs ouvrages importants que, du fond de sa prison, il trouva le moyen de faire offrir à plusieurs libraires. Informés de cette démarche, ses persécuteurs songèrent à s'emparer de ses manuscrits, dans lesquels ils ne doutaient pas que le pacte de famine fût de nouveau dévoilé, ce qui était vrai (1). Mais il n'était pas facile de saisir les papiers de l'ingénieux prisonnier; ils les tenait cachés sous ses vêtements, ne les quittait jamais, ni le jour ni la nuit, et l'on savait par expérience qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité, et se ferait tuer plutôt que de s'en laisser dépouiller. On hésita longtemps sur le choix des moyens, et l'on n'avait encore rien décidé, lorsque, au commencement de 1784, le baron de Breteuil fut nommé ministre en remplacement de M. Amelot. Le baron ne put croire qu'il fût si difficile d'avoir raison d'un homme qu'on tenait sous les verrous, et vers la fin de février il chargea un inspecteur de police, nommé Royer de Surbois, de surprendre ce détenu opiniâtre, ou de l'enlever de vive force et de s'emparer à tout prix de ses papiers. L'inspecteur jugea à propos de se faire précéder par Village, capitaine de la compagnie des invalides, préposé à la garde du donjon. L'officier se rendit à la chambre de Le Prévost, et lui parla en ces termes :

— Je viens, monsieur, pour vous dire que M. Amelot n'est plus au ministère et que c'est le baron de Breteuil qui le remplace.

— Quel est ce baron, demanda le prisonnier, et pourquoi ne vient-il pas lui-même me visiter, à l'exemple de ses prédécesseurs?

— M. le baron, répondit Village, habile négociateur, décoré de l'ordre du Saint-Esprit, a été ambassadeur pendant trente ans pour Louis XV, dans différents cours étrangères; il veut savoir de vous-même les circonstances de votre affaire, afin de concilier les rapports qu'il en a reçus; et ne pouvant se rendre auprès de vous, il vous envoie un de ses officiers pour vous conduire chez lui, à Versailles, dans une bonne chaise de poste : ceci servira sûrement à amener votre liberté. Cachetez vos papiers; on n'y touchera pas, et vous les retrouverez à votre retour.

Le Prévost, très-défiant de son naturel, et d'une humeur fort irascible, déclara que tout ce qu'on lui disait lui paraissait suspect.

— Mais, ajouta-t-il comme par réflexion, quand l'envoyé du baron est-il arrivé à Vincennes?

— A quatre heures de l'après-midi.

— Que fait-il à présent?

— Il se chauffe, et se propose de venir vous voir quand il aura soupé.

— Eh bien, dites-lui que je l'entendrai sur sa mission par mon guichet, et que je sens qu'il faut m'armer d'une juste défiance, moi que l'on a trompé si souvent.

Village se retire, et voit bien que l'inspecteur de police aura de grandes difficultés à vaincre, d'autant plus que l'imagination du prisonnier était vivement affectée.

Cependant Le Prévost fit avec soin un paquet de tous ses papiers; et, réfléchissant que le baron de Breteuil ne l'enverrait pas chercher de nuit, s'il n'avait pas dessein d'aggraver encore sa douloureuse position, il se hâta de barricader sa porte en dedans, afin d'opposer toute

la résistance dont il était capable. A onze heures et demie arrive le prétendu officier du baron de Breteuil avec deux prétendus domestiques qui étaient habillés en petit uniforme de marine; l'officier était vêtu d'un habit bleu de roi, boutons d'argent aux armes de France. On l'annonce au détenu.

— Ouvrez le guichet seulement, dit Le Prévost, afin que je lui parle et que je le voie.

On satisfait à sa demande.

— Vous êtes, monsieur, lui dit-il, à ce qu'on m'a assuré, envoyé comme officier du baron de Breteuil pour m'emmener à Versailles; cela est-il vrai, et dois-je m'en flatter?

— Oui, monsieur, répond l'exempt, je suis l'envoyé de M. le baron de Breteuil qui, chargé d'affaires en ce moment, vous fait proposer de vous rendre chez lui, à Versailles dans une chaise de poste. Il ne m'a pas fallu plus de deux heures pour me rendre ici, et il ne me faudra pas plus de temps pour retourner à la cour avec vous.

— Je ne puis profiter de l'invitation de M. le baron, reprend le prisonnier; mon geôlier me laisse, dans le plus rude hiver, manquer de vêtements, de bois et de chandelle, pendant qu'il reçoit du roi, pour chaque détenu, trois mille six cents livres par an. Dites à M. le baron que je suis nu, exténué par des souffrances continuelles, souvent privé de nourriture, abandonné de tout le monde, ne prenant presque jamais l'air; ma santé est entièrement détruite. Dites tout cela au ministre de ma part, en lui faisant observer que j'ai des ouvrages manuscrits que je ne puis abandonner; et afin que votre voyage ne soit pas infructueux, voici un paquet que j'ai écrit à la hâte pour le ministre.

L'inspecteur de police lit la suscription, et dit qu'il faut le cacheter.

— Je n'ai ni feu, ni cire, ni cachet, répond le prisonnier, et il m'a fallu le fermer avec une sorte de colle.

— Eh bien! réplique l'exempt, je vais brûler de la cire, voici le cachet du ministre, apposez-le vous-même à l'ouverture du guichet.

Les soupçons de Le Prévost redoublent; il voit qu'on a le dessein de lui saisir le poignet pendant qu'il cachètera sa lettre. Il prend donc garde aux mouvements des gens qu'il a devant lui, dont un manque son coup. Beaumont jette promptement le cachet d'argent à l'officier, en lui reprochant de vouloir l'enlever de force et de nuit.

Se voyant découvert, l'exempt s'écrie alors :

— Ouvrons la porte; exécutons nos ordres.

— Prenez garde à ce que vous allez faire, dit le prisonnier; j'ai pris des mesures pour vous recevoir qui vous donneront lieu de vous repentir d'user de violence.

Sans faire attention à cet avertissement, la porte est ouverte; Bertrand, le porte-clés, se tient derrière, et les assaillants se cachent dans la vaste salle antique et sans meubles qui sert de sombre et triste antichambre aux cachots de cet étage; Le Prévost est armé de briques qu'il avait arrachées de son plancher; leurs flambeaux l'éclairent; personne ne peut avancer sans courir le risque d'être frappé. On garde un profond silence, on examine le local.

Pour entrer chez Le Prévost, il fallait descendre entre deux portes un degré, ensuite franchir un lit de quatre pieds de hauteur qui fermait l'ouverture par le dossier dans toute la largeur de la porte, outre que deux chaises couvertes de carreaux de briques défendaient encore l'entrée de l'asile du détenu à droite et à gauche. L'un d'eux, qui avait voulu saisir le poignet du prisonnier, s'avance jusqu'à la seconde porte; il reçoit aussitôt une large brique sur l'estomac, et n'attend pas la seconde pour se retirer.

L'exempt ordonne qu'on ferme la porte pour se consulter et prendre d'autres mesures avec les porte-clés et les soldats. On délibère, on se décide à une double attaque par la fenêtre et par la porte; mais l'inspecteur de police n'osant se montrer le premier, les soldats refusent de s'exposer et de se faire blesser inutilement; ils ne se chargent que de faire beaucoup de bruit autour de la place assiégée, dans l'espoir d'étourdir et d'effrayer le détenu. A leur défaut, les valets du donjon s'offrent de prêter main forte dans l'espoir d'avoir une récompense.

La porte s'ouvre encore à la voix de l'exempt, quatre hommes s'avancent de front; les terribles briques les frappent comme la foudre; deux assaillants se retirent avec précipitation, grièvement blessés, et les autres, mis en désordre, suivent cet exemple. L'inspecteur de police fait refermer la porte à demi et demande le fusil du capitaine Village, qui s'empresse de le lui mettre en main, croyant faire peur à Le Prévost; mais celui-ci, poussé au désespoir, saisit le bout du canon pour l'arracher à son ennemi; il est forcé de lâcher prise; la porte de nouveau se referme, et l'exempt va consulter une seconde fois sa troupe épouvantée : il s'agit de livrer, avec quelque certitude de succès, un troisième et dernier assaut.

A la fin de ce conseil tumultueux, trois hommes s'approchent fière-

(1) Voir, pour les détails du pacte de famine, notre *Histoire de la Bastille*.

ment à couvert d'une pailleuse qu'ils présentent, agenouillés derrière, aux coups de l'assiégé; mais cet étrange bouclier, ce rempart d'un nouveau genre, n'atteignait que la hauteur de la porte. Le Prévost leur lance d'abord ses deux cruches pleines d'eau, lesquelles tombant d'aplomb sur leurs jambes, les blessent en les inondant, et les redoutables champions s'enfuient par prudence. Le chef de la troupe, auquel surtout il désirait faire sentir la pesanteur de ses coups, s'avise d'éprouver les élans d'un courage tardif, persuadé sans doute qu'il n'a plus à craindre d'armes offensives; il se montre sur la brèche l'épée à la main, et il se sent aussitôt frappé d'un certain vase dont le contenu gâte et infecte son bel habit bleu.

Ne pouvant tenir à une telle défense, l'officier se hâte d'abandonner le champ de bataille, et ordonne de refermer la porte. Avant qu'on ait eu le temps de lui obéir, un des siens reçoit au front un éclat de brique qui le renverse au milieu des débris. La troupe défilait dans le plus grand désordre, quand Bertrand, le porte-clés, qui se tenait derrière la porte, demande la permission de débarrasser la brèche des briques et des tessons dont elle est obstruée. La trêve est accordée de part et d'autre. Bertrand se hâte de nettoyer le champ de bataille et dit à Le Prévost que tous les assiégeants ont pris la fuite, que l'officier va se rendre à Versailles faire l'aveu de sa défaite, et que les blessés vont se faire panser chez le chirurgien.

Loïn de s'enorgueillir de sa victoire, Le Prévost se tint sur ses gardes le reste de la nuit, dans la crainte de se laisser surprendre et d'être vaincu dans une attaque imprévue.

Le lendemain, il s'aperçut avec effroi qu'il était sans vivres et qu'il ne lui restait pas une goutte d'eau. Cette disette affreuse dura trois jours entiers, les assiégeants se flattant sans doute de le prendre par famine. Le gouverneur de Rougemont envoyait tous les jours des courriers à Versailles, chargés d'informer le ministre de l'état où était réduit le prisonnier, et de l'espoir que l'on avait de le forcer à capituler. Mais Le Prévost avait juré de se laisser mourir de faim et de soif plutôt que de se laisser prendre, car il croyait qu'on voulait le transférer au Mont-Saint-Michel, et la mort lui semblait préférable aux nouvelles tortures qu'il eût eu à subir en ce lieu. Craignant qu'il n'eût assez de résolution pour tenir parole, on finit par lui faire passer des aliments, et l'on changea le siège en une espèce de blocus. Le prisonnier persista à ne point laisser libre l'entrée de sa chambre, et à se tenir continuellement sur le qui vive.

Quinze jours s'étaient écoulés dans cet état de trêve, lorsque le 15 mars, à dix heures du matin, l'inspecteur de police revint, décidé à livrer un nouvel assaut à la place qui lui avait opposé une si vigoureuse résistance. Cette fois, il n'était plus déguisé en officier de marine, il était vêtu d'un habit gris et marchait à la tête d'une troupe d'agents de police jouant leur rôle ordinaire; ils étaient précédés d'un dogue de la plus grosse taille.

Fidèles à leur ancienne tactique, ils accourent en faisant un bruit affreux, afin d'épouvanter celui dont ils veulent se saisir; ils ouvrent les portes avec fracas, et gardent ensuite le silence pour observer les nouveaux moyens de défense qu'on va leur opposer. Ils voient avec terreur un mur sec, bâti des débris d'un poêle; un amas de briques ou de carreaux sur le dernier degré de la chambre qu'il faut franchir; par-dessus tout cela le dossier du lit, qui ressemble à une forte barrière. Il faut ajouter à cela qu'aucun des assaillants ne pouvait voir l'intrépide assiégé, caché au coin de l'ouverture de la porte, et à couvert par la muraille de la chambre, qui était octogone.

— Comment attaquer cet homme déterminé? se disent-ils entre eux. Voilà des pierres prêtes à être lancées sur nous, la fenêtre est fermée dehors et dedans de deux énormes grilles, avec un fort abat-jour: l'irruption n'offre quelque facilité que par la porte; mais les premiers qui se présenteront courent risque d'être assommés.

Ils se décident à faire avancer leur gros chien, et à l'exciter à franchir tous les obstacles; mais l'animal s'épouvanant de la grêle de pierres qu'il voit voler de tous côtés, et ayant reçu un coup violent sur le museau, il se rebute, se retire à l'écart, et refuse d'obéir à la voix de son maître. Alors les assaillants prennent la résolution d'abattre le mur factice, et d'attirer à eux le prisonnier, au moyen d'un crochet mis au bout d'une longue perche. Mais avant de recourir à cet expédient, l'inspecteur de police veut essayer de la persuasion, et prenant un ton qu'il tâche de rendre ferme, il adresse ces paroles au détenu:

— Je suis chargé, monsieur, de vous extraire d'ici pour vous conduire ailleurs; rendez-vous de bonne grâce, et il ne vous arrivera aucun mal.

— Eh quoi! répond Le Prévost, ne suis-je pas arrêté ici depuis quinze années, après avoir été enfermé un an à la Bastille? Pourquoi parler encore de translation nouvelle, au lieu de me mettre en liberté? quels sont mes crimes?

— Je l'ignore, dit l'envoyé du ministre, je ne suis qu'exécuteur d'ordres.

— Vous n'avez point d'ordres, répliqua le détenu.

— Vous vous trompez; je puis vous en montrer un, signé du baron de Breteuil, pour vous mener à Charenton.

— Que ne disiez-vous cela plus tôt! s'écrie Le Prévost, je croyais qu'il s'agissait de me conduire au Mont-Saint-Michel. Me promettez-vous de me faire lire votre ordre?

Sur la parole d'honneur qu'il reçut, et dont il crut devoir se contenter, Le Prévost déposa les armes et permit qu'on vint jusqu'à lui sans aucun obstacle. Quand ils furent tous entrés, l'exempt lui donna à lire l'ordre dont il était porteur, lequel était ainsi conçu: « Il est ordonné au sieur Royer de Surbois de transférer le sieur Le Prévost en la maison de charité de Charenton, jusqu'à nouvel ordre. A Versailles, ce 10 mars 1784. Signé: Louis; et plus bas, LE BARON DE BRETEUIL. »

Le prisonnier, après avoir lu, déclara qu'il était prêt à obéir, à condition pourtant qu'on lui permettrait d'emporter sa malle, ce qui lui fut accordé. Il mit donc dans cette malle tous ses papiers, la ferma avec soin, la cacheta et la fit attacher solidement derrière la voiture qui devait l'emmener; mais quand il fut arrivé à Charenton, elle avait disparu; et ce jour-là même elle entra dans les archives de la Bastille. Quant à l'infortuné et courageux dénonciateur du *pacte de famine*, cet horrible attentat à la vie du peuple, il fut encore transféré de Charenton à Bicêtre, de Bicêtre à une maison de force de Bercy, et il ne recouvra la liberté qu'en 1789, après la prise de la Bastille: il avait passé vingt-deux ans sous les verrous, sans avoir été jugé, sans qu'on eût seulement pris la peine de l'interroger! Et lorsqu'il devint libre, il y avait quinze ans que Louis XVI était sur le trône; et il avait eu pour ministres Malesherbes et Turgot qu'il disait être, avec lui, les trois plus honnêtes gens de son royaume....

Ici doit trouver place une aventure galante comme il en arrivait tant alors, qui eut pour résultat l'emprisonnement à Vincennes d'un des Lovelace de cette époque, le chevalier de La Porquerie.

Au nombre des couvents de Paris était celui dit de Bon-Secours, dont l'abbesse était une madame Dusailant, très-jolie femme autrefois, et qui avait eu le malheur de conserver un cœur jeune sous une enveloppe quelque peu détériorée par les ans. Pécheresse peu repentante, l'abbesse avait au moins le mérite d'être compatissante aux maux qu'elle avait soufferts et qu'elle souffrait encore, de sorte que sous les apparences d'une grande austérité, le couvent de Bon-Secours était en réalité un lieu de plaisir où de charmantes recluses trouvaient toutes sortes de moyens de charmer leurs ennuis.

Cet asile était en pleine prospérité: les pensionnaires y abondaient; toutes les jolies femmes séparées judiciairement de leurs maris s'y réfugiaient, et chaque jour de nombreux et élégants cavaliers encombraient le parloir où se tenait la tendre abbesse, afin d'avoir constamment l'œil sur les brebis confiées à sa garde, et un peu aussi pour juger du mérite des visiteurs.

Cette sainte femme se trouvait donc un jour au parloir avec une de ses plus jolies pensionnaires, qu'on appelait madame Mimi, lorsqu'il s'y présenta deux fringants mousquetaires, dont l'un était le cousin d'une pensionnaire qu'il venait visiter très-fréquemment; l'autre était le chevalier de La Porquerie qui, à la première vue, s'éprit violemment des charmes de madame Mimi.

Déjà, depuis quelque temps, on s'était tout dit des yeux: la cousine et le cousin, le chevalier et madame Mimi s'entendaient parfaitement; tous soupiraient après l'heureux instant où ils pourraient se voir sans témoins. Amie et confidente de l'abbesse, madame Mimi crut qu'il lui serait possible de lever les difficultés; mais à la première ouverture qu'elle en fit, elle trouva, à sa grande surprise, madame Dusailant métamorphosée en dragon de vertu, et elle comprit que la sainte dame était tout simplement sa rivale.

Heureusement les amoureux sont toujours en fonds d'expédients: madame Mimi et la belle cousine trouvèrent le moyen de se rendre, pendant la nuit, dans le jardin du couvent dont un des murs donnait sur la rue; elles remarquèrent l'endroit où le jardinier serrait ses échelles, et avis du tout fut donné aux deux mousquetaires, afin qu'ils se tinssent prêts à recevoir leurs belles de l'autre côté de la muraille.

Tout cela fut mené avec tant d'adresse et de bonheur, que les deux pensionnaires, dès leur premier essai, allèrent passer la moitié de la nuit dans une petite maison voisine du couvent que les deux mousquetaires avaient louée. Cette heureuse nuit fut suivie de plusieurs autres semblables: les quatre amants étaient les plus heureux gens du monde.

Cependant madame Mimi avait deviné juste: l'ardente abbesse ne s'était montrée si rigide que parce qu'elle était elle-même violemment

éprise du chevalier de La Porquerie. Voyant que madame Mimi lui était préférée, elle lui interdit le parloir, et chaque fois que les deux mousquetaires s'y présentaient, elle mettait tout en œuvre pour attirer les regards du chevalier et lui faire lire dans ses regards l'ardent amour qu'il lui avait inspiré. Mais ce dernier, jeune et beau, avait trop d'engagements de cette nature pour s'aller mettre sur les bras une abbesse ayant déjà passé la quarantaine; il avait mieux à faire; tout son temps était pris, et il eût plus volontiers cherché le repos que de nouvelles fatigues.

Furieuse de se voir dédaignée, madame Dussaillant chercha à se venger. Les deux mousquetaires furent consignés; le parloir leur fut absolument interdit: elle espérait qu'en agissant ainsi elle provoquerait des réclamations, que l'on tenterait de la fléchir, etc., et sa surprise fut grande de ne plus entendre parler des deux visiteurs et de voir madame Mimi et la pensionnaire son amie toujours l'air aussi gai, aussi satisfait qu'au paravant. Un peu plus tard elle crut remarquer sur le visage des deux amies certains indices de fatigue... Quel était ce mystère?... car il y avait un mystère, l'abbesse avait trop d'expérience pour n'en être pas assurée. Pour le mieux découvrir, elle feint de se réconcilier avec madame Mimi; elle lui dit qu'en interdisant le parloir aux deux mousquetaires elle n'avait fait que prendre une mesure de prudence; qu'elle avait voulu empêcher un sentiment trop vif de naître; mais que désarmée par la soumission, et reconnaissant que ses craintes n'étaient pas fondées, elle levait la consigne et permettait qu'on en donnât avis au chevalier et à son ami.

Madame Mimi vit le piège, et elle répondit que cette mesure ne l'avait pas blessée le moins du monde; et qu'il serait bien de la maintenir, de peur que les visites de ces messieurs ne fussent mal interprétées et donnassent de l'ombrage à la médiancée.

L'abbesse comprit qu'elle était jouée, et que les choses étaient bien plus avancées qu'elle ne l'avait cru d'abord; elle redoubla de surveillance afin qu'aucune lettre ne pût sortir ou entrer dans la maison sans lui être remise; mais cela n'eut aucun résultat, et madame Mimi, ainsi que la jolie pensionnaire, son amie, ne s'en montrèrent ni moins gaies, ni moins heureuses, ni moins fatiguées.

L'abbesse s'y perdait; elle ne dormait plus: une nuit qu'elle songeait aux moyens à prendre pour découvrir la vérité, l'idée lui vint de faire une ronde dans les chambres et les dortoirs; elle arrive chez madame Mimi..... Il n'y a personne, et le lit n'est pas défait! Elle court à la chambre de l'autre pensionnaire; celle-ci est également absente. Enfin, à l'extrémité d'un corridor, elle trouve ouverte la porte qui conduit au jardin. Certainement, c'est dans le jardin que les amants se voient; c'est là qu'elle va les surprendre, crier au voleur, les faire arrêter... la vengeance sera complète!

Madame Dussaillant arrive au jardin; elle le parcourt en tous sens, marchant avec la plus grande précaution, et s'arrêtant de temps en temps pour prêter l'oreille; mais elle ne voit personne et le plus grand silence règne partout. Enfin elle aperçoit l'échelle dressée contre le mur. Plus de doute; c'est là le chemin qu'elles prennent chaque nuit. Ainsi s'explique les traits fatigués, et la soumission des mousquetaires qui n'ont fait aucune tentative pour obtenir la révocation de l'ordre qui leur interdisait l'accès du parloir.... Furieuse, l'abbesse court éveiller toute la communauté; des flambeaux sont préparés et cachés dans une serre; tout est disposé pour que les coupables ne puissent échapper à la honte qui doit être leur premier châtiment.

Les deux pensionnaires se font longtemps attendre: les heures, pour elles, s'envolent si rapidement! Enfin, une heure avant le jour, l'un des mousquetaires apparaît au sommet du mur, met le pied sur l'échelle, et tend la main à madame Mimi suivie de l'autre pensionnaire que soutient son bien-aimé cousin. En ce moment, les cris *au voleur! au secours!* retentissent dans le jardin; toutes les religieuses accourent avec des flambeaux; les fenêtres du voisinage s'ouvrent. Les mousquetaires disparaissent rapidement; mais les deux pensionnaires sont là, au pied de l'échelle, se cachant le visage dans leurs mains, et demandant en grâce qu'on les laisse rentrer dans leurs chambres. Elles y furent conduites en effet; mais ce ne fut qu'après que le délit eût été bien constaté, et on les enferma, en attendant qu'il eût été statué sur leur sort.

Quelques heures après, madame Dussaillant envoyait au roi un procès-verbal complet de l'aventure et lui demandait la punition des deux mousquetaires coupables de rapt par escalade, etc., etc.

C'était servir Louis XV selon son goût; rien ne lui plaisait autant que ces sortes d'aventures: il fit comparaître devant lui les deux mousquetaires, voulut qu'ils lui racontassent les faits jusque dans les moindres détails, et il en rit de si bon cœur que les coupables se crurent sauvés; mais le roi cessant de rire tout-à-coup leur déclara que le crime qu'ils avaient commis ne pouvait rester impuni.

— Sire, dit l'un d'eux, j'aime ma cousine, j'en suis aimé; j'ai promis de l'épouser, et j'offre de tenir parole; n'est-ce pas une réparation suffisante?

— En effet, répond le roi en souriant, la punition sera proportionnée au crime. Mariez-vous donc sur-le-champ et ne manquez pas de me présenter votre femme... Vraiment une telle héroïne ne se voit pas tous les jours... Et vous, chevalier?

— Hélas! sire, madame Mimi, que j'adore, est malheureusement en puissance de mari.

— Eh bien! nous casserons ce mariage.

— Ah! sire, qu'il me soit permis de représenter à Votre Majesté que ce serait un dangereux exemple.

— Alors, monsieur de La Porquerie, vous irez en prison.

— Sire, Votre Majesté me trouvera toujours prêt à obéir à ses ordres. — Rendez-vous donc dans deux heures au donjon de Vincennes; et tâchez d'y faire de sages réflexions en attendant nos ordres ultérieurs.

Le chevalier obéit. Tandis qu'il se faisait écrouer au donjon, un personnage, porteur d'un ordre du roi, sommait l'abbesse de Bon-Secours de lui remettre la personne de madame Mimi, sur le sort de laquelle Sa Majesté voulait prononcer elle-même. Il fallut obéir, et le soir même, la jolie rivale de madame Dussaillant entra au Parc-aux-Cerfs, ce monstrueux harem où le vieux monarque se vautrait dans la plus hideuse débauche. Cette femme, dit un historien, n'avait fait que changer de couvent. Le mot est cynique, mais il est vrai.

Enfin Louis XV succombe sous les excès de la débauche; un nouveau roi monte sur le trône. Celui-là est un roi honnête homme; on le dit de toutes parts: il va donc faire table rase des abus; il va au moins supprimer les lettres de cachet, cette monstruosité à l'aide de laquelle tant de crimes se sont commis sous ses prédécesseurs... Eh bien! non, les abus restent ce qu'ils étaient et les lettres de cachet se signent comme par le passé.

Une des principales victimes de ce hideux et incessant despotisme, ou de ce *bon plaisir*; comme on disait alors, fut Mirabeau, Mirabeau le grand, Mirabeau, fils de ce marquis dont nous avons parlé plus haut, et auquel on avait donné si sottement le surnom d'*Ami des hommes*.

Né en 1749, Mirabeau eut d'abord pour professeur un homme de haute capacité nommé Poisson; son père le lui ôte, à quatorze ans, pour le mettre à l'École militaire, d'où il sort à seize ans, alors qu'il n'avait plus rien à y apprendre. C'était un jeune homme ardent, fougueux, capable des plus grandes choses, et pouvant être entraîné aux plus mauvaises; il lui fallait un guide ferme, résolu, assez fort pour le contenir toujours, et l'empêcher de dévier du droit chemin; au lieu de lui donner ce guide, son père, l'*Ami des hommes*, le livre à lui-même et l'envoie en garnison. Le jeune homme alors s'adonne au jeu, à la débauche; il a des maîtresses, des duels, il fait des dettes... C'était trop sans doute; mais son père pouvait le rappeler près de lui, le maintenir, le faire entrer dans une autre voie. Au lieu de cela, l'*Ami des hommes* demande une lettre de cachet contre cet enfant qui n'a pas encore dix-sept ans; il le fait enfermer à l'île de Rhé, et il manifeste l'intention de l'envoyer dans les colonies hollandaises où l'on exportait alors les vagabonds, les bandits, la lie, la fange animée, de l'Europe... Voilà dans quel monde l'*Ami des hommes* voulait jeter son fils, âgé de dix-sept ans.

De vives représentations ayant été faites à ce père dénaturé, il n'osa passer outre: le jeune homme obtint de se rendre en Corse comme volontaire à la suite d'un régiment de cavalerie, et il s'y conduisit si bien, qu'à la fin de la campagne il fut fait capitaine de cavalerie.

Mirabeau revient chez son père, puis il se rend en Provence où il épouse mademoiselle de Maignanne, une des plus riches héritières de la ville d'Aix. Des ce moment Mirabeau est assailli de chagrins domestiques: sa femme le trompe; son père le fait interdire et exiler dans la ville de Manosque. Il rompt son ban pour aller demander raison à un homme qui avait insulté sa sœur; alors, toujours à la requête de son père, on l'enferme au château d'If.

En 1773, l'*Ami des hommes* se laisse fléchir, et consent à ce que son fils aîné pour prison la ville de Pontarlier. Là Mirabeau fait connaissance de Sophie de Ruffei, marquise de Lennonier, femme d'un président à la chambre des comptes de Dole. Sophie, jeune, belle et spirituelle, avait pour mari un homme de soixante-dix ans; entraînée, fascinée par Mirabeau, elle succomba. Bientôt cette liaison est découverte; madame de Lennonier est renvoyée par son mari dans sa famille à Dijon. Mirabeau la suit de près; mais madame de Ruffei, mère de Sophie, le fait arrêter. Mirabeau cède aux épouventes violentes: il parle, écrit, s'adresse aux ministres, au roi; on lui rend la liberté, et il en profite pour engager sa maîtresse à retourner près de son mari.

Mais le marquis de Mirabeau, l'*Ami des hommes*, n'entendait pas

que les choses se passassent si tranquillement, et il obtint dans le même temps une lettre de cachet pour reléguer son fils dans le château de Boullens, en Picardie. Prévenu de ce nouvel attentat par le ministre de Malherbes lui-même, Mirabeau se réfugia en Suisse; Sophie va l'y rejoindre. De là les amants se rendirent en Hollande, où Mirabeau se mit aux gages de quelques libraires, ce qui lui permit de vivre tranquille pendant quelque temps. Tout à coup il apprend que son père a obtenu une nouvelle lettre de cachet pour l'enlever de la Hollande; Mirabeau prend la fuite; mais Sophie est arrêtée, et il vient se livrer pour parler son sort.

Les amis sont amenés à Paris; on jette aussitôt Mirabeau au donjon de Vincennes, et l'on dépose Sophie, qui était enceinte, dans une maison placée sous la surveillance de la police; elle y fait ses couches et est ensuite transférée au couvent de Sainte-Claire, à Gien, le 17 juin 1778.

Dans les premiers temps on refusa à Mirabeau des plumes, de l'encre, du papier; mais bientôt, chose étrange et demeurée inexplicée, le lieutenant de police Lenoir lui permit d'écrire à Sophie autant qu'il le voudrait et de recevoir les réponses à ses lettres; il lui permit même de composer dans sa prison plusieurs ouvrages, et il autorisa l'inspecteur de police Desbrugnières à vendre aux différents éditeurs de Paris les manuscrits du prisonnier.

Mais si Mirabeau avait acquis la protection de Lenoir, il n'en était pas moins soumis à toutes les petites tyrannies, les vexations sans nombre, incessantes, intolérables de l'impitoyable gouverneur Rougemont, et rien ne le prouve mieux que la lettre qu'il écrivait à ce hideux geôlier à propos d'un miroir qu'il demandait depuis pres d'un an sans pouvoir l'obtenir.

— Ce n'est pas la règle, répondait Rougemont, chaque fois que cette demande lui était renouvelée.

— Mais, lui dit un jour Mirabeau, puisque c'est vous qui l'avez faite cette règle, rien ne vous empêche de la modifier.

— Mon devoir est de la maintenir. Au surplus, je verrai.

Je verrai, c'est la règle ou ce n'est pas la règle étaient des mots par lesquels cet homme haineux, tout bouffi d'orgueil et de sottise, répondait à toutes les réclamations. Un jour qu'il venait, pour la millesime fois, de faire cette réponse à Mirabeau, l'illustre écrivain, ne voulant pas insister de vive voix, de peur de ne pas rester suffisamment maître de lui-même, lui écrivit la lettre dont nous parlions tout à l'heure, et dont voici le passage principal :

« Cette règle de l'exclusion des miroirs, fût-elle portée par les supérieurs de cette maison, ce serait un faux exposé, et je me crois sûr de les faire revenir quand je leur dirai : « Il est physique qu'un miroir « me serve à un usage dangereux; je suis obligé de me peigner à « tâtons, de négliger absolument le soin de mes dents. J'ai eu long- « temps besoin d'un emplâtre, précisément au coin de la bouche. Il « fallut que je l'y possasse de la manière la plus dégoûtante : ma vue « ne pouvait guider mes mains. On se sert de la lettre de vos ordon- « nances pour nous tourmenter, au lieu d'en saisir l'esprit. Les « demandes les plus innocentes, les plus simples, sont repoussées par « ces mots : *Ce n'est pas la règle*. Les prescriptions les plus tyranni- « ques érigées par ces seuls mots : *C'est la règle*. Ces deux formules, « qui constituent la jurisprudence de cette maison, c'est un cheval de « bataille qui nous foule et nous écrase. » Quand je leur eurai cela, à quoi vous savez bien, monsieur, qu'on peut ajouter infiniment de choses, je suis persuadé qu'ils m'accorderont un miroir. Grande importance, indiscible grâce, en effet !

« Je vous prie donc, monsieur, de vous décider; car *je verrai* n'est pas un terme, et c'est le mot le plus doux que j'aie entendu sortir de votre bouche. Il pourrait me mener à dix autres mois. Il n'y a pas moins que j'ai demandé ce miroir, et ce n'est que d'aujourd'hui que j'ai ma réponse. Il y a trois mois que j'ai demandé que mes cheveux, qui me tombent d'ins la bouche, fussent coupés. Vous m'avez répondu : *Je verrai*; et ils tombent encore. J'ai demandé un couteau quatre mois avant de l'obtenir. Des la première fois, vous m'avez répondu : *Je verrai*; et il a fallu un ordre de la police pour que *vous vissiez*. Il ne faut qu'un instant, permettez-moi de vous le dire, pour voir si vous pouvez ou ne pouvez pas me donner un miroir. Si cette concession excède votre pouvoir, je sollicite auprès de M. Lenoir, quelque répugnance que j'aie à l'entretenir de telles futilités. Si elle est en votre pouvoir, je l'exige de votre justice. Croyez-vous qu'une affaire si grave exige beaucoup de méditation? Non, vous ne le croyez pas : ainsi vous m'avez dit : *Je verrai*, que pour gagner du temps. Quoi donc! ne sommes-nous pas assez malheureux, sans qu'on se joigne, ainsi de nos desirs les plus innocents, de nos besoins les plus urgents et les plus simples? Je sens, monsieur, qu'à votre place on contracte l'habitude de dire : *Non*; mais un homme de bon sens doit réfléchir sur ces

non, surtout lorsqu'il s'adresse à quelqu'un qui n'est ni turbulent, ni indiscret, ni importun, ni stupide, ni rampart.

« En un mot, monsieur, cette question de miroir à donner ou à refuser, que j'ai été bien aise de vous exposer avec quelque étendue, afin que nous entendissions une bonne fois, s'il est possible, se réduit à ceci : pouvez-vous ou ne pouvez-vous pas? Si vous pouvez, pourquoi me refusez-vous? Je n'ai point mérité votre haine (il est peu généreux d'en montrer quand on est le plus fort), et j'ai droit à votre équité. »

Il n'en fallut pas davantage pour effrayer le *misérable Rougemont*, comme l'appelait Le Prevost de Beaumont, et il envoya sur-le-champ le miroir qu'il réclamait depuis dix mois.

Cependant, malgré la protection du lieutenant général de police Lenoir, malgré celle bien plus puissante de la princesse de Lamballe, la détention de Mirabeau se prolongeait. Ne pouvant obtenir de réponse des ministres auxquels il avait écrit plusieurs fois, il adressa au roi la lettre suivante :

« Sire, j'implore votre clémence, parce que je me reproche des fautes; je réclame votre justice, parce que je n'ai point commis de crimes, et qu'il est affreux de punir des erreurs de jeunesse comme des forfaits atroces.

« C'est rendre les hommes indifférents au crime et à la vertu, et leur faire désirer et chercher la mort, comme l'unique remède à leurs maux; car, qui voudrait supporter les coups et les injures du sort, les torts de l'oppresser, les dédains de l'orgueilleux, les outrages d'un ennemi, les angoisses des inquiétudes les plus cruelles, les délais et les dénis de justice, lorsqu'il peut, en un moment s'affranchir de tous ces intolérables fardeaux? Daignez, sire, me sauver de mes persécuteurs, qui m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, et à qui ma perte serait trop utile pour qu'ils cessent d'y travailler. Laissez tomber un regard favorable sur un homme âgé de vingt-huit ans, plein de zèle et d'émulation, qui, enseveli tout vivant dans un tombeau, voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir et peut-être la démence, au milieu de ses plus belles années. *On dit souvent que la perte d'un homme n'est rien pour un puissant monarque*; ah! sire, cette maxime funeste, également fautive et barbare, n'est pas faite pour le cœur honnête et généreux de Votre Majesté. Puissiez-vous ne consulter que lui pour prononcer sur mon sort ! »

Louis XVI reçut cette lettre si touchante, si respectueuse, où se montraient des sentiments si élevés, la lut, la froissa négligemment, et ne répondit point!... Alors, il n'avait pas connu le malheur; alors, il ne savait pas par expérience ce que sont les tortures de la captivité : les portes du Temple ne s'étaient pas fermées sur lui.

Ne pouvant plus se dissimuler que son père fût son plus implacable ennemi, Mirabeau voulut tenter encore de fléchir ce père dénaturé. Déjà il avait contracté, dans les diverses prisons où on l'avait jeté, plusieurs infirmités graves et entre autres un mal d'yeux qui le menaçait d'une cécité complète; il espéra que le tableau de ses souffrances attendrirait cet homme sans entrailles, et il lui adressa, de Vincennes, la lettre suivante :

« Mon père, mes yeux sont sérieusement atteints, et de l'aveu d'un habile oculiste, à peine me reste-t-il l'espoir que la discontinuation du travail que nécessite la souffrance, les distractions causées par la vue de quelques humains, et l'exercice que me permettrait une vie moins renfermée retarderaient la cécité à laquelle je ne compte pas échapper. Je vous épargnerai et les réflexions et le détail des autres maux qui me rongent; mais consultez-vous vous-même, mon père, c'est votre fils souffrant, anéanti et menacé d'aveuglement, qui vous implore pour la dernière fois. Que direz-vous? que j'ai gagné un oculiste que j'ai vu dix minutes dans ma vie? que j'ai séduit le commandant, qui, depuis dix-huit mois se lève constamment de ma conduite? que je trompe tout le monde excepté vous, vous seul dans l'univers? que je suis un hypocrite, un scélérat, un monstre, qui ne mérite pas même qu'on me donne le choix du supplice? Eh bien, mon père, je m'attends à tous ces discours; ils ont été prononcés, écrits, imprimés mille fois. Il est plus facile de les répéter encore aujourd'hui; car autrefois j'y pouvais répondre, et maintenant je ne le puis.... Je m'y attends, dis-je, et mon parti est pris.

« O Dieu vengeur! si vous existez, n'accablez pas l'oppresser dont je n'ai pu fléchir l'âme barbare; adoucissez seulement, touchez son cœur pour son fils; que cet enfant ne subisse pas les mêmes épreuves que son malheureux père; qu'il y succomberait sans doute; que tant de cruauté. Je n'ai rien à demander pour moi-même, et promptement le pardon de mes fautes; mais que vous ne puissiez pas vous étendre sur mon père comme

« Mieux que fils. »

Pourtant, au milieu de ses souffrances, il restait à Mirabeau une consolation : il pouvait écrire à sa Sophie et recevoir les réponses de cette femme bien-aimée. Toutes ses lettres, à la vérité, passaient sous les yeux de Lenoir; mais les amants ne s'en préoccupaient pas, et ils n'écrivaient que pour eux. Voici quelques extraits de ces lettres de Mirabeau, datées de Vincennes, qui peuvent donner une idée de l'exaltation de cette grande âme :

« M'en voilà encore à l'incertitude, aux lueurs d'espérance, aux craintes déchirantes. Ah! j'en suis bien las, et jamais je ne fus si faible et si découragé. Ma santé devient fort mauvaise depuis quelques jours. J'ai de nouveau perdu le sommeil, qu'à vrai dire je n'ai jamais bien retrouvé. Je souffre de la poitrine, et j'ai surtout des maux de tête intolérables : mon œil recommence à enfler; en un mot tout concourt à me contrarier; mais, en vérité, le dérangement de ma santé est une faible diversion à mes maux. Hélas! si je m'assurais de ta correspondance, de tes nouvelles, de ton amour, je ne m'inquiéterais guère du reste. Si je ne le puis, que fais-je au monde? Je suis condamné à la mort par la nature : aucune puissance de la terre ne peut annuler cet arrêt, pas même en suspendre quelques instants l'exécution. Elle ne sera jamais assez prompte à mon gré, s'il me faut être longtemps encore dans l'état de perplexité où je suis. Je puis me dérober à la tyrannie, à la douleur, terminer d'affreux regrets. Je n'ai plus qu'un asile que le despotisme qui me foudroie ne peut atteindre, et dont il ne pourra m'arracher. Pourquoi ne m'y réfugierais-je pas? Je veux croire que ton amour ne change

jamais, que tu me restes fidèle, alors que tout m'abandonne; n'est-ce pas un tourment de plus, dès que tu ne peux me le dire? Ma chaîne est-elle allégée parce que tu en traînes une aussi pesante? Aucune considération ne pourrait m'engager à me séparer de ce sentiment délicieux, si j'en pouvais recevoir les assurances. Mais, hélas! vivre même aimé de Sophie, mais sans conserver aucune relation avec elle, sans avoir la moindre certitude de son existence, c'est un supplice au-dessus de mes forces, et j'y succomberai si tu ne me viens pas à l'aide. Agité par mille idées contraires, tantôt j'écoute en silence cette voix qui me parle, qui m'appelle, qui me crie : « Elle est perdue pour toi, voilà ta dernière demeure, tu ne la reverras plus! Et je suis prêt à me frapper. Tantôt l'amour, par une illusion délicieuse mais mensongère, me distrait, m'attendrit, me console, me persuade d'espérer. Je cède à ces douces inspirations, mais pour peu d'instant, et passant tour à tour du découragement à la confiance et de l'espoir à la crainte, je suis vraiment le plus malheureux, le plus tourmenté des hommes. »

Quelque temps après, Sophie étant accouchée d'une fille, Mirabeau lui écrivait :

« Ma chère, mon unique amie, j'ai baigné ton billet de mes larmes,

je l'ai couvert de mes baisers..... O mon amie! ma Sophie! quel poids il m'ôte de dessus la poitrine! mais combien il y en laisse encore, hélas! Tu ne me dis rien de toi, de ta santé; ta lettre a été écrite dans les douleurs, je le vois : tu n'as ajouté qu'un mot, un seul mot, après l'événement. Qu'il est tremblant, ce mot! que ces débiles caractères ont déchiré mon cœur! Divine, divine attention! c'est toi, toujours toi! toujours ton âme! Comment es-tu? dis-le-moi, ma Sophie! Comment veux-tu que je me contienne? Hélas! mon cœur est triste, et il sort d'un état plus convulsif encore. Ne t'inquiète pas du désordre de cette lettre et de l'altération de mon écriture; ce n'est que le trouble de la nouvelle, l'émotion trop juste et trop forte qu'elle m'a causée. Je ne me donne pas le temps de me remettre,

parce que je ne veux pas retarder, par ma faute, le plaisir que te causera la vue de cette lettre... Chère, chère Sophie! te voilà donc mère, hélas! et ton enfant ne te sera pas ôté! Puisset-il adoucir tes maux et tes douleurs! Je dis : ton enfant ne te sera pas ôté! ah! je sais bien qu'il est le mien. Jamais un titre si doux ne sera abjuré par ton ami..... Cruelle Sophie, tu te reproches *mes malheurs!* grand Dieu! n'est-ce pas moi qui ai fait les tiens, et crois-tu qu'autre chose puisse m'occuper? Mais calme-toi, je t'en conjure, ô mon bonheur! Songe que tu es la moitié de moi-même, que c'est sur ma vie que tu attendrais en ne soignant pas la tienne.... Tu as besoin de tranquillité d'esprit, ma Sophie; je te conjure d'avoir soin de toi, de te conserver pour des temps plus heureux..... Ce me serait une grande consolation d'avoir la certitude que tu recevras cette lettre.



Louis-Joseph de Vendôme dans la 25^e année de sa captivité.

S'il t'est permis de m'en assurer, apprends-moi ton état; dis-moi comment tu te trouves, et surtout ne me trompe pas.... Ah! ne me trompe pas, mais n'écris que quand tu le pourras sans danger, sans incommodité même. Mon cœur souffre, mais j'ai des forces encore, et tu n'en as plus; ne te hâte donc pas, dussé-je souffrir plus longtemps. Ma fille a mes traits, dis-tu? Tu lui as fait un triste cadeau; mais qu'elle ait ton âme, ah! qu'elle sera riche alors! que la nature l'aura bien dédommagée des désavantages de sa naissance! Hélas! peut-être sera-t-elle trop sensible; mais quelques maux que fasse la sensibilité, elle fait encore plus de bien, oui, j'en jure par toi-même. Je ne veux pas t'écrire plus longtemps, je ne le veux pas, je ne le peux pas; je crains mon cœur, je crains ma tête, je crains ton état; mon amie, ma Sophie, je te demande à genoux, j'exige de toi, je te conjure au nom de ta fille, de son père, de tous tes serments, de toute la tendresse que tu m'exprimes si bien en n'osant l'exprimer, d'avoir soin de toi, de ne rien négliger pour le rétablissement prompt de ta santé, de tes forces, d'appliquer enfin à toi-même une partie de cette noble et admirable fermeté qui constitue ton caractère. Adieu, adieu, mon bonheur et ma vie. »

Mais ce n'était pas seulement à son père, au roi, aux ministres, à sa maîtresse que Mirabeau écrivait; et en fait d'ouvrages plus ou moins littéraires, il ne s'en tenait pas à ceux que l'inspecteur Desbrières avait la permission de vendre aux libraires; il écrivait en même temps, grâce aux morceaux de papier qu'il parvenait à soustraire à l'inquisiteur Rougemont, un ouvrage qui devait avoir un jour un grand retentissement, et puissamment contribuer à l'abolition des abus épouvantables dont il était la victime; c'est dans cette prison, au milieu des souffrances et des privations de toutes sortes, qu'il écrivait les *Lettres de cachet*, dont il cachait les pages dans ses vêtements à mesure qu'il les écrivait; car Lenoir n'eût, certes, pas souffert que ces pages immortelles vissent le jour; et rien ne lui eût coûté pour les anéantir, s'il avait pu soupçonner leur existence; car elles contenaient l'anathème le plus foudroyant qui ait jamais été fulminé contre le despotisme monstrueux dont Lenoir était un des principaux agents. Qu'on juge de l'effet qu'eussent produit alors, et que produisirent plus tard sur tous ces tyrans de haut et de bas étage, ces stigmates si éloquemment infligés :

« Les chefs d'administration, et nécessairement leurs commis; les intendants, et par conséquent leurs subdélégués; les commandants de province et leurs préposés; le lieutenant de police, qui ne peut être instruit que par des délateurs et des espions, c'est-à-dire par des témoins méprisables et suspects; les grands qui ont déjà tant d'avantage sur les petits; ceux qui servent leurs passions, c'est-à-dire les êtres les plus vils; les riches, qui ont à leur disposition le corrupteur universel; les évêques haineux et intolérants, puisqu'ils sont prêtres; les corps intrigants qui ont fait tant d'efforts pour se soustraire à la juridiction des magistrats, et qui conservent soigneusement les dernières étincelles du fanatisme; tous ceux enfin qui ont quelque crédit et qui veulent être ridicules ou injustes; ces vicieux impunément, puisent à l'interminable source des lettres de cachet.

« Ici un ministre implacable venge un trait caustique, une épigramme, une chanson, punit une indiscretion, un discours, sur lequel il est si aisé de fonder une calomnie, peut-être un avis important qui a décelé ses fautes; il se défait d'un rival qu'il redoute; il sacrifie un complice qui n'est plus nécessaire et peut devenir dangereux : car telle est la peine ou le prix de certains services!

« Là, une femme intrigante invoque l'autorité pour servir ses passions, ses haines, ses amours. Plus loin, un publicain aux mains destructives soustrait à tous les yeux un infortuné qu'il ne saurait convaincre de fraude, mais qu'il soupçonne, ou le défenseur trop zélé de ceux qu'il opprime; quand il ne peut égorger par des juges à ses gages, il étouffe par des ordres arbitraires qu'il achète. Voyez-vous cet avide héritier, ce tuteur avare, ce débiteur puissant, qui chargent de

crimes leurs malheureux pupilles, leurs concurrents incommodes, leurs créanciers importuns? Une lettre de cachet va les acquitter. Leur ingénieuse cupidité saura bien intéresser les ministres, ou leurs commis, ou leurs favorites; car les visirs, et les demi-visirs, et leurs sultans aiment aussi l'or. Et ce père que les filtres de l'amour et les poisons de la jalousie ont enivré, il se rend partie contre son enfant : une vile courtisane l'égare, il faut la venger, il faut assouvir ses fantaisies et prévenir ses craintes. : « Mon fils ingrat ose chérir sa mère; il ose la plaindre et gémir sur son sort! Ah! c'en est trop; la mesure est comble; qu'il aille dans un cachot apprendre à respecter ce que j'aime; il ne portera point un œil téméraire sur ma conduite et ma gestion. S'il a gardé jusqu'ici le silence, ses regards m'accusent, et je

ne puis les soutenir; si je fais disparaître des biens que d'imbéciles ancêtres lui ont substitués, je ne serai comptable à personne; je me ruinerai sans contradiction; je suis père, non pour protéger, mais pour punir. » Déjà cet homme obsède le ministre; il expose ses *angoisses paternelles* : des fautes de jeunesse sont des crimes; l'excès de la sensibilité, le feu des passions, ce créateur des grandes choses, sont autant de présages funestes. Comment soupçonner un père d'être si cruel et si perfide? Le ministre signe : il n'a rien examiné; mais un père peut-il tromper?... Oh! non, sans doute, pas même tromper. Le malheureux jeune homme est chargé de fers; il est enseveli tout vivant dans un tombeau; peut-être lui en coûtera-t-il la vie, ou, ce qui est plus cruel, la raison. Froissé par la douleur, tout s'émeuse en lui, l'esprit et les sens; il



Le Provost de Beaumont soutenant un assaut dans son cachot.

voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir et peut-être la démence; car un malheur extrême, continu, sans compensation, sans relâche, peut briser l'âme la plus forte. Alors son tyran se verrait au comble de ses souhaits; alors, usurpant paisiblement tout son bien, il le précipiterait dans quelque maison de force où, pour une modique rétribution, ce fils abhorré serait enchaîné, battu et nourri comme une bête féroce...

« On a le temps : ces ordres, qui ôtent un si grand nombre de sujets à l'État, il ne faut que les signer : on acquiert des amis par cette complaisance; mais examiner, discuter, contredire, confronter, lire les mémoires d'un homme dont on n'attend rien, qui n'est pas présent, qu'on n'est point obligé d'écouter, puisqu'on ne le voit pas; qui doit avoir tort, puisqu'il est le plus faible; peser ses raisons, balancer les objections et les répliques... eh! le moyen?... Les intrigues, la cour, les affaires, les plaisirs... on ne peut pas tout faire; on n'a pas le temps... Après tout, ce n'est qu'un homme.... ce ne sont que des hommes.... Insensé! de les appeler des hommes!... Des esclaves! le sont-ils? Innocents ou coupables, qu'ils périssent; le visir le veut, sa volonté suffit. Eh! peut-on attendre un autre arrêt des ministres érigés en juges?

« Un magistrat sensible à ses devoirs, à la seule humanité ne peut, dans la solitude d'un cabinet, sans frémir d'horreur et de pitié, jeter les yeux sur ces papiers, monuments infortunés du crime ou de l'innocence; il lui semble entendre des voix gémissantes sortir de ces fatales écritures et le presser de décider du sort d'un citoyen, d'un époux, d'un père de famille. Quel juge impitoyable, s'il est chargé d'un seul procès criminel, pourra passer de sang-froid devant une prison? C'est donc moi, dira-t-il, qui retiens dans ce détestable séjour mon semblable, peut-être mon égal, mon concitoyen, un homme enfin; c'est moi qui le lie, qui tous les jours ferme sur lui ces odieuses portes. Peut-être le désespoir s'est emparé de son âme; il pousse vers le ciel mon nom avec des malédictions, et sans doute il atteste contre moi le grand juge qui nous observe et doit nous juger tous les deux.

« Voilà ce qu'a écrit et sans doute senti (car on ne s'exprime ainsi qu'à l'aide de la sensibilité) un éloquent philosophe chargé de l'auguste et redoutable fonction de rendre la justice. Mais ces courtisans, parvenus au timon des affaires par les passions du maître ou des favoris, ces hommes, dont l'ambition a séché le cœur, dont l'intrigue absorbe l'esprit, qui n'ont d'autre titre à l'autorité que la faveur, comme si elle suppléait aux talents; qui n'ont ni principes, ni système, ni connaissance, ni lumière; qui ne savent ni lire, ni écouter, ni penser; qui separent sans cesse l'intérêt particulier de celui du gouvernement; qui n'ont d'idée que celle de l'étendue de leurs droits comme ministres, et ne s'occupent que du pénible soin de les maintenir au milieu de cette mer orageuse, où la vogue qui les porta un instant sur la cime du roc peut et doit les abîmer en un autre instant, comment saisiraient-ils ces vérités de sentiment?.....

« On m'a bien mal lu, ou je me suis très-mal expliqué, s'il est besoin que je prouve encore qu'il n'est point de crimes qui ne doivent être révélés, lorsqu'ils sont connus par la puissance publique, proposée pour les poursuivre et qui, par cela même, ne peut juger, puisqu'elle accuse et qu'il faut qu'un tiers décide entre l'accusateur et l'accusé. Le souverain commet un acte de tyrannie s'il juge; mais il en commet un autre s'il punit secrètement, et il prévarique s'il ne punit pas, car il trahit la confiance publique: il encourage les méchants, puisque la certitude de la punition est le premier moyen pour les reprimer. Punit-il en secret? il ne fait point exemple, ce qui est le premier, ou plutôt l'unique objet politique de la punition: il laisse douter de sa justice, et effraie la société par un abus réel ou apparent de son autorité...

« O hommes! ne serez-vous jamais las d'appeler la tyrannie par vos maximes inconsidérées, ou votre fol enthousiasme, ou vos lâches flatteries, ou votre stupide crédulité? Ces préjugés funestes, cette pusillanimité docilité, cet égoïsme aride, ces complaisances vénales qui infestent toutes les classes de la société, enhardissent les puissants, que l'opinion publique, dirigée vers le bien, effraierait, retiendrait, entrainerait, instruirait peut-être. Vous vous vendez vous-mêmes, vos maîtres sourient de vos erreurs; ils les fomentent, ils en profitent; ils s'habituent à l'usurpation, ils l'étendent sur tout. Ils mettent le fait à la place du droit; ils prennent les moyens pour la fin; ils en viennent à se persuader eux-mêmes qu'ils ont le droit de vous opprimer et qu'ils le peuvent impunément. Cette illusion les perdra sans doute; mais vous souffrez en attendant la catastrophe, et vous souffrez encore lors de ce terrible dénouement..... O hommes! n'oubliez donc jamais que le *secret* est la véritable égide de la tyrannie. C'est au milieu des ténèbres dont elle s'enveloppe qu'elle aiguise son glaive et rive vos chaînes. Quoi! vous voulez que ce qui intéresse le public soit secret! vous voulez produire le repos général en troublant la tranquillité particulière! vous voulez déshonorer la calomnie et lui assurer l'impunité! Vous voulez armer par la délation les frères contre les frères! vous voulez que chaque homme baisse les yeux à la vue d'un autre homme et tremble de trouver dans son concitoyen un ennemi; que l'inquisition civile, non moins odieuse et plus redoutable, s'il est possible, que l'inquisition religieuse, établisse dans la société une guerre intestine, sourde et cachée, mais par cela même plus funeste et plus continuelle... C'était bien la peine de vous réunir! »

C'est par de tels écrits que Mirabeau adoucisait ses souffrances au donjon de Vincennes. Il y passa quarante-deux mois.

Devenu libre malgré son père, qui avait voulu le faire condamner à un emprisonnement perpétuel, c'est près de cet homme sans entrailles qu'il se rend tout d'abord, et seize mois s'écoulaient sans qu'il songe à le quitter. Il passa ce temps à arranger ses affaires et à éteindre le procès que lui avait intenté le mari de Sophie. Il y parvint; mais déjà il avait oublié cette Sophie qui lui avait inspiré tant de belles pages; elle-même s'était jetée dans les bras d'un nouvel amant; elle en fut abandonnée et s'asphyxia par la vapeur du charbon.

Quant à Mirabeau, tout le monde sait ce qu'il devint son nom,

buriné dans l'histoire, sera jusqu'à la fin des siècles en vénération parmi les vrais amis de la liberté, dont il a été l'immortel précurseur.

Lorsque Mirabeau sortit du donjon, le 17 septembre 1780, il y avait déjà près de quatre ans que le trop fameux comte de Sade était enfermé dans cette prison. En 1760, cet infâme, sous le prétexte de certaines expériences de chirurgie, avait attiré chez lui une pauvre jeune femme; il l'avait liée sur une table, et déjà il avait commencé à l'écarter vive pour se repaître des horribles souffrances qu'il lui causait, lorsque cette malheureuse était parvenue à rompre ses liens et à lui échapper en sautant par une des fenêtres de l'espèce de laboratoire où ces monstruosités s'accouplissaient.

De Sade était riche, noble; il apaisa cette affaire. Quelque temps après, il donna, à Marseille, une fête brillante à laquelle il invita beaucoup de monde. Elle commença par un souper splendide; au dessert, on servit des pastilles au chocolat qui furent trouvées délicieuses; tous les convives en mangèrent avidement. Mais ces pastilles, auxquelles de Sade avait fait mêler des mouches cantharides, causèrent bientôt les plus graves accidents: à peine le bal avait-il commencé, que danseurs et danseuses, atteints d'une sorte de frénésie érotique, se livrèrent aux emportements les plus désordonnés; de Sade en profita pour obliger sa belle-sœur à se livrer à lui, et le bal se transforma en une épouvantable et indescriptible orgie.

Le lendemain tous les convives du comte étaient malades; plusieurs succombèrent sous la puissance du poison. La justice s'en émut, et de Sade prit la fuite, emmenant avec lui sa belle-sœur. Poursuivi par sa famille elle-même, ce monstre fut arrêté en octobre 1763 et enfermé successivement aux châteaux de Chaufour et de Saumur, à Pierre-en-Cise, à la Conciergerie, et enfin au donjon de Vincennes, où il entra le 13 février 1777, et d'où il fut transféré à la Bastille en 1784. On verra dans notre *Histoire de la Bastille* comment il en sortit et quelle fut sa fin.

Nous devons aussi placer au nombre des prisonniers les plus remarquables du donjon, à cette époque, un inspecteur de police nommé Pierre-Étienne-Auguste Goupil, qui avait été pendant longtemps le favori du lieutenant général de police Lenoir; cet homme était spécialement chargé de la recherche et de la saisie des pamphlets publics contre la cour, les ministres, etc. C'était un adroit coquin: quand il ne trouvait point de libelles à dénoncer et à saisir, il en fabriquait, puis feignant de les avoir découverts, il faisait grand bruit des peines que cela lui avait coûtées, de l'habileté qu'il lui avait fallu déployer et surtout des sacrifices d'argent qu'il avait dû faire pour arriver à un résultat si satisfaisant, et il extorquait ainsi des sommes considérables non-seulement au lieutenant de police, mais en outre à toutes les personnes intéressées.

Un jour Goupil arrive tout effaré près de Lenoir, et lui raconte qu'on imprime en ce moment en Hollande un libelle infâme ayant pour titre: *Amours secrets de la reine Marie-Antoinette*; c'est, dit-il, un tissu d'horreurs; il a pu en voir une épreuve, mais il ne l'a pas saisie de peur de donner l'éveil aux coupables qui n'auraient pas manqué de redoubler de précautions pour rendre ses recherches infructueuses. Lenoir voit là dedans une grande affaire; il en fait part à la reine qui, saisie d'effroi, le supplie de ne rien négliger pour anéantir complètement cette œuvre redoutable. Goupil est naturellement chargé de cette opération: il se rend en Hollande sous le prétexte de faire des recherches, mais en réalité pour y faire imprimer ce libelle, dont le titre seul a causé tant d'effroi. Un mois après, il revient avec l'édition toute entière. Cette capture, dit-il, lui a coûté immensément; mais le succès a été complet, pas une feuille, pas une page ne lui a échappé; il rapporte tout.

Grande joie de Lenoir, joie de la reine plus grande encore; elle veut savoir le nom de l'habile inspecteur qui l'a sauvée d'un si grand danger; elle en parle au roi, au ministre de Maurepas; elle veut qu'on donne à ce zélé serviteur un emploi en rapport avec son mérite, et elle annonce l'intention d'admettre madame Goupil au nombre de ses lectrices. Mais tout à coup les choses changent d'aspect; Lenoir découvre la vérité et demeure convaincu que les *Amours secrets de la reine* n'ont eu d'autre éditeur que Goupil lui-même; et s'empresse d'éclairer Marie-Antoinette sur cette affaire, et l'habile inspecteur, au moment où il attendait sa nomination à un emploi supérieur, est saisi et conduit au donjon de Vincennes, le 9 mars 1778, en même temps que l'on emprisonnait sa femme à la Bastille.

Goupil avait été initié à une foule de secrets; s'il avait des ennemis puissants, peut-être avait-il des amis plus puissants encore; au nombre de ces derniers était Sartine, alors ministre de la marine, auquel il avait rendu de secrets et importants services. C'était donc un homme redoutable, même sous les verrous, raison suffisante pour qu'il n'y restât pas longtemps: un matin, le 28 avril 1780, on le trouva mort

au donjon, dans sa chambre, numéro 9; il était assis sur une chaise, son bonnet de nuit sur la tête, et tenant ses lunettes à la main. Le chirurgien du donjon déclara qu'il était mort d'une attaque d'apoplexie; mais il ne dit rien dans son procès-verbal de l'état du cadavre, et l'on sut plus tard que ce malheureux avait été étranglé..... Et cela se passait en l'an de grâce 1780, dans la sixième année du règne de Louis XVI.

Enfin nous citerons, pour clore la liste des prisonniers remarquables du donjon, Baudoin de Guémadeuc, grand référendaire et maître des requêtes. Cet homme, s'il faut s'en rapporter à certains écrivains, avait la monomanie du vol; il volait partout où il était reçu et aurait été surpris en flagrant délit au moment où, dînant chez le garde des sceaux, il glissait un couvert de vermeil dans sa poche. Contrairement à cette opinion, un historien moderne affirme qu'il dut sa captivité à son beau-père, fermier général, qui l'accusa de vol afin de s'emparer d'une riche succession qui venait d'échoir à Baudoin. Cette dernière version est celle adoptée par Mirabeau qui avait noté, au donjon, des relations avec ce prisonnier, lequel, ayant beaucoup voyagé, lui fournit tous les matériaux de *l'Espion dévoilé*, celui de tous les ouvrages de Mirabeau qui eut le plus de succès.

Mais le temps approchait où toutes ces iniquités devaient avoir un terme : battu en brèche par les philosophes du dix-huitième siècle, le despotisme se démantelait de toutes parts; les *Lettres de cachet* publiées par Mirabeau après sa mise en liberté portèrent un coup terrible à cet épouvantable arbitraire. Il fallait une satisfaction à l'opinion publique : le donjon de Vincennes cessa d'être prison d'État; et on transféra à la Bastille et ailleurs les prisonniers qui s'y trouvaient (1784). On supprima garnison, gouverneur, etc., aussi bien du donjon que du château; la garde en fut confiée à un simple concierge; le public fut admis à visiter ces lieux devenus célèbres par les souffrances qu'y avaient endurées tant d'hommes illustres, et la foule des visiteurs fut telle, qu'en un seul jour la petite rétribution exigée de chacun par le concierge forma un total de plus de six cents livres.

En vue de faire plus promptement oublier au peuple les crimes qui s'étaient commis pendant près de quatre siècles à l'ombre de ces hautes murailles, le baron de Breteuil, alors ministre, établit, en 1785, dans le donjon une boulangerie destinée à fournir du pain aux classes pauvres à un liard par livre au-dessous de celui qui se faisait à Paris, et il autorisa l'établissement dans le château d'une manufacture d'armes. Deux ans plus tard, en 1787, on supprima le chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, comme pour faire disparaître les dernières traces de l'affreux despotisme qui avait frappé tant de victimes en ces lieux.

Mais, chose étrange, voilà qu'en 1790, alors que depuis quinze mois la Bastille était tombée sous la colère des Parisiens, le conseil municipal de Paris s'avisa de vouloir reconstruire en prison le donjon de Vincennes, afin, dit-il dans son arrêté, de le faire servir au soulagement des prisonniers accumulés dans les prisons du Châtelet. Une commission est nommée pour examiner les lieux, et le 15 novembre 1790, un des commissaires, le sieur Jallier, architecte et officier municipal, fait au conseil le rapport suivant :

« Messieurs, charge par le conseil municipal de vérifier si le donjon de Vincennes pourrait servir au soulagement des prisons du Châtelet, où les prisonniers sont accumulés d'une manière effrayante, nous nous y sommes transporté hier, dimanche 14, et je vais avoir l'honneur de vous présenter le résultat de notre examen, précédé de quelques réflexions nécessaires au jugement de notre rapport.

« Deux conditions sont essentielles à l'établissement des prisons autorisées par la loi, sûreté et salubrité.

« L'épaisseur des murs, qui se présente à l'esprit comme le premier et le meilleur moyen de sûreté, n'est cependant pas le plus certain; il en est un bien préférable; c'est l'isolement. Ce procédé remplit beaucoup d'avantages; il économise des gardiens, rend la surveillance facile et les secours plus prompts; deux sentinelles, d'un coup d'œil, peuvent embrasser le contour d'une prison, quelle qu'en soit la forme; enfin les tentatives extérieures ne peuvent plus se hasarder, et si celles de l'intérieur ne sont pas toujours découvertes quand les prisonniers les commencent, elles le sont infailliblement lors de leur issue.

« Une enceinte extérieure formée par un mur élevé, est aussi de la plus haute nécessité; ce mur ôte aux prisonniers jusqu'à l'idée de tenter leur évasion, puisque, échappés du bâtiment qui les renferme, ils se trouveraient infailliblement repris dans cette enceinte continuellement fréquentée par les sentinelles.

« Enfin un fossé large et profond qui enveloppe tout son extérieur, paraît aussi une précaution indispensable, quand le terrain le permet.

« Venons à la salubrité.

« L'air, le premier besoin et le principe de la vie des hommes, est

leur plus dangereux ennemi quand ils sont amoncelés dans un lieu clos; car, tel est l'amour de cet élément pour la liberté, que si on le renferme, il fermente, réagit, et tue rapidement les êtres dont il entretenait l'existence.

« Les conditions les plus indispensables pour rendre les prisons salubres sont donc d'en isoler les édifices, de les percer sur tous les sens, de les éloigner des bâtiments dont la hauteur intercepterait l'air, de faciliter le passage des courants qui peuvent le renouveler à tous les instants, et de profiter, selon les temps et les saisons, de ceux qui portent avec eux la salubrité et la santé.

« La réunion de toutes ces conditions ne s'est point encore trouvée dans les prisons élevées sous l'autorité des lois, et il est à remarquer que si, dans celles construites par le pouvoir arbitraire, les précautions de salubrité y étaient souvent négligées, au moins les combinaisons de sûreté y ont été poussées jusqu'à la recherche la plus scrupuleuse.

« C'est donc avec une satisfaction bien vive que nous annonçons à la municipalité que le donjon de Vincennes, visité par ses ordres, réunit les doubles données de salubrité et de sûreté que l'humanité et la loi commandent; qu'au mérite d'un isolement absolu se joignent ceux d'une position heureuse, d'un local considérable et d'un édifice solide ouvert de tous côtés aux influences bienfaisantes d'un air pur et salubre, avantages que la description du donjon va mettre sous les yeux du conseil.

« Cet édifice a été construit par trois de nos rois pour leur servir de maison des champs : sa situation à l'entrée d'un bois dont toutes les allées y aboutissent et son élévation, qui le rend susceptible de recevoir constamment un air pur, en font un séjour aussi agréable que salubre. Deux enceintes l'environnent : la première consiste en un fossé large et profond qui l'isole de toutes parts; on entre dans la seconde, fermée de hautes murailles, par un pont-levis; sur les créneaux sont construites des galeries dont les principales vues sont tournées sur la campagne. Cette seconde enceinte pourra servir de promenade aux prisonniers.

« Au milieu est la prison, autrefois habitation royale; elle contient quatre étages fermés chacun d'une grande salle ou chauffoir de trente pieds en carré, voûtée en ogive, dont le centre est soutenu par un pilier, et ayant dans ses angles quatre pièces octogones de treize pieds en tous sens, et toutes avec cheminée.

« Un cinquième étage est pratiqué dans le sommet de la pièce du centre, et tout ce bâtiment, incombustible par sa construction, est couvert en terrasse avec beaucoup de solidité et de recherche.

« Nous estimons qu'avec peu de dépenses on pourrait y loger deux cent cinquante ou trois cents prisonniers.

« Le rez-de-chaussée servirait pour les cuisines; dans la cour intérieure logerait le concierge. Des pièces en entresol serviraient à loger les gardiens, et une chapelle, dont on pourra rendre l'utilité plus générale, est destinée aux actes de dévotion des prisonniers.

« Ces infortunés auront sous les yeux un exemple bien frappant de la différence du régime actuel d'avec l'ancien; à chaque étage ils auront le spectacle des restes de la féroce des bourreaux d'autrefois; à chaque étage, dans les chauffoirs qu'ils habiteront, sont encore des sièges de pierre destinés à placer les malheureuses victimes que l'on torturait de par le roi d'alors; des anneaux de fer scellés dans les murs et qui servaient à assujettir leurs membres au moment de leurs supplices, entourent ces sièges de douleurs, et dans les cachots privés d'air et de lumière sont encore des lits de charpente sur lesquels on enchaînait celles à qui l'on permettait de se livrer à quelques moments d'un sommeil convulsif. »

« Le retablisement de quelques grilles et de quelques châssis vendus par le dernier geôlier, suffirait pour rendre cette prison habitable; et, messieurs, il n'est peut-être pas indifférent pour l'humanité et la philosophie de remarquer que la maison de plaisance d'un roi de France du treizième siècle, a précisément tous les caractères demandés pour une prison conforme à l'esprit de la législation du dix-huitième.

« D'après cet exposé, messieurs, je crois qu'il est de l'humanité et de l'équité du conseil municipal, de demander à l'Assemblée nationale la permission d'employer le donjon de Vincennes, actuellement domaine national, à loger provisoirement une partie des prisonniers qui engorgent le Châtelet, en assurant cette auguste Assemblée qu'aucune autre prison ne peut mieux remplir les vues de bonté et de justice qui la dirigent, et que ce lieu d'arrêt a moins le caractère d'un dépôt de malfaiteurs que d'une maison de santé pour des malades convalescents; et qui sait, messieurs, si plus d'une de ces malheureuses victimes chez qui l'affreuse maladie du crime n'est pas à son dernier période, respirant un air plus pur, livrée à la douce mélancolie qu'inspire la vue de la campagne, séparée des complices en qui l'habitude du vice l'a rendu

incurable, ne retrouvera pas dans le repentir de ses fautes, ce calme heureux, espèce de convalescence de l'âme, qui annonce un prochain retour à des sentiments de vertu, fortuné changement qu'elle devra à vos soins paternels et à votre bienfaisante sollicitude. »

En écoutant ce rapport si joli, si fleuri, si melliflu, messieurs les conseillers municipaux ne se sentent pas d'aise; c'est neuf, c'est émaillé de fleurs de rhétorique toutes plus brillantes les unes que les autres : le moyen de résister à cela? Monsieur l'architecte avait sauté, voilà donc tous ces moutons de Panurge sautant à qui mieux mieux, et l'on décide, séance tenante, que le donjon de Vincennes est un véritable paradis terrestre où l'on ne saurait trop se hâter d'enfermer, pour leur bien, une foule de gens sur le sort desquels la justice n'a point prononcé.

Mais messieurs les conseillers municipaux avaient compté sans le peuple, qu'ils étaient censés représenter; à peine le bruit s'est-il répandu que le donjon de Vincennes va être reconstitué en prison, que le faubourg Saint-Antoine se lève en masse, marche sur Vincennes, chasse les ouvriers occupés à réparer la prison, et commencent immédiatement la démolition de cet instrument de despotisme qu'avaient arrosé tant de larmes et de sang. Le maire de Vincennes effrayé, se hâte de faire prévenir le général La Fayette, et ce dernier accourt à la tête de quelques compagnies de la milice parisienne; mais en apprenant de quoi il s'agit, un grand nombre de ces soldats citoyens se joignent aux démolisseurs; les têtes se montent; les plus graves désordres sont imminents. Alors La Fayette se place sur le front de bandière de sa troupe, et agitant en l'air son épée, il s'écrie qu'il va la passer sans pitié au travers du corps du premier qui quittera les rangs.

Cette déclaration énergique contient les plus exaltés; le général marche contre les démolisseurs, fait soixante prisonniers, et rentre avec eux à Paris, traînant à sa suite dix pièces de canon pour contenir les insurgés.

Mais ce triomphe n'était qu'apparent et momentané : le nombre des mécontents augmente rapidement; l'insurrection commence à gronder. L'Assemblée nationale s'en émeut et s'empresse de décréter la démolition du donjon. Plus tard cependant l'Assemblée revint sur ce décret, et elle fit du donjon de Vincennes une prison de femmes, qui servit de succursale à la Salpêtrière, aux Madelonnettes et à Saint-Lazare. On n'y mit, il est vrai, que des femmes condamnées à l'emprisonnement pour vol et autres délits non moins graves; mais on leur laissa à l'intérieur une telle liberté, que cette prison devint en peu de temps un effroyable foyer de corruption; on avait voulu rester dans la légalité, et l'on était tombé dans la plus hideuse dépravation. Les choses en vinrent à ce point que, vers la fin de 1794, la Convention, d'après un rapport fait sur l'administration intérieure de Vincennes, ordonna que les prisonnières fussent réparties dans les prisons de femmes de Paris.

Cependant le donjon lui-même subsistait, et il ne devait pas tarder à être rendu à sa première destination, ainsi que nous allons le voir tout à l'heure.

VIII.

Arrestation, jugement et exécution du duc d'Enghien. — Rétablissement des prisons d'État sous l'Empire. — Les frères Polignac, Ouvrard, le marquis de Puvert. — Cardinaux, évêques, abbés. — Vincennes défendu par le général Daumesnil. — Les ministres de Charles X au donjon. — Vincennes menacé par le peuple. — Barbès, Raspail, Blanqui, etc.

Tant que dura le Directoire, Vincennes ne fut qu'une place de guerre, commandée par le capitaine d'armes Latour. Ce commandement, sous le Consulat, fut donné au commandant Harel; et jusqu'en 1804, rien n'annonça que le donjon dût redevenir prison d'État; mais la mort tragique du duc d'Enghien, arrivée au mois de mars de cette année, put faire pressentir que le retour complet au pouvoir absolu n'était pas éloigné. Que l'on dise que le premier consul embrassait tout, dominait tout de son génie, nous ne contestons pas cela; mais ce qui n'est pas plus contestable c'est que Napoléon, porté au pouvoir par le peuple en haine du despotisme, fut le despote le plus implacable sous lequel le peuple ait jamais courbé la tête. Il devait tout à la révolution, et il travailla sans relâche à en anéantir toutes les conquêtes; fils de la liberté il renia sa mère et tenta sans cesse de l'étouffer sous la gloire qu'elle lui avait permis d'acquérir. Un seul fait suffit pour juger de son libéralisme : il rétablit les prisons d'État; il fit jeter dans le seul donjon de Vincennes quatre-vingt-douze prisonniers qui

y passèrent de longues années sans qu'il fût jamais question de leur donner des juges. Qu'est auprès de cela, la mort du duc d'Enghien qu'on lui a tant reprochée?

On a beaucoup écrit sur les causes de l'arrestation et de la mort de ce personnage; les révélations, les justifications ont été nombreuses, surtout de 1820 à 1830, et cependant le voile qui couvrit longtemps cette mystérieuse affaire ne paraît pas être entièrement levé; on trouve toujours, à l'examen, les plus étranges contradictions. Ainsi on lit dans le testament de Napoléon :

« J'ai fait arrêter le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français; lorsque le comte d'Artois entretenait de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, j'agis de même. »

Mais on trouve ailleurs ces paroles prononcées par Napoléon :

« La mort du duc d'Enghien doit être éternellement reprochée à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire. »

Serait-ce que l'arrestation et le jugement du prince eussent été ordonnés par Napoléon, et que l'exécution précipitée fût le fait de serviteurs trop zélés? C'est ce qu'il est impossible de décider, même après avoir longuement examiné tout ce qui a été publié sur cette catastrophe. Nous nous contenterons donc de rapporter les scènes de ce drame, laissant au lecteur l'appréciation des faits.

L'armée de Condé ayant été licenciée en 1801, le duc d'Enghien, alors âgé de vingt-neuf ans, et qui avait donné de nombreuses preuves de courage et de talent militaire, alla se fixer avec l'agrément, d'abord du cardinal de Rohan, puis de l'électeur de Bade, à Ettenheim en Brisgaw, ci-devant évêché de Strasbourg, où il vivait dans l'intimité d'une liaison de cœur avec la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort.

Cependant, cinq conspirations contre la vie de Napoléon, premier consul, ou contre la sûreté de l'État, se découvraient de 1802 à 1804; c'étaient celle de la machine infernale; le projet d'assassinat du premier consul à l'Opéra; les conjurations à l'occasion du Concordat, celles de Moreau, Pichegru, Georges Cadoudal, etc.

Georges était muni de sommes considérables. Cette circonstance démontrait assez que l'entreprise avait un point de départ très-élevé. Il était évident que ce n'était point au profit de la République que la conjuration avait été formée. La maison de Bourbon se présentait naturellement à tous les esprits. On disait au premier consul, et le premier consul se disait à lui-même, qu'il n'était pas probable qu'on se fût engagé dans une pareille entreprise, sans avoir sur les lieux un prince de la famille qui pût rallier tout à lui aussitôt que le coup serait porté. La mauvaise fortune sembla rassembler alors une masse de circonstances et de conjectures qui devaient accabler le duc d'Enghien. Il était dans les états de Bade, près du Rhin; les détails donnés sur un étranger mystérieux s'appliquaient assez bien à sa personne, et son courage et la résolution de son caractère le rendaient propre à une entreprise décisive et périlleuse. On avait fait part au premier consul de la révélation des deux subordonnés de Georges et des conjectures dans lesquelles on s'était jeté, et auxquelles on s'arrêtait, faute de plus amples renseignements.

Bonaparte ordonna sur-le-champ d'envoyer quelqu'un sur les lieux pour s'informer de ce qu'avait fait le duc d'Enghien depuis six mois. Un agent part en toute diligence, il arrive à Strasbourg; là il a pu apprendre que le duc d'Enghien venait, presque toutes les semaines, au spectacle dans cette ville... On ajoutait même qu'il était venu jusqu'à Paris, sous le gouvernement du Directoire et lorsque Bernadotte était ministre de la guerre. On concluait de là que, s'il s'exposait à de si grands dangers pour l'amour du spectacle, il n'en craindrait pas pour de plus grands intérêts. Plein de l'idée de la complicité du prince avec Georges, l'agent se hâte de rédiger son rapport et de se rendre à Paris. Suivant lui le duc d'Enghien menait une vie mystérieuse, il recevait un grand nombre d'émigrés, qui d'Offembourg se réunissaient chez lui; il faisait des absences fréquentes qui duraient huit, dix, douze jours, sans qu'on pût en pénétrer le secret : c'était donc à Paris qu'il allait.

Il paraît pourtant démontré que toutes ces conjectures et tous ces prétendus faits étaient faux : non-seulement le prince n'avait point fait les voyages qu'on lui imputait; mais il ignorait qu'il existât une conspiration. Quoi qu'il en soit, le 4 mars 1804, le général Ordener reçut l'ordre de partir de Paris, en poste, pour se rendre le plus rapidement possible, et sans s'arrêter un instant, à Strasbourg; le but de sa mission était de se porter sur Ettenheim, de cerner le village, d'y enlever le duc d'Enghien.

Arrivé à Strasbourg, le général Ordener envoie à Ettenheim un commandant de gendarmerie nommé Charlot et un maréchal-des-logis

du même corps, tous deux déguisés, et ayant ordre de reconnaître l'habitation du prince, et de savoir si ce dernier avait l'intention et la possibilité de se défendre.

La présence de ces deux hommes à Ettenheim fit naître des soupçons, et Schmidt, ancien officier de l'armée de Condé, fut chargé de pénétrer adroitement leurs projets; mais le maréchal-des-logis Pferdsdorff, qui se tenait sur ses gardes, parvint à tromper Schmidt, qui assura que les deux inconnus ne devaient inspirer aucune crainte. Pendant ce temps, un officier supérieur de la garde des consuls fut dépêché à Ettenheim.

Malgré le rapport tranquillisant de Schmidt, le duc d'Enghien, qui avait passé la journée tout entière à la chasse, averti sans doute par quelques-uns de ces pressentiments qui sont comme des envoyés de la Providence, résolut de quitter Ettenheim le jour suivant.

Cela se passait le 14 mars. Dans la nuit du 14 au 15, vers une heure du matin, la maison qu'occupait le prince fut tout à coup cernée. Le duc d'Enghien venait de se mettre au lit quand on vint l'avertir qu'on entendait du bruit autour de son habitation; aussitôt il s'élance en chemise, saisit un fusil, son valet de chambre en prend un autre, et, disposé à vendre chèrement sa vie, il paraît à la fenêtre en s'écriant : *Qui va là ?* Sur la réponse du commandant Charlot, il s'appretait à faire feu; mais un officier qui se trouvait dans l'appartement, releva le fusil du prince et l'empêcha d'en faire usage, en lui disant que toute résistance serait inutile. Le prince fit promettre au baron de Grunstein, qui était du nombre de ses officiers, que si l'on demandait le duc d'Enghien il se nommerait, ce qui lui laisserait la possibilité de s'évader; alors il se revêtit à la hâte d'un pantalon et d'une veste de chasse; mais avant qu'il eût eu le temps de mettre ses bottes, le commandant Charlot, suivi de quelques gendarmes, entre le pistolet à la main et demande lequel est le prince. Tous restent muets; le baron de Grunstein a oublié la promesse qu'il a faite. Le commandant renouvelle sa question, et le duc, rompant enfin le silence, répond lui-même : « Si vous venez pour l'arrêter, vous devez avoir son signalement, cherchez-le. »

Les gendarmes, dans l'impossibilité où ils étaient de reconnaître le duc d'Enghien parmi ceux qui l'entouraient, prirent le parti de les emmener tous. Conduit à la citadelle de Strasbourg, le prince y distribua à ses serviteurs une partie de l'argent qu'il avait emporté.

Cependant un rapport avait été envoyé à Paris sur les papiers saisis chez le duc. Trois jours après, le 18 mars au matin, les gendarmes entrent dans la chambre de l'illustre prisonnier; ils le réveillent et l'engagent à s'habiller à la hâte.

Le duc demande s'il lui sera permis d'emmener son valet de chambre Joseph; on lui dit qu'il n'en aura pas besoin.

— Mais il faut au moins que j'emporte du linge, dit-il.

— Deux chemises vous suffiront, lui répond l'officier.

On fait monter le prisonnier dans une voiture fermée qui roule jour et nuit. Le 20, à quatre heures et demie du soir, on arrive aux portes de Paris, près la barrière de Pantin. Un courrier s'y trouve, qui apporte l'ordre de tourner le long des murs jusqu'à Vincennes.

Le prince entra dans cette prison à cinq heures. Là, exténué de besoin et de fatigue, il prit un léger repas, se jeta sur un mauvais lit placé à l'entresol, et s'endormit profondément. Vers minuit il fut réveillé par le bruit des portes qu'on ouvrait. On le conduit alors dans une pièce du pavillon en face du bois. Là sont rassemblés huit officiers supérieurs. On interroge le prisonnier sur le fait d'avoir porté les armes contre son pays.

— J'ai soutenu les droits de ma famille, répond-il fièrement; et il est certain que dans l'état actuel des choses, un Condé ne pourrait rentrer en France que les armes à la main. Ma naissance, mes opinions me rendent à jamais l'ennemi de votre gouvernement.

On l'avertit alors que les commissions militaires jugeaient sans appel.

— Je le sais, dit-il; je ne me dissimule pas le danger que je cours, mais j'espère qu'on ne me refusera pas une entrevue avec le premier consul.

Cet espoir fut déçu, et après un simulacre de débats d'une heure et demie, la commission rendit à l'unanimité un jugement qui déclarait Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, coupable :

1° D'avoir porté les armes contre la République française;

2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français;

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui les agents dudit gouvernement anglais, de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État;

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et

autres, soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Bade;

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendant à faire soulever les départements circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre;

6° D'être l'un des auteurs de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du premier consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.

Sur ce, le président a posé la question relative à l'application de la peine. Les voix recueillies de nouveau dans la forme ci-dessus indiquée, la commission militaire spéciale condamne, à l'unanimité, à la peine de mort, Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, en réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, d'attentat contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État.

A peine ce jugement était-il prononcé, que le général Hullin, président de la commission, se mit à écrire une lettre dans laquelle, se rendant l'interprète du vœu unanime exprimé par la commission, il faisait part au premier consul du désir qu'avait témoigné le duc d'Enghien d'avoir une entrevue avec lui, et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la rigueur de la position de la commission militaire ne lui avait pas permis d'éviter. En ce moment un homme qui, depuis le commencement de la séance, n'avait pas quitté la salle du conseil, s'avance vers le président et lui demande ce qu'il fait.

— J'écris au premier consul, répond le général Hullin, pour lui manifester le vœu du conseil et celui du condamné.

— Votre affaire est finie, réplique cet homme en prenant la plume; maintenant cela me regarde.

Quel était ce personnage mystérieux? on ne le sait. Ce qui est certain c'est que le jugement que nous venons de rapporter était nul par le fond et par la forme. Ainsi, il résulte de l'examen de ce jugement, qu'il n'y a pas eu de témoins produits contre l'accusé; pas de pièces à charge; que la commission militaire était incompétente, la connaissance des crimes dont il était accusé ayant toujours été dévolue aux tribunaux ordinaires.

En outre, quoique ce jugement porte qu'il a été rendu en séance publique, il n'en est pas moins certain qu'il a été prononcé la nuit, dans une prison, au milieu de quelques gendarmes, geôliers du duc d'Enghien, et par conséquent sans public et sans publicité.

Vers quatre heures du matin, on fit descendre le prince par un escalier sombre, humide, étroit, qui semblait être pratiqué dans l'intérieur des murailles. Il crut qu'on le conduisait dans un cachot souterrain; mais bientôt l'air frais qui arrivait jusqu'à lui le rassura : on arrivait dans les fossés du château. Après avoir fait quelques pas, il aperçut un peloton d'infanterie qui attendait l'arme au bras.

— Ah! grâce au ciel! s'écria-t-il alors, je mourrai de la mort d'un soldat!

Puis, se tournant vers un des gendarmes qui l'escortaient, il demanda s'il ne pourrait obtenir d'être assisté par un prêtre.

— A l'heure qu'il est les prêtres sont couchés, répondit le gendarme. Est-ce que tu veux mourir comme un capucin.

Le prince ne répliqua que par ce mot : *Marchons!*

On arriva bientôt au bas du pavillon de la Reine, où une fosse avait été creusée plus de douze heures auparavant; c'est-à-dire avant que le duc d'Enghien fût arrivé dans cette prison qui devait être son tombeau. On le fit placer sur le bord de la fosse. Alors, il tira de sa poche une tresse de cheveux, une lettre et un anneau, et s'adressant aux soldats qui l'entouraient, il demanda d'une voix assurée s'il en était un parmi eux qui voulût bien se charger de remettre ces objets à la princesse de Rohan. Déjà un soldat tendait la main pour montrer qu'il acceptait cette mission, lorsqu'un officier s'écria : « Personne ici ne doit faire les commissions d'un traître. »

Comme l'obscurité était profonde, on avait apporté une lanterne et plusieurs chandelles, afin que les soldats pussent viser juste. Placé sur le revers de la fosse, un officier supérieur ordonna à un adjudant de commander le feu; ce dernier obéit et le prince tomba presque aussitôt frappé de plusieurs balles. Des gendarmes s'approchèrent du cadavre, le soulevèrent et le déposèrent tout habillé dans la fosse, qui fut refermée sur-le-champ.

Cet événement produisit une bien vive sensation dans toute l'Europe; car les qualités du jeune prince étaient généralement appréciées. En France, beaucoup de gens, même parmi ceux qui s'étaient franchement ralliés au nouveau régime, regardèrent cette exécution comme un assassinat. On disait hautement que Napoléon avait voulu élever entre lui et les Bourbons une barrière de sang. D'autres prétendaient que Bonaparte avait été trompé, et que la mort du duc d'Enghien était

en grande partie l'œuvre des royalistes, qui espéraient que cet assassinat juridique contribuerait puissamment à amener la réaction qu'ils appelaient de tous leurs vœux et à laquelle ils travaillaient de toutes leurs forces.

Ce qui paraît certain, c'est qu'il y eut dans cet événement plus de fatalité que de mauvais vouloir, et que le résultat ne fut favorable à aucun parti, car il augmenta le nombre des ennemis de Napoléon en même temps qu'il diminuait pour les Bourbons les chances d'une restauration, ce que comprit parfaitement la reine Caroline de Naples, qui s'écria en apprenant la mort du prince : « Quel malheur ! c'était le seul homme de cœur de la famille ! »

Parmi les écrits destinés à jeter quelque lumière sur cette ténébreuse affaire, la brochure du comte Hulin, doyen des colonels en garnison à Vincennes, peut être considérée comme la plus remarquable et la plus franchement écrite; en voici quelques extraits que nous livrons à la sagacité du lecteur.

« Le 29 ventôse an XII, à sept heures du soir, je reçus l'avis de me rendre de suite chez le gouverneur de Paris, le général Murat. Ce général m'ordonna de me transporter dans le plus bref délai au château de Vincennes, en qualité de président d'une commission qui devait s'y assembler, et sur l'observation que j'avais besoin d'un ordre de sa main, il ajouta : « Cet ordre vous sera envoyé avec l'arrêté du gouvernement, aussitôt votre arrivée à Vincennes. Partez promptement : à peine y serez-vous arrivé, que ces pièces vous parviendront. » Telles furent ses propres expressions.

« J'ignorais entièrement le but de cette commission; longtemps après mon arrivée à Vincennes je l'ignorais encore. Les membres qui devaient la composer avec moi arrivèrent successivement aux heures indiquées par les ordres séparés qu'ils avaient reçus. Interrogé par eux *si je savais pourquoi l'on nous rassemblait, je leur répondis que je n'en étais pas plus instruit qu'eux.* Le commandant même du château de Vincennes, M. Harel, me répondit, sur la question que je lui fis à ce sujet, *qu'il ne savait rien*, et ajouta, voyant ma surprise : *Que voulez-vous? je ne suis plus rien ici; tout se fait sans mes ordres et sans ma participation. C'est un autre qui commande ici.*

« En effet, la gendarmerie d'élite remplissait le château; elle en avait occupé tous les postes, et les gardait avec tant de sévérité, qu'un des membres de la commission resta plus d'une heure sous le guichet, sans pouvoir se faire reconnaître.

« Un autre ayant reçu l'ordre de se rendre de suite à Vincennes, sans autre explication, s'imaginait qu'on l'y envoyait pour tenir prison.

« Ainsi nous allions nous trouver juges dans une cause trop malheureusement célèbre, sans qu'aucun de nous y fût préparé. . . .

« Je dois observer que mes collègues et moi, nous étions entièrement étrangers à la connaissance des lois. Chacun avait gagné ses grades sur le champ de bataille; aucun n'avait la moindre notion en matière de jugement, et, pour comble de malheur, le rapporteur et le greffier n'avaient guère plus d'expérience que nous.

« La lecture des pièces donna lieu à un incident. Nous remarquâmes qu'à la fin de l'interrogatoire prêté devant le capitaine rapporteur, le prince, avant de signer, avait tracé de sa propre main quelques lignes où il exprimait le désir d'avoir une explication avec le premier consul. Un membre fit la proposition de transmettre cette demande au gouvernement. La commission y déféra; mais au même instant, le général qui était venu se poster derrière mon fauteuil, nous représenta que cette demande était *inopportune*. D'ailleurs nous ne trouvâmes dans la loi aucune disposition qui nous autorisât à surseoir. La commission passa donc outre. . . .

« Nous étions liés par nos serments au gouvernement d'alors. Nommés juges, il nous a fallu être juges, à peine d'être jugés nous-mêmes. Jugés d'après les lois que nous n'avions pas faites, et dont nous étions malheureusement constitués les organes : pourquoi ces lois, interrogées par nous, ne nous ont-elles jamais répondu que par une peine cruelle qu'elles ne nous offraient aucun moyen d'adoucir? Il fallait, nous disait-on, nous déclarer *incompétents*. Pour cela, il eût fallu que le moyen eût été proposé. Nous n'étions pas jurisconsultes; pour nous, notre compétence semblait résulter du seul fait qu'un arrêté du gouvernement nous ordonnait de juger.

« Il fallait, du moins, lui donner un défenseur, et tout ce que vous dites avoir ignoré aurait été plaidé pour le prince. Cette négligence extrême du capitaine rapporteur aurait été réparée par moi; mais le prince n'a pas demandé de défenseurs, et aucun des membres ne me rappela ce devoir.

« J'en dirai autant des illégalités de l'instruction et des vices que l'on reproche à la rédaction du jugement.

« Seulement, j'observerai, quant à la double minute, que l'esti-

mable auteur de la *Discussion des actes de la commission militaire*, imprimée chez Baudouin frères, a ignoré un fait qui n'était pas écrit dans les pièces.

« Le dossier qui lui a été communiqué, et qui n'a pu l'être que par celui que j'avais rendu, en 1815, depositaire de mes papiers, était mon dossier particulier et non le dossier officiel du gouvernement, qui devait se trouver dans les archives de la guerre ou de la police, avec le rapport du conseiller d'État Real et les autres documents, s'ils n'ont pas été soustraits.

« Plusieurs rédactions furent essayées, entre autres celle qui a été publiée comme pièce du procès; mais après qu'elle eût été signée, elle ne nous parut pas régulière, et nous fîmes procéder à une nouvelle rédaction par le greffier, basée principalement sur le rapport du conseiller d'État Real et les réponses du prince.

« Cette seconde rédaction, qui consistait la *vraie minute*, aurait dû rester seule; l'autre aurait dû être anéantie sur-le-champ; si elle ne l'a pas été, c'est un oubli de ma part. Voilà l'exacte vérité.

« Au surplus, il ne peut, en aucun cas, en résulter aucun reproche contre nous, et nous admettons volontiers à ce sujet le dilemme proposé par le *Journal des Débats*. C'est que, de toute manière, il ne pouvait pas être procédé de suite à l'exécution du jugement. On ne pouvait pas y procéder sur la première minute, car elle était incomplète, quoique signée de nous; elle contenait des blancs non remplis, et n'était pas signée du greffier. Ainsi, le rapporteur et l'officier chargés de l'exécution n'auraient pu, sans prévarication, voir là un véritable jugement. Et quant à la seconde rédaction, la seule vraie, comme elle ne portait pas l'ordre d'*exécuter* de suite, mais seulement de *lire* de suite le jugement au condamné, l'exécution de suite ne serait pas le fait de la commission, mais seulement de ceux qui auraient pris, sur leur responsabilité propre, de brusquer cette fatale exécution.

« Hélas! nous avions bien d'autres pensées! À peine le jugement fut-il signé, que je me mis à écrire une lettre dans laquelle, me rendant en cela l'interprète du vœu unanime de la commission, j'écrivais au premier consul pour lui faire part du désir qu'avait exprimé le prince d'avoir une entrevue avec lui, et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la rigueur de notre position ne nous avait pas permis d'éluder.

« C'est à cet instant qu'apparut un homme, qui s'était constamment tenu dans la salle du conseil, et que je nommerais à l'instant, si je ne réfléchissais que, même en me défendant, il ne me conviendrait pas d'accuser... « — Que faites-vous là! me dit-il en s'approchant de moi. — « J'écris au premier consul, lui répondis-je, pour lui exprimer le vœu du conseil et celui du condamné. — Votre affaire est finie, me dit-il en prenant la plume; maintenant cela me regarde. » J'avoue que je crus, et plusieurs de mes collègues avec moi, qu'il voulait dire; *cela me regarde d'avertir le premier consul*. La réponse, entendue en ce sens, nous laissait l'espoir que l'avertissement n'en serait pas moins donné. Je me rappelle seulement le sentiment de dépit que j'éprouvai, de me voir ainsi enlever par un autre la plus belle prérogative d'une fonction qui est toujours si pénible.

« Et comment nous serait-il venu à l'idée que, qui que ce fût, auprès de nous, avait l'ordre de négliger les formalités voulues par les lois?

« Je m'entretenais de ce qui venait de se passer sous le vestibule contigu à la salle des délibérations; des conversations particulières s'étaient engagées. J'attendais ma voiture qui, n'ayant pu entrer dans la cour intérieure, non plus que celles des autres membres, retardait mon départ et le leur. Nous étions nous-mêmes enfermés, sans que personne pût communiquer au dehors, lorsqu'une explosion se fit entendre!... bruit terrible qui retentit au fond de nos âmes et les glaça de terreur et d'effroi.

« Oui, je le jure au nom de tous mes collègues, cette exécution ne fut point autorisée par nous : notre jugement portait qu'il en serait envoyé une expédition au ministre de la guerre, au grand juge, ministre de la justice, et au général en chef, gouverneur de Paris.

« L'ordre d'exécution ne pouvait être régulièrement donné que par ce dernier. Les copies n'étaient pas encore expédiées; elles ne pouvaient pas être terminées avant qu'une partie de la journée se fût écoulée. Rentré dans Paris, j'aurais été trouver le gouverneur, le premier consul, que sais-je?... Et tout à coup un bruit affreux vint nous révéler que le prince n'existe plus.

« Nous ignorons si celui qui a si cruellement précipité cette exécution funeste avait des ordres. S'il en avait, la commission, étrangère à ces ordres, la commission, tenue en charte privée, la commission, dont le dernier vœu était pour le salut du prince, n'avait pu ni en prévenir, ni en empêcher l'effet. On ne peut l'en accuser, etc. »

Douze années avaient passé sur la dernière scène de ce drame san-

glant, lorsque en 1816, Louis XVIII ordonna que le corps du duc d'Enghien serait exhumé, et déposé, avec les honneurs dus à son rang, dans la chapelle du château de Vincennes. Voici le procès verbal rédigé par les commissaires désignés pour diriger cette opération :

« Nous sommes, disent les commissaires, descendus dans les fossés, accompagnés des personnes ci-dessus dénommées, auxquelles s'étaient joints les sieurs Godard et le nommé Bonnelet. Ces deux derniers nous ont conduits à la place qu'ils nous avaient indiquée dans leur déclaration, au pied du pavillon de la Reine, et Bonnelet s'est mis au nombre des travailleurs.

« Nous avons cru devoir, pour plus de sûreté, faire découvrir le terrain dans une étendue de dix pieds sur douze environ; et au bout d'une heure et demie de travail, la fouille étant à peu près à quatre pieds de profondeur, on a découvert le pied d'une botte, et dès ce moment nous avons été assurés du succès de nos recherches.

« MM. Hérrard de Montplaisir, Delacroix, Guérin et Bonnie, médecins, sont descendus dans la fosse et ont pris personnellement la direction des travaux qui ont été continués avec les plus grandes précautions.

« Après s'être assurés de la direction dans laquelle le corps était posé, ils se sont occupés de retirer avec les plus grands ménagements et par parcelles la terre qui le recouvrait.

« Ils ont constaté que le premier objet découvert, le pied d'une botte, contenait des ossements qu'ils ont recueillis.

« Ils ont, ensuite, découvert le tiers inférieur des os de la jambe à laquelle appartenait le pied.

« En continuant les travaux, ils ont mis à découvert le coude du bras gauche, ce qui leur a fourni un indice de plus sur la direction du corps, et leur a fait juger, d'après l'élevation plus grande des pieds, que le corps et la tête devaient être plus profondément placés.

« Ils ont fait creuser sur l'un des côtés de la direction du corps, de manière à le pouvoir découvrir ensuite, au devant d'eux, partie par partie.

« Ils ont d'abord procédé à la recherche de la tête qu'ils ont trouvée brisée.

« Parmi les fragments, la mâchoire supérieure, entièrement séparée des os de la face, était garnie de douze dents.

« La mâchoire inférieure fracturée dans sa partie moyenne, était partagée en deux et ne présentait plus que trois dents.

« Dans la terre qui avoisinait les os du crâne, il a été trouvé des cheveux.

« Les médecins ont acquis la certitude que le corps était à plat sur le ventre, la tête plus basse que les pieds.

« Ils ont ensuite découvert et enlevé successivement les vertèbres du cou avec une chaîne d'or, l'omoplate gauche, le bras et la main gauche; le reste de la colonne vertébrale, l'omoplate droite, le bras droit et la main allongée parallèlement au corps.

« Le bassin, dont l'os de la hanche gauche présentait, au-dessus de la cavité qui reçoit l'os de la cuisse, une fracture avec une échancrure circulaire; les os de la cuisse, de la jambe et du pied du côté gauche, parfaitement en rapport entre eux, mais la cuisse écartée en dehors, et la jambe fléchie en dedans sur la cuisse.

« Enfin les os de la cuisse et de la jambe du côté droit.

« Tous ces ossements étaient complètement privés de parties molles et généralement bien conservés.

« On a recueilli également des débris de vêtements parmi lesquels se trouvent les deux pieds de bottes, et des morceaux de la casquette du prince, portant encore l'empreinte d'une balle qui les avait traversés. Ces débris ainsi que la terre recueillie autour du corps, ont été réunis aux ossements et placés dans un cercueil de plomb.

« Au fur et à mesure que l'on procédait à cette opération on a également découvert :

« 1^o Une chaîne d'or avec son anneau, que M. le chevalier Jacques a reconnue pour être celle que le prince portait habituellement, et qui en effet a été trouvée près de ses vertèbres cervicales. Cette chaîne et les petites clés de fer qui accompagnent le cachet d'argent mentionné ci-dessous, avaient été annoncées d'avance par M. le chevalier Jacques, le fidèle compagnon d'armes de monseigneur le duc d'Enghien, qui s'est enfermé avec lui dans la citadelle de Strasbourg, et ne s'en est séparé que lorsque le prince a été amené à Paris, parce qu'il ne lui a pas été permis de le suivre.

« 2^o Une boucle d'oreilles, l'autre n'a pas été retrouvée.

« 3^o Un cachet d'argent aux armes de Condé, encasté dans une agrégation ferreuse fortement oxydée, et où on a reconnu une petite clé de fer ou d'acier.

« 4^o Une bourse à soufflet, contenant onze pièces d'or et cinq pièces d'argent ou de cuivre.

« 5^o Soixante-dix pièces d'or, ducats, florins et autres, faisant probablement partie de celles qui lui avaient été remises par M. le chevalier Jacques, au moment de leur séparation, enfermées dans des rouleaux cachetés en cire rouge dont on a trouvé quelques fragments.

« L'exhumation et les recherches terminées, les commissaires et les assistants sont remontés au château, le corps porté par des sous-officiers de la garde royale, escorté d'une garde d'honneur et suivi d'un grand concours de militaires de tous grades de la garnison du château. »

Une colonne avait été élevée à l'endroit où le duc d'Enghien était mort; renversée après la révolution de 1830, elle a complètement disparu aujourd'hui.

Ce fut au mois de juin 1808 que le donjon de Vincennes redevint prison d'État; dix-sept prisonniers, enfermés au Temple, y furent transférés le 7 de ce mois; au mois d'août suivant, le lieutenant de gendarmerie Gillet fut nommé commandant du donjon. Le nombre des prisonniers qui y furent enfermés en 1808 est de vingt-six. Ce nombre, en 1809, s'augmenta de huit.

Jusqu'à la prison exista de fait; mais elle était insuffisante, et un décret impérial du 3 mars de cette année, en rétablissant les prisons d'État, en fixa le nombre à huit, savoir : Ham, Saumur, Landskronn, If, Pierre-Châtel, Fenestrelle, Campiano et Vincennes. Il était dit, dans l'exposé des motifs de ce décret, que l'humanité ne permettait pas que les prisonniers d'État fussent traduits devant les tribunaux où ils courraient le danger d'être condamnés à mort!... Est-il possible de se jouer plus audacieusement de la justice et de la liberté des citoyens! On ne voulait pas qu'ils courussent le danger d'être condamnés à mort, et pour éviter ce malheur on les faisait fusiller sans jugement, ainsi que cela arriva au capitaine Constantin Argenton, entré au donjon le 26 juillet 1809 et fusillé le 22 décembre de la même année.

Quatorze prisonniers furent encore envoyés au donjon en 1810. Les plus importants de ces captifs, depuis 1808, furent les frères Polignac, mis en liberté au mois de juin 1810; Ouvrard, qui fut libre le 8 janvier 1814; le marquis de Puyvert, qui devait commander à Vincennes, après y avoir été enfermé pendant six ans.

En 1814, la querelle qui avait commencé deux ans auparavant entre le pape et l'Empereur s'étant envenimée, un certain nombre d'ecclésiastiques furent emprisonnés au donjon; les principaux étaient les cardinaux Michel di Pietro, Jules Gabrielli, Charles Oppizoni; les évêques de Gand, de Troyes, de Tournay; les abbés d'Astros, Perreau, Fontana, Isabelli, Gregorio, qui tous furent mis en liberté en 1813, après la conclusion du Concordat.

Dans cette même année le commandant du donjon, Gillet, fut remplacé par un officier de gendarmerie nommé Lelarge, et l'année suivante (1812), le général Daumesnil fut nommé gouverneur de Vincennes.

Après la capitulation de Paris, le 30 mars 1814, le brave Daumesnil, qui avait laissé une jambe sur le champ de bataille de Wagram, est sommé de se rendre par l'armée alliée; il refuse et déclare qu'il ne remettra la place qu'à l'Empereur qui lui en a confié le commandement; on menace de l'attaquer, de le prendre par famine; il répond qu'il a assez de poudre pour se passer de pain; qu'il se fera sauter plutôt que de tomber vivant aux mains des ennemis de la France, et il montre tant de résolution qu'on n'ose s'approcher de ses remparts. Ce n'est qu'après s'être bien assuré de la réalité de l'abdication de l'Empereur qu'il consent enfin à remettre la place, non aux étrangers qui l'ont menacé, mais au gouvernement français. Cette résistance avait fait croire qu'on trouverait dans le donjon des prisonniers de la plus haute importance; mais bientôt on apprit que les détenus du donjon, envoyés d'abord à Saumur et mis ensuite en liberté, n'étaient autres que des officiers royalistes à peu près inconnus.

Le général Daumesnil fut alors remplacé par le marquis de Puyvert; puis Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, rendit le commandement de cette place à celui qui l'avait si bien défendue. Après la bataille de Waterloo, Daumesnil se voit de nouveau investi; on le somme encore de se rendre; et, comme l'année précédente, il déclare qu'il se défendra jusqu'à la dernière extrémité, et se fera sauter quand il ne pourra plus tenir.

— Il y a pourtant moyen de nous entendre, dit-il en riant au parlementaire qui lui est envoyé : rendez-moi ma jambe et je vous rendrai la place.

Cette fois ce n'est qu'après cinq mois de blocus qu'il se rend au gouvernement français; il est pour la seconde fois remplacé par le marquis de Puyvert; mais, après les journées de 1830, le gouvernement de Vincennes lui fut rendu, et ce fut à lui que l'on confia la garde de quatre ministres de Charles X, MM. de Peyronnet, Chantelauze, de Polignac et de Guernon-Ranville, qui furent enfermés au donjon; ils pou-

vaient se voir chaque jour, manger ensemble et se promener dans les cours.

On sait ce qu'il advint de ces hommes qui avaient fait couler tant de sang : traduits devant la cour des pairs, ils furent condamnés à un emprisonnement perpétuel, peine qui ne pouvait manquer d'être commuée et qui le fut en effet; mais avant d'être mis en jugement ils avaient couru un grand danger : vers le milieu du mois d'octobre, le peuple, mécontent de la lenteur avec laquelle se faisait l'instruction du procès de ces grands coupables, avait commencé à s'émouvoir; bientôt le bruit se répand qu'on a résolu de les faire évader; l'émute gronde dans les faubourgs, on court aux armes, et le 13 octobre, quatre ou cinq mille Parisiens, le fusil sur l'épaule, arrivent sous les murs de Vincennes en poussant des cris de mort contre les prisonniers. Aussitôt le brave Daumesnil se présente sur les remparts.

— Enfants! s'écrie-t-il, voulez-vous donc que l'on puisse dire que les vainqueurs de Juillet se sont faits bourreaux? Les prisonniers dont vous demandez la mort appartiennent à la justice du pays. Je ne ferai pas comme eux; mes canons ne tireront pas sur mes frères; mais je vous donne ma parole d'honneur que si un seul de vous franchit le pont-levis, je mets le feu aux poudres. L'affaire alors sera jugée, car nous sauterons tous.

Il n'en faut pas davantage pour ramener cette foule égarée à de meilleurs sentiments.

On sait quelle est l'énergie du général; on se rappelle sa conduite si honorable en 1814 et 1815, les cris de mort sont aussitôt remplacés par ceux de *vive Daumesnil! vive la jambe de bois!* et ces hommes, furieux quelques instants auparavant, se retirent aussi satisfaits que s'ils eussent remporté quelque grande victoire.

Le général Daumesnil étant mort du choléra en 1832, le gouvernement de Vincennes fut supprimé, et cette place fut mise sous le commandement d'un lieutenant-colonel d'artillerie.

Depuis cette époque, le donjon de Vincennes a de nouveau servi non de prison d'État, mais de prison politique; c'est là que furent enfermés, après la tentative d'insurrection du 45 mai 1848, les citoyens Barbès, Raspail, Blanqui et plusieurs autres; c'est de là qu'ils entendirent la terrible bataille de juin.

Mais ces événements sont trop près de nous pour qu'il soit possible de les raconter avec tout le calme et l'impartialité qui sont les qualités indispensables à l'historien.

Nous laissons au temps le soin de calmer les passions,

et confions à l'avenir le soin de juger le présent comme nous avons jugé le passé.



La Fayette à Vincennes (1790).

Biblioteka UJK Kielce

UJK



0527308